Document de référence 2010

Compagnie des Alpes

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31 janvier 2011, conformément à l'article 212-13 de son règlement général.

Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Incorporation par référence

En application de l'article 28 du règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004, le présent Document de référence incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter :

- le rapport de gestion, les comptes consolidés, les comptes sociaux, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, figurant aux pages 18 à 49, 50 à 95, 96 à 115, et 143 à 144 du Document de référence relatif à l'exercice 2008/2009 déposé le 29 janvier 2010 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.10-0032.
- le rapport de gestion, les comptes consolidés, les comptes sociaux, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, figurant aux pages 10 à 43, 44 à 87, 88 à 107, et 126 à 127 du Document de référence relatif à l'exercice 2007/2008 déposé le 30 janvier 2009 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.09-0043.

Sommaire

I. PRESENTATION DU GROUPE

1. Message du Président	3
2. Chiffres clés	5
3. Historique du Groupe	9
4. Présentation des activités du Groupe	10

II. RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2010

1. Analyse des résultats du Groupe	21
2. Faits marquants postérieurs à la date de clôture	27
3. Stratégie et perspectives d'avenir pour l'exercice 2010/2011	27
4. Informations sur les aspects sociaux de l'activité du Groupe	30
5. Information sur les aspects environnementaux de l'activité du Groupe	38
6. Facteurs de risque du Groupe	45
7. Activité et résultats de la S.A. Compagnie des Alpes	53

III. COMPTES CONSOLIDES, ANNEXE

1. Bilan consolidé, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie au 30 septembre 2010	57
2. Annexe aux comptes consolidés	61
3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	107

IV. COMPTES SOCIAUX

1. Annexe aux comptes sociaux de la Société Compagnie des Alpes au 30 septembre 2010	113
2. Résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	125
3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	126

V. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. Nouvelle organisation du Groupe au 1er octobre 2009	129
2. Composition des organes d'administration et de direction	130
3. Rémunérations et avantages	137
4. Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de la Compagnie des Alpes	143
5. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	147
6. Rapport du président du Conseil d'administration	150
7. Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code du commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration	166

VI. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

1. Renseignements concernant la Compagnie des Alpes	169
2. Conventions entre actionnaires	170
3. Evolution du capital de la Société au cours des cinq dernières années	171
4. Opérations avec les parties liées	178
5. Marché des titres de la Compagnie des Alpes	180
6. Politique d'information	181
7. Responsables du document de référence et du rapport financier annuel	183
8. Responsables du contrôle des comptes	184
9. Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	184
10. Tableau de concordance du document de référence	185
11. Tableau de concordance du rapport financier annuel	190

Chapitre I
Présentation du Groupe

1. Message du Président 3

2. Chiffres clés 5

3. Historique du Groupe 9

4. Présentation des activités du Groupe 10

4.1. Domaines skiables (61% du chiffre d'affaires du Groupe en 2010) 10

4.2. Parcs de loisirs (39% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2010) 14

4.3. Propriétés immobilières 19

1. Message du Président

L'exercice 2009-2010 de la CDA a été riche en évènements, et a permis à notre entreprise à la fois d'avancer de manière résolue sur le chemin de son inflexion stratégique et de se mettre en ordre de marche pour accélérer ses évolutions et son développement.

Le Groupe a enregistré des performances financières solides, dans un contexte économique toujours difficile, ce qui illustre, une fois de plus, la qualité et la solidité de son modèle économique. A périmètre réel, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe a marqué une progression de 3,6% par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires des Domaines skiables (61% du CA total de CDA) a progressé de 11,2% grâce à la contribution de Deux Alpes Loisirs, intégré dans le Groupe depuis le 1er décembre 2009. A périmètre comparable, le chiffre d'affaires des Domaines skiables diminue légèrement de -0,9% en raison de la baisse des ventes foncières sur cet exercice (2,6 M€ vs. 4,9 M€). L'activité des remontées mécaniques seules progresse quant à elle légèrement de +0,2%. Dans les Parcs de loisirs, la conjoncture économique et une météo incertaine ont pesé sur la fréquentation qui a reculé de -6,3%. La dépense moyenne par visiteur est restée en progression (+1%), illustrant la volonté du Groupe de ne pas céder à la fébrilité conjoncturelle en menant une politique promotionnelle exagérément réactive, contraire à notre ambition à moyen terme de développer nos marges en misant sur l'attractivité de nos produits et l'accroissement de la valeur apportée à nos visiteurs.

Le résultat net part du Groupe a progressé de 4,7% à périmètre réel. La capacité d'autofinancement est restée quasiment stable à 134 M€. La génération de cash flow libre est restée soutenue, dans la moyenne haute des trois dernières années alors que le Groupe a poursuivi une politique d'investissement sélective, mais ambitieuse. L'endettement net a encore sensiblement diminué, ainsi que je m'y étais engagé lorsque j'ai pris mes fonctions, passant de 462 M€ en 2008-2009 à 333 M€ durant cet exercice. Il aura décru de 230 M€ depuis fin 2008, sous l'effet à la fois de la progression de la génération de cash flow libre, de la politique de cession d'actifs non stratégiques, et de l'augmentation de capital réalisée par la société en juillet 2010.

Cette augmentation de capital de 100 M€, dont le succès illustre l'adhésion de nos actionnaires et de la communauté financière à notre modèle et à notre stratégie, est l'un des éléments majeurs de la mise en place d'une stratégie financière globale résolument offensive. La restructuration complète de notre financement et de notre bilan vise à donner à notre société tous les moyens de son développement, afin d'accélérer la mise en œuvre d'une stratégie de croissance ambitieuse et créatrice de valeur. C'est dans ce contexte également que le Groupe a refinancé sa dette moyen long terme, et qu'il a procédé avec succès pour la 1ère fois de son histoire à une émission obligataire.

Compte tenu de la solidité de la structure financière du Groupe et de sa confiance dans les perspectives de croissance et de rentabilité, le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée générale devant se tenir le 17 mars 2011 un dividende de 1 euro par action, payable exclusivement en numéraire.

L'exercice, et les quelques semaines qui ont suivi, ont par ailleurs illustré notre stratégie de gestion active de notre portefeuille d'actifs, et nos ambitions de croissance. Après les cessions des Domaines skiables suisse et italien – Saas Fee Bergbahnen en octobre 2009 et Courmayeur en mai 2010 –, nous avons ainsi intégré Deux Alpes Loisirs en décembre 2009 (39 M€ de CA en année pleine en 2010), société gérant un domaine skiable de grande qualité, qui rentre parfaitement dans les critères de sélection très stricts de la CDA depuis sa création. Nous avons également racheté, par anticipation, et avec un effet totalement neutre sur les équilibres bilantiels du Groupe, la participation de 40% dans la Société des Téléphériques de Val d'Isère (STVI) qui était encore détenue par SOFIVAL. Dans le domaine des Parcs de loisirs, nous avons pris le contrôle du Futuroscope (87 M€ de CA en année pleine en 2010), ce qui nous permet aujourd'hui d'offrir à nos clients 2 des 3 plus grands parcs français, et qui constitue une opération de croissance emblématique et riche de potentiel. Par ailleurs, nous avons engagé des discussions très avancées avec le fonds d'investissement HIG Capital France associé à Laurent Bruloy pour céder 7 parcs de loisirs régionaux (Bagatelle, l'Aquarium de Saint Malo, le parc des Mini Châteaux et l'Aquarium du Val de Loire, l'Aquaparc du Bouveret en Suisse, Avonturenpark aux Pays-Bas et Pleasurewood Hills au Royaume-Uni). Ces parcs disposent d'atouts incontestables et sont bien implantés dans leur marchés mais ne s'inscrivaient plus dans les priorités stratégiques du Groupe, orientées vers la valorisation de nos marques et la gestion de sites à dimension plus large.

L'exercice 2009-2010 aura donc été marqué par la mise en œuvre déterminée de la stratégie annoncée il y a maintenant deux ans. Cette évolution va se poursuivre en 2011.

Dans les Parcs de loisirs, notre stratégie « Grands Parcs, Grandes Marques » va s'incarner dans le développement de la marque Walibi, qui va connaître une nouvelle jeunesse et faire l'objet d'une spectaculaire nouvelle entrée en scène, dans nos parcs et en dehors de nos parcs (produits dérivés, bande dessinée, films …). Elle va s'enrichir

de l'entrée dans le Groupe du Futuroscope, qui vient d'enregistrer une année record de fréquentation à 1,8 million de visteurs. Elle verra aussi l'extension du concept et de la marque Grévin, avec l'ouverture d'un café destiné à compléter l'offre du site parisien et le lancement effectif d'un ou deux projets visant à ouvrir des musées Grévin hors de l'hexagone. Nous allons également poursuivre le développement de notre activité d'exportation de notre expertise en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assistance au management de Domaines skiables et de Parcs de loisirs, dans la lignée des projets déjà entamés au Maroc (parc Sindibad à Casablanca) et en Russie (domaine skiable de Rosa Khutor à Sotchi). Enfin, notre ambition de croissance externe reste intacte mais sélective. La marque de fabrique de la CDA réside dans sa capacité à intégrer des sites, et les opportunités d'acquisition seront considérées à l'aune de leur seul intérêt industriel.

Notre politique d'investissement dans nos sites, enfin, sera marquée par un souci de qualité et de différenciation. Ainsi dans les Domaines skiables, au-delà des investissements en remontées mécaniques, qui permettent d'utiles restructurations des domaines et un meilleur confort pour le skieur, nous porterons un regard très attentif à l'enrichissement de l'offre : accueil, information, activités hors pistes, animations, événements. L'univers du ski entre dans l'ère du « marketing expérientiel ». Notre Groupe doit faire la preuve de son sens de l'innovation et de la création, en collaboration avec toutes les parties prenantes des stations. Dans les Parcs de loisirs, nous investirons de manière très sélective, mais résolue, sur des projets d'amélioration du contenu et d'attractivité, pour offrir à nos visiteurs des expériences uniques et de qualité.

C'est ainsi que nous deviendrons une référence dans le domaine des loisirs en Europe dont le style, la signature, seront reconnus de tous. C'est ainsi que, dès lors, nous continuerons à accroître notre capacité à créer durablement de la valeur pour nos clients, nos salariés et nos actionnaires.

Dominique MARCEL

Président-Directeur général

2. Chiffres clés

Chiffres clés (en millions d'euros)	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2007/2008*	2008/2009	2009/2010
EXPLOITATION						
Chiffre d'affaires consolidé (Chapitre III - note 6-1)	455,6	505,7	579,3	561,3	576,0	596,6
Excédent brut opérationnel (1) (Chapitre III - note 6-2)	138,4	142,2	173,1	165,9	166,6	167,9
Résultat opérationnel (2) (Chapitre III - note 6-3)	80,0	68,6	85,1	83,3	83,0	76,3
Résultat net total (3)	44,7	31,8	39,7	39,7	43,1	47,1
Résultat net part du Groupe (4)	41,1	28,1	36,2	36,2	40,2	42,0
INVESTISSEMENTS ET AUTOFINANCEMENT						
Capacité d'autofinancement (5) (Chapitre III - note 7-1)	98,5	108,3	128,1	121,4	131,1	133,7
Investissements industriels nets (6)	78,6	83,2	103,2	100,8	74,0	95,3
« cash flow libre » (7)	19,9	25,1	24,9	20,6	57,1	38,5
BILAN	30-sept-06	30-sept-07	30-sept-08	30-sept-08	30-sept-09	30-sept-10
Total des capitaux propres	459,0	487,3	564,3	564,3	591,9	741,0
Endettement net (8)	476,0	484,2	563,3	563,3	461,9	332,6
Total du bilan	1 163,1	1 211,7	1 391,1	1 391,1	1 349,7	1 425,0
ROE (9)	10,5%	6,7%	7,4%	7,4%	7,8%	6,4%
ROCE (10)	6,1%	5,0%	5,3%	5,5%	5,7%	5,1%

* *Conformément à la norme IFRS 5, le résultat publié de 2008 a été retraité pour permettre une comparabilité avec les comptes 2009. Les activités cédées des domaines skiables suisses (Saas Fee Bergbahnen et Téléverbier) ont été reclassées en 2009 et 2008 sur une ligne distincte « activités abandonnées ».*

(1) L'Excédent Brut Opérationnel comprend les revenus et charges d'exploitation avant prise en compte des coûts de détention des actifs (amortissements et dépréciations), des autres produits et charges opérationnels, du résultat financier et des impôts sur le résultat.

(2) Le Résultat Opérationnel est calculé sur la base du référentiel IFRS.

(3) Le Résultat net total comprend l'ensemble des produits et charges du Groupe avant prise en compte des intérêts minoritaires.

(4) Le Résultat net part du Groupe comprend l'ensemble des produits et charges du Groupe après prise en compte des intérêts minoritaires.

(5) Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et des impôts, calculée sur la base du référentiel IFRS.

(6) Les investissements industriels nets correspondent aux dépenses réalisées pour les nouvelles immobilisations corporelles et incorporelles nettes des cessions d'actifs du même type.

(7) Le cash-flow libre correspond à la capacité d'autofinancement nette moins les investissements industriels nets.

(8) L'Endettement net correspond à l'ensemble des dettes financières moins la trésorerie disponible.

(9) ROE = Résultat net part du Groupe / (Capitaux propres part du Groupe - Résultat net part du Groupe).

(10) ROCE = Résultat opérationnel après IS normatif / Actif immobilisé net (y compris écarts d'acquisition) + BFR + Impôts différés actif - Impôts différés passif - Provisions courantes et non courantes.

Evolution du chiffre d'affaires consolidé[1]

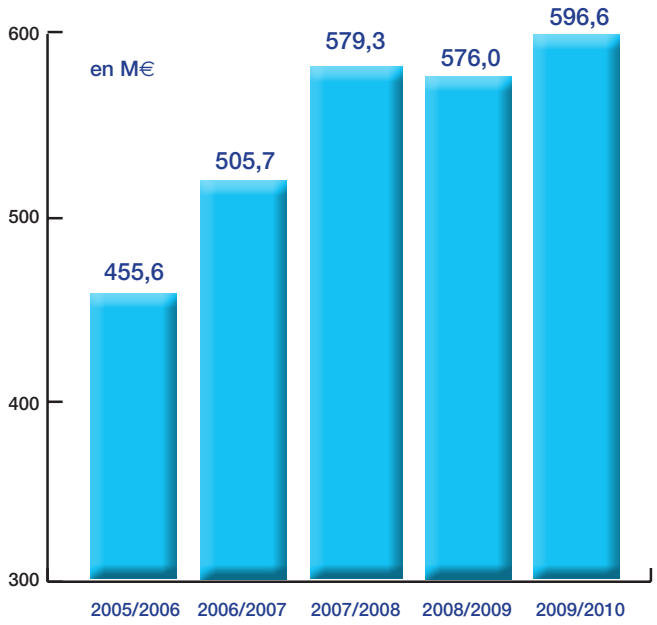

Depuis 2005/2006, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe a progressé de 10,1%[2] par an en moyenne, dont +2,5% par croissance organique et +7,5% grâce à la croissance externe. Avec près de 597 M€ de chiffre d'affaires, dont 365 M€ réalisés par les Domaines skiables et 231 M€ par les Parcs de loisirs, la Compagnie des Alpes est un acteur majeur de la production de loisirs en Europe.

Evolution du résultat net

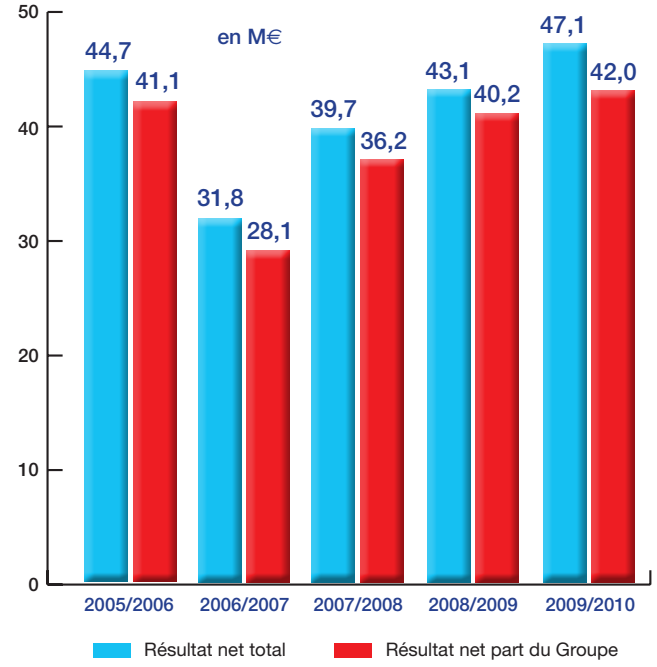

Depuis 2005/2006, le résultat net part du Groupe CDA a augmenté en moyenne de 9,3%[2] par an. En 2005/2006, il avait été favorablement impacté à hauteur de 15 M€ par un effet comptable non récurrent lié à la date d'acquisition des parcs StarParks, au début de la saison. En 2009/2010, il augmente de près de 5%.

Résultat opérationnel[1]

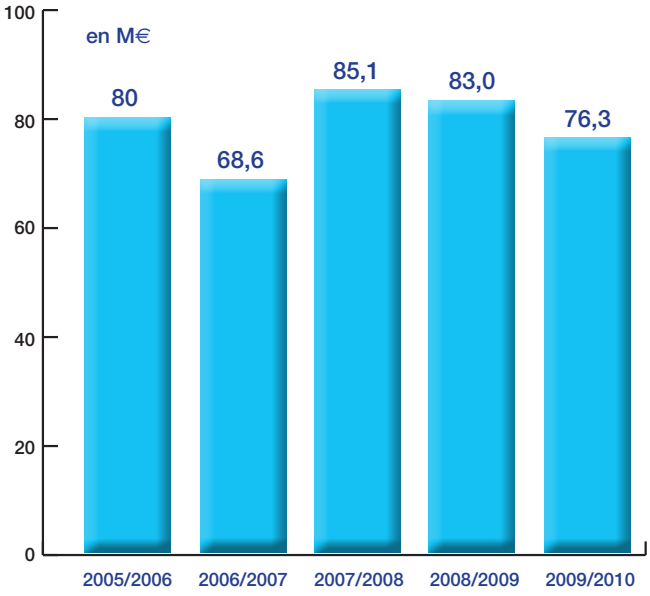

Avec une moyenne de 14,6% du chiffre d'affaires sur cinq ans, le Groupe offre une rentabilité opérationnelle, telle que mesurée par le ratio RO/CA, d'un niveau élevé dans des métiers à forte intensité capitalistique.

[1] Les chiffres publiés sont sans retraitement, à des fins d'homogénéité et de présentation avec les documents de référence précédents. Les différences de présentation éventuelles avec le rapport de gestion s'expliquent par le reclassement en 2008 et 2009 en activités abandonnées, conformément à la norme IFRS 5, des Domaines skiables suisses (Téléverbier, Saas Fee Bergbahnen) dont la cession est intervenue respectivement en juillet et octobre 2009.

[2] Les moyennes sur 5 ans sont calculées à partir d'une moyenne de variations annuelles constatées sur les 5 derniers exercices.

Investissements industriels nets et autofinancement[1]

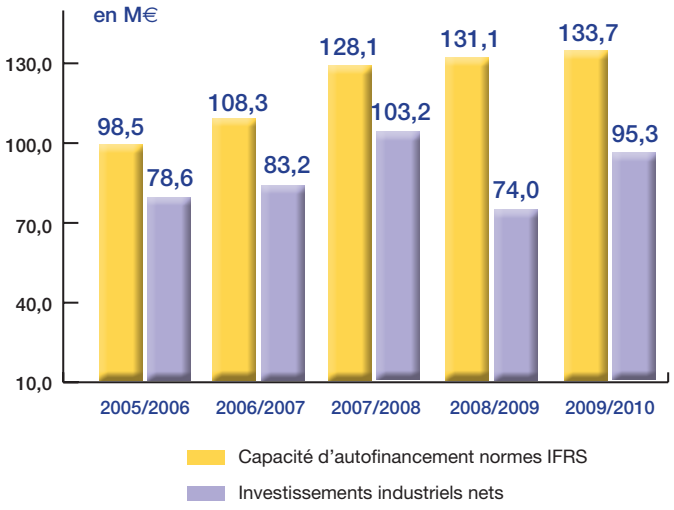

Les investissements industriels sont constitués par les nouvelles remontées mécaniques, les travaux de pistes, les engins de damage, l'enneigement de culture pour les Domaines skiables et les nouvelles attractions et aménagements pour les Parcs de loisirs, auxquels il faut ajouter divers matériels et logiciels. Sur les cinq derniers exercices, les investissements industriels ont représenté 16% du CA consolidé. La Compagnie des Alpes a dégagé plus de 160 M€ de *cash flow* libre.

Evolution du cash flow libre

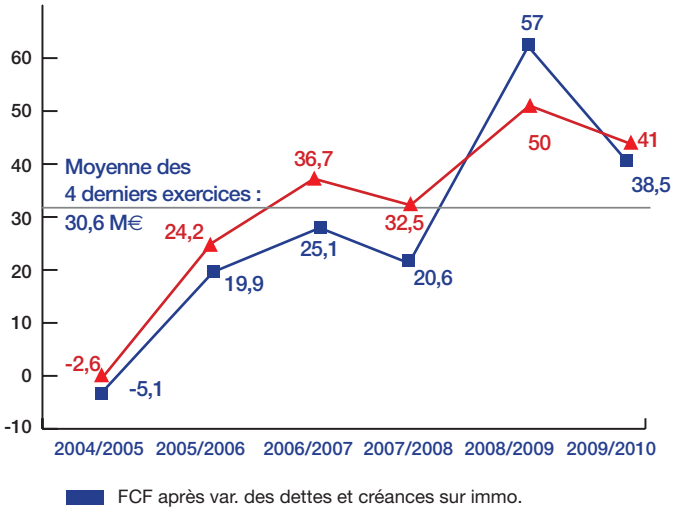

Le cash flow libre généré sur l'exercice 2009/2010 ressort à 38,5 M€, en ligne avec la moyenne des trois dernières années alors même que le groupe a poursuivi une politique d'investissement sélective mais dynamique. Hors variation des dettes et créances sur immobilisations, l'autofinancement disponible économique du Groupe s'établit à 41 M€, en baisse de 9 M€, compte tenu du maintien du programme de reprise des investissements dans les Parcs de loisirs, malgré la crise conjoncturelle, en cohérence avec les orientations stratégiques. Les Domaines skiables ont en revanche atteint un niveau record de cash flow libre à plus de 40 M€ (vs. 30 M€ en 2009/2010). Sur les 5 derniers exercices, le taux de croissance moyen annuel du cash flow libre, après variations des dettes et créances sur immobilisations est de près de 18%.

La rentabilité du Groupe CDA[1]

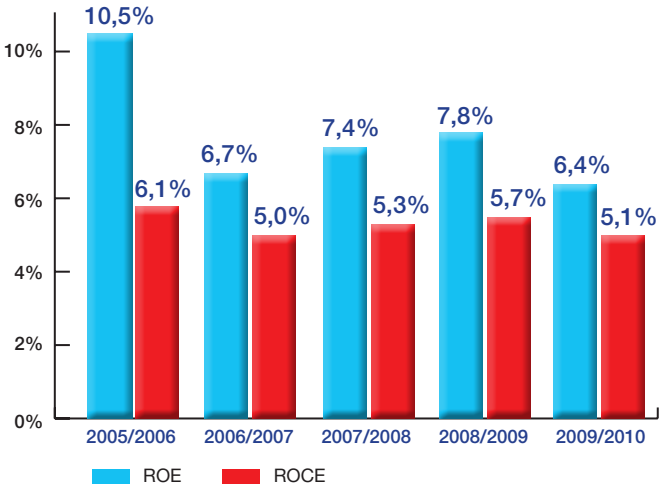

ROE = Résultat net part du Groupe / (Capitaux propres part du Groupe - résultat net part du Groupe

ROCE = Résultat opérationnel après IS normatif / Actif immobilisé net (y compris écarts 'acquisition) + BFR + Impôts différés actif - Impôts différés passif - Provisions courantes et non courantes

Erodée à court terme du fait de la forte croissance externe réalisée en 2006 et 2007, la rentabilité du Groupe CDA est repartie à la hausse sur les exercices 2007/2008 et 2008/2009. En 2010, l'évolution de la rentabilité des capitaux propres part du Groupe (ROE) a été impactée par l'augmentation de capital et le retour sur capitaux engagés (ROCE) a été conjoncturellement affecté par la baisse de l'activité. En moyenne sur 5 ans, la rentabilité des capitaux propres part du Groupe (ROE) est de 7,8% et le retour sur capitaux employés (ROCE) est de 5,5%. Hors écarts d'acquisition (*goodwills*), le retour sur capitaux employés (ROCE) s'élève à près de 7,5%.

1 Les chiffres publiés sont sans retraitement, à des fins d'homogénéité et de présentation avec les documents de référence précédents. Les différences de présentation éventuelles avec le rapport de gestion s'expliquent par le reclassement en 2008 et 2009 en activités abandonnées, conformément à la norme IFRS 5, des Domaines skiables suisses (Téléverbier, Saas Fee Bergbahnen) dont la cession est intervenue respectivement en juillet et octobre 2009.

Structure financière

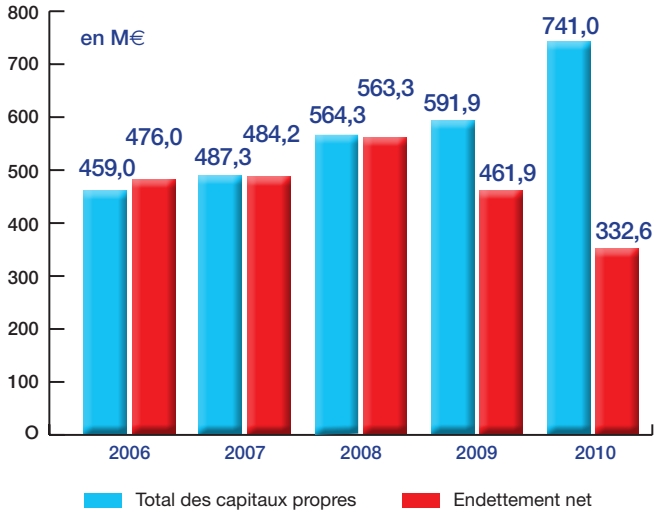

L'endettement net a représenté environ 85% des fonds propres en moyenne de 2006 à 2010. Les deux dernières acquisitions importantes (parcs StarParks en mai 2006 et STVI en octobre 2007) ont été financées en partie par des augmentations de capital. La poursuite de la cession d'actifs non stratégiques, combinée à la génération de free cash flow et la réalisation de l'augmentation de capital de 100 M€ en juillet dernier ont permis de réduire l'endettement net de 28%. Au 30 septembre 2010, l'endettement net ressort à 45% des fonds propres, soit le niveau le plus bas atteint depuis ces 15 dernières années.

Evolution du cours de Bourse sur 5 ans

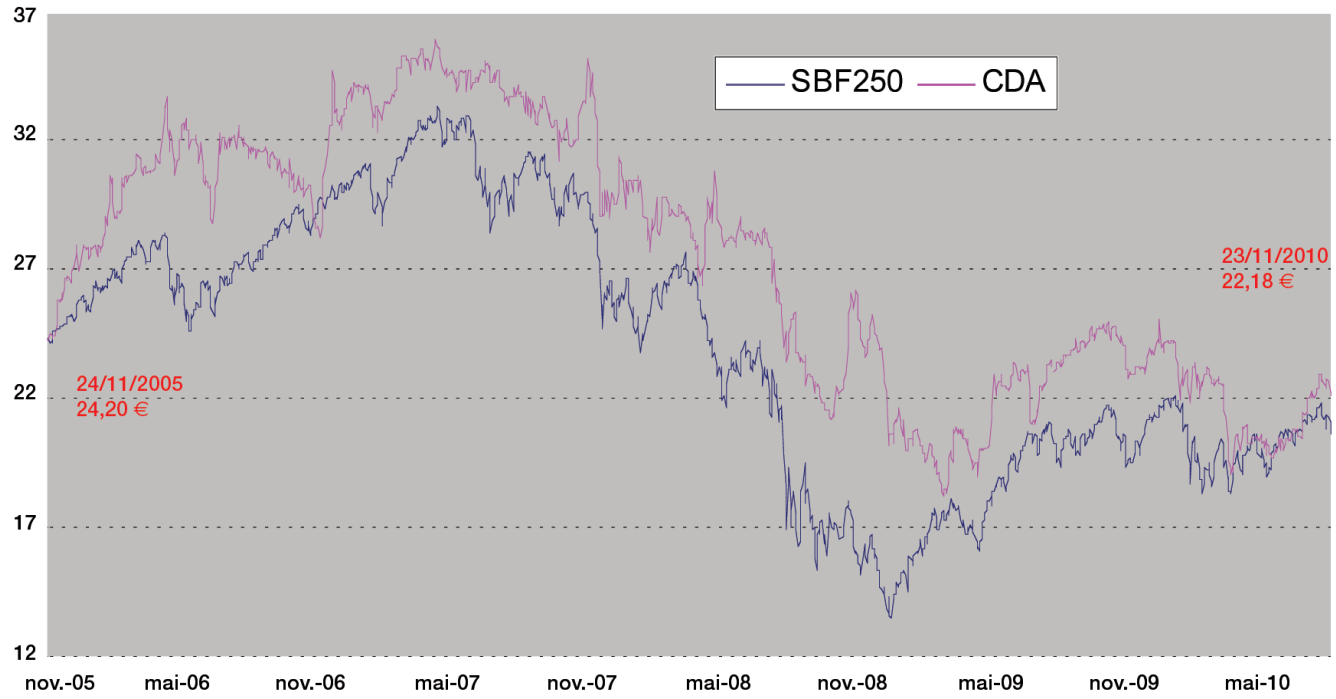

Sur la période s'écoulant de décembre 2005 à décembre 2010, l'action CDA a globalement surperformé l'indice SBF 250. En 2010, du 1er janvier au 31 décembre, l'évolution du titre CDA a mécaniquement été impactée par l'effet dilutif de l'augmentation de capital lancée fin juin. La performance du titre a été négative de -5,4% vs. -1,2% pour le SBF 250, mais en ligne avec celle du CAC 40 (-5,2%). Depuis un point bas atteint le 31 août dernier à 19,65€, l'action CDA a progressé au 24 janvier 2011 de 23%, surperformant de nouveau les indices SBF 250 et CAC 40, en hausse respectivement de 16% et 15,5%.

3. Historique du Groupe

1989/1990

Création par C3D (Caisse Des Dépôts Développement) de la Compagnie des Alpes (CDA).

Acquisition de la STGM (Société des Téléphériques de la Grande Motte) / Tignes. Création de la STAG (Société des Téléphériques de l'Aiguille Grive) / Peisey-Vallandry.

1991/1994

La SAP (Société d'Aménagement de la Plagne) / La Plagne, la STAR (Société des Téléphériques de l'Aiguille Rouge) / Les Arcs, et la SATAL (Société d'Aménagement du Téléphérique Argentière-Lognan) / Chamonix-Les Grands Montets, rejoignent le Groupe. Les 100 M€ de CA consolidés sont franchis en 1994.

1994/1995

Acquisition de la majorité du capital de la SEVABEL (Société d'Exploitation de la Vallée des Belleville) / Les Menuires.

Introduction de CDA au Second Marché de la Bourse de Paris, le 18 novembre 1994.

Méribel Alpina intègre le Groupe à 36% et rejoint la CDA au Second Marché de la Bourse de Paris un an plus tard, en décembre 1994.

1995/1998

Acquisition de la SMA (Société des Montagnes de l'Arc), société aménageur des Arcs, qui devient concessionnaire du domaine skiable des Arcs par intégration de la STAR.

Première exploitation à l'étranger avec le domaine skiable de Courmayeur en Italie (Val d'Aoste), en décembre 1996.

Méribel Alpina et la CDA acquièrent les domaines skiables de Flaine, Samoëns, Morillon et Sixt, en décembre 1997.

2000/2002

Prise de contrôle de Méribel Alpina par OPA/OPE suivi d'une OPR/RO.

Premières prises de participation en Suisse : Verbier en 2000 et Saas Fee en 2001.

2002/2005

Diversification majeure dans le secteur des parcs de loisirs via une OPA sur le capital de Grévin & Cie (groupe de 10 Parcs), suivie d'une OPR/RO, en juin 2002.

Poursuite de la croissance externe dans les parcs : Aquaparc du Bouveret en Suisse (2003), Panorama Park en Allemagne et Pleasurewood Hills en Angleterre (2004), Planète Sauvage (Loire Atlantique) et Mer de Sable (Oise) (2005).

Privatisation de la Compagnie des Alpes, le 8 mai 2004. La Caisse des Dépôts et Consignation détient 40% du capital de la CDA (vs. 53%). Une participation de 13% de la CDC est vendue à trois groupes bancaires ayant un intérêt stratégique dans la région des Alpes.

Entrée dans Serre-Chevalier (Hautes Alpes) via l'obtention de la concession d'exploitation pour 30 ans du domaine skiable de Saint-Chaffrey (Serre Chevalier 1350) et prise de participation dans Serre-Chevalier Ski Développement. Troisième participation (20%) dans une station suisse (Aletsch Riederalp).

2005/2006

Prise de contrôle de Serre-Chevalier Ski Développement.
Acquisition de cinq nouveaux parcs de loisirs auprès du groupe StarParks, dont quatre exploités sous la marque Walibi. La Compagnie des Alpes atteint son objectif d'équilibre entre ses deux métiers et devient un acteur incontournable des parcs de loisirs en Europe.

Ouverture d'un nouveau parc : Le Bioscope (1er juin 2006).

2007/2008

La Compagnie des Alpes acquiert 60% du capital de la STVI (Société des Téléphériques de Val d'Isère) ainsi que trois participations de 20% dans les sociétés d'Avoriaz, Valmorel et La Rosière. Cette acquisition est en partie financée par une augmentation de capital réservée au vendeur. A cette occasion, la société Sofival, devient le troisième actionnaire avec 8,7% du capital.

Cession du parc allemand Panorama Park en janvier 2008 et de la participation dans Aletsch Riederalp en avril 2008.

2009/2010

Cession des participations dans SMVP (Bioscope), TéléVerbier et Saas Fee Bergbahnen (SFB) en octobre 2009 et acquisition d'une participation majoritaire dans DAL (Deux Alpes Loisirs) / Les 2Alpes, en décembre 2009.

Poursuite des cessions avec le désengagement de Compagnie des Alpes dans Courmayeur Mont-Blanc Funivie (CMBF), en mai 2010.

2010/2011 : Développements post-clôture

Montée à 100% au capital de la STVI (vs. 60%), en novembre 2010.

Opération de croissance externe majeure avec l'adossement de la Compagnie des Alpes au Futuroscope, en janvier 2011.

4. Présentation des activités du Groupe

Avec 26,3 millions de visiteurs accueillis en 2009/2010 dans ses trente-six sites après cession des Domaines skiables suisses et italien, la Compagnie des Alpes est un acteur majeur du secteur des loisirs actifs en Europe. Leader mondial de l'exploitation de domaines skiables*, elle est présente sur quinze domaines en France. Elle est également un acteur majeur européen des parcs de loisirs et exploite vingt et un sites dont 12 en France, 3 en Belgique, 3 aux Pays-Bas, 1 en Allemagne, 1 en Suisse et 1 en Angleterre.

4.1. Domaines skiables (61% du chiffre d'affaires du Groupe en 2010)

Les sociétés du Groupe équipent, entretiennent et exploitent des domaines skiables : leurs recettes proviennent des ventes de titres de transport de remontées mécaniques. Leurs charges sont constituées des dépenses liées au financement des installations, au personnel, aux taxes et redevances locales et aux dépenses d'exploitation courantes (entretien, énergie, assurances, etc.). En France cette activité est exercée dans le cadre de contrats de concession, dont les caractéristiques et les durées sont exposées dans la note 1.8.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Au 30 septembre 2010, la durée moyenne restant à courir des principaux contrats est de 14 ans.

A titre accessoire, pour des montants n'ayant jamais excédé 5% du chiffre d'affaires global des domaines skiables, et limité à quatre domaines skiables – Les Arcs, Flaine, Les Menuires et La Plagne – le Groupe exerce une activité de ventes de terrains constructibles à des promoteurs. Cette activité s'exerce dans le cadre de concessions d'aménagement décrites dans la note 1.8.1 de l'annexe des comptes consolidés. Le chiffre d'affaires et les résultats de cette activité sont intégrés dans les données des Domaines skiables et font l'objet d'une mention de leur contribution dans le rapport de gestion annuel. S'agissant de terrains destinés à la vente, leur valeur nette comptable figure en stock au bilan (note 5.7 de l'annexe des comptes consolidés).

4.1.1. Marché et concurrence en Europe

Le marché pertinent pour les activités de la Compagnie des Alpes dans le ski est l'Europe. En effet, les clients qui traversent les océans pour faire du ski sont très peu nombreux : quelques dizaines de milliers contre plus de 40 millions de pratiquants du ski en Europe. Le marché européen, estimé par la CDA à environ 215 millions de journées ou 4,3 milliards d'euros, est dominé à environ 80% par quatre pays principaux.

Les quatre grands pays du ski en Europe

Pays [1]	Superficie du domaine skiable (km²)	Nombre de remontées mécaniques	Nombre de stations	Nombre de très grandes stations [2]
France	1 618	3 790	325	14
Autriche	790	3 313	254	12
Suisse	840	2 284	240	7
Italie	750	2 006	349	4

[1] Sources : www.vanat.ch, 2010 International report on mountain tourism, mars 2010 ; www.atout-france.fr, Les chiffres clés du tourisme en montagne, 7ème édition, septembre 2009.

[2] Stations accueillant plus de 1 millions de journées-skieurs

Fréquentation totale des quatre grands pays du ski en Europe (en millions de journées)

Pays [1]	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010
France	48,0	54,6	58,6	56,1
Autriche	48,0	56,8	56,9	53,4
Suisse	24,0	28,7	31,7	27,3
Italie	24,8	26,8	29,0	31,5

[1] sources : www.domaines-skiables.fr, www.vanat.ch

* En nombre de journées skieurs, il n'existe pas de société ou groupe exploitant de remontées mécaniques, comparable à CDA, ayant un nombre de journées skieurs supérieur à celui de la Compagnie des Alpes.

La position de leader de la France (selon les années, ex-aequo avec l'Autriche) vient largement de la puissance de son marché intérieur, qui représente environ 80%[1] de sa fréquentation tandis que la grande majorité de la fréquentation des stations suisses (50%) et autrichiennes (> 60%) est étrangère (essentiellement allemande dans le cas des stations autrichiennes)[2].

En Europe, le modèle économique largement dominant sur ce marché est constitué de sociétés n'opérant que sur un seul site. La Compagnie des Alpes est un exemple presque unique de groupe présent sur plusieurs sites (à l'exception du groupe suédois Skistar, coté à la Bourse de Stockholm et qui n'est présent que sur le marché scandinave). Dès lors, le Groupe occupe une place de numéro un incontestée avec environ 8% du chiffre d'affaires et 6% des journées-skieurs réalisés en Europe. Si l'on ajoute à ces données les fréquentations et les chiffres d'affaires réalisés par les sociétés non consolidées globalement (Chamonix, Avoriaz, Valmorel et La Rosière), la Compagnie des Alpes représente environ 10% du marché européen du ski en valeur et 8% en volume.

Le marché français du ski [3]

La France compte parmi les trois premiers pays de ski dans le monde, au coude à coude avec les Etats-Unis et l'Autriche. Ce n'est pas seulement l'un des premiers domaines skiables du monde par sa fréquentation. C'est aussi un maillage de nombreux domaines skiables de renommée internationale, plus de 200 répartis sur 6 massifs, très variés en taille et en offre.
On recense en France 325 stations ou centres de ski possédant au moins une remontée mécanique et 220 opérateurs de domaines skiables adhérents au Syndicat National des Téléphériques de France en 2010, dont 116 entreprises privées (soit 53%) et 104 entités publiques dont 64 sociétés d'économie mixte. Les quatorze premières stations ont réalisé plus de 52% du chiffre d'affaires total en 2009/2010. Les sept groupes français présents sur au moins deux stations (27 stations au total) totalisent plus de 50% du chiffre d'affaires réalisé en France.
En France, au 30 septembre 2010, la Compagnie des Alpes occupe, dans son périmètre de consolidation globale, une part de marché d'environ 28% en valeur et 25% en volume. Les sociétés Sofival (Avoriaz, Valmorel et La Rosière) et S3V, exploitant les domaines de Courchevel, La Tania et Mottaret, sont au coude à coude avec des parts de marché en valeur de 4,7%.

Principaux avantages concurrentiels du Groupe

La fréquentation d'une station de sports d'hiver est liée à plusieurs facteurs :

- Les qualités intrinsèques du domaine skiable (altitude, variété des pistes, équipement en neige de culture, liaisons avec d'autres domaines, forte renommée) et le potentiel touristique de la station, exprimé en termes d'hébergement professionnel. L'altitude d'un domaine skiable est une garantie d'un enneigement de qualité et d'une durée de saison supérieure à 20 semaines. Un pourcentage important de lits professionnels permet de commercialiser activement la station, notamment auprès des clientèles étrangères.
- Les conditions d'enneigement et de températures au cours de l'hiver : un enneigement abondant et des températures froides favorisent la pratique du ski dans toutes les stations, y compris en moyenne et basse altitude. En cas de températures plus clémentes, les stations situées en altitude élevée peuvent bénéficier de reports de clientèles.
- L'environnement économique général : les vacances aux sports d'hiver sont des dépenses de loisirs. Elles peuvent donc faire l'objet d'arbitrages en cas de baisse du revenu disponible des ménages. Inversement, elles constituent également des destinations de vacances de proximité, privilégiées en cas de crise, comme la saison 2008/2009 l'a illustré.
- Les clientèles des marchés européens en croissance (Royaume Uni, Benelux, Pays de l'Est) privilégient l'altitude, la taille des domaines skiables et leur facilité d'accès. Sur ces trois critères, la France est bien placée : elle compte un nombre important de stations de haute altitude et de grande dimension, capables d'accueillir plus de 1 million de journées-skieurs par an, et la plupart d'entre elles sont accessibles par autoroute ou par chemin de fer depuis les grands marchés émetteurs de skieurs.

Les avantages concurrentiels de la Compagnie des Alpes tiennent pour l'essentiel au positionnement des stations du Groupe : elle a choisi de n'opérer que dans des stations bénéficiant d'un domaine skiable de grande dimension et de haute altitude, de notoriété européenne et disposant de capacités d'hébergement professionnel très importantes. Les sites du Groupe sont fréquentés très majoritairement par des vacanciers (i.e. résidant dans la station pour plusieurs nuits). Ils sont donc moins dépendants des variations météorologiques à court terme et leur fréquentation est mieux répartie au cours de la semaine et au cours de la saison.
Le segment de clientèle constitué des skieurs étrangers recèle une marge importante de progression. La clientèle étrangère représente environ 40% de la fréquentation des stations du Groupe (sources enquêtes CDA, Comète et Contours), dont la moitié vient du Royaume Uni, pays dans lequel la France détient la première place largement devant l'Autriche. Les autres clients étrangers viennent majoritairement d'Europe : Pays-Bas, Belgique, Allemagne, Italie et Suisse.

[1] Source : Domaines Skiables de France, Recueil d'indicateurs et analyses 2010, Octobre 2010.

[2] Source : Laurent Vanat, 2010 International report on mountain tourism, mars 2010.

[3] Sources : Montagne Leaders, N°221 > Septembre / Octobre 2010 ; Domaines Skiables de France, Recueil d'indicateurs et analyses 2010, Octobre 2010.

4.1.2. Fréquentation

Journées-skieurs des sites du groupe CDA (milliers)	2007/2008	2008/2009	2009/2010
Paradiski (La Plagne - Les Arcs - Peisey)	4 823	4 768	4 683
Espace Killy (Tignes - Val d'Isère intégré en 2008)	3 071	2 770	2 765
Les Trois Vallées (Les Menuires - Méribel)	2 644	2 599	2 491
Grand Massif (Flaine, Giffre)	1 281	1 309	1 276
Serre Chevalier	1 392	1 438	1 379
Deux Alpes			1 268
Sous total Compagnie des Alpes - Domaines skiables	**13 211**	**12 884**	**13 862**
Domaines skiables français mis en équivalence*	3 436	3 452	3 486
Italie (Courmayeur)	382	373	
Suisse (Verbier & Saas Fee en 2008)	1 541		
Total fréquentation des Domaines skiables	**18 570**	**16 709**	**17 348**
Dont fréquentation des domaines consolidés globalement	13 668	12 884	13 862

* Chamonix, Avoriaz, Valmorel, et La Rosière

En juillet 2009 et en octobre 2009, la Compagnie des Alpes a cédé ses participations dans Téléverbier (20,3%, société mise en équivalence) et Saas Fee Bergbahnen (SFB) (41,6% intégrée globalement). Les contributions de ces deux sociétés à la fréquentation globale et au chiffre d'affaires n'apparaissent donc plus en 2008/2009 : en application des principes comptables IFRS, la contribution de SFB est isolée dans une rubrique intitulée «résultats des activités abandonnées». En mai 2010, La Compagnie des Alpes a poursuivi sa stratégie d'arbitrage d'actifs en procédant à la cession du domaine skiable de Courmayeur, pour lequel la CDA détenait une participation de 29,8% dans la société Courmayeur Mont Blanc Funivie (CMBF).

La saison 2009/2010 a été marquée par une météo maussade qui a freiné la fréquentation des clientèles de proximité et de séjour. Les 15 jours de Noël ont été très pluvieux pénalisant fortement les plus petites exploitations situées hors du massif alpin, dont la fréquentation est en retrait de plus de 10% tandis que la fréquentation nationale accuse un recul de 4% à 56,1 millions de journées-skieurs contre 58,6 millions de journées skieurs en 2008/2009. Malgré une crise économique d'ampleur sans égale depuis plus de 50 ans, la fréquentation globale des domaines skiables français parvient à se stabiliser à un niveau élevé constaté sur les 3 dernières saisons dont un niveau record historique atteint en 2008/2009. La fréquentation de la saison 2009/2010 s'établit 3,4% au-dessus de la moyenne des 4 saisons précédentes. (Source : Recueil d'indicateurs et analyses SNTF 2010, www.domaines-skiables.fr).

Dans ce contexte, la fréquentation des sites du Groupe a été affectée par les facteurs principaux suivants :

- Un début de saison en demi-teinte (enneigement de début de saison plus tardif, pluies et chutes de neige continues en très haute altitude sur l'ensemble de la période des congés de Noël), auquel se sont ajoutées d'importantes réservations tardives chez les hébergeurs professionnels,
- Une diminution de la clientèle anglaise pour les stations les plus impactées (plus de 30% de la clientèle totale dans certaines stations),
- Une base de comparaison élevée après deux années record en 2008 et 2009.

Au global, la qualité des domaines du Groupe et des politiques marketing et commerciale performantes ont permis de limiter la baisse de fréquentation à -3% et maintenir la fréquentation à un niveau supérieur au niveau atteint en 2006/2007, à périmètre comparable.

L'évolution constatée au cours des trois dernières saisons de ski illustre parfaitement la bonne résistance de l'activité Domaines skiables aux variations externes : les caractéristiques des sites du Groupe (haute altitude, grande dimension et renommée internationale) permettent en effet d'amortir les variations dues aux facteurs externes et d'offrir ainsi une plus grande régularité des performances dans le temps.

Le Groupe CDA compte désormais dans son périmètre 15 domaines skiables dont 11 consolidés globalement totalisant 13,9 millions de journées-skieurs, et 4 sont mis en équivalence accueillant près de 3,5 millions de journées-skieurs.

4.1.3. Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires des sites du groupe CDA (M€)	2007/2008	2008/2009	2009/2010
Paradiski (La Plagne - Les Arcs - Peisey)	120,1	125,4	120,0
Espace Killy (Tignes - Val d'Isère en 2008 et 2009)	81,7	77,4	78,9
Les Trois Vallées (Les Menuires - Méribel)	63,0	63,4	64,3
Grand Massif (Flaine,Giffre)	32,4	30,7	31,5
Serre Chevalier	28,9	31,2	31,5
Deux Alpes			38,6
Sous total Compagnie des Alpes - Domaines skiables	**326,1**	**328,1**	**364,8**
Domaines skiables français mis en équivalence	106,5	105,9	109,5
Italie (Courmayeur)	10,6	10,8	0,0
Suisse (Verbier & Saas Fee en 2008)	52,8	0,0	0,0
Total CA Domaines skiables	**496,0**	**444,8**	**474,3**
Dont chiffre d'affaires consolidé	*344,3*	*328,3*	*364,8*
Dont chiffre d'affaires foncier	*10,3*	*4,9*	*2,6*

Le chiffre d'affaires consolidé des Domaines skiables du Groupe CDA a diminué légèrement de -0,9% à périmètre comparable pour atteindre 365 M€, soit 61% du chiffre d'affaires consolidé de la Compagnie des Alpes. A périmètre réel, la progression est de 11,2% grâce à la forte contribution des Deux Alpes acquis en décembre 2009.

Le chiffre d'affaires des seules remontées mécaniques est stable (+0,2%) à périmètre comparable, tandis que les ventes foncières ont atteint 2,6 M€ sur l'exercice (contre respectivement 4,9 M€ et 10,3 M€ lors des deux exercices précédents).

La recette par journée-skieur augmente de 3,2%. Elle a notamment plus particulièrement progressé dans les stations qui ont bénéficié d'investissements importants offrant un gain réel de qualité aux skieurs.

4.1.4. Activité des principales sociétés

• Domaine skiable de Paradiski : SAP (La Plagne) SMA (Les Arcs) – STAG (Peisey –Vallandry)

Ces trois domaines sont reliés depuis la saison 2004/2005 par le téléphérique Vanoise Express pour former le Domaine skiable Paradiski. Avec plus de 98 000 lits touristiques dont 62% activement commercialisés par des professionnels de l'hébergement, Paradiski est un des plus grands domaines skiables du monde. Il représente à lui seul un tiers du chiffre d'affaires des domaines skiables du Groupe. Après une saison complète de fermeture pour des raisons techniques, la réouverture du téléphérique Vanoise Express pour la saison 2008/2009 avait permis de commercialiser à nouveau le grand domaine faisant progresser le chiffre d'affaires de +4,4% à 125,4 M€, alimenté par une forte reprise de la recette par journée (+5,5%). En 2009/2010, le chiffre d'affaires est en retrait de -4,3% dont une baisse limitée de la fréquentation de -1,8%. La baisse d'activité s'explique par des ventes foncières moins importantes pour environ 5 M€. Hors impact des ventes foncières, le chiffre d'affaires des remontées mécaniques diminue de -0,6% du fait d'une progression limitée de la recette moyenne à +1,2%.

• Domaine skiable de l'Espace Killy : STGM (Tignes) et STVI (Val d'Isère)

La STGM et la STVI exploitent à elles deux l'ensemble du Domaine skiable de l'Espace Killy. Totalisant plus de 59 000 lits touristiques, dont 50% de lits commerciaux, ce domaine qui avait accueilli les Championnats du monde de ski alpin en février 2009, enregistrait sur l'exercice précédent une baisse de fréquentation significative de près de 10%, les lits touristiques ayant été occupés par des coureurs, leurs entraîneurs et par des journalistes n'ayant pas consommé de journées-skieurs. Le chiffre d'affaires 2009/2010 atteint 78,9 M€, en hausse de près de 2%, alimenté par une progression sensible de la recette moyenne (+4%), supérieure à celle du Groupe dans son

ensemble. Cette évolution est liée à un effet de rattrapage par rapport aux championnats du Monde de 2009, pendant lesquels des gratuités avaient été délivrées en nombre plus important.

• Les stations des Trois Vallées : SEVABEL (Les Menuires) et MERIBEL ALPINA (Méribel)

Partageant avec les sociétés S3V (Courchevel) et SETAM (Val Thorens) l'exploitation du plus grand domaine skiable du monde, les Trois Vallées, la SEVABEL et Méribel Alpina, qui totalisent près de 55 000 lits touristiques dont 53% de lits commerciaux, avaient battu leur record de fréquentation au cours de l'exercice 2007/2008 pour atteindre 2,6 millions de journées-skieurs. Alors qu'elles ont largement réussi à maintenir cette performance en 2008/2009, avec une baisse de fréquentation limitée à -1,7% elles connaissent en 2009/2010 un repli de -4,2% de la fréquentation compensé en partie par une croissance de la recette moyenne de +2,6%. Des ventes foncières plus importantes en 2010 (+2,2 M€) permettent d'afficher une progression du chiffre d'affaires de +1,4% à 64,3 M€.

• Le Grand Massif : DSF – DSG (Flaine, Samoëns, Morillon, Sixt)

DSF et sa filiale DSG exploitent quatre des cinq stations formant le Grand Massif en Haute Savoie. Hormis Flaine, ces sites sont situés à une altitude en moyenne plus basse que celle des autres stations du Groupe. La proportion de lits commerciaux est de 41% sur un total de plus de 17 000 lits touristiques. Le chiffre d'affaires des remontées mécaniques progresse de +3,4% après une progression de +3% en 2008/2009. Le domaine a bénéficié là aussi d'une évolution significative de la recette moyenne de +6,1%. Les ventes foncières en baisse par rapport à 2008/2009 ont conduit à une augmentation finale du chiffre d'affaires de Grand Massif de +2,5%.

• Serre-Chevalier (SCV)

Issue de la fusion des sociétés SC 1350 et SCSD réalisée en décembre 2008, Serre-Chevalier Valley (SCV) exploite la totalité du Domaine skiable de Serre-Chevalier. Au cours de l'exercice 2009/2010, le chiffre d'affaires a augmenté de +1,1% pour atteindre 31,5 M€. Cette progression est répartie en -4,1% de fréquentation (près de 1,4 million de journées-skieurs) et +5,2% de croissance des recettes par journée-skieur, la société poursuivant ainsi le comblement de son retard sur les grandes stations françaises dans ce domaine. Ce rattrapage est accompagné et justifié par un important programme d'investissement, engagé dès l'été 2005 et étalé sur 5 ans, qui doit permettre de repositionner Serre-Chevalier dans le peloton de tête des stations françaises. Le développement de lits locatifs nouveaux devrait y contribuer, les 51 700 lits touristiques de Serre-Chevalier n'étant commercialisés par des opérateurs professionnels qu'à hauteur de 30% contre une moyenne de 50% pour l'ensemble des stations du Groupe. Serre-Chevalier est ainsi le site du Groupe CDA le plus dépendant de la clientèle de proximité.

• Les Deux Alpes (DAL)

Dernière acquisition en date du Groupe CDA dans les Domaines skiables (décembre 2009), la station des Deux Alpes a fortement contribué à l'activité des Domaines skiables en 2009/2010 en apportant un chiffre d'affaires de 38,6 M€ (40 M€ en 2008/2009). Représentant plus de 10% du chiffre d'affaires Domaines skiables Groupe, les Deux Alpes est le 4ème plus important contributeur à l'activité derrière les 3 domaines reliés Paradiski, Espace Killy et les Trois Vallées. La station accueille environ 1,3 million de journées-skieurs et dispose d'une capacité d'hébergements de près de 30 000 lits dont plus de 50% sont commercialisés par des hébergeurs professionnels. Le démarrage de la saison et les conditions climatiques particulièrement mauvaises sur l'ensemble de la saison expliquent en grande partie la baisse de la fréquentation de la station en 2009/2010.

4.2. Parcs de loisirs (39% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2010)

Le Groupe Compagnie des Alpes exploite des parcs de loisirs depuis l'acquisition en juin 2002, du groupe Grévin & Cie, dont les principaux actifs étaient le Parc Astérix et le Musée Grévin. En mai 2006, il a procédé à une nouvelle acquisition stratégique importante de 5 parcs de loisirs dont quatre exploités sous la marque Walibi. Au 30 septembre 2010, il exploite 21 parcs représentant 9 millions de visites annuelles, dont un peu plus de la moitié en France. Le Groupe est présent en France, aux Pays-Bas, en Belgique, en Allemagne, en Suisse et en Angleterre.

Les recettes d'un parc de loisirs sont constituées des ventes de titres d'accès (environ 65% du CA) ainsi que des dépenses effectuées par les visiteurs à l'intérieur des parcs : restauration et boutiques essentiellement. Les charges sont constituées des dépenses liées au personnel, au financement des installations, aux achats, au marketing et aux dépenses d'exploitation courantes (entretien, énergie, assurances, etc.).

Les Parcs du Groupe visent une clientèle à la journée, résidant dans un périmètre d'une heure et demie environ en voiture. La fréquentation est dépendante de l'attractivité des parcs, elle-même conduite par la qualité des prestations et le renouvellement périodique des attractions.

4.2.1. Marché et concurrence en Europe

Le marché total européen des parcs de loisirs, réparti entre parcs d'attractions, attractions touristiques ludiques, et parcs nature et animaux est estimé à 300 millions de visites. Le rapport TEA/AECOM de septembre 2009 (rapport qui effectue un classement mondial des parcs à thème et aquatiques, et qui met en exergue leur performance d'une année sur l'autre) mentionne une fréquentation de 145,5 millions de visiteurs en Europe en 2008 pour 308 parcs à thème et attractions. Le Groupe Compagnie des Alpes est positionné principalement sur les segments des parcs d'attractions avec près de 80% du CA réalisé en 2009/2010. Les parcs animaliers (dont aquariums) ont représenté 13% du CA et les attractions touristiques ludiques ou *Entertainment*, 8% du CA 2009/2010.

Ce marché, encore très fragmenté en 2002, a entamé une consolidation rapide en 2004/2005, sous l'impulsion de groupes d'investissements privés (« *private equity* ») américains et anglais. Ces dernières années ont été marquées par la poursuite de cette concentration, notamment sur une base extra-européenne. En 2007, les numéros 2 et 3 du secteur (Tussaud et Merlin) ont fusionné pour constituer le deuxième groupe mondial de parcs de loisirs et premier en Europe par le nombre de visites, Merlin Entertainments, contrôlé par le groupe Blackstone. En 2008, le Groupe espagnol Parques Reunidos, filiale du fonds d'investissement Candover, a pris le contrôle d'un important opérateur américain de parcs de loisirs, lui donnant ainsi une dimension mondiale. La même année, Aspro Ocio, a acquis un ensemble de 4 aquariums et un parc de loisirs en Angleterre. En octobre 2009, le fonds Blackstone, qui détient Merlin Entertainments a annoncé l'acquisition d'un autre groupe exploitant 10 parcs aux Etats-Unis, SeaWorld Parks & Entertainment (anciennement Bush Entertainment Corporation). En novembre 2010, Parques Reunidos a fait l'acquisiton de Dutch Wonderland family Amusement Park, un parc situé à Lancaster Country dans l'Etat de Pennsylvanie aux Etats-Unis. Au même moment, le groupe Plopsa, qui représente la division des parcs d'attractions de Studio 100, a annoncé l'acquisition de Holiday Park, 7ème plus grand parc allemand. Merlin Entertainments a également annoncé en décembre dernier le rachat de la branche Attractions Touristiques du groupe australien Village Roadshow pour un montant de 115 millions de dollars australiens, soit environ 85 M€. Merlin deviendra ainsi propriétaire des principales attractions touristiques de Sydney regroupées au sein de Sydney Attractions Group, à savoir le Sydney Aquarium, le parc animalier Sydney Wildlife World ainsi que la Sydney Tower.

Dans ce contexte, la Compagnie des Alpes, qui n'exploite que des parcs en Europe, doit être comparée aux composantes européennes de ces groupes mondiaux, dont les données ne sont pas toujours publiques.

Principaux acteurs mondiaux (chiffres 2009) :

	Fréquentation (millions de visites)
Walt Disney Attractions	119,1
Merlin Entertainments Group	38,5
Parques Reunidos	24,8
Six Flags Inc	23,8
Universal Studios Recreation Group	23,7
Bush Entertainment	23,5
Cedar Fair Entertainment	21,1
OCT Parks China	15,8
Compagnie des Alpes 2010	**9,0**
Aspro Group	8,2

Source : AECOM/ERA, septembre 2009

Principaux groupes du secteur présents en Europe

N°	Groupes	Nombre de parcs	Fréquentation (millions de visites)	Chiffre d'affaires annuel (M€)
1	Merlin Entertainments - Exercice 2009 (1)	63	38,5	907
2	Parques Reunidos - Exercice 2010 (1)	69	25,8	515
3	Euro Disney - Exercice 2010	2	15,0	1 276
4	**Compagnie des Alpes - Exercice 2010**	**21**	**9,0**	**231**
5	Aspro Ocio - Exercice 2009	40	8,2	147

(1) Données mondiales (les données Europe ne sont pas publiques). Toutefois le chiffre d'affaires de Merlin Entertainments réalisé en Europe en 2009 atteint 768 M€ (650M£).

Sources : Etudes TEA/AECOM (ex ERA), Euro Disney, Merlin Entertainments, Parques Reunidos

Notons que l'Europe compte également de nombreux parcs familiaux ou indépendants dont la fréquentation est supérieure à 1 million de visiteurs par an.

Parcs	Fréquentation 2009 (en millions de visites)	Pays
Europa Park	4,3	Allemagne
De Efteling	4,0	Pays-Bas
Tivoli Gradens	3,9	Danemark
Liseberg	3,2	Suède
Port Aventura	3,0	Espagne
Gardaland	2,9	Italie
Phantasialand	2,0	Allemagne
Dunrell	1,3	Pays-Bas

En France, selon une étude réalisée par ODIT France sur la fréquentation des sites touristiques (données actualisées 2008), le secteur regroupe plus de 2 000 sites touristiques accueillant au total plus de 160 millions de visites. Parmi ceux-ci, environ 1 500, accueillant près de 100 millions de visites, ont une vocation culturelle (châteaux, musées, édifices religieux, sites historiques de mémoire). Environ 750 sites, pour 70 millions de visites ont une vocation majoritairement ludique et environ 140 accueillent plus de 100 000 visites par an. Les segments sur lesquels est présente la Compagnie des Alpes (parcs à thèmes, parcs animaliers, aqua-parcs et attractions touristiques) compte environ 300 établissements en France pour 45 millions de visites, la concentration y est assez forte puisque les cinq premiers opérateurs totalisent 45% du nombre de visites.

4.2.2. Principaux avantages concurrentiels des Parcs du Groupe

La fréquentation d'un parc de loisirs est liée à plusieurs facteurs :

- La qualité des prestations offertes au visiteur, tant en termes d'attractions que d'animation, d'ambiance générale (thématisation), et de services annexes (restauration et boutiques).
- Les conditions météorologiques pour les parcs dont les activités s'exercent en plein air. Le succès de l'ouverture à des périodes non estivales (Toussaint, Noël) limite cette dépendance saisonnière.
- L'environnement économique général : comme pour les sports d'hiver, une visite dans un parc de loisirs est une dépense qui entre aisément en concurrence avec d'autres dépenses de loisirs et qui peut faire l'objet d'arbitrages à très court terme. Inversement, les parcs de loisirs constituent des destinations de loisirs de proximité et, à ce titre, peuvent bénéficier de situations économiques difficiles.
- Pour les parcs de dimension régionale, la proximité et l'enracinement local sont des atouts importants.

Vis à vis de ses principaux concurrents, le Groupe bénéficie de la combinaison d'atouts stratégiques distinctifs :

- Une position de leader de marché sur une zone s'étendant de l'Ile-de-France au nord de la Hollande avec 11 parcs recevant près de 7 millions de visiteurs.
- Des marques puissantes (Walibi, Astérix, Grévin) dont la notoriété paneuropéenne amplifie ses actions commerciales.
- La connaissance approfondie des sous-segments (parcs d'attractions, sites touristiques, parcs animaliers et aquariums) qui ouvre de multiples opportunités de développements futurs.
- Enfin, le Groupe est producteur de nombreuses de ses propres attractions et spectacles. Pour chacun des projets, des équipes pluridisciplinaires et internationales d'artistes sont constituées afin de créer des produits contemporains et innovants.

4.2.3. Fréquentation

Fréquentation des parcs du groupe CDA (milliers de visites)	2007/2008	2008/2009	2009/2010
Parc Astérix	1 800	1 821	1 663
Musée Grévin	752	776	816
Autres parcs français *	2 330	2 558	2 397
Total France	**4 882**	**5 155**	**4 876**
Total Pays-Bas	**1 957**	**1 885**	**1 836**
Total Belgique	**2 075**	**2 125**	**1 575**
Total autres pays	**776**	**781**	**732**
TOTAL fréquentation des Parcs de loisirs	**9 690**	**9 946**	**9 020**
Part des parcs étrangers dans la fréquentation	50%	48%	46%

* Y compris Ecomusée d'Alsace non compris dans le document de référence 2008

Depuis l'acquisition des parcs StarParks en mai 2006, la Compagnie des Alpes réalise la moitié de sa fréquentation en dehors de la France, essentiellement aux Pays-Bas – où elle est numéro deux du secteur et en Belgique, pays dans lequel elle est leader.

Les Parcs de loisirs du Groupe CDA, après une année record 2008/2009 (chiffre d'affaires +6% dont +2,6% de fréquentation), ont connu un recul de leur fréquentation sur cet exercice de -6,3% (retraité des effets de la fermeture pour travaux de rénovation de l'Aqualibi) à 9 millions de visites.

L'activité des parcs de loisirs a pâti de facteurs exogènes globalement défavorables, au premier rang desquels les conditions météorologiques et la morosité économique, qui ont notamment affecté l'Europe du Nord sans compter un calendrier défavorable avec des jours fériés les 1er mai, 8 mai et 15 août sur des samedis et dimanches. Les loisirs de proximité n'ont en outre pas bénéficié du même engouement que l'été dernier, tandis que le retournement de tendance observé sur la clientèle touristique (notamment en France) a davantage favorisé les parcs de destination (tel le Futuroscope), segment sur lequel le groupe est encore peu présent. Notons en outre des éléments exceptionnels sur certains parcs qui ont souffert de l'absence de leur attraction/animation majeure durant la saison : absence des dauphins à Planète Sauvage jusqu'à mi-juillet, fermeture de l'Aqualibi et indisponibilité de plusieurs attractions à Mer de Sable.

4.2.4. Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires des parcs du groupe CDA (M€)	2007/2008	2008/2009	2009/2010
Parc Astérix	68,5	74,3	69,9
Musée Grévin	10,9	11,4	12,5
Autres parcs français	42,6	49,1	45,2
Total France	**122,0**	**134,8**	**127,6**
Total Pays Bas	**50,0**	**50,0**	**47,6**
Total Belgique	**45,5**	**46,8**	**40,6**
Total autres pays	**16,1**	**15,9**	**15,6**
TOTAL chiffre d'affaires des Parcs de loisirs	**231,4**	**247,5**	**231,4**
Part du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger	48%	46%	45%

Le chiffre d'affaires des Parcs de loisirs recule de 6,5% à 231 M€, soit 39% du chiffre d'affaires consolidé de la Compagnie des Alpes.

La dépense par visiteur (retraitée de la fermeture de l'Aqualibi pour travaux de rénovation) a maintenu une évolution positive avec une croissance de +1%. Les boutiques qui ont bénéficié de travaux de rénovation et de programmes de mise en place de nouveaux produits progressent de +7%. La restauration est en hausse de +2,7%, ce qui constitue une performance compte tenu du contexte de crise économique qui pèse sur le revenu disponible des ménages. Le maintien de la dépense par visiteur (entrée site ~2/3 des revenus stable à +0,3%), dans cet environnement très difficile, illustre en outre la volonté du Groupe, de renforcer sa capacité à maintenir et augmenter ses marges à moyen terme, en confortant l'attractivité de ses produits, plutôt que s'engager dans une politique promotionnelle généralisée exagérément agressive et réactive, qui n'est pas compatible avec une ambition de création de valeur à moyen terme.

4.2.5. Activité des principales sociétés (regroupées en pôles géographiques)

• Parc Astérix

Avec près de 1,7 million de visites en 2009/2010 (contre 1,8 million de visites en 2008/2009), le Parc Astérix, troisième parc de loisirs français derrière Disneyland Paris et Futuroscope en 2010, a conforté son rôle de locomotive des Parcs du Groupe : il représente 30% du chiffre d'affaires des Parcs et près de 12% du chiffre d'affaires consolidé de la CDA, il est le site le plus important tous secteurs confondus. Il est désormais ouvert environ 200 jours par an et, notamment à Noël 2009. Les performances du Parc Astérix sur la période de Noël ont été satisfaisantes illustrant l'ancrage de ce produit après sa 3ème édition.

• Musée Grévin

Poursuivant sur sa lancée, Musée Grévin a encore battu ses records historiques de fréquentation et de chiffre d'affaires en 2009/2010, porté par des efforts commerciaux engagés depuis quelques années ainsi que l'afflux touristique sur Paris en 2010. La fréquentation a dépassé le seuil des 800 000 visiteurs (+5,1%) et la hausse des dépenses par visiteur « entrées » (+1,9%) et « boutique » (+17,0%) sont venues compléter l'effet « fréquentation ». Un nouveau produit proposé à la vente en boutique depuis le 1er trimestre a favorisé la progression du chiffre d'affaires concerné. L'activité de privatisation a également progressé grâce à la mise en place de produits d'animations complémentaires à la seule location d'espaces. Au total, le chiffre d'affaires progresse de 9,1% et atteint plus de 12 M€.

• Les autres sites français (Mer de Sable, Bagatelle, Grand Aquarium de Saint-Malo, Planète Sauvage, Aquarium de Touraine et Parc des Châteaux Miniature, Walibi Rhône Alpes, Walibi Aquitaine, France Miniature, Bioscope)

Ces parcs sont pour la plupart des parcs de taille moyenne à vocation régionale. Ils ont réalisé un chiffre d'affaires de 45,2 M€ en 2009/2010, en retrait de 8% par rapport à 2008/2009 dont -6,3% de fréquentation. Les résultats de ce pôle sont très hétérogènes. Le retard de certains parcs est en partie compensé par la performance positive d'autres parcs, essentiellement des sites touristiques (France Miniature, Mini Châteaux du Val de Loire) ou animaliers *indoor* (aquariums) peu sensibles à la météo. Soulignons également la progression de Walibi Aquitaine. Enfin, notons l'absence des dauphins à Planète Sauvage qui, en attente de l'autorisation administrative, n'a pu présenter ses dauphins au public avant le 10 juillet. Ceci a généré un déficit de fréquentation important, et l'indisponibilité d'attractions majeures à la Mer de Sable.

• Les parcs néerlandais (Dolfinarium Harderwijk, Hellendoorn & Walibi World)

Avec près de 1,9 million de visiteurs (-2,6%) et un chiffre d'affaires de près de 48 M€ (-4,7%), c'est le deuxième pôle géographique d'activité du Groupe. Les trois parcs sont commercialisés par une équipe unique, permettant ainsi de démultiplier les opérations commerciales. Le Groupe a conforté sa place de numéro 2 dans ce pays en 2009/2010 en dépit de conditions météo notamment défavorables sur les vacances de mai et d'un contexte économique qui a en particulier impacté la Hollande. Les Pays-Bas sont un des pays d'Europe durement touchés par la crise et les comportements de la clientèle néerlandaise y sont très sensibles. Tous les exploitants de parcs ont perdu entre 5% et 10% de fréquentation en 2010 (excepté Tussaud et Dolfinarium dont le chiffre d'affaires progresse +3%). Cette désaffection a amené le leader du marché De Efteling à réaliser de nombreuses promotions au détriment de Walibi World.

• Les parcs belges (Walibi Belgium & Aqualibi, Bellewaerde)

Cœur de la marque Walibi, la Belgique est un pays d'implantation important pour le Groupe, dans lequel il occupe la place de N°1 du secteur. Impacté cette année par la fermeture pour travaux de rénovation de l'Aqualibi (4 M€ de CA, 400 000 visiteurs), ce pôle enregistre une baisse de fréquentation de 26% (-8,7% retraité de l'effet Aqualibi) et de 13% du chiffre d'affaires (-5% retraité d'Aqualibi).

• Les autres sites étrangers (Allemagne, Suisse, Angleterre)

Le Groupe exploite un parc d'attraction en Allemagne (Fort Fun), un parc aquatique en Suisse (l'Aquaparc) et un parc d'attractions en Angleterre (Pleasurewood Hills). Tous ces Parcs sont caractérisés par une dimension plus réduite que la moyenne des parcs du Groupe (moins de 300 000 visiteurs annuels). A l'exception de l'Aquaparc, ouvert toute l'année, leur saison d'ouverture est également plus réduite et concentrée sur quatre à cinq mois.

Ces parcs ont affiché une baisse de leur fréquentation (-6,2%) et un chiffre d'affaires en légère diminution (-1,5%) par rapport à 2008/2009.

4.3. Propriétés immobilières

Les actifs nécessaires à l'exercice des deux activités du Groupe - Domaines skiables et Parcs de loisirs - ont les principales caractéristiques suivantes :

- Les métiers ont une forte intensité capitalistique : il faut environ 3 € d'investissements pour réaliser 1 € de chiffre d'affaires.
- Les actifs ont une durée de vie et d'amortissement longues, dépassant la plupart du temps 20 ans.
- Le taux d'investissement nécessaire pour maintenir les équipements et renouveler leur attractivité est important. Sur les cinq derniers exercices, il s'est élevé à environ 16% du chiffre d'affaires (y compris les investissements de croissance) dont 19% pour les Domaines skiables et 13% pour les Parcs de loisirs.

Les immobilisations corporelles du Groupe Compagnie des Alpes comptabilisées dans le bilan consolidé sont principalement constituées de remontées mécaniques, de pistes, d'installations d'enneigement de culture et d'engins de damage pour l'activité domaines skiables, ainsi que d'attractions, bassins animaliers, baignade et parcs et jardins pour les parcs de loisirs. Dans les deux secteurs, le Groupe est propriétaire ou locataire de locaux d'activité, d'accueil du public et de bureaux pour une surface totale d'environ 400 000 m².

La valeur brute totale des actifs immobilisés corporels au 30 septembre 2010 s'élève à 1 661 M€ et leur valeur nette à 770 M€, soit 54% du total du bilan consolidé. (Voir note 5.3 de l'annexe des comptes consolidés). Elles sont réparties à hauteur de 65% pour l'activité domaines skiables et 35% pour l'activité parcs de loisirs.

Les questions environnementales sont exposées au chapitre 5 du rapport de gestion.

Caractéristiques des Domaines skiables	Nombre de remontées	Km de pistes	Nombre d'enneigeurs	Nombre de dameuses
Paradiski (La Plagne - Les Arcs - Peisey)	157	405	632	51
Espace Killy (Tignes - Val d'Isère)	91	300	493	33
Les Trois Vallées (Les Menuires - Méribel)	62	222	821	24
Grand Massif (Flaine, Giffre)	54	265	122	27
Serre Chevalier	65	250	559	24
Deux Alpes	54	225	208	18
Total Domaines skiables consolidés	**483**	**1 667**	**2 835**	**177**

Caractéristiques des Parcs de loisirs	Nombre d'attractions	Superficie (ha)
France	144	547
Pays-Bas	80	140
Belgique	84	96
Autres pays	51	105
Total Parcs de loisirs consolidés	**359**	**888**

Chapitre II
Rapport de gestion
sur l'exercice clos le 30 septembre 2010

1. Analyse des résultats du Groupe 21
1.1. Variations de périmètre 22
1.2. Activité et résultats de la période 22
1.3. Chiffre d'affaires 23
1.4. Excédent Brut Opérationnel 24
1.5. Résultat Opérationnel 25
1.6. Résultat Net 25
1.7. Trésorerie et flux financiers 26

2. Faits marquants postérieurs à la date de clôture 27

3. Stratégie et perspectives d'avenir pour l'exercice 2010/2011 27
3.1. Stratégie de la Compagnie des Alpes 27
3.2. Perspectives pour l'exercice 2010/2011 28
3.3. Chiffre d'affaires du 1er trimestre de l'exercice 2010/2011 29

4. Informations sur les aspects sociaux de l'activité du Groupe 30
4.1. Principaux indicateurs 30
4.2. Effectifs 32
4.3. Politique salariale 34
4.4. Représentation du personnel 34
4.5. Accords collectifs 34
4.6. Protection sociale 34
4.7. Hygiène et sécurité 35
4.8. Formation 35
4.9. Sous-traitance 35
4.10. Impact économique du Groupe CDA 35
4.11. Relations avec les milieux associatifs et de l'éducation 35
4.12. Bilan social consolidé France 36

5. Information sur les aspects environnementaux de l'activite du Groupe 38
5.1. Faits marquants 38
5.2. L'énergie 39
5.3. La gestion de l'eau 42
5.4. Les déchets 43
5.5. Protection de la faune et de la flore 44
5.6. Nuisances sonores et olfactives 45
5.7. Certifications et mesures prises pour assurer la conformité aux dispositions législatives et réglementaires 45

6. Facteurs de risque du Groupe 45
6.1. Risques financiers 46
6.2. Risques juridiques 48
6.3. Risques opérationnels 50

7. Activité et résultats de la S.A. Compagnie des Alpes 53
7.1. Rôle de la SA Compagnie des Alpes au sein du Groupe 53
7.2. Activité et résultats 53
7.3. Politique de dividendes 54
7.4. Chiffres clés de la société 55
7.5. Information sur les délais de paiement 55
7.6. Informations concernant les rémunérations et avantages de toute nature reçus par chaque mandataire social durant l'exercice 55
7.7. Identité de la société consolidante 55
7.8. Autres informations 55

1. Analyse des résultats du Groupe

Au cours de l'exercice, le Groupe Compagnie des Alpes a poursuivi sa politique de gestion dynamique de son portefeuille d'actifs. En décembre 2009, la CDA a pris le contrôle de la société d'exploitation du domaine skiable des Deux Alpes, Deux Alpes Loisirs (DAL), dans le cadre d'une opération consortiale avec trois partenaires financiers. Elle a finalisé la cession de ses participations dans les sociétés d'exploitation des domaines skiables de Saas Fee (Suisse) et Courmayeur (Italie). La CDA est en outre parvenue à un accord avec le Conseil Général de la Vienne et la Caisse des Dépôts en vue de son entrée au capital du parc du Futuroscope (3ème parc français par son nombre de visiteurs, plus de 80 M€ de chiffre d'affaires) dont il est prévu qu'elle devienne le 1er actionnaire avec environ 45% du capital et qu'elle assure le contrôle opérationnel et financier.

Parallèlement, afin de sécuriser son financement et de renforcer sa flexibilité financière, de manière notamment à lui permettre de conduire dans les meilleures conditions de sécurité et de réactivité sa stratégie ambitieuse de développement, la CDA a restructuré sa dette en contractualisant un nouveau crédit syndiqué d'une maturité de 5 ans (échéance juin 2015) et en réalisant une augmentation de capital de 100 M€. Une émission obligataire de 200 M€ a en outre été réalisée post-clôture. Le Groupe CDA dispose ainsi d'une structure financière particulièrement solide et pérenne.

S'agissant des résultats de l'exercice, le Groupe a pâti de mauvaises conditions climatiques tant dans l'activité Domaines skiables (en début de saison) que dans l'activité Parcs de loisirs (sur la majeure partie de la saison). Ces difficultés, pour partie amplifiées par la morosité économique, ont pesé sur le chiffre d'affaires du Groupe. Le chiffre d'affaires de l'exercice 2009/2010 s'élève ainsi à 597 M€, en recul de 3,1% à périmètre comparable. L'intégration de Deux Alpes Loisirs, fait toutefois ressortir une progression du chiffre d'affaires du Groupe de 3,6% à périmètre réel.

Le chiffre d'affaires des Domaines skiables atteint 365 M€, en léger recul (- 0,9%) par rapport à l'exercice précédent à périmètre comparable. Cette baisse est imputable principalement à la diminution des ventes foncières, le chiffre d'affaires des remontées mécaniques ayant été stable à périmètre comparable.

L'activité des Parcs de loisirs, fortement pénalisée par les conditions climatiques et l'environnement économique, n'a quant à elle pas réédité la performance record de 2009. Le chiffre d'affaires représente 231 M€, en recul de 6,5% par rapport à l'exercice précédent (-5,3% retraité des effets de la fermeture pour rénovation de l'Aqualibi).

Grâce aux efforts vigoureux engagés en matière de maîtrise des charges, le Groupe a limité l'impact de ce tassement de l'activité sur les marges. L'Excédent Brut Opérationnel du Groupe affiche une légère progression à 167 M€ (+0,8%) à périmètre réel, grâce notamment à l'intégration des Deux Alpes. A périmètre comparable, l'EBO du Groupe baisse de manière limitée (-6,1%).

Le Résultat Opérationnel est grevé par des coûts exceptionnels liés au dénouement défavorable de litiges (pour 1,7 M€) et au provisionnement non récurrent pour perte de valeur sur certaines participations (3 M€) dont la plupart sont destinées à être cédées. Il atteint 76 M€, en baisse de 8,2% par rapport à l'exercice précédent à périmètre réel (-15% à périmètre comparable). Retraité de ces phénomènes exceptionnels, la baisse du résultat opérationnel serait limitée à -2,5% à périmètre réel et -9,8% à périmètre comparable.

La baisse du coût de l'endettement, l'amélioration sensible des résultats des sociétés mises en équivalence, la diminution de la charge d'IS (liée notamment à la prise en compte de changements de législation dans des filiales étrangères), ainsi que la plus-value de cession de Saas Fee Bergbahnen (activités abandonnées) permettent une progression significative (+ 9,1%) du Résultat Net qui atteint 47 M€.

Le Résultat Net Part du Groupe progresse quant à lui de + 4,7% à périmètre réel pour atteindre 42 M€.

Malgré le tassement de l'activité, le Groupe a poursuivi des objectifs de dégagement régulier de cash flow libre, tout en menant une politique d'investissement dynamique mais sélective et recentrée sur les projets les plus créateurs de valeur. Le cash flow libre de l'exercice ressort ainsi à plus de 38 M€, en baisse par rapport au niveau record de 2009/2010 (57 M€) mais en ligne avec la moyenne des trois dernières années. Hors effet des variations de créances et dettes sur immobilisations (effets de trésorerie calendaire), la baisse de l'autofinancement disponible a été limitée à 9 M€.

En concordance avec les orientations stratégiques, le métier Domaines skiables a dégagé un niveau record de cash flow libre, tandis que la reprise d'un niveau dynamique d'investissement dans les Parcs de loisirs a logiquement pesé sur la formation d'autofinancement disponible de ce métier.

1.1. Variations de périmètre

Le Groupe CDA a cédé sa participation de 41,64% dans Saas Fee Bergbahnen. En octobre 2009, le résultat de la cession a été reclassé sur une ligne distincte « activités abandonnées ».

En décembre 2009, le Groupe (associé à un consortium de partenaires institutionnels) a pris une participation à hauteur de 97% dans la société Deux Alpes Loisirs (DAL). Le compte de résultat de l'exercice 2008/2009 a été retraité des incidences de l'intégration de DAL pour permettre sa comparabilité d'un exercice à l'autre.

En mai 2010, le Groupe a cédé sa participation de 29,8% dans Courmayeur (CMBF). Cette opération n'a pas d'incidence sur les résultats du Groupe.

Post-clôture, CDA a décidé d'engager un processus de cession de certains Parcs de loisirs non stratégiques. Il s'agit de l'Aquarium Géant de Saint-Malo, du Parc de Bagatelle, de l'Aquarium du Val-de-Loire, des Mini-Châteaux Val-de-Loire, de l'Aquaparc du Bouveret, d'Avonturenpark Hellendoorn et de Pleasurewood Hills. Compte tenu de cette décision, les soldes bilantiels au 30 septembre 2010 de ces sociétés ont été reclassés sur une ligne distincte « activités destinées à être cédées ».

1.2. Activité et résultats de la période

Les données comparatives d'un exercice à l'autre se présentent comme suit :

• A périmètre réel

(en millions d'euros)	30/09/2010	30/09/2009	% variation
Chiffre d'affaires	596,6	576,0	3,6%
Excédent Brut Opérationnel	167,9	166,6	0,8%
EBO/CA	*28,1%*	*28,9%*	
Résultat Opérationnel	76,3	83,0	-8,2%
Coût de l'endettement et divers	-18,1	-19,0	-4,7%
Charge d'impôt	-15,9	-23,8	-33,2%
Mises en équivalence	3,3	0,3	
Activités destinées à être cédées	1,5	2,6	-42,3%
Résultat net	47,1	43,1	9,1%
Résultat Net Part du Groupe	**42,0**	**40,2**	**+4,7%**

• A périmètre comparable

Le périmètre comparable de l'exercice 2008/2009 prend en compte l'incidence de l'intégration du Groupe Deux Alpes Loisirs sur 10 mois d'activité (1/12/2008 au 30/09/2009).

Il se présente comme suit.

(en millions d'euros)	Résultat 2008-2009 publié	Retraitements Deux Alpes Loisirs	Résultat 2008-2009 comparable
Chiffre d'affaires	576,3	40,0	616,3
Excédent Brut Opérationnel	166,6	12,3	178,9
Résultat Opérationnel	83,0	6,7	89,7
Résultat Net Part du Groupe	**40,2**	**2,7**	**42,9**

L'évolution d'un exercice à l'autre est la suivante :

(en millions d'euros)	30/09/2010 (réel)	30/09/2009 (comparable)	% variation
Chiffre d'affaires	596,6	616,0	-3,1%
Excédent Brut Opérationnel	167,9	178,9	-6,1%
EBO/CA	*28,1%*	*29,0%*	
Résultat Opérationnel	76,3	89,7	-14,9%
Coût de l'endettement et divers	-18,1	-18,9	-4,2%
Charge d'impôt	-15,9	-26,1	-39,1%
Mises en équivalence	3,3	0,3	NA
Activités abandonnées	1,5	2,6	-42,3%
Résultat net	47,1	47,6	-1,0%
Résultat Net Part du Groupe	**42,0**	**42,9**	**-2,1%**

1.3. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'établit à 596,6 M€, en progression de + 3,6% par rapport à l'exercice précédent. A périmètre comparable, il diminue de – 3,1%.

Le chiffre d'affaires se répartit entre les activités du Groupe de la manière suivante :

(en millions d'euros)	30/09/2010 (réel) (1)	30/09/2009 (réel) (2)	30/09/2009 (comparable) (3)	% Variation (réel) (1)/(2)	% Variation (comparable) (1)/(3)
Domaines skiables	365,0	328,3	368,3	+ 11,2 %	- 0,9 %
Parcs de loisirs	231,4	247,5	247,5	- 6,5 %	- 6,5 %
Autres	0,2	0,2	0,2	-	-
Chiffre d'Affaires	**596,6**	**576,0**	**616,0**	**+ 3,6 %**	**- 3,1 %**

1.3.1. Domaines skiables

Le chiffre d'affaires des Domaines skiables s'élève à 365 M€ (soit 61% de l'activité du Groupe). Il progresse de + 11,2% grâce à l'intégration de Deux Alpes Loisirs (DAL). A périmètre comparable, il est quasiment stable, hors les ventes foncières qui sont en diminution (2,6 M€ contre 4,9 M€ en 2008/2009).

L'activité remontées mécaniques progresse de 0,2% à périmètre comparable. Le nombre de journées skieurs a diminué de 3% (13,9 millions de journées skieurs), tandis que la recette moyenne par journée a enregistré une hausse de 3,2% malgré un environnement externe difficile.

1.3.2. Parcs de loisirs

Le chiffre d'affaires des Parcs de loisirs représente 231,4 M€ (soit 39% du chiffre d'affaires du Groupe), en baisse de – 6,5% par rapport à la saison 2008/2009. Retraité des effets de la fermeture pour travaux de rénovation de l'Aqualibi (en Belgique), il recule de - 5,3% et retrouve un niveau équivalent à celui de 2008, après une année 2009 record.

Les difficultés liées aux conditions météorologiques, conjuguées à la morosité économique, ont pénalisé l'activité des Parcs de loisirs, notamment en Europe du Nord.

La fréquentation est en baisse de – 6,3% (pour atteindre 9 millions de visiteurs) tandis que la dépense par visiteur progresse de + 1,0%. Le maintien de la dépense par visiteur, dans cet environnement difficile, illustre la volonté du Groupe de ne pas s'engager dans une politique promotionnelle généralisée et dictée par des exigences de réglage conjoncturel de très court terme, qui obérerait durablement la capacité du Groupe à conduire une politique de valorisation à moyen terme de ses marges, générée par une amélioration constante de l'attractivité de ses produits.

1.4. Excédent Brut Opérationnel

L'Excédent Brut Opérationnel (EBO) consolidé s'élève à 167,9 M€, en progression de +0,8% par rapport à l'exercice précédent. A périmètre comparable, l'EBO est en baisse de -6,1%. Le taux de marge (EBO/CA) diminue légèrement ; il passe de 29% en 2008/2009 à 28,1% sur l'exercice.

Analysé par métier, l'EBO se répartit comme suit.

(en millions d'euros)	30/09/2010		30/09/2009				% Variation	
			Réel		Comparable		Réel	Comparable
	Montant (1)	% du CA	Montant (2)	% du CA	Montant (3)	% du CA	(1)/(2)	(1)/(3)
Domaines skiables	126,2	34,6%	117,2	35,7%	129,5	35,2%	7,7%	-2,5%
Parcs de loisirs	44,2	19,1%	54,3	22,0%	54,3	22,0%	-18,1%	-18,1%
Autres	-2,5	NS	-4,9	NS	-4,9	NS	NS	NS
Excédent Brut Opérationnel	**167,9**	**28,1%**	**166,6**	**28,9%**	**178,9**	**29,0%**	**0,8%**	**-6,1%**

1.4.1. Domaines skiables

L'EBO des Domaines skiables progresse de + 7,7% par rapport à l'exercice précédent. A périmètre comparable, il est en légère baisse (- 2,5%). La contribution des ventes foncières est en baisse sensible (1,3 M€ contre 3,2 M€ en 2008/2009).

La rigueur observée dans la gestion des charges dans les remontées mécaniques a permis de maintenir les marges malgré une diminution de la fréquentation de 3%, ce qui constitue une performance notable.

1.4.2. Parcs de loisirs

L'EBO des Parcs de loisirs s'élève à 44,2 M€, soit une baisse de -18% par rapport à l'exercice précédent. Retraité des éléments exceptionnels liés à la fermeture de l'Aqualibi (pour rénovation) et à l'obtention tardive des autorisations de présentation des dauphins au public de Safari Africain - Planète Sauvage, la baisse de l'EBO serait ramenée à -14,0%.

Parallèlement à la baisse de fréquentation, le Groupe a mis en place des plans d'optimisation des coûts en cours de saison qui ont permis de limiter significativement l'impact de la baisse d'activité sur les marges.

Corrigé des éléments exceptionnels d'Aqualibi et Planète Sauvage, le taux de marge du métier, bien qu'en retrait par rapport à la saison historique de 2009 (22%), reste ainsi dans la moyenne antérieure (20,2%, 19,1% à périmètre réel).

1.4.3. Autres

La contribution de la holding à l'EBO du Groupe est en nette amélioration. Elle représente un déficit de – 2,5 M€ contre une perte de - 4,9 M€ sur l'exercice précédent (à noter que cette dernière prenait en compte une provision exceptionnelle de 2 M€ pour réorganisation).

1.5. Résultat Opérationnel

Le Résultat Opérationnel s'élève à 76,3 M€, en baisse de – 8,2% par rapport au 30/09/2009 à périmètre réel. A périmètre comparable, il diminue de – 14,9%. Il se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	30/09/2010 Montant	30/09/2010 % CA	30/09/2009 Montant	30/09/2009 % CA	Variation en %
Excédent Brut Opérationnel	167,9	28,1%	166,6	28,9%	+ 0,8%
Dotations aux amortissements et provisions	-88,8	14,9%	-82,5	14,3%	+ 7,6%
Autres résultats opérationnels	-2,8	-0,4%	-1,1	0,2%	NA
Résultat Opérationnel	**76,3**	**12,8%**	**83,0**	**14,4%**	**-8,2%**

Analysé par métier, il se répartit de la manière suivante :

(en millions d'euros)	30/09/2010 Réel (1)	30/09/2009 Réel (2)	30/09/2009 Comparable (3)	Variation en % Réel (1)/(2)	Variation en % Comparable (1)/(3)
Domaines skiables	70,4	67,4	74,1	4,5%	-5,0%
Parcs de loisirs	9,4	21,8	21,8	-56,9%	-56,9%
Autres	-3,5	-6,2	-6,2	NA	NA
Résultat Opérationnel	**76,3**	**83,0**	**89,7**	**-8,2%**	**-14,9%**

Le Résultat Opérationnel des Domaines skiables, à périmètre comparable, est en baisse de -5,0%. Cette évolution résulte d'une part, de la légère baisse de l'EBO et, d'autre part, d'une progression des amortissements (+ 3 M€ à périmètre comparable). A l'inverse, le métier bénéficie de la réalisation d'une plus-value de cession (cession du restaurant de l'Arpette par la SMA pour 1,6 M€).

Le Résultat Opérationnel des Parcs de loisirs est quant à lui en retrait significatif (- 12,4 M€). Il est impacté par la baisse de l'EBO, mais également par des éléments exceptionnels, notamment :

- un litige avec un ancien exploitant de Mer de Sable (incidence nette de 1,7 M€),
- le provisionnement de pertes de valeur sur un ensemble de 6 parcs de loisirs, dont la probabilité de cession est forte, pour un montant de 2,4 M€.

Retraitée de ces éléments, la baisse du Résultat Opérationnel ressort à 8,3 M€, en cohérence avec l'évolution de l'EBO.

1.6. Résultat Net

L'évolution favorable des taux d'intérêt et le désendettement du Groupe ont un effet favorable de 2,5 M€ sur le coût de l'endettement. Cette ligne du compte de résultat est toutefois négativement affectée à hauteur de 1,5 M€ par des retraitements effectués en vue de l'anticipation de l'exercice de l'option d'achat et de vente croisée sur les 40% du capital de STVI détenus par SOFIVAL (opération réalisée post-clôture).

La charge d'impôt diminue de près de 40%. Outre les effets logiques de la baisse du résultat opérationnel, elle est favorablement impactée par :

- la prise en compte de changements de législation dans certains pays étrangers qui conduit à une activation additionnelle d'avantages fiscaux,
- et les effets de l'anticipation de l'exercice de l'option d'achat des 40% de STVI.

Le taux d'imposition ressort ainsi à 27% seulement pour cet exercice (36% en 2009).

Sur l'exercice précédent, le résultat des sociétés mises en équivalence était pénalisé par la prise en compte de dépréciations sur titres (pour 1,9 M€). En 2010, l'absence

de répétition de ce phénomène non récurrent et l'amélioration des résultats des participations permettent une hausse de la contribution de ces sociétés de 3 M€.

Le Résultat des activités abandonnées de l'exercice (+1,5 M€) prend en compte la plus-value de cession de Saas Fee Bergbahnen. En 2009, cette ligne intégrait la contribution de cette société ainsi que celle de Téléverbier (y compris plus-value de cession).

Le Résultat Net Part du Groupe de l'exercice 2009/2010 s'élève à 42 M€, soit une progression de près de 5% à périmètre réel et une quasi stabilité à périmètre comparable (-2%).

1.7. Trésorerie et flux financiers

(en millions d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts	133,7	131,1
Investissements industriels (nets de cession)	-92,7	-81,1
Variation créances et dettes s/immobilisations	-2,5	7,0
Autofinancement disponible	**38,5**	**57,0**
Investissements financiers nets	-39,7	1,9
Variation de capital	117,0	
Variation des dettes financières	-52,9	-21,6
Dividendes	-7,4	-6,6
Incidence des activités abandonnées	10,6	13,0
Variation du fonds de roulement et divers	0,9	7,5
Variation de la trésorerie	**65,2**	**51,2**

1.7.1. Flux

La capacité d'autofinancement s'établit à près de 134 M€ (soit 22% du chiffre d'affaires), en progression de + 2% par rapport à l'exercice précédent.

Les investissements industriels nets progressent d'environ 12 M€, à 93 M€ contre 81 M€ au 30 septembre 2009. Dans le même temps, les effets de la variation du BFR spécifique aux immobilisations impactent négativement l'autofinancement disponible à hauteur de – 9,5 M€ en raison du paiement de soldes d'investissement de l'exercice précédent. Le cash flow libre ressort ainsi à 38,5 M€, soit une baisse significative par rapport à 2009, qui était cependant caractérisée par un niveau record. Les résultats obtenus, dans un contexte d'atonie de l'activité, demeurent dans la moyenne haute de ces trois dernières années, alors même que le Groupe a poursuivi une politique d'investissement sélective mais dynamique.

Hors variation des créances et dettes sur immobilisations, l'autofinancement disponible économique du Groupe diminue de 50 M€ à 41 M€, compte tenu notamment de l'effort d'investissement dans les Parcs de loisirs consenti par le Groupe sur l'exercice. Le métier Domaines skiables affiche lui un niveau record de cash flow libre.

Dans les Domaines skiables, les investissements industriels bruts s'élèvent à 58 M€ contre 61 M€ en 2009 et 67 M€ en 2008. Ils représentent 16,0% du chiffre d'affaires des remontées mécaniques contre 18,6% en 2009 et 19,5% en 2008. Les appareils de remontées mécaniques représentent 24 M€, l'enneigement de culture 16 M€, les engins de damage et les travaux des pistes 10 M€.

Dans les Parcs de loisirs, les investissements industriels bruts atteignent 38 M€ (soit 16,4% du chiffre d'affaires) contre 21 M€ en 2009 et 30 M€ en 2008. L'augmentation observée est en cohérence avec les orientations stratégiques annoncées par le Groupe.

Les investissements financiers nets s'élèvent à 39,7 M€ et correspondent essentiellement à l'acquisition des Deux Alpes (46,2 M€), déduction faite de la trésorerie acquise (8 M€).

En juillet 2010, la Compagnie des Alpes a levé 98,5 M€ (net de frais) d'augmentation de capital sur le marché. Les partenaires industriels réunis autour de CDA ont

par ailleurs souscrit à hauteur de 18,5 M€ au capital de Deux Alpes Investissement (DAI), structure qui porte 97% de DAL.

Comme en 2009, le Groupe a proposé aux actionnaires l'option de paiement du dividende en actions ; 72% des actionnaires ont exercé cette option (pour un montant équivalent à 12,6 M€). La sortie de trésorerie a donc été limitée à 5 M€. Par ailleurs, 2,5 M€ ont été versés aux actionnaires minoritaires des participations du Groupe.

L'essentiel de l'augmentation de capital a été affecté au désendettement du Groupe, hormis la mobilisation de trésorerie (55 M€) effectuée fin septembre 2010 dans le but de dénouer par anticipation le PUT de STVI.

Le poste « activités abandonnées » prend en compte, en 2010, l'incidence en trésorerie de la cession de Saas Fee Bergbahnen. En 2009, il intégrait la cession de Téléverbier.

1.7.2. Ratios de structure financière

Le ratio dette nette/capitaux propres s'élève à 0,45 contre 0,78 au 30 septembre 2009. Cette évolution résulte de l'augmentation de capital de 100 M€ réalisée en juillet 2010 et du désendettement du Groupe permis notamment par cette opération. Ce dernier passe de 462 M€ en 2009 à 333 M€ en 2010, après reclassement des activités destinées à être cédées.

Le ratio dette nette/EBO s'élève à 1,98, en nette amélioration par rapport à l'exercice précédent où il atteignait 2,77.

L'ensemble des covenants bancaires est respecté.

2. Faits marquants postérieurs à la date de clôture

Le 8 octobre 2010, la Compagnie des Alpes a lancé avec succès une émission obligataire (d'une maturité de 7 ans à échéance octobre 2018) pour un montant total de 200 M€, au taux de 4,875%.

Cette émission obligataire fait suite au refinancement du crédit syndiqué et à l'augmentation de capital de 100 M€ réalisés en juin et juillet derniers. Le produit de l'emprunt a remboursé à due concurrence le prêt à terme du nouveau crédit syndiqué de juin 2010.

Le 14 janvier 2010, le Groupe CDA a pris une participation d'environ 45% dans la Société d'exploitation du Futuroscope. Il dispose de la majorité au sein du Conseil de Surveillance et des moyens lui permettant d'exercer le contrôle opérationnel et financier de la société.

L'opération s'est effectuée sur la base d'un prix des titres de 63 M€ pour 100%, soit un coût d'acquisition de 25,5 M€ pour le Groupe CDA. Le Futuroscope a accueilli 1,7 million de visiteurs en 2009 pour un chiffre d'affaires de 79,5 M€, un EBO de 11,2 M€ et un Résultat Net de 7,7 M€.

Le 2 novembre 2010, la Compagnie des Alpes et Sofival ont décidé conjointement d'anticiper la mise en œuvre de leurs accords de 2007, relatifs à la participation de 40% encore détenue par Sofival dans la Société des Téléphériques de Val d'Isère en rachetant cette participation pour 57 M€. L'accord initial prévoyait (par l'intermédiaire d'options d'achat/vente croisées) la reprise en 2013 par le Groupe CDA de cette participation.

3. Stratégie et perspectives d'avenir pour l'exercice 2010/2011

3.1. Stratégie de la Compagnie des Alpes

Le modèle de développement du Groupe CDA a historiquement reposé sur l'exécution d'une stratégie comportant trois volets :

- la constitution par croissance externe d'un groupe de sociétés locales d'exploitation de domaines skiables, dégagées le plus possible du risque climatique dans des stations de grande dimension disposant d'une renommée internationale,
- la mise en œuvre d'un modèle de gestion propre au Groupe CDA dans les sociétés acquises,
- la mise en réseau de toutes les sociétés et de leur management pour améliorer en permanence leurs performances.

Cette stratégie a permis à la Compagnie des Alpes de devenir la première société d'exploitation de domaines skiables du monde et, dans les dix dernières années, de doubler son chiffre d'affaires, tout en améliorant le taux de marge opérationnelle.

L'activité Domaines skiables est fortement concentrée dans l'espace (Alpes du Nord). Elle s'exerce sur une période d'exploitation courte (95% du chiffre d'affaires est réalisé en cinq mois), et dépend d'un aléa climatique réduit par le positionnement en haute altitude et les investissements effectués (neige de culture, travaux de pistes), mais qui ne peut être totalement effacé.

La diversification dans le secteur des Parcs de loisirs, réalisée en 2002 avec l'acquisition par OPA de Grévin & Cie, a constitué un moyen de réduire le niveau de risque associé à ces caractéristiques. L'activité du Groupe CDA est désormais répartie sur 10 mois par an ; le risque climatique est décorrélé entre hiver et été et le risque de fréquentation est atténué en raison de la répartition géographique des Parcs dans toute l'Europe.

La CDA a fait de la croissance dans son métier Parcs de loisirs un axe important de sa stratégie entre 2002 et 2010 : tant par sa croissance externe qu'organique, le chiffre d'affaires des Parcs a augmenté de 11% par an en moyenne. (contre 6,7% pour les Domaines Skiables). Les parcs de Loisirs, qui représentent désormais 39% de l'activité du Groupe, ont joué leur relais de croissance du métier historique de la CDA, conformément aux ambitions affichées lors de la diversification.

La CDA dispose d'un capital stratégique remarquable dans ses deux métiers, caractérisés tous deux par de fortes barrières à l'entrée.

Sa position de leader sur le marché du ski, associée à la prévisibilité qu'apporte le régime de concessions de service public de longue durée qui régit l'activité de gestion de domaines skiables en France, est un gage de récurrence des revenus et des cash flows du Groupe.

Dans les Parcs de loisirs, la taille désormais atteinte par le Groupe et sa position d'acteur majeur dans trois pays (France, Belgique, Pays-Bas) permettent de mettre la priorité sur la conduite d'une stratégie industrielle de dynamisation des revenus et des marges, concentrée sur le développement des grandes marques et des sites à potentiel de la CDA.

Le Groupe entend à l'avenir accélérer son intégration et optimiser l'usage de ses expertises et de son capital stratégique pour devenir une référence reconnue dans le domaine du loisir en Europe, dans le cadre d'une croissance ambitieuse, sélective et créatrice de valeur.

Les synergies de coûts et de compétences seront approfondies de manière déterminée, en particulier en matière industrielle : développement d'achats groupés, mise en place d'une filiale d'ingénierie et de montage d'équipements commune à tous les domaines skiables…L'objectif en la matière est de continuer à viser l'excellence industrielle et l'optimisation, afin de contribuer à l'adaptation du modèle économique à l'évolution du marché.

Un accent particulier sera porté sur la création de contenus innovants et différenciants, tant dans les Domaines skiables (animation et scénarisation, nouveaux services aux clients…) que dans les Parcs de loisirs (évènementiel, nouveautés…).

A l'appui de cette stratégie, le Groupe entend se concentrer sur le développement de ses principales marques, en particulier dans les Parcs de loisirs, afin de décupler et de mutualiser l'impact de ses investissements en matière de production de spectacles, de films, de produits dérivés…..

La même logique de démultiplication des actions commerciales à l'échelle du Groupe conduira à envisager de nouvelles initiatives stratégiques dans les deux métiers : positionnement vis-à-vis des principaux distributeurs dans les Domaines skiables et les Parcs, partenariats muti-sites pour dynamiser le remplissage des stations de sport d'hiver…

La politique d'investissement, à la fois ambitieuse mais ciblée et sélective, continuera d'être réorientée dans les deux métiers sur les projets ciblés les plus créateurs de valeur, et les plus en mesure d'augmenter l'attractivité des sites actuellement exploités par le Groupe. Elle comprendra par ailleurs le lancement de projets visant à répliquer le modèle du musée Grévin, qui a fait la preuve de sa capacité d'attraction et de sa rentabilité, dans d'autres pays du monde.

Le Groupe souhaite également valoriser à l'international son expertise en développant une activité de conseil et d'assistance à la mise en place et à la gestion de domaines skiables ou de parcs de loisirs. La CDA ambitionne dans ce domaine de développement un relais de croissance additionnel, lui ouvrant de nouveaux marchés sur une activité qui ne mobilise pas de capital (asset light). La stratégie de développement et d'investissement dans les marques est de nature à faciliter l'expansion de ce nouveau mode d'intervention.

Le Groupe CDA conduit en outre une politique dynamique de gestion de son portefeuille d'actifs, en le rationalisant par la cession d'actifs non stratégiques et en saisissant les opportunités de croissance externe qui s'inscrivent dans sa stratégie industrielle et sont de nature à en démultiplier les effets. Les capacités financières dont s'est doté le Groupe en 2010 lui donnent à cet égard les moyens de mener une politique dynamique et ambitieuse.

3.2. Perspectives pour l'exercice 2010/2011

3.2.1. Domaines skiables

La saison d'hiver sera caractérisée par un calendrier de vacances scolaires dont les incidences éventuelles sur l'activité se neutralisent : positionnement des fêtes de Noêl un samedi, compensé par des vacances étrangères la 1ère semaine de janvier ; vacances de Pâques tardives mais lundi de Pâques également tardif. Les conditions d'enneigement de début de saison ont par ailleurs été favorables à la pratique du ski.

Le Groupe poursuivra sa politique d'investissements ciblée et sélective. Il portera un accent particulier sur les travaux de piste, voire de signalétique, ainsi que sur des équipements structurants qui permettent une rationalisation du domaine skiable et un meilleur confort pour le skieur.

3.2.2. Parcs de loisirs

L'exercice sera marqué par la mise en service de nombreux nouveaux contenus et d'enrichissements de l'offre : réouverture de l'Aqualibi en Belgique, ouverture du Café Grévin, nouvelles attractions (Mer de sable, Walibi World…).

2011 sera par ailleurs l'année de la relance de la marque Walibi, dont l'ambition est d'inscrire cette marque parmi les grandes marques de divertissement favorites des 8-12 ans, afin qu'elle devienne une référence du loisir familial. Cette marque, destinée à vivre hors des parcs (produits dérivés, films, BD…), sera déclinée dans cinq parcs de loisirs à partir d'avril 2011 avec des contenus en partie mutualisés (spectacles, films, produits vendus en boutiques…)

L'exercice sera également caractérisé par l'intégration dans le groupe du Futuroscope (plus de 80 M€ de chiffre d'affaires), dont la CDA a pris le contrôle en janvier 2011, en acquérant 45% du capital. Avec le Parc Astérix, le Groupe contrôle maintenant 2 des 3 premiers parcs de loisirs français. Cette acquisition, qui rentre parfaitement dans les critères de croissance externe du Groupe, est riche de potentiel, qu'il s'agisse du développement de synergies croisées sur le plan commercial, de partage de contenus ou d'optimisations de coûts externes, ou bien encore d'extension de la marque.

Par ailleurs, le Groupe a le projet de procéder en 2011 à la cession d'un ensemble de parcs de loisirs, qui n'offrent pas l'opportunité de décliner la stratégie industrielle du Groupe. Il est en discussions exclusives et avancées avec le fonds d'investissement HIG Capital Europe, associé à un professionnel du secteur. CDA a vocation à accompagner le lancement de cette structure à titre transitoire, en restant partenaire minoritaire au capital.

3.3. Chiffre d'affaires du 1er trimestre de l'exercice 2010/2011 : +1,4% à périmètre réel (+0,8% à périmètre comparable)

Chiffre d'affaires consolidé du 1er octobre 2010 au 31 décembre 2010

(en millions d'euros)	Exercice 2010/2011	Exercice 2009/2010 Périmètre réel	Variation à périmètre réel	Exercice 2009/2010 Périmètre comparable	Variation à périmètre comparable
Domaines skiables	61,0	59,7	2,14%	60,3	1,23%
Parcs de loisirs	29,3	29,2	0,15%	29,2	0,15%
Autres activités	0,0	0,1	NS	0,1	NS
Chiffre d'affaires total	**90,3**	**89,0**	**1,41%**	**89,6**	**0,80%**

Le périmètre comparable 2009/2010 intègre le chiffre d'affaires réalisé par Deux Alpes Loisirs, dont le Groupe CDA a pris le contrôle en décembre 2009, pour la période allant du 1er octobre 2009 au 30 novembre 2009.

Le chiffre d'affaires consolidé de la Compagnie des Alpes s'élève à 90,3 M€ pour le premier trimestre 2010/2011, en progression de +1,4% à périmètre réel et +0,8% à périmètre comparable
Le premier trimestre correspond à la période d'activité la plus faible du groupe CDA. Il représente usuellement environ 15% du chiffre d'affaires annuel et concerne essentiellement (à plus de 60%) les Domaines skiables.

Domaines skiables : +2,1% à périmètre réel et +1,2% à périmètre comparable

Le chiffre d'affaires des Domaines skiables atteint 61M€, en progression de +2,1% à périmètre réel et +1,2% à périmètre comparable.
L'activité du 1er trimestre, arrêtée au 31 décembre 2010, a bénéficié de conditions favorables à la pratique du ski : chutes de neige précoces, bon enneigement, et météo satisfaisante. Cet environnement a permis de limiter l'impact défavorable du calendrier des vacances de Noël (positionnement du jour de Noël et du jour de l'an des samedis).
Au 14 janvier 2011 (soit environ 25% de la saison), le nombre de journées skieurs affiche un retrait limité de -1% ce qui constitue une performance satisfaisante compte tenu du calendrier scolaire. La première semaine de janvier a connu une progression significative de +19% de la fréquentation.

Parcs de loisirs : activité stable à 29 M€

Le chiffre d'affaires des parcs de loisirs est quasi stable à 29 M€. Retraité de la fermeture pour travaux de rénovation de l'Aqualibi, du 1er janvier 2010 au 31 mars 2011, le chiffre d'affaires des Parcs de Loisirs progresse de +1,5%. En outre, Bellewaerde, parc d'attractions situé en Belgique n'a pas reconduit son produit de Noël en 2010 (320 K€ de CA en 2010 ; ~17 000 visiteurs).
Les parcs organisant des festivités Halloween à la Toussaint ont connu un très bon début d'année avec des journées records de fréquentation sur certains parcs (+27 000 visiteurs le 31 octobre au Parc Astérix).
En revanche, les performances d'Astérix sur Noël et Grévin ont été plus mitigées compte tenu des intempéries et précisément des chutes de neige abondantes non propices aux déplacements.
Au global, sur l'ensemble des parcs, la fréquentation du 1er trimestre hors Aqualibi et Bellewaerde s'établit en baisse de -3,1% tandis que la dépense par visiteur maintient une évolution positive, en croissance de 6,3%.

4. Informations sur les aspects sociaux de l'activité du Groupe

4.1. Principaux indicateurs

Effectifs de l'exercice 2009/2010 (Permanents et Non-permanents)

	France	UE hors France	*dont Pays-Bas*
Domaines skiables	2 017	0	0
Parcs de loisirs	1 233	1 118	530
Holdings (CDA + PDP + CADEVI)	109	0	0
TOTAL EFFECTIF MOYEN (en ETP*)	**3 359**	**1 118**	**530**

Indicateurs RH par zone géographique au 30 septembre

EFFECTIF A FIN SEPTEMBRE	**2 283**	**3 242**	**1 626**
dont % de femmes	39%	47%	49%
dont % d'hommes	61%	53%	51%
ENCADREMENT			
% d'encadrants	55%	2%	1,4%
dont % de femmes encadrants	32%	40%	48%
dont % d'hommes encadrants	68%	60%	52%
EFFECTIF MOYEN	**3 359**	**1 118**	**530**
dont % permanents	40%	34%	30%
dont % saisonniers	60%	66%	70%
FORMATION			
nombre de jours de formation	6 019	2 395	1 008
nombre de salariés ayant suivi au moins une formation	3 431	988	72
ACCIDENTS DE TRAVAIL			
Taux de fréquence des accidents de travail(4)	68	22,2	7,0
nombre d'accidents de travail ayant entraîné le décès du collaborateur	0	0	0
nombre d'accidents de trajet ayant entraîné le décès du collaborateur	0	0	0

*ETP = Equivalent Temps Plein

(1) Changements de périmètre 2010
Acquisition de Deux Alpes Loisirs en octobre 2009 ;
vente de la participation dans Saas Fee
Création de CADEVI le 1er avril 2010

(2) Changements de périmètre 2009 :
Afin d'être cohérent avec les données comptables,
Saas Fee a été reclassée en activités abandonnées.

(3) Changements de périmètre 2008 :
Domaines skiables France : entrée de STVI, VALBUS et MONTAVAL
Parcs de loisirs étrangers : sorties de Panorama Park

(4) Taux de fréquence = Nombre d'accidents avec arrêt de plus de 24 h
* 1 000 000/ nombre d'heures travaillées

dont Belgique	*dont Allemagne*	*dont Suisse*	*dont Angleterre*	Total 2010[1]	Total 2009[2]	Total 2008[3]
0	0	0	0	2 017	1 790	1 965
394	76	19	99	2 351	2 448	2 734
0	0	0	0	109	99	96
394	**76**	**19**	**99**	**4 477**	**4 337**	**4 795**
1 188	**212**	**80**	**136**	**5 525**	**4 645**	**4 649**
44%	52%	48%	36%	43%	42%	43%
56%	48%	53%	64%	57%	58%	57%
1,9%	3%	8%	5%	30%	9%	10%
26%	50%	50%	43%	32%	41%	37%
74%	50%	50%	57%	68%	59%	63%
394	**76**	**19**	**99**	**4 477**	**4 337**	**4 795**
41%	20%	84%	21%	39%	36%	36%
59%	80%	16%	79%	61%	64%	64%
1 301	68	18	NC	8 414	9 434	9 026
743	155	18	NC	4 419	8 195	4 674
33,0	30,0	96,0	31,0	55	42	62
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0

4.2. Effectifs

Le Groupe Compagnie des Alpes exerce deux activités, Parcs de loisirs et Domaines skiables, toutes deux marquées par une forte saisonnalité.

L'effectif mensuel moyen connaît d'importantes variations. Ainsi, l'effectif des Parcs de loisirs est multiplié par quatre entre avril et septembre. Celui des Domaines skiables connaît le même accroissement entre décembre et avril.

Les entrées de personnel concernent principalement les non-permanents (saisonniers pour les deux métiers, cachets et contrats de courte durée pour les Parcs de loisirs).

Compte tenu des spécificités propres à chaque métier, le Groupe Compagnie des Alpes a choisi d'adopter une gestion décentralisée en matière d'embauche de son personnel, ce qui amène les filiales à définir elles-mêmes leur politique de recrutement.

Dans les Domaines skiables, les contrats des anciens saisonniers sont reconduits en priorité d'une saison à l'autre, par l'application de l'article 16 de la convention collective nationale des exploitants de Téléphériques et Engins de Remontées Mécaniques. Aussi, près de 90% du personnel revient d'une saison à l'autre.

Le taux de retour des saisonniers dans les Parcs de loisirs en Europe est d'environ 45%.

Pour les Parcs de loisirs français, par application de l'article 4 Titre VII de la Convention collective nationale sur les Espaces de loisirs, d'attraction et culturels, les saisonniers bénéficient d'une indemnité de non reconduction du contrat si leurs contrats de travail ne sont pas reconduits la 4ème saison consécutive.

Les saisonniers dans les Parcs de loisirs sont souvent des étudiants travaillant lors des week-ends ou des vacances scolaires. Ils ne sont donc généralement pas amenés à revenir plus de 3 ou 4 saisons.

Les pyramides des âges et des anciennetés sont ainsi structurées différemment entre les deux métiers :

Pyramide des âges du Groupe CDA par métier Effectifs pleine saison

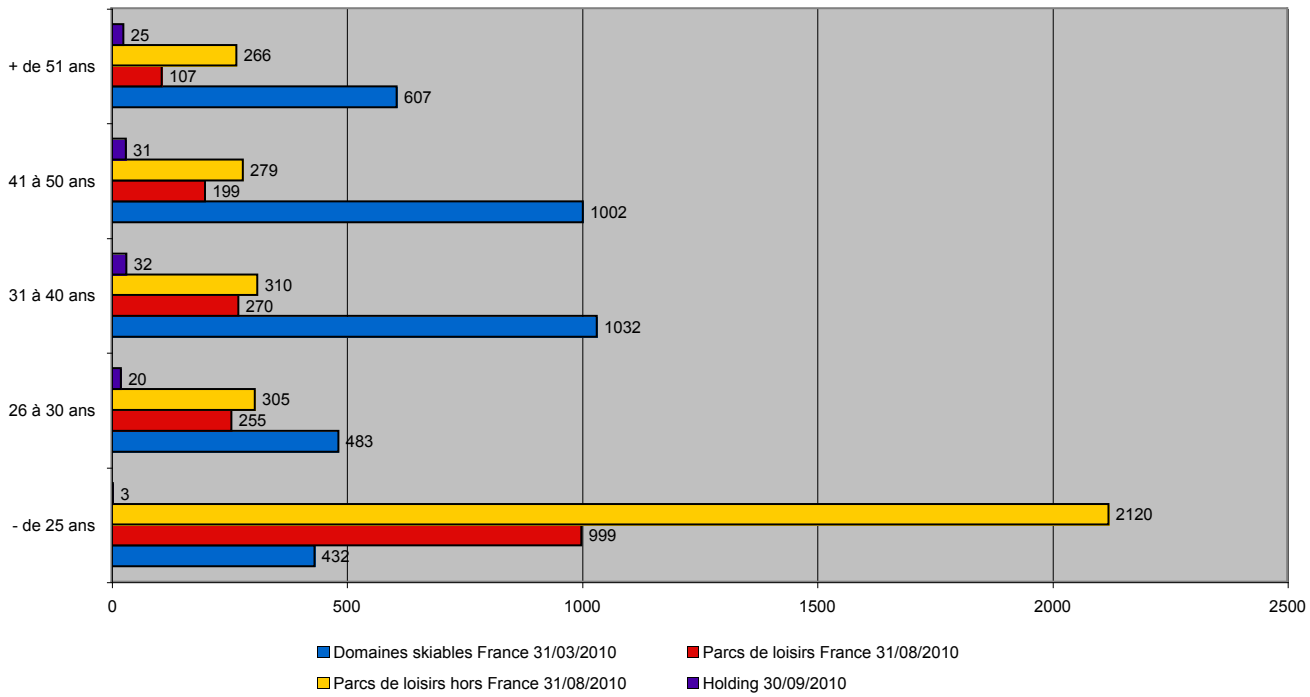

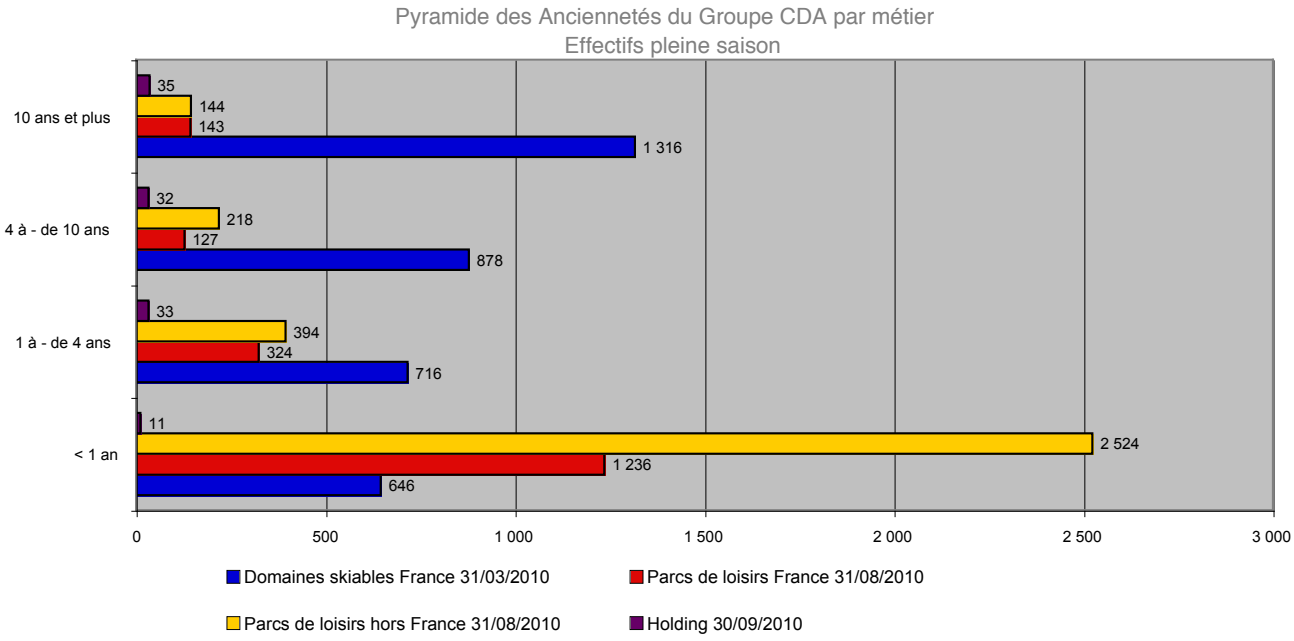

La répartition hommes / femmes varie également selon les activités : les Parcs de loisirs sont plus féminisés que les Domaines skiables.

Pourcentage de femmes	Parcs de loisirs	Domaines skiables
Total des effectifs au 30/09/2010	50%	22%
Cadres au 30/09/2010	45%	27%
Permanents au 30/09/2010	38%	22%
Non-permanents en pleine saison	51%	35%

Les salaires mensuels moyens des permanents dans les sites français montrent une certaine convergence entre les hommes et les femmes dans les Parcs de loisirs. Cette convergence est moindre dans les Domaines skiables, où les salaires des cadres hommes sont plus élevés que ceux des cadres femmes :

Salaires bruts mensuels moyens	Cadres		Agents de maîtrise		Ouvriers Employés	
chez les permanents	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Parcs de loisirs	3 750	3 400	2 300	1 950	1 800	1 650
Domaines skiables	5 300	4 050	2 950	2 800	2 250	2 150

4.3. Politique salariale

En France, les minimas salariaux sont chaque année renégociés par les partenaires sociaux des branches dont relève chaque site (Convention collective nationale des téléphériques et engins de remontées mécaniques pour les domaines skiables, Convention collective nationale des espaces de loisirs, d'attraction et culturels pour les parcs de loisirs et Convention collective nationale des parcs et jardins zoologiques privés ouverts au public pour les parcs animaliers).

Des négociations sur les salaires ont lieu chaque année dans chaque site entre la direction et les représentants syndicaux (négociations annuelles obligatoires).

Les salaires moyens par catégorie dans le Groupe sont assez sensiblement supérieurs aux minimas prévus par les Conventions collectives nationales.

Outre le salaire de base, les salariés perçoivent des primes pour la plupart prévues par les conventions collectives nationales dont ils relèvent.

L'ensemble des collaborateurs français disposent d'un accord d'intéressement et d'un accord de participation négociés dans chaque site. Pour l'exercice 2009/2010, des primes ont été versées dans certains sites au titre de ces différents accords.

En Belgique, les conventions collectives de travail qui définissent les conditions salariales au titre de 2009 et 2010 ont été mises en œuvre.

Aux Pays-Bas, la Direction a mis en œuvre l'accord collectif interprofessionnel. Elle a, en outre, lancé un projet d'individualisation des révisions salariales toutes catégories de personnel confondues.

4.4. Représentation du personnel

Pour le périmètre France, la représentation du personnel est assurée au total par 254 représentants du personnel et par 27 délégués syndicaux.

Pour les sites étrangers consolidés, 39 représentants du personnel et 5 délégués syndicaux représentent les salariés.

Des négociations sont en cours pour la mise en place d'un Comité d'Entreprise Européen. A cet effet, un Groupe Spécial de Négociation (GSN) a été constitué. Il s'est réuni une fois durant l'exercice.

Les Unités Economiques et Sociales (UES) des Parcs de loisirs en France ont été supprimées par accord du mois de décembre 2009.

En France, l'ensemble des Parcs de loisirs et l'ensemble des domaines skiables ont renouvelé leurs instances représentatives du personnel et mesuré la représentativité des organisations syndicales

Le Comité de Groupe National de la CDA créé en juin 2009 s'est réuni une fois au cours de l'exercice.

4.5. Accords collectifs

Au cours de l'exercice 2009/2010, 44 accords ont été conclus au niveau européen (contre 54 en 2008/2009) et portent principalement sur les négociations annuelles obligatoires, le temps de travail et les seniors.

Tous les salariés des Domaines skiables et des Parcs de loisirs français sont éligibles à un accord d'intéressement et à un accord de participation.

Des accords collectifs ou plans d'actions en faveur des salariés seniors ont été conclus dans les Parcs de loisirs français, les Domaines skiables étant couverts par un accord de branche.

Des négociations sont en cours au niveau de la branche Parcs de loisirs pour adapter l'organisation du temps de travail et mettre en conformité les dispositions conventionnelles avec les lois nouvelles.

Les coordinateurs syndicaux du Groupe CDA se sont réunis trois fois avec la direction du Groupe, pour débattre des sujets « sécurisation des parcours professionnels des salariés saisonniers » et de « la pénibilité au travail ».

4.6. Protection sociale

L'ensemble des salariés français du Groupe sont couverts à titre obligatoire (salariés permanents) ou à titre facultatif (salariés non-permanents) par une couverture frais soins de santé complémentaire. Un régime de prévoyance obligatoire complète ce dispositif pour l'ensemble des salariés français.

Le Groupe CDA a mis en œuvre la portabilité de ces droits dans l'ensemble des filiales françaises.

En Belgique, le Groupe offre à ses collaborateurs en sus des dispositions légales de protection sociale une assurance hospitalisation ainsi que pour le personnel cadres et employés une assurance pension.

Aux Pays-Bas, pour l'encadrement existe une assurance complémentaire retraite, épargne salariale

Le Groupe a mis en place un plan d'épargne Groupe (PEG CDA) ouvert à l'ensemble des collaborateurs français du Groupe. Il bénéficie d'un abondement dont le montant est fixé chaque année par la Direction du Groupe. Les filiales peuvent également décider de la mise en place d'abondements complémentaires.

Parmi les cinq véhicules que comprend le PEG CDA, l'un d'eux est investi en action Compagnie des Alpes.

Les collaborateurs de l'ensemble des sites ont accès aux œuvres sociales et culturelles proposées par leur comité d'entreprise.

4.7. Hygiène et sécurité

Conformément à la loi du 31/12/1991 et au décret du 05/11/2001, des documents d'évaluation des risques professionnels (santé et sécurité du personnel) sont établis et actualisés régulièrement dans les sites français. Ils comportent l'identification des risques par métier et par poste ainsi que des plans d'actions. Chaque société est en charge de l'élaboration et de l'actualisation de son document unique. Celui-ci s'applique à tous les secteurs, à tous les niveaux hiérarchiques et à tous les salariés quel que soit leur statut.

Des échanges réguliers sont aussi réalisés entre toutes les sociétés du Groupe sur des retours d'expériences.

Pour les Domaines skiables, les principaux accidents du travail identifiés sont les chutes et les déplacements à skis. Pour les Parcs de loisirs, les accidents liés au travail en hauteur, aux déplacements à l'intérieur des sites et au travail de la restauration collective constituent les principaux risques.

Aux Pays-Bas, un accord a été conclu avec une école. Les Parcs de loisirs sont homologués formateurs en sécurité et forment à ce titre des stagiaires.

4.8. Formation

Le Groupe CDA poursuit ses efforts de formation.

Chaque site définit un plan de formation qui référence l'ensemble des formations à organiser sur l'année pour toutes les catégories de personnel.

La politique de formation dépend des objectifs définis par les Directions, des souhaits individuels et des obligations réglementaires. Les formations recouvrent le domaine technique et de plus en plus les domaines du commercial et du management.

Les saisonniers font toujours l'objet de formations spécifiques avant le début de la saison.

Certains parcs de loisirs dispensent à l'ensemble des non-permanents une formation spécifique au parc qui les emploie. Ainsi, par exemple, l'Université Astérix forme les nouveaux salariés, permanents et non-permanents, aux spécificités du site. Cette formation vise à transmettre les valeurs du parc, les bonnes pratiques à adopter pour le bien-être et la sécurité des visiteurs.

De plus, les parcs de loisirs et les Domaines skiables français disposent d'un accord de branche sur le Droit Individuel à la Formation (DIF).

4.9. Sous-traitance

Les sociétés s'assurent que leurs sous-traitants respectent les dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail et du Code du Travail français.

4.10. Impact économique du Groupe CDA

Par le biais de divers prélèvements et taxes (redevances de concession des Domaines skiables pour 12 M€, taxe loi Montagne pour 14 M€), la Compagnie des Alpes est un important contributeur aux ressources utilisées par les collectivités territoriales pour l'aménagement et la solidarité.

Au total, ces contributions représentent 7,3 % du chiffre d'affaires réalisé sur le territoire français.

4.11. Relations avec les milieux associatifs et de l'éducation

• Les relations avec le milieu associatif européen

Le budget accordé à des associations à but non lucratif est estimé à 0,3 M€ pour cet exercice.

Pour les Domaines skiables, il s'agit essentiellement de sponsoring de clubs de sport et de ski, de participation à des manifestations organisées par des partenaires extérieurs, de facilités d'accès aux remontées mécaniques lors de sorties scolaires ou, dans les stations de Serre Chevalier, d'un accueil pour les équipes de ski (FFS, Comité Alpes Provence) pour favoriser leur entraînement. Ces manifestations participent au développement des stations.

• Les relations avec le milieu éducatif européen

Les sociétés du Groupe participent à la formation des jeunes en accueillant chaque année de nombreux lycéens et étudiants comme stagiaires ou apprentis. Les contrats de stagiaires, d'apprentis et de professionnalisation représentent une population de 815 personnes au niveau européen pour le Groupe CDA, soit 8 % de plus que lors de l'exercice 2008/2009.

4.12. Bilan social consolidé France

PERIMETRE France	30/09/10
Effectifs	**Valeur**
Effectif total France (1)	2 283
Pourcentage de femmes	39%
Pourcentage d'hommes	61%
Effectif par âge	
Moins de 25 ans	553
25 à 30 ans	290
30 à 40 ans	522
40 à 50ans	523
Plus de 50 ans	395
Effectif par ancienneté	
Moins de 1 an	716
1 à 4 ans	391
4 à 10 ans	346
10 ans et plus	830
Effectif moyen(2)	3 359
Nombre de collaborateurs Permanents (tous CDI)	1 347
Nombre de collaborateurs Non-permanents (tous CDD)	2 012
Entrées	
Nombre d'embauches par contrat à durée indéterminée	115
Nombre d'embauches par contrat à durée déterminée	6 639
Sorties	
Nombre de licenciements	73
Nombre de démissions	103
Nombre de fins de contrat	6 157
Nombre de sorties pour autres motifs	381
Heures travaillées et supplémentaires	
Durée hebdomadaire du temps de travail (temps plein)	35h
Nombre d'heures travaillées (en milliers d'heures)	5 125
Nombre d'heures supplémentaires (en milliers d'heures)	72
Absentéisme	
Nombre de jours d'absence	38 788
dont maladie	17 492
dont accidents du travail	9 174
dont autres motifs	12 122

(1) Tout collaborateur présent au 30 septembre quelle que soit la nature de son contrat de travail
(2) « Somme des effectifs mensuels divisée par 12 mois.
NB : effectif mensuel moyen : Nb heures travaillées mensuelles / 151,67 »

PERIMETRE France	30/09/10
Rémunérations	
Masse salariale brute (en millions d'euros)	100,0
Charges sociales patronales (en millions d'euros)	44,2
Intéressement 2009 versé en 2010	
Montant brut (en millions d'euros)	5,0
Montant moyen par salarié (en euros)	1 472
Participation 2009 versée en 2010	
Montant brut (en millions d'euros)	4,6
Montant moyen par salarié (en euros)	1 349
Relations professionnelles	
Nombre de représentants du personnel	254
Nombre de délégués syndicaux	27
Accords collectifs signés durant l'exercice	37
Conditions d'hygiène et de sécurité	
Nombre d'accidents du travail avec arrêt de plus de 24h	351
Taux de gravité[3]	1,89
Taux de fréquence[4]	68,5
Formation	
Nombre de personnes ayant bénéficié d'une formation	4 419
Nombre de jours de formation par salarié[5]	2,5
Emploi des travailleurs handicapés	
Nombre de travailleurs handicapés salariés sur l'exercice	80
Nombre de travailleurs handicapés embauchés au cours de l'exercice	28
Œuvres sociales	
Budget œuvres sociales des Comités d'entreprise (en millions d'euros)	0,7
Sous-traitance	
Montant versé au titre de la sous-traitance (en millions d'euros)	36

(3) Nombre de jours d'arrêts suite à un accident de travail * 1 000 / nombre d'heures travaillées
(4) Nombre d'accidents avec arrêts * 1000 000 / nombre d'heures travaillées
(5) Nombre total de jours de formation rapporté à l'effectif total.

5. Information sur les aspects environnementaux de l'activite du Groupe

Les activités du Groupe Compagnie des Alpes sont pour l'essentiel exercées en plein air, dans un cadre où la qualité de l'environnement est un élément majeur du plaisir et de la satisfaction des clients. Les entreprises du Groupe partagent donc toutes les mêmes préoccupations et les mêmes valeurs de respect de l'environnement, de préservation de la faune et de la flore, et de gestion des ressources naturelles dans une perspective de développement durable.

Les principaux domaines dans lesquels les activités du Groupe ont des impacts sur l'environnement concernent l'énergie, l'eau et les impacts visuels sur les paysages. Ces impacts sont générés pas des équipements ouverts au public mais ne dépendent que marginalement de la fréquentation elle-même : seuls les déchets, l'eau potable et les eaux usées ont un lien direct avec le nombre de visiteurs. Le nombre global de remontées mécaniques et de manèges et attractions varie très peu d'une année sur l'autre : les consommations d'énergie sont donc très stables, variant le cas échéant avec les durées d'ouverture des installations (nombre de jours, amplitudes horaires). Les utilisations d'eau, essentiellement pour la fabrication de neige de culture, sont principalement dépendantes des conditions climatiques et/ou d'enneigement, ainsi que de l'évolution des rendements des enneigeurs.

Les informations environnementales publiées ci-après sont basées sur le périmètre des sociétés consolidées par la CDA à la date de clôture de l'exercice 2009/2010. En conséquence les sociétés mises en équivalence CMB (Chamonix) et les participations minoritaires dans les sociétés du groupe Sofival (Avoriaz, Valmorel et La Rosière) ne sont pas incluses dans cette étude. Quand la donnée est pertinente, une comparaison à périmètre comparable est établie, pour mettre en évidence l'impact de l'entrée dans le périmètre de consolidation de Deux Alpes Loisirs (DAL) et de la sortie de Saas Fee. Jugé marginal, le siège social ne fait pas l'objet de relevés.

Les données ont été recueillies sur une base annuelle auprès des services d'exploitation de toutes les sociétés. Elles ont été consolidées par le siège et ont fait l'objet de calculs de cohérence.

Toutes les données sont en base annuelle au 30 septembre.

5.1. Faits marquants

Les principaux faits marquants de l'exercice ayant eu ou qui auraient pu avoir une incidence sur les données relatives à l'environnement sont les suivantes :

- Une modification de périmètre avec l'entrée de Deux Alpes Loisirs, société de taille importante, tant par le nombre de ses remontées mécaniques (54) que par la surface des pistes couvertes par l'enneigement de culture (52 ha) et le nombre d'enneigeurs (208). Les domaines impactés sont la consommation d'énergie électrique (13,3 GWh), le carburant pour les dameuses (0,7 millions de litres) et l'eau pour la neige de culture (210 000 m^3),
- La fermeture d'Aqualibi pour rénovation au 1er janvier 2010 avec un impact significatif sur la consommation d'électricité, de gaz et d'eau.
- L'hiver assez froid dans le Nord de l'Europe, qui a impacté les consommations d'énergies liées au chauffage (électricité et gaz) des Parcs de loisirs les plus au Nord.
- Un hiver 2009/2010 légèrement moins enneigé, ce qui a demandé un recours plus important à l'enneigement de culture et, en conséquence, une consommation accrue d'eau (+2%) et d'énergie (+9%) pour cet usage.

5.2. L'énergie

5.2.1. La consommation d'électricité (en Gwh)

	2007/2008	2008/2009	2009/2010	dont croissance externe	Variation à périmètre réel	Variation à périmètre constant
Total	**154 Gwh**	**150 Gwh**	**160 Gwh**	**13 Gwh**	**7,0%**	**-1,9%**
Domaines skiables	105 Gwh	97 Gwh	113 Gwh	13 Gwh	16,3%	2,6%
Parcs de loisirs	49 Gwh	52 Gwh	47 Gwh	0 Gwh	-10,4%	-10,4%

L'électricité est la principale source d'énergie du Groupe. La consommation totale de l'ensemble des sites consolidés globalement s'est élevée à 160 GWh en 2009/2010. Environ 70% sont consommés dans l'exploitation des Domaines skiables, principalement en hiver, (contre 65% en 2009) et 30% dans les Parcs de loisirs (contre 35% en 2009) majoritairement en été. Cette consommation est en augmentation de 3,5% du fait de l'intégration des Deux Alpes. A périmètre comparable, elle est en léger recul par rapport à 2009 (-1,9%).

Répartition de la consommation d'électricité 2009-2010

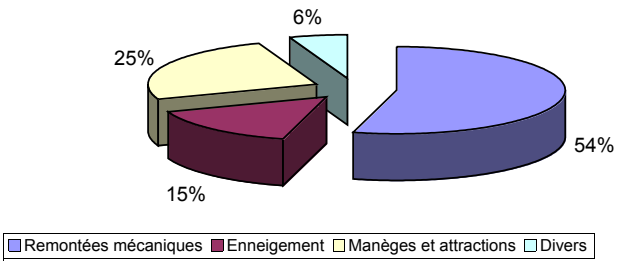

Pour les Domaines skiables, les conditions d'enneigement ont imposé un recours à la neige de culture plus important qu'en 2009. Ainsi, la consommation a augmenté de 9% à périmètre comparable.

L'énergie consommée par les remontées mécaniques augmente de 12,6% à périmètre réel, du fait de l'intégration des Deux Alpes. A périmètre constant, celle-ci n'augmente que de 1,1%, le parc de remontées mécaniques du Groupe n'ayant pas connu d'évolution significative.

Un travail de suivi et d'optimisation des consommations est en cours sur les Domaines skiables avec l'utilisation d'outils de comptage permettant d'alerter en temps réel sur des dépassements de consommation, liés par exemple à des utilisation simultanées de remontées mécaniques et d'installations de neige de culture.

Évolution des consommations électriques de 2009 à 2010 à périmètre constant

Remontées mécaniques	1,1%
Enneigement de culture	9,0%
Parcs de loisirs	-10,4%

La consommation d'électricité des Parcs de loisirs est quant à elle en baisse de -10,4% par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est principalement due à l'arrêt temporaire de l'activité d'Aqualibi au 1er janvier 2010 pour rénovation.

Le Dolfinarium d'Harderwijk aux Pays-Bas qui produit habituellement près de 25% de ses besoins en énergie a dû acheter d'avantage d'électricité cette année du fait d'importants travaux sur son unité de cogénération.

Fort de l'expérience des Domaines skiables sur l'optimisation des consommations électriques, un travail est en cours sur les Parcs de loisirs pour favoriser l'échange des bonnes pratiques.

5.2.2. La consommation de gaz

Total	2007/2008	2008/2009	2009/2010	Variation
en m3	3 914 M3	3 496 M3	3 175 M3	-9,2%
en GWH	39 GWh	35 GWh	32 GWh	-9,2%

Le gaz naturel utilisé par le Groupe sert essentiellement pour le chauffage des bassins à dauphins aux Pays-Bas, des aquariums et des bassins de baignade.

Tout comme pour l'énergie électrique, la fermeture temporaire d'Aqualibi impacte fortement la consommation.

Par ailleurs, au Grand Aquarium de Saint Malo, des efforts d'économie d'énergie grâce à des actions sur les chaudières (baisse de la température, arrêt des chaudières la nuit), ont également permis de diminuer de 25% la consommation de gaz de ce site.

5.2.3. La consommation de carburants

Consommation de carburants (en milliers de litres)

2007/2008	2008/2009	2009/2010	Dont croissance externe 2009/2010	Variation à périmètre réel	Variation à périmètre constant
6 514	6 453	6 456	768	0,1%	-4,5%

Répartition des consommations de carburants 2009/2010 par usages

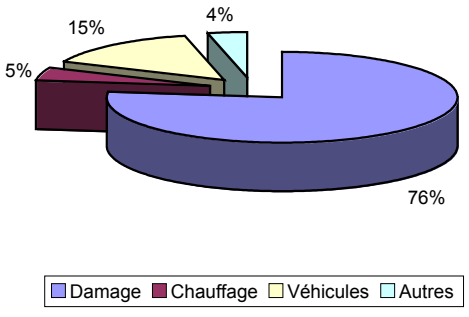

La consommation de carburants nécessaire au fonctionnement des installations du Groupe est constituée à 97% de fioul et gazole, et à seulement 3% d'essence. 92% des carburants sont consommés dans les Domaines skiables et 8% dans les Parcs de loisirs. Les carburants sont principalement utilisés pour le damage, qui représente les trois quarts du total ; viennent ensuite les consommations des véhicules (15%) et le chauffage (6%).

Variation des consommations de carburants à périmètre comparable

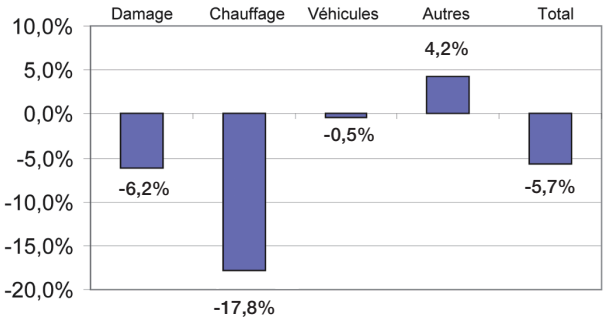

Sur l'exercice 2009/2010, la consommation globale de carburants a baissé de 4,5%. Celle liée au damage a augmenté de 9,9% à périmètre réel, variation due à l'intégration des Deux Alpes et son parc de 18 dameuses.

A périmètre comparable, la consommation baisse de 6,2%. Les conducteurs de dameuses ont tous été formés à une gestion plus économe de leur conduite et leurs engins sont de plus en plus pilotés à l'aide de GPS, ce qui permet une optimisation des parcours et donc de la consommation.

Après une baisse importante de la consommation de carburants liée aux véhicules (hors damage) en 2008/2009, celle-ci reste stable et les actions menées dans les sites pour sensibiliser à la bonne utilisation de la flotte sont toujours suivies d'effet.

5.2.4. Le bilan carbone

L'essentiel de l'énergie consommée par le Groupe est d'origine électrique : 160 GWh contre 32 GWh pour le gaz naturel.

89% de l'énergie électrique du Groupe (plus de 142 GWh) est consommée par des sites français qui se sont approvisionnés auprès d'EDF, avec une énergie très largement d'origine nucléaire et peu émettrice de gaz à effet de serre.

Un appel d'offres a été effectué en 2010 pour la fourniture d'énergie électrique d'une grande partie des Domaines skiables pour les années 2011 à 2013. Une solution permettant un approvisionnement, à 100%, en énergie renouvelable a été retenue.

Au total, en utilisant les tables de conversions disponibles sur internet (www.rac-f.org), les rejets annuels de CO2 des activités du Groupe sont estimés à moins de 50.000 tonnes, dont plus de 40% sont dus à l'utilisation des engins damage sur les pistes de ski. Il n'existe pas à ce jour de technologie alternative et l'amélioration du rendement énergétique des dameuses reste tributaire des recherches effectuées par les constructeurs de moteurs utilisés dans le transport routier et le machinisme agricole.

Néanmoins, le Groupe reste attentif aux évolutions de technologies visant à diminuer ses émissions.

5.3. La gestion de l'eau

5.3.1. Les prélèvements d'eau (en millions de m³)

2007/2008	2008/2009	2009/2010	Dont croissance externe 2009/2010	Variation à périmètre réel	Variation à périmètre constant
4,8	4,6	4,5	0,2	-1,1%	-1,2%

Dans ses deux Métiers, le Groupe a utilisé 4,5 millions de m3 d'eau en 2009/2010. Les principales utilisations d'eau concernent la fabrication de neige de culture (76%), les attractions et l'alimentation des bassins d'aquariums et delphinariums ainsi que les bassins de baignade publics.

Répartition des prélèvements d'eau par utilisation

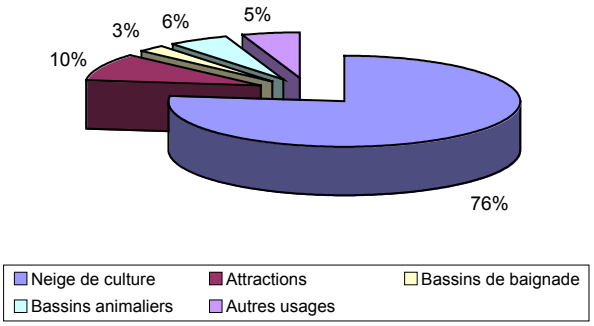

Répartition des ressources en eau utilisées en 2009/2010 (et variations à périmètre comparable)

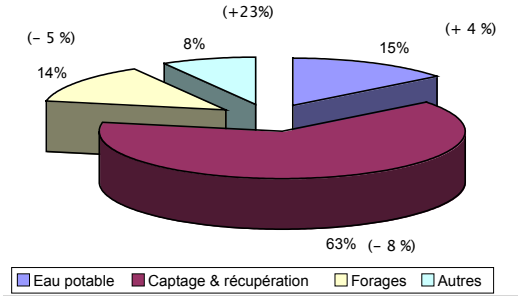

La consommation en eau du Groupe est en diminution de 1,1% à périmètre réel malgré l'intégration des Deux Alpes, et de sa production de neige de culture (environ 210 000 m³). A périmètre comparable, on enregistre une baisse de 1,2%.

A périmètre comparable, la production de neige de culture dans les Domaines skiables est en légère hausse. L'augmentation de la quantité d'eau prélevée est de 1,9%.

L'enneigement de culture vise à préserver le Groupe des conséquences éventuelles d'un déficit de neige naturelle pour la pratique du ski, notamment en début et fin de saison. La neige fabriquée n'est rien d'autre que de l'eau transformée en cristal sous l'effet des basses températures. Aucune transformation chimique ni aucun additif n'est nécessaire au processus de transformation d'eau en neige et aucune des sociétés du Groupe n'en utilise. L'eau prélevée dans la nature est restituée lors de la fonte (avec une évaporation de 10% à 30%). Depuis plusieurs années, les sociétés du Groupe utilisent des techniques de préparation et de damage des pistes qui permettent de limiter la quantité de neige nécessaire à la pratique du ski tout en assurant une qualité de service très élevée. Le travail des surfaces des pistes par un bon engazonnement permet également de diminuer la quantité de neige nécessaire à l'ouverture de la piste.

Pour la neige de culture, les sociétés privilégient autant que possible les solutions de captage de surface et de récupérations de trop pleins, pour limiter le recours à l'eau potable. Près de 95% de l'eau utilisée pour la neige de culture est ainsi captée localement. Les prélèvements se faisant en partie durant la période d'étiage des cours d'eau, pendant laquelle leur débit est au plus bas, les stations de la CDA ont fait un effort particulier dans la construction de retenues collinaires. Celles-ci permettent de stocker l'eau des pluies d'automne ou, comme c'est de plus en plus le cas, celles de la fonte des neiges, afin de limiter la pression sur les cours d'eau pendant l'hiver. Les sociétés du Groupe sont ainsi équipées de 21 retenues pour une capacité totale de près de 1,4 millions m³, avec la mise en service au cours de l'exercice de la nou-

velle retenue de Solaise à Val d'Isère, qui est opérationnelle depuis l'automne 2009.

En France, les prélèvements d'eau dans le milieu naturel sont par ailleurs réglementés par le code de l'environnement. En fonction du volume prélevé, ils sont soumis à déclaration ou à autorisation préfectorale selon les procédures I.O.T.A[1]. Ils donnent lieu au paiement d'une redevance à l'Agence de l'eau, au titre de la Loi sur l'eau.

La consommation d'eau est en baisse pour les Parcs de loisirs, en grande partie expliquée par la fermeture d'Aqualibi au 1er janvier 2010 pour rénovation.

A noter que l'accueil d'une orque au Dolfinarium d'Harderwijk a entraîné une légère augmentation de la consommation d'eau du site.

Les parcs veillent à diminuer leurs consommations par des actions variées sur les fuites par exemple. Cette diminution passe également parfois par un usage plus raisonné de l'eau pour les espaces verts. Ainsi France Miniature a diminué de 7% sa consommation en eau potable en ayant moins d'espaces fleuris en bac à arroser.

5.3.2. Les eaux usées

Les eaux usées ont représenté environ 610 000 m^3 en 2009/2010, en légère baisse par rapport à 2008/2009. Elles sont produites à plus de 97% par les Parcs de loisirs et moins de 3% par les Domaines skiables. Environ 40% des eaux rejetées par les sociétés du Groupe sont au préalable retraitées par elles : il s'agit pour l'essentiel des eaux d'aquariums et bassins animaliers. Le solde des eaux usées est d'une composition proche de celle des rejets domestiques et est évacué par les réseaux publics. Les sites exploitant des aquariums et delphinariums ont mis en place des processus de retraitement avant les rejets dans les réseaux d'eaux usées.

L'eau utilisée pour l'enneigement de culture, qui représente 76 % du total de l'eau prélevée par le Groupe, retourne directement à la nature lors de la fonte des neiges. Son volume n'apparaît donc pas dans les rejets d'eaux usées, de même que ceux de l'eau d'arrosage, ou de l'eau qui, étant peu souillée après utilisation, est évacuée par les réseaux d'eaux pluviales.

5.4. Les déchets

(en tonnes)	Ordures ménagères, papier, etc.	Déchets végétaux	Ferrailles	Déchets industriels banals (DIB)	Déchets industriels spéciaux (DIS)	Total
2006/2007	1 980	898	430	1 268	308	4 884
2007/2008	2 097	1 018	666	1 191	227	5 199
2008/2009	1 944	768	665	1 063	292	4 732
2009/2010	1 753	1 433	736	1 201	117	5 240
Variation 2010/2009	**-9,8%**	**86,6%**	**10,7%**	**13,0%**	**-59,9%**	**10,7%**

Les sociétés du Groupe génèrent essentiellement deux types de déchets : des ordures ménagères et des déchets industriels banals. Ils ont représenté 56 % des déchets produits par l'ensemble du Groupe en 2009/2010. 82% des déchets sont produits par les Parcs de loisirs et 18% par les Domaines skiables. Pour ces derniers, les 2/3 sont des ferrailles issues des remontées mécaniques démontées, qui sont toutes recyclées (élément obligatoire pour la certification QSE). Pour les déchets industriels banals, toutes les sociétés du Groupe pratiquent systématiquement le tri sélectif.

1 Les Installations, Ouvrage, Travaux ou Activités (IOTA) ayant un impact potentiel sur l'eau ou les milieux aquatiques (modification du niveau ou du mode d'écoulement des eaux) sont soumis par la législation sur l'eau et sur les milieux aquatiques au respect de règles et de prescriptions. Une nomenclature officielle liste, par rapport à des seuils d'importance, les IOTA soumises aux dispositions de la législation « eau et sur les milieux aquatiques », c'est-à-dire à une procédure d'autorisation ou de déclaration à la police de l'eau.

5.5. Protection de la faune et de la flore

Pour l'activité Domaines skiables, la surface exploitée et aménagée pour l'usage du public est d'environ 3 700 hectares. Les pistes aménagées couvrent environ 15% de la surface disponible des domaines skiables du Groupe et les pistes équipées de neige de culture représentent environ 27% de la superficie des pistes aménagées. Le Groupe poursuit une politique de diminution progressive du nombre de remontées mécaniques et vise une meilleure intégration visuelle des nouvelles remontées. En 2010, à périmètre comparable, 42 pylônes et 14km de câbles ont disparu du paysage.

Lors de la construction de nouvelles pistes ou de l'amélioration des pistes existantes, des réseaux de drainage des eaux de fonte des neiges et un ré-engazonnement des zones travaillées sont mis en place.

Des démarches de protection et de préservation des zones humides sur le domaine skiable sont menées, comme à la Plagne par exemple.

Durant l'exercice 2009/2010, les stations du Groupe ont investi plus de 560 K€ pour ré-engazonner ou reboiser plus de 160 hectares dans leurs domaines, soit une augmentation de 30% par rapport à 2008/2009 à périmètre comparable.

Des opérations « Montagne Propre » sont régulièrement organisées au printemps sur la plupart des sites pour faire disparaître les déchets résiduels de la saison d'hiver ou des débris plus anciens, souvent en partenariat avec des associations de défense de l'environnement et avec les communes. Mobilisant parfois plusieurs dizaines de personnes, elles ont permis de récolter plusieurs tonnes de déchets en 2010.

Afin de sensibiliser la clientèle, aux Ménuires, des récupérateurs de déchets ont été placés derrière les sièges d'une remontée mécanique ainsi qu'une « cible » à déchet sous la ligne d'un appareil.

A Val d'Isère, la STVI participe à l'opération « *Save your logo* » visant à protéger l'aigle royal, mascotte de la station.

Dans les Parcs de loisirs, le Parc Astérix a signé en 1998 avec le Conservatoire des sites de Picardie une convention afin de préserver le patrimoine du Bois de Morrière. Cette zone est classée comme Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEF). Le site est intégré dans le futur Parc régional Oise-Pays de France englobant les massifs forestiers d'Halatte, d'Ermenonville et de Chantilly. Les sites possédant des espèces protégées - Parc Astérix, Aquarium de Saint-Malo, Aquarium du Val de Loire, Planète Sauvage -, respectent la Convention sur le Commerce International des Espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Le Dolfinarium des Pays-Bas est un des rares centres de soins de mammifères marins de la façade atlantique en Europe. Il est équipé d'installations de recherche performantes et participe à des programmes de protection des dauphins en Mer du Nord. Tous les mammifères marins venant à s'échouer sur les côtes de la mer du Nord y sont soignés. 2005, cette activité est exercée au sein du Dolfinarium par une fondation indépendante SOS Dolfjin. Un vétérinaire fait partie des équipes permanentes et le Dolfinarium a une mission éducative de premier plan aux Pays-Bas, qui en fait, avec le Parc Astérix et Planète Sauvage, un des sites phares de la protection de la faune marine en Europe.

Fin juin 2010, une jeune orque a été recueillie dans la mer des Wadden, au nord-ouest des Pays-Bas. L'orque, maigre, présentait des signes avancés de faiblesse, et la décision a été prise par le ministère hollandais de l'Environnement de le capturer et de l'emmener au Dolfinarium pour le soigner. Le mammifère marin, noir et blanc, est une jeune femelle âgée d'un à trois ans d'environ 3,5 mètres de long et pesant environ 400 kilos à son arrivée.

Planète Sauvage participe pour sa part à de nombreux programmes européens d'élevage d'animaux exotiques menacés (EEP) et entretient des liens étroits de recherche et de soins aux animaux avec l'Ecole vétérinaire de Nantes. Le parc est un des premiers centres européens de reproduction d'animaux sauvages, enregistrant près de 250 naissances par an. Aux termes d'une enquête publique, Planète Sauvage a obtenu les autorisations pour accueillir des dauphins. Cinq sont arrivés en novembre 2008, en provenance du Parc Astérix et du Dolfinarium des Pays-Bas, dans des installations refaites à neuf. En collaboration avec le CNRS et l'UMR 6552 de l'Université de Rennes, un programme s'attache tout particulièrement à étudier le système de communication vocale des dauphins.

Le Grand Aquarium de Saint-Malo milite depuis des années en faveur d'une prise de conscience par le grand public des dangers que l'homme fait courir au milieu marin et aux êtres vivants qui l'habitent. Ses équipes ont élaboré en partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale des ateliers pédagogiques qui accueillent chaque année plusieurs milliers de scolaires. Il a également participé à la fondation de l'association « Mer Fragile », qui organise régulièrement des actions de nettoyage et de sensibilisation. A cela s'ajoute un travail avec différentes associations (Shark Alliance pour la sauvegarde des requins (semaine des requins), l'A.P.E.C.S sur un programme scientifique CapOeRa, Tara Océan en partenariat sur une animation).

5.6. Nuisances sonores et olfactives

Dans les Parcs de loisirs français, les limitations légales concernant les nuisances sonores sont respectées. Au Parc Astérix, par exemple, le niveau sonore équivalent continu, en limite de propriété, lié à la seule activité du parc est inférieur à 40 dB. Les plus fortes émissions à caractère impulsif ont été mesurées à 42 dB pour un faible pourcentage de temps d'apparition.

En Belgique, le parc Walibi Belgium est régi par un permis d'environnement dont l'échéance est 2011. Des mesures sont prises chaque année en concertation avec le comité des riverains. Elles visent pour l'essentiel à ériger des protections anti-bruits sur certaines attractions bruyantes.

Pour les Domaines skiables, les nuisances sonores sont faibles et proviennent essentiellement des gares de remontées mécaniques et des enneigeurs situés à proximité des urbanisations. Lors du renouvellement des remontées, les motorisations en sommet de lignes, loin des habitations, sont la plupart du temps retenues. Pour les enneigeurs, les appareils de nouvelle génération à mélange externe et sans ventilateur permettent de limiter les nuisances sonores.

Dans les Domaines skiables tout comme dans les Parcs de loisirs, aucune nuisance olfactive notable n'est à signaler.

5.7. Certifications et mesures prises pour assurer la conformité aux dispositions législatives et réglementaires

Tous les Domaines skiables du Groupe CDA ont obtenu une certification QSE en 2008 (à l'exception de DAL dont l'audit de conformité est prévu au printemps 2011). Il s'agit d'une première à cette échelle en Europe. Cette certification QSE (Qualité selon la norme ISO 9001, Sécurité OHSAS 18001 et Environnement ISO 14001) est le fruit d'un investissement financier et ressources humaines important. L'encadrement et les équipes de terrain ont travaillé pendant 18 mois.

La certification ISO 14 001 rend compte de l'effort réalisé par les entreprises pour intégrer l'environnement dans ses processus de gestion et répond à des normes strictes et évolutives. Elle repose sur trois exigences : respect de la réglementation, prévention des pollutions et recherche continue d'amélioration des performances environnementales. Cette démarche permet au Groupe de mieux gérer le recours aux ressources naturelles nécessaires à son activité.

Ainsi, l'entreprise candidate à la certification rédige dans un premier temps un inventaire des impacts que son activité génère sur l'environnement, puis elle réalise un plan de sauvegarde de l'environnement visant à limiter au maximum chacun de ces impacts, plan qui est réactualisé régulièrement. Chaque étape de la certification est contrôlée par un organisme d'audit qualifié et indépendant.

Si la plupart des sociétés ne possèdent pas de service spécifique dédié aux questions environnementales, elles dispensent une information régulière à leur personnel, destinée à les sensibiliser à la protection de l'environnement. Ces questions sont largement traitées au sein des services qualité/sécurité et des services des pistes, qui sont regroupés à l'échelle du Groupe CDA au sein d'un comité QSE. Ce comité est chargé d'encadrer la mise en commun des savoir-faire et de lancer de nouvelles actions d'abord expérimentées dans une ou deux station(s), puis généralisées à l'ensemble des Domaines skiables.

Dans les Parcs de loisirs, aucun site n'est encore certifié ISO. Le Parc Astérix a initié depuis mars 1999 une politique volontariste de développement durable qui s'est traduite par l'adoption du PEEA (Plan Environnement Entreprise ADEME), ajusté à la norme ISO 14001. Ce plan définit une politique environnementale cohérente basée sur trois axes prioritaires qui sont la gestion des ressources, la gestion des impacts de l'activité sur son environnement et la gestion de la communication et de la formation. Au Parc Astérix, un service "énergie et environnement" assure le suivi des dossiers règlementaires, de la collecte et du tri des déchets ainsi que le suivi du PEEA.

6. Facteurs de risque du Groupe

L'identification et l'évaluation des risques de la Compagnie des Alpes s'appuient, en particulier, sur les travaux du Comité des Risques Groupe.

Les risques du Groupe sont répartis dans la présente section en trois catégories : les risques financiers (liquidité, taux d'intérêt, change…), les risques juridiques et les risques opérationnels. Selon les risques, sont aussi précisées les principales mesures de prévention et les éventuelles situations particulières à prendre en considération.

Conformément aux obligations réglementaires, le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, et considère qu'il n'y a pas d'autres risques spécifiques et significatifs identifiés hormis ceux présentés.

6.1. Risques financiers

Les sociétés du Groupe sont principalement exposées aux risques de liquidité et de taux d'intérêts. Le risque de change est en revanche très limité.
La Direction financière du Groupe centralise la gestion de la majeure partie de ces risques. La SNC CDA-Financement, filiale à 100 % de la Compagnie des Alpes et pilotée par la Direction financière, est l'instrument de cette centralisation. Elle porte, à cet effet, le crédit syndiqué, signé en juin 2010 et a conclu des conventions de financement et de gestion des risques de taux d'intérêt avec chaque société du Groupe intégrée globalement.

Risque de liquidité

En juin 2010 le Groupe CDA a anticipé le refinancement de sa principale ligne d'endettement (crédit syndiqué d'un montant initial de 515 M€ arrivant à échéance en mai 2011). Il a mis en place un nouveau crédit syndiqué, composé d'un crédit amortissable de 300 M€ et d'une ligne de crédit révolving de 250 M€. Un tirage de 200 M€ a été effectué dès le 30 juin sur la ligne amortissable. L'augmentation de capital du 21 juillet 2010 a conduit à réduire cette ligne de crédit amortissable au montant tiré, soit 200 M€ ; cette dernière a été ensuite soldée post clôture à la suite de l'émission obligataire de 200 M€ émise en octobre 2011.

Au 30 septembre 2010, la Société supporte un endettement financier net de 332,6 M€. La dette financière brute du Groupe, dont le détail figure au Chapitre III – Note 5.14, s'élève à 426 M€ répartis comme suit par échéance :

(en millions d'euros)	Total	- d'1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Passifs financiers	- 426,0	- 53,8	- 367,7	- 4,5
Actifs financiers et trésorerie	93,45	93,4		
Position nette	**- 332,6**	**39,6**	**- 367,7**	**- 4,5**

Des clauses d'exigibilité existent dans certains contrats de financement en cas de non respect des ratios financiers. Le montant de l'endettement financier soumis à ces clauses ressort à 323,3 M€ dont 310 M€ au titre du crédit syndiqué et 13,3 M€ au titre de deux emprunts souscrits par la Compagnie des Alpes auprès du Crédit Agricole des Savoie. Les principaux ratios utilisés sont détaillés dans l'Annexe aux comptes consolidés (Chapitre III – Note 5.15.4). Ils sont actualisés 2 fois par an, au 31 mars et au 30 septembre. Parmi les clauses d'exigibilité, une clause de propriété afférente à la Caisse des Dépôts est explicitée au chapitre III – Note 5.14.4. Au 30 septembre 2010, aucune de ces clauses n'est de nature à entraîner un remboursement anticipé.

Au 30 septembre 2010, le prêt renouvelable a été tiré à hauteur de 110 M€, 140 M€ étant mobilisables à tout instant.

Par ailleurs, certaines sociétés du Groupe disposent de ressources confirmées à moyen et long terme (lignes de crédit) non utilisées et mobilisables sans délai. Ces ressources permettent de faire face à des aléas exceptionnels pouvant affecter l'exploitation (arrivée tardive des premières chutes de neige par exemple) et de sécuriser le financement en volume et en coût. Au 30 septembre 2010, le Groupe dispose de 145 M€ de lignes de crédit confirmées non utilisées.

De plus, les sociétés bénéficient, pour compléter leur gestion du risque de liquidité, de ressources strictement court terme (découverts) renouvelables annuellement. Les lignes de découverts ne sont pas spécifiquement soumises à des covenants. Au 30 septembre 2010, le Groupe dispose de 124,9 M€ de lignes de découverts non utilisées.

Le Groupe dispose actuellement de lignes de financement (crédit syndiqué, et autorisations de découverts) suffisantes pour faire face à ses besoins d'investissement et au financement de son besoin en fonds de roulement.

Pour le financement de projets de croissance externe ou de développement d'une taille excédant les capacités actuelles de mobilisation de financements, le Groupe devra le cas échéant mettre en place de nouveaux modes de financements (fonds propres, partenariats, nouvelles lignes de crédit…).

Risque de taux d'intérêt et de change

Les opérations de couverture de taux d'intérêt

L'utilisation des instruments financiers par la Compagnie des Alpes a pour objectif la gestion du risque de taux d'intérêt dans le cadre de l'activité du Groupe. Il n'est pas dans la vocation du Groupe de gérer les risques de

marché de façon spéculative. Les seuls objectifs poursuivis sont de garantir les ressources maximum à un coût minimum.

La politique menée privilégie la sécurisation des frais financiers par la mise en place de couvertures fixant des taux à court et moyen terme.

Au 30 septembre 2010, la dette à taux variable représente 85,2% de la dette brute du Groupe (soit 363,0 M€). Sur ce montant, 175 M€ font l'objet de couverture par des instruments financiers.

L'exposition de la dette au 30 septembre 2010 au risque de taux et son évolution prévisionnelle en 2011/2010, compte tenu des couvertures en place au 30 septembre 2010, peut se résumer comme suit :

	30/09/2010	2011/2010
Dette exposée	26 %	24%
Dette non exposée	74 %	76 %
	100 %	**100 %**

La dette non exposée comprend l'endettement à taux fixe et la part couverte de l'endettement à taux variable (au 30 septembre 2009, la dette exposée représentait 26% de la dette du Groupe, contre 29 % au 30 septembre 2008 et 40 % au 30 septembre 2007).

Dans l'hypothèse d'une variation des taux de référence (Euribor 3 mois et 12 mois, Eonia) de plus ou moins 1 % par rapport aux taux au 30 septembre 2010 sur l'ensemble de l'exercice 2009/2010, l'incidence sur les frais financiers représenterait :

-1%	+ 1%
- 0,1 M€	+ 1,2 M€

Post clôture, en intégrant l'impact de l'émission de l'emprunt obligataire à taux fixe, l'incidence sur les frais financiers représenterait :

-1%	+ 1%
-0,2 M€	+ 0,2 M€

Les opérations de couverture de change

Le Groupe n'a pas recours à des opérations de couverture de change. Cette position s'explique pour les raisons suivantes :

- les flux intra-Groupe en devises sont limités ;
- le produit des ventes est réalisé dans la même devise que celle des charges d'exploitation.

Les investissements dans les filiales étrangères sont réalisés dans la devise des pays concernés. Cette position n'est pas couverte dans la mesure où il s'agit d'opération à très long terme. La part du total de l'actif du bilan sensible aux variations de change est de 0,1 %, dont la quasi totalité exposée aux variations du franc suisse par rapport à l'euro.

Risque actions

Le risque actions n'est pas représentatif au niveau du Groupe.

Dans le cadre de la gestion de son contrat de liquidité, le groupe CDA détient pour 1,1 M€ d'actions auto-détenues (cf. Chapitre III - Note 5.12.1) au 30 septembre 2010.

Concernant les filiales cotées (Musée Grévin et Compagnie du Mont Blanc), la cotation n'est pas représentative de la valeur d'utilité retenue par le Groupe en raison de la faible liquidité de ces cotations.

Concernant les participations disponibles à la vente (cf. Note 5.6), ce poste regroupe un certain nombre de participations immobilières liées à notre activité dans les Domaines skiables. Ces participations sont de taille très modeste et ne représentent pas de risques significatifs pour le Groupe.

Risque de crédit-clients

Compte tenu de la structure de ses ventes qui consistent en forfaits de remontées mécaniques et tickets d'entrée de sites de loisirs, le Groupe est peu exposé au risque de crédit-client. Par rapport à l'activité courante, les créances foncières présentent un risque spécifique, qui est en partie couvert par des garanties particulières (privilèges, …).

6.2. Risques juridiques

6.2.1. Les risques liés à la règlementation

Les règlementations applicables aux activités du Groupe diffèrent selon les activités et selon les pays dans lesquels le Groupe CDA est implanté.

L'exploitation des Domaines skiables s'exerce en France dans le cadre de la Loi Montagne du 9 janvier 1985 relative à "l'organisation des services de remontées mécaniques et des pistes" intégrée depuis dans le Code du tourisme. Les caractéristiques des contrats de concession dont bénéficient les sociétés du Groupe en application de cette réglementation, sont détaillées en Annexe aux comptes consolidés (Chapitre III - Note 1.8). Ces contrats sont tous de longue durée (supérieure à 20 ans). La résiliation anticipée des contrats de concession ne peut intervenir que par décision du juge pour faute du concessionnaire d'une particulière gravité, pour motif d'intérêt général ou en raison d'un évènement de force majeure rendant impossible la poursuite du contrat. Dans le cas d'une résiliation anticipée, le concessionnaire a droit à être indemnisé au titre des investissements non amortis, au minimum à leur valeur nette comptable. Il a droit également, dès lors que le préjudice est établi, à une indemnisation de son manque à gagner en cas de résiliation pour motif d'intérêt général.

La cession des contrats de concession requiert l'agrément du concédant. Dans les cas de la STGM (Tignes) et de la SEVABEL (Les Menuires), le changement de contrôle de la société concessionnaire requiert également un agrément de l'autorité concédante.

Depuis mai 2010, et la cession par le Groupe de sa participation dans Courmayeur, le Groupe n'exploite plus de domaine skiable en dehors de France.

L'exploitation des Parcs de loisirs ne donne pas lieu à un encadrement juridique spécifique à l'activité. Des autorisations d'exploitation spécifiques sont parfois nécessaires dans certains pays. L'exploitation du Bioscope s'exerce indirectement dans le cadre d'un contrat de concession avec une collectivité territoriale (Cf. chapitre IV.1.24.5).

6.2.2. Les contentieux

Au 30 septembre 2010, le Groupe CDA est confronté à quatre contentieux significatifs:

• Contentieux relatif au Dolfinarium

Un contentieux a été initié devant les juridictions néerlandaises contre Grévin & Cie et Harderwijk Hellendoorn Holding B.V. (cette dernière anciennement filiale de Grévin & Cie, est aujourd'hui détenue directement par la Compagnie des Alpes), appelées en garantie par la société Leisureplan B.V., qui leur avait cédé les parcs Dolfinarium Harderwijk et Avonturenpark Hellendoorn. Aucun préjudice n'ayant été démontré par **Leisureplan** B.V. à ce stade, la demande n'est pas chiffrée. Le montant maximum éventuel en cause, hors recours possible contre des tiers par Grévin & Cie et Harderwijk Hellendoorn Holding B.V., peut être estimé à environ 5M€.

Un jugement de première instance défavorable à Grévin & Cie est intervenu en décembre 2004. Ce jugement a été infirmé en appel en juin 2007. Leisureplan B.V. s'est pourvu en cassation en septembre 2007 sur un point de droit. Ce pourvoi constituait l'unique voie de recours possible pour Leisureplan B.V.

La cour de Cassation par jugement en date du 9 octobre 2009, a pour l'essentiel confirmé la position prise par la Cour d'appel de juin 2007, mais a néanmoins considéré que l'arrêt de la Cour d'Appel n'était pas suffisamment motivé. Le contentieux est donc renvoyé devant ladite Cour d'Appel. A ce stade le Groupe CDA est dans l'attente de savoir si Leisureplan B.V., comme l'exige la procédure, va ré-enrôler ce contentieux, ou abandonner les poursuites. Comme antérieurement, Grévin & Cie estime que la réclamation présentée par Leisureplan B.V. n'est pas fondée. Les évolutions intervenues depuis le début 2009 relatives à cette procédure confortent, au vu de ces éléments, l'appréciation portée par le Groupe sur ce litige.

• Contentieux relatif au Téléphérique Vanoise Express

Faits

La société SELALP est exploitante du téléphérique Vanoise Express, lequel relie la station de La Plagne à celle des Arcs.

La société SELALP a confié la réalisation dudit téléphérique à la société Pomagalski, suivant marché clé en main conclu en mai 2002. Ce marché comprenant notamment une garantie contractuelle sur les câbles d'une durée de cinq ans. La société Pomagalski a elle-même confié la fourniture et l'installation des câbles nécessaires au téléphérique à la société ArcelorMittal Wire France.

Le téléphérique a été réceptionné en décembre 2003.

En novembre 2007, la société SELALP constatait la rupture de fils Z de la couche extérieure des câbles des deux voies, arrêtait l'exploitation du téléphérique et déclarait ce sinistre à son assureur la compagnie Zurich.

Dans ces circonstances, la DDE de la Savoie a signifié, en décembre 2007, à la société SELALP la suspension de l'exploitation du téléphérique Vanoise Express voies 1 et 2 ; précisant que cette situation ne pourrait évoluer que si des éléments nouveaux étaient apportés permettant de justifier la possibilité d'exploiter en sécurité.

En avril 2008, la société SELALP a commandé de nouveaux câbles à la société Pomagalski, afin de remettre le téléphérique en exploitation à l'ouverture de la saison 2008/2009. La société Pomagalski a quant à elle répercuté cette commande sur la société ArcelorMittal Wire France pour ce qui concerne cette dernière.

Ces nouvelles commandes on été faites en dehors de toute reconnaissance de responsabilité par les différents intervenants.

Après une interruption complète, durant la saison 2007/2008, du téléphérique Vanoise Express, l'exploitation a repris normalement en décembre 2008.

Procédure et position des intervenants

C'est dans ce contexte que, faisant droit à la demande de la société ArcelorMittal Wire France et de la société SELALP, le Président du Tribunal a par ordonnance du 15 février 2008, désigné un expert judiciaire chargé de déterminer l'origine du dommage et les éventuelles responsabilités.

Par ailleurs, en février 2008, la compagnie Zurich assureur de la société SELALP dans le cadre d'un contrat Dommages aux biens/Pertes d'exploitation notifiait la société SELALP qu'elle considérait que les garanties de la police d'assurance ne pouvaient être mobilisées, dans la mesure où les éléments recueillis ne permettaient pas d'établir que les dommages aux câbles étaient d'origine soudaine et accidentelle, position contestée par la société SELALP.

La Société Pomagalski a quant à elle exprimé des réserves afférentes à la mise en jeu des garanties contractuelles données à la société SELALP.

Dans ce contexte, la société SELALP a assigné en juillet 2008, la société Pomagalski et son assureur la compagnie XL Insurance Company Limited, pour faire reconnaitre la responsabilité totale, pleine et entière de la société Pomagalski dans le sinistre constaté. Le Groupe CDA est à ce jour dans l'attente des résultats de l'expertise judiciaire diligentée en exécution de l'Ordonnance en date du 14 février 2008 rendue au contradictoire des parties.

Il est précisé que depuis le 1er octobre 2008, aux termes d'un traité d'apport partiel d'actif et de passif, la SAP vient aux droits de la société SELALP.

Des réunions de concertation se sont poursuives dans l'objectif de rapprocher la position de l'ensemble parties.

Les enjeux pour le Groupe CDA peuvent être évalués comme suit :

Dommages matériels : 2,7M€

Dommages immatériels : environ 10M€.

• Contentieux relatif à Safari Africain de Port Saint Père

La société Safari Africain de Port Saint Père, filiale à 100% de la Compagnie des Alpes, est propriétaire et exploitante d'un parc zoologique « Planète sauvage », comportant une partie « safari » et une cité marine.

Le 21 décembre 2005, la société a déposé une demande d'autorisation d'étendre son activité à l'accueil de dauphins dans la cité marine. Le Préfet a autorisé l'exploitation du delphinarium par arrêté en date du 30 avril 2007.

Par jugement en date du 3 novembre 2009, le Tribunal administratif de Nantes, sur requête de diverses associations en date du 6 juin 2007, a annulé l'arrêté du 30 avril 2007, en se fondant sur un vice de forme (insuffisance des informations permettant d'apprécier la capacité financière de l'exploitant) et un vice de procédure (irrégularité de l'enquête publique, le tribunal ayant considéré que "Le public n'a pas pu disposer d'une information aussi complète et claire que possible").

La société a fait appel de ce jugement.

La société a par ailleurs déposé une nouvelle demande d'autorisation d'ouverture en étroite collaboration avec les services de la Préfecture. Au terme d'une nouvelle enquête publique, le Préfet a de nouveau autorisé l'exploitation du delphinarium par arrêté en date du 9 juillet 2010.

• Contentieux relatif à Deux Alpes Loisirs

Dans le cadre d'une procédure d'instruction actuellement en cours, la société DAL et son dirigeant, ont été mis en examen en juin 2007. Il est leur reproché d'avoir bénéficié d'installations financées pour partie par des fonds publics qui auraient été détournés à deux titres:

- d'une part, au motif que la société commercialisant un « ski pass » permettant à son détenteur d'accéder aux installations du golf des Deux Alpes, lui-même géré par une association privée, qui aurait au titre de sa gestion, reçu entre 1993 et 2004, des subventions du district des Deux Alpes à hauteur de 1,4 millions d'euros investis notamment dans l'entretien et l'aménagement du golf. La société aurait ainsi bénéficié gratuitement et sans contrepartie des subventions perçues par l'association.

- d'autre part, la société a procédé entre 1994 et 1996 à des travaux sur une télécabine lui appartenant, reliant Venosc, aux Deux Alpes, en partie à l'aide de fonds (3,8 millions d'euros) obtenus du Conseil Général de l'Isère. Les fonds publics auraient été obtenus sur la base du caractère mixte de la finalité de cette télécabine, à la fois mode de transport à usage touristique mais également public dès lors que sa vocation était aussi de se substituer à la construction d'une route entre les sites de Venosc et des Deux Alpes. Cependant, à l'usage, il serait apparu que l'utilisation de cette télécabine aurait été « presque exclusivement touristique » selon les termes de la Chambre de l'Instruction, de sorte que les fonds versés par le Conseil Général auraient été détournés de leur destination et ainsi permis à la société d'exploiter et de recueillir le bénéfice d'une installation, financée par des fonds publics mais à usage exclusivement touristique.

La société a bien entendu contesté l'ensemble de ces éléments, et attend de connaître les suites qui seront données à cette instruction. A noter que ces faits sont antérieurs à la prise de contrôle de la Société Deux Alpes Loisirs par la CDA. Ces faits sont couverts par la garantie de passif donnée à l'occasion de l'acquisition et décrite au Chapitre III – Note 8.2.

• **Autres litiges**

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion courante de ses activités, le Groupe CDA est sujet à divers litiges ou contentieux dont la Société estime qu'ils n'entraîneront aucun coût significatif ou n'auront aucune incidence notable sur la situation financière, l'activité, le résultat ou le patrimoine du Groupe.

Les provisions pour litiges sont décrites en détail au Chapitre III Note 5.14. Ces provisions sont réparties entre les risques courants correspondant aux litiges court terme et directement liés au cœur d'activité des sociétés du Groupe, et les risques non courants correspondant aux risques moyen terme et hors exploitation courante, notamment liés aux acquisitions qui en représentent l'essentiel. Aucun des risques sus mentionnés ne concerne directement Compagnie des Alpes SA ni ne représente un montant de provision significatif à l'exception du contentieux relatif au Dolfinarium.

Sous réserve des quatre contentieux décrits ci-dessus, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire et d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé), et y compris aucun litige ou arbitrage relatif à la validité ou à l'exécution des contrats de concession ou d'exploitation détenus par le Groupe, qui pourrait avoir ou a eu récemment une incidence notable sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

6.3. Risques opérationnels

6.3.1. La baisse de fréquentation liée aux mauvaises conditions météorologiques

Le manque durable de neige constitue l'aléa le plus connu des exploitants de domaines skiables. La Compagnie des Alpes a tenu compte de ce risque dans le choix de ses implantations, toujours à une altitude suffisante pour bénéficier de conditions d'enneigement favorables sur le long terme. Les programmes d'enneigement de culture et de gestion de la qualité de la neige complètent cette stratégie. Bien que ne s'étant pas matérialisé depuis de nombreuses années, le risque d'un manque de neige grave pendant une saison ne peut cependant être totalement exclu.

La fréquentation des Parcs de loisirs de plein air peut être affectée par l'importance de la pluviosité. Le Groupe réduit ce risque par une politique commerciale adaptée (préventes datées par exemple) et en augmentant le nombre d'attractions couvertes, à l'instar du Défi de César en 2007/2008 au Parc Astérix. Les phénomènes de pluviosité en continu susceptibles d'affecter la fréquentation des principaux parcs durant le pic estival restent rares, mais leur éventuelle survenance pour les années à venir ne peut être exclue.

La diversité des activités du Groupe en termes de métiers et d'implantations géographiques réduit l'intensité des risques liés aux mauvaises conditions météorologiques.

6.3.2. L'environnement économique général

Les services proposés par le Groupe ne faisant pas partie des dépenses impératives, une situation économique morose peut devenir pour les clients une raison de différer leur venue sur les sites du Groupe, ou de diminuer ses dépenses.

Le Groupe considère néanmoins qu'il est moins exposé aux risques de désaffection de la clientèle en cas de crise économique que d'autres opérateurs touristiques, notamment ceux spécialisés dans la vente de séjours associés à du voyage aérien.

L'offre des Domaines skiables s'adresse à des clientèles en provenance de nombreux pays, dont certains sont plus gravement affectés que d'autres par la crise actuelle. Le Groupe estime donc que la fréquentation des Domaines skiables est sensible à la situation économique de pays hors France. Compte tenu de la tendance de la clientèle à réserver ses séjours de plus en plus tardivement, les prévisions de fréquentation deviennent aussi plus aléatoires.

La dépense par visiteur dans les Parcs de loisirs, qui est le fait de clientèles principalement régionales, représente

un panier moyen inférieur à celui des Domaines skiables. Les Parcs de loisirs peuvent représenter une offre de loisirs de substitution en cas de crise par rapport à des loisirs plus coûteux. La politique commerciale du groupe tient compte de cet environnement.

Pour faire face au risque éventuel de réduction de ses ventes du fait de l'évolution du contexte économique, le Groupe adapte sa politique de maîtrise de ses charges et d'engagement de ses investissements.

6.3.3. La situation du marché immobilier

Le Groupe a largement anticipé le retournement du marché immobilier, l'essentiel des droits fonciers dont il disposait ayant déjà été réalisé. Sur la base des valeurs de marché actuelles, les stocks de foncier restant au bilan du Groupe ne présentent pas de risque de valorisation particulier.

De façon générale, les capacités de développement immobilier dans les stations de sports d'hiver sont désormais limitées, du fait de la diminution des stocks de droits à construire. Le Groupe a anticipé cet état de fait dans sa stratégie.

Au regard des capacités disponibles, le Groupe n'observe pas de reports significatifs dans la production d'hébergements commerciaux nouveaux. En effet, les mesures d'incitation fiscale prises pour soutenir l'investissement dans ce secteur semblent produire leurs effets. Le Groupe continuera dans ce cadre de favoriser la réalisation d'opérations foncières permettant de susciter des projets de développement ayant une incidence positive sur les perspectives des domaines skiables dont il assure l'exploitation.

En cas de report de certains programmes immobiliers prévus en stations, le Groupe adapterait le rythme de ses investissements en remontées mécaniques.

Les projets du Groupe de favoriser le développement immobilier autour de certains Parcs de loisirs pourraient se trouver affectés par une crise durable de l'investissement immobilier de type hôtelier. Le Groupe ne ralentira pas cependant ses efforts de recherche de partenaires pour de tels projets, de façon à être prêt à profiter de toute opportunité.

6.3.4. Les risques d'accident corporel

De par ses activités, le Groupe est exposé au risque que des clients ou des membres du personnel soient victimes d'accidents :

- lors de l'utilisation, de l'exploitation ou de la maintenance d'appareils de remontées mécaniques ou de manèges et installations pour parcs d'attractions ;
- liés à la conformité des produits mis à la disposition de la clientèle (ventes en boutiques, produits à caractère publicitaire ou promotionnel) ;
- de type sanitaire, liés notamment aux activités de restauration ou à l'entretien des cheptels.

La sécurité du public et du personnel est une préoccupation majeure pour l'ensemble des dirigeants et collaborateurs du Groupe. Le Groupe veille à ce que :

- les matériels utilisés soient conçus, fabriqués, installés, exploités et entretenus de façon à présenter, dans des conditions normales d'utilisation ou dans d'autres conditions raisonnablement prévisibles par le professionnel, la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne pas porter atteinte à la sécurité des personnes, dans le strict respect des normes en vigueur ;
- les produits, consommables et autres, soient conformes aux normes et règlements en vigueur.

Le Groupe a mis en place un réseau de responsables Q.S.E. (Qualité Environnement Sécurité), chargés d'améliorer les processus de contrôle. Des plans de secours sont prévus en cas d'accident grave pour en limiter au maximum les conséquences, ainsi qu'un dispositif de gestion de crise.

Dans le cas particulier des risques de pandémie, les entreprises du groupe disposent toutes de plans de continuité d'activité adaptables en fonction de la situation sanitaire rencontrée.

6.3.5. Les risques d'indisponibilité des installations

Les sites du Groupe sont exposés aux risques tels qu'incendie, bris de machine, ou événements naturels.

Des mesures de prévention et de protection, de type à la fois technique et managérial sont mises en place. Les experts prévention des assureurs visitent régulièrement les sites du Groupe.

Le Groupe considère que les investissements nécessaires au maintien des installations en bon état de fonctionnement et à la sécurité constituent des priorités.

6.3.6. La défaillance de certains fournisseurs clés

Certaines ressources nécessaires aux activités du Groupe ne sont disponibles qu'auprès d'un nombre d'acteurs limités. Ce sont par exemple les appareils de remontées mécaniques, et les systèmes de billetterie des Domaines skiables. Aucun risque de défaillance de ces fournisseurs n'est actuellement identifié. Cependant, le Groupe a engagé des actions visant à prévenir ce risque en réduisant sa dépendance technique et en diversifiant ses sources d'approvisionnement.

6.3.7. Les risques liés aux systèmes informatiques

Le Groupe est dépendant de ses systèmes informatiques essentiellement dans les domaines financiers et de billetterie.

C'est pourquoi le Groupe a engagé une démarche de renforcement des procédures de contrôle interne relatives à la gestion de ses systèmes d'information en référence à la norme ISO 27001, s'est doté d'un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information et a mis en place des dispositifs permettant la continuité des activités en cas de défaillance.

6.3.8. Les assurances - Couverture de risques

Le Groupe a souscrit auprès de compagnies d'assurance notoirement solvables des programmes d'assurance de responsabilité civile, de responsabilité civile des dirigeants de droit ou de fait et d'assurance dommages aux biens et de pertes d'exploitation consécutives.

Ces programmes fonctionnent sur le principe d'une police "master" France, éventuellement complétés par des polices locales hors France lorsque la règlementation de ces pays l'impose.

Toutes les sociétés du Groupe détenues à plus de 50% ou pour lesquelles le Groupe a la charge d'assurance sont couvertes par ces programmes.

En complément de ces programmes Groupe, les sociétés du Groupe souscrivent des assurances obligatoires comme la responsabilité civile pour les flottes de véhicules, ou d'autres couvertures spécifiques.

Assurance de responsabilité civile

Pour l'exercice 2009/2010, le contrat de responsabilité civile (RC), a été renouvelé le 1er octobre 2010 aux mêmes conditions, intègre les garanties RC Exploitation, RC après livraison et RC professionnelle et comprend les exclusions généralement admises sur le marché des assurances.

En dehors des risques de dommages corporels relatifs à la loi n°63-708, pour lesquels la couverture est illimitée et sans franchise, le contrat prévoit une couverture maximale de 100 M€ par sinistre et par an. Les principales sous-limites concernent la faute inexcusable, la pollution accidentelle, la RC maître d'ouvrage.

Assurance Dommages aux biens et Pertes d'exploitation consécutives

Le contrat d'assurance Dommages aux biens, souscrit le 1er décembre 2009 a été reconduit aux mêmes conditions pour un an au 1er octobre 2010. Il s'agit d'un contrat de type « Tous Risques Sauf », comprenant les exclusions généralement admises sur le marché des assurances et couvrant pour l'essentiel les risques incendie, événements naturels, bris de machine, ainsi que les pertes d'exploitation consécutives.

La garantie maximale est de 100 M€ par sinistre, avec une franchise selon les événements de 30 K€ à 100 K€. A cette franchise s'ajoute une rétention annuelle de 250 K€ sur Parc Astérix et la Compagnie du Mont Blanc pour les garanties dommages, ainsi qu'une rétention annuelle d'un million d'euros avec un maximum de 250 K€ par sinistre pour la garantie pertes d'exploitation.

7. Activité et résultats de la S.A. Compagnie des Alpes

7.1. Rôle de la SA Compagnie des Alpes au sein du Groupe

La Compagnie des Alpes a notamment pour vocation la détention des participations, le pilotage, l'animation, la mise en œuvre des développements du Groupe, la gestion des principaux cadres dirigeants, la mise à disposition de moyens et de services pour les sociétés filiales, concernant notamment l'amélioration de la gestion, l'optimisation des ressources financières, ainsi que la conduite de projets particuliers ayant pour objet le développement de l'activité et des synergies entre les métiers.

Activité de pilotage et d'animation

Dans ce cadre, la CDA prend en charge certaines missions pour l'ensemble du Groupe : assistance à la gestion des fournisseurs d'énergie, politique d'assurance et financement Groupe. Elle assure également des missions support (juridiques, informatiques, techniques, gestion de ressources humaines, centralisation de trésorerie, direction opérationnelle et marketing stratégique).

Organisation et ressources humaines

L'effectif moyen du personnel permanent s'est accru de 91 à 98 personnes en équivalent temps plein (ETP), par transferts internes au Groupe suite à la mise en place de la nouvelle organisation du Groupe.

Opérations relatives aux participations et financements

En sa qualité d'associé unique, la Compagnie des Alpes a procédé à la recapitalisation de certaines de ses filiales pour assurer le financement de leur développement :

- EcoBioGestion..... 4 000 K€
- Centres Attractifs Jean Richard – Mer de Sable.. 4 000 K€

Le 19 octobre 2009, la Compagnie des Alpes a acquis à 100%, auprès de Grévin & Cie, la filiale SNEPL au prix de 27 K€. Après modifications statutaires, cette société qui a pris pour nouvelle dénomination sociale CADEVI, s'est vue transférer une partie du pilotage des activités restauration, retail, collection, conformité et informatique de gestion afférentes aux Parcs de loisirs.

En exécution de la clause de révision de prix fixée lors de la cession des titres de participation SMVP intervenue le 28 septembre 2009, la Compagnie des Alpes a reçu en 2010 un complément de prix de 256 K€.

Au cours de l'exercice, la Compagnie des Alpes a diminué son endettement financier de 112 850 K€, grâce essentiellement à la réalisation d'une augmentation de capital de 100 M€ en juillet 2010 et à la prise en compte des dividendes reçus des participations.

Un nouveau plan d'attribution d'actions de performance a été mis en œuvre le 19 mars 2010. Ce Plan (n° 13) porte sur 48 700 actions de performance attribuées à 109 bénéficiaires sous conditions (cf. Chapitre V . 4).

Concernant le Plan d'options de souscription d'actions n° 8 de 2005 arrivé à expiration en janvier 2010, toutes les options restantes ont été radiées. Pour le Plan combiné n°11, les objectifs économiques subordonnant l'acquisition définitive des actions de performance étant atteints, 44 200 actions de performance ont été définitivement acquises le 21 mars 2010.

Le programme de rachat par CDA de ses propres actions, autorisé par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mars 2009, a pris fin le 18 mars 2010 après Bourse. Un nouveau programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale mixte du 18 mars 2010 lui a succédé. Ce programme d'une durée de 18 mois est entré en vigueur le 19 mars 2010, son terme étant fixé le 17 septembre 2011.

L'encours de trésorerie consacré à l'animation de marché du titre CDA par le biais du contrat de liquidité conclu avec SG Securities est resté fixé à 1 500 K€. Au 30 septembre 2010, la CDA disposait de 45 938 actions autodétenues pour une valeur comptable de 1 071 K€ représentant 0,19 % du capital social de la société au 30 septembre 2010.

7.2. Activité et résultats

Le résultat d'exploitation est négatif de 1 173 K€ (à comparer au résultat négatif de 6 323 K€ de l'exercice 2008/2009). Il convient de rappeler que l'exercice précédent était marqué par la prise en charge de coûts non récurrents induits par les modalités de transition concernant la présidence (1,4 M€) et de la constitution d'une provision destinée à couvrir les coûts de réorganisation de la holding engagée à la clôture de l'exercice (2,3 M€).

L'exercice 2009/2010 comprend 1,8 M€ de charges non récurrentes relatives aux départs de salariés et bénéficie de la reprise de provision pour réorganisation (2,3 M€). Abstraction faite des éléments non récurrents, le résultat d'exploitation s'améliore de 0,9 M€ provenant principalement d'économies réalisées sur les services extérieurs (personnel extérieur et sous-traitance), en raison du programme important de réduction des coûts mis en place au cours de l'exercice.

Le résultat financier s'élève à 8 258 K€ (contre 16 192 K€ pour l'exercice 2008/2009). Les charges financières sont en nette diminution. Elles représentent 4 992 K€, contre 7 191 K€ pour 2008/2009. Cette économie provient de la réduction de l'encours emprunté et de la baisse des taux d'intérêts.

De nouvelles dépréciations des titres de participations ont été enregistrées (21 588 K€) relatives à Grévin & Cie, EcoBioGestion, Centres Attractifs Jean Richard et Les Productions du Parc, incluant la prise en compte d'une dépréciation complémentaire de 2,6 M€ dans le cadre du désengagement du Groupe dans des sites non stratégiques.

Les dividendes reçus des filiales s'élèvent à 34 787 K€ (contre 32 036 K€ sur l'exercice précédent).

Le résultat exceptionnel s'établit à 84 K€. Il comprend un complément de prix reçu sur cession des titres SMVP de 256 K€, un mali (net) de rachat des actions auto-détenues au cours de l'exercice (83 K€), une moins-value de cession d'immobilisation (18 K€), une indemnité pour litige prud'homal versée (72 K€), une pénalité reçue dans le cadre d'un marché (42 K€) et la dotation aux amortissements dérogatoires (46 K€) concernant les coûts d'acquisition des titres de participations.

L'intégration fiscale dégage un produit d'impôt sur les sociétés de 6 282 K€.

Le bénéfice comptable net de l'exercice s'élève ainsi à 13 451 K€.

7.3. Politique de dividendes

Le dividende est fixé chaque année par le Conseil d'Administration dans sa séance de décembre.

En mars 2010, au titre des résultats de l'exercice 2008/2009, CDA a distribué un dividende de 17,6 M€ représentant 43,9% du résultat consolidé. 71,6% de ce dividende a été payé en actions CDA, cette option ayant été ouverte par l'Assemblée générale du 18 mars 2010.

Les dividendes mis en distribution par la Compagnie des Alpes au titre des trois derniers exercices (dividendes éligibles pour les personnes physiques à l'abattement compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France la suppression de l'avoir fiscal) ont été les suivants :

Exercice	Dividende net par action	Dividende distribué éligible	Après division par deux du nominal (mai 2007)
2006/2007 (1)	0,85 €	0,85 €	0,85 €
2007/2008 (2)	1,00 €	1,00 €	1,00 €
2008/2009 (3)	1,00 €	1,00 €	1,00 €

(1) Versement intervenu par acompte de 0,40€ par action le 28/12/2007 et le solde de 0,45€ par action le 28/02/2008.
(2) Paiement réalisé, sur option, soit en numéraire, soit en actions CDA, le 27 avril 2009
(3) Versement de 1,00 € par action le 26 avril 2010 sur option, soit en numéraire, soit en actions CDA

Au titre de l'exercice 2009/2010, le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée générale de fixer le dividende à verser aux actionnaires à 1 € par action, représentant 57,4% du Résultat Net Part du Groupe.

7.4. Chiffres clés de la société

Les chiffres clés de la société sont les suivants :

En Me	30/09/2005	30/09/2006	30/09/2007	30/09/2008	30/09/2009	30/09/2010
Immobilisations financières nettes	380,7	704,8	703,6	713,7	708,0	702,7
Fonds propres	291,0	392,3	407,1	463,3	480,3	587,3
Endettement net [1]	89,5	319,4	297,5	252,9	218,2	105,7
Résultat net	14,8	35,9	25,7	14,3	20,9	13,5
Dividende net	10,7	14,5	13,1	16,2	17,6	24,1 [2]

[1] dettes financières moins trésorerie à l'actif du bilan
[2] proposition de dividende de 1 €/action au titre de l'exercice 2009/2010

7.5. Information sur les délais de paiement

En application des dispositions de l'article L.441-6-1 alinéa 1 et D .441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons que le délai contractuel de règlement des dettes à l'égard des fournisseurs est inférieur à 30 jours fin de mois. Au 30 septembre 2010 et au 30 septembre 2009, les dettes fournisseurs relatives aux factures reçues s'élevaient respectivement à : 1641 K€ et 519 K€. Par ailleurs, les dettes fournisseurs échues antérieurement à la date de clôture afférentes aux factures non litigieuses reçues depuis plus de 30 jours étaient entièrement réglées.

7.6. Informations concernant les rémunérations et avantages de toute nature reçus par chaque mandataire social durant l'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, il est rendu compte dans le document de référence de la rémunération totale et des avantages de toute nature reçus, par chaque mandataire social, durant l'exercice 2009/2010.

Cette information est présentée dans la partie « Gouvernement d'Entreprise » section V-3 du présent Document de référence.

7.7. Identité de la société consolidante

Les comptes du Groupe CDA sont consolidés en intégration globale par la Caisse des Dépôts.

7.8. Autres informations

Le montant des charges non déductibles visées à l'article 39.4 du C.G.I. s'est élevé à 67 038 € durant cet exercice.

Chapitre III
Comptes consolidés, Annexe

1. Bilan consolidé, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie au 30 septembre 2010 57

2. Annexe aux comptes consolidés 61

1. Principes et méthodes comptables 61
2. Gestion des risques, estimations et jugements comptables 73
3. Organigramme du Groupe Compagnie des Alpes 75
4. Périmètre de consolidation 76
5. Informations sur le bilan consolidé 80
6. Informations sur le compte de résultat consolidé 96
7. Informations sur le tableau des flux de trésorerie 100
8. Autres informations 102
9. Regroupements d'entreprises 104
10. Activités destinées à être cédées 105

3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 107

1. Bilan consolidé, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie au 30 septembre 2010

BILAN

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	30/09/2010	30/09/2009
Ecarts d'acquisition (*goodwills*)	*5.1*	294 837	298 224
Immobilisations incorporelles	*5.2*	83 212	81 656
Immobilisations corporelles	*5.3*	287 341	294 057
Immobilisations du domaine concédé	*5.3*	482 668	447 305
Participations dans des entreprises associées	*5.5*	58 080	57 852
Titres destinés à la vente	*5.6*	1 745	2 135
Actifs financiers non courants	*5.6*	8 168	5 746
Impôts différés actifs	*5.15*	5 080	4 925
Actifs non courants		**1 221 131**	**1 191 900**
Stocks	*5.7*	17 714	16 732
Créances d'exploitation et autres	*5.8*	42 899	47 626
Autres créances	*5.9*	8 614	11 229
Impôts courants		2 173	1 678
Actifs financiers courants	*5.10*	806	351
Trésorerie et équivalents de trésorerie	*5.11*	93 358	31 791
Actifs courants		**165 564**	**109 407**
Actifs destinés à être cédés ou abandonnés	*10*	38 293	48 435
TOTAL ACTIF		**1 424 988**	**1 349 742**

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	30/09/2010	30/09/2009
CAPITAUX PROPRES			
Capital	*5.12*	183 836	134 658
Primes	*5.12*	257 798	195 518
Réserves	*5.12*	252 849	225 628
Capitaux propres, part du Groupe		**694 483**	**555 804**
Intérêts minoritaires	*5.12*	46 473	36 102
Total des Capitaux propres		**740 956**	**591 906**
Provisions non courantes	*5.13*	30 705	26 521
Dettes financières non courantes	*5.14*	372 136	422 033
Impôts différés passifs	*5.15*	26 924	27 683
Passifs non courants		**429 765**	**476 237**
Provisions courantes	*5.13*	16 739	16 425
Dettes financières courantes	*5.14*	53 839	71 991
Dettes d'exploitation	*5.16*	120 009	116 859
Impôts courants		2 386	3 823
Autres dettes	*5.16*	40 158	44 563
Passifs courants		**233 131**	**253 661**
Passifs destinés à être cédés ou abandonnés	*10*	21 136	27 938
TOTAL PASSIF		**1 424 988**	**1 349 742**

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	30/09/2010	30/09/2009
Chiffre d'affaires	*6.1*	**596 603**	**575 976**
Autres produits liés à l'activité		579	1 349
Variation de stocks, production stockée		2 480	5 447
Achats consommés		-67 231	-63 048
Services extérieurs		-103 102	-99 556
Impôts, taxes et versements assimilés		-31 500	-30 578
Charges de personnel, intéressement et participation		-197 754	-191 589
Autres charges d'exploitation		-32 209	-31 451
EXCÉDENT BRUT OPÉRATIONNEL	*6.2*	**167 866**	**166 550**
Dotations aux amortissements et provisions		-88 834	-82 428
Autres produits et charges opérationnels		-2 780	-1 088
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	*6.2*	**76 252**	**83 034**
Coût de l'endettement brut		-17 186	-17 312
Produits et charges de trésorerie		-641	-690
COÛT DE L'ENDETTEMENT NET	*6.3*	**-17 827**	**-18 002**
Autres produits et charges financiers	*6.3*	-282	-955
Charges d'impôt	*6.4*	-15 868	-23 762
Quote-part dans le résultat des sociétés associées	*6.5*	3 296	277
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		**45 571**	**40 592**
Résultat des activités abandonnées		1 509	2 555
RÉSULTAT NET		**47 080**	**43 147**
Revenant aux actionnaires de la société		42 040	40 155
aux intérêts minoritaires		5 040	2 992
Résultat Net Part du Groupe, par action [1][2]	*6.6*	1,74 €	2,27 €
Résultat Net Part du Groupe, dilué par action [2]		1,73 €	2,21 €

[1] dont activités abandonnées 0,06 € en 2010 et 0,14 € en 2009
[2] sur la base d'un nombre d'actions à la clôture non pondéré (cf. note 6.6)

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Autres éléments du Résultat Global (net de juste valeur)		
Actifs financiers disponibles à la vente	31	-42
Couvertures de flux de trésorerie	3 709	-10 518
Différences de conversion	1 221	322
Gains (Pertes) actuariels sur avantages au personnel	-1 428	-941
Impôts sur les éléments imputés directement aux capitaux propres	-409	4 112
Autres éléments du Résultat Global (net de juste valeur), comptabilisés directement en capitaux propres	**3 124**	**-7 067**
Bénéfice de la période	**47 080**	**43 147**
RESULTAT GLOBAL	**50 204**	**36 080**
Revenant aux		
actionnaires de la société	45 195	32 731
aux intérêts minoritaires	5 009	3 349

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	Notes	30/09/2010	30/09/2009
Flux de trésorerie liés à l'exploitation des activités poursuivies	*7.1*	**148 849**	**148 582**
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-101 411	-80 386
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		6 138	6 351
Investissements industriels nets	*7.2*	**-95 273** (1)	**-74 035** (1)
Acquisition d'immobilisations financières et participations		-38 214	-1 135
Autres variations d'immobilisations financières		-1 438	3 029
Investissements financiers nets		**-39 652**	**1 888**
Flux de trésorerie liés aux investissements des activités poursuivies		**-134 925**	**-72 147**
Augmentation de capital de la CDA		98 501	0
Quote-Part des minoritaires sur augmentation de capital des filiales		18 546	
Variation du capital		**117 047** (2)	**0**
Dividendes versés aux actionnaires de la CDA		-5 004 (2)	-3 951
Dividendes versés aux minoritaires des filiales		-2 447	-2 666
Dividendes à payer		-34	23
Variation des dettes financières			
Remboursement emprunts	*7.3*	-507 748	-21 592
Nouveaux emprunts		454 886	
Intérêts financiers bruts versés		**-17 231**	**-17 636**
Variation des créances et dettes diverses		**451**	**7 606**
Flux de trésorerie liés au financement des activités poursuivies		**39 920**	**-38 216**
Incidence des autres mouvements		702	0
Incidence des activités abandonnées	*9*	10 633	13 039
Variation de la trésorerie durant la période		**65 179**	**51 258**
Trésorerie nette à l'ouverture		**-936**	**-52 193**
Trésorerie des activités destinées à être cédées		**-704**	
Trésorerie nette à la clôture	*7.4*	**64 948**	**-936**

(1) dont investissements industriels (nets de cession)	-92 734	-81 067
variations créances et dettes sur immobilisations	-2 539	7 032
	-95 273	-74 035

(2) en 2010, le versement des dividendes de la Compagnie des Alpes (17,7 M€) a été versé par un paiement partiel en actions (12,6 M€).

CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes liées au capital social	Réserves consolidées	Résultat Part du Groupe	Réserves de « juste valeur »	Ecarts de conversion	Total capitaux propres
Situation au 30 septembre 2008	**130 162**	**186 939**	**171 904**	**36 167**	**2 777**	**-794**	**527 155**
Augmentation de capital CDA	4 496	8 579					13 075
Affectation du résultat de l'exercice précédent			36 167	-36 167			0
Distribution de dividendes			-17 026				-17 026
Résultat part du groupe de la période				40 155			40 155
Autres variations			-366		-6 974	-215	-7 555
Situation au 30 septembre 2009	**134 658**	**195 518**	**190 679**	**40 155**	**-4 197**	**-1 009**	**555 804**
Augmentation de capital CDA	49 179	62 279	-337				111 121
Affectation du résultat de l'exercice précédent			40 155	-40 155			0
Distribution de dividendes			-17 624				-17 624
Résultat part du groupe de la période				42 040			42 040
Autres variations			-528		2 448	1 221	3 141
Situation au 30 septembre 2010	**183 837**	**257 797**	**212 345**	**42 040**	**-1 749**	**212**	**694 482**

Au 30 septembre 2010, le capital est composé de 24 117 497 actions (17 665 593 actions au 30 septembre 2009)

En 2010, la Compagnie des Alpes a proposé à ses actionnaires une option de paiement de dividende en actions.

Cette option a été choisie par près de 72 % des actionnaires. En conséquence, 525 394 actions nouvelles ont été créées à dater du 26 avril 2010 à un prix de 24,02 €.

CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES

(en milliers d'euros)	Réserves consolidées	Résultat de la période	Total capitaux propres
Situation au 30 septembre 2008	**33 559**	**3 580**	**37 139**
Affectation du résultat de l'exercice précédent	3 580	-3 580	0
Distribution de dividendes aux minoritaires des filiales	-2 666		-2 666
Part des minoritaires dans le résultat		2 992	2 992
Autres variations	-1 363		-1 363
Situation au 30 septembre 2009	**33 110**	**2 992**	**36 102**
Affectation du résultat de l'exercice précédent	2 992	-2 992	0
Distribution de dividendes aux minoritaires des filiales	-2 447		-2 447
Part des minoritaires dans le résultat		5 040	5 040
Autres variations [1]	7 778		7 778
Situation au 30 septembre 2010	**41 433**	**5 040**	**46 473**

[1] Le poste « autres variations » prend en compte essentiellement :
- la part des minoritaires sur la constitution de DAI (+ 18,5 M€),
- l'entrée de DAL (+ 1,2 M€),
- la sortie de Saas Fee Bergbahnen (-12,0 M€)

2. Annexe aux comptes consolidés

Présentation du Groupe

Le Groupe Compagnie des Alpes a pour activité principale la gestion d'équipements de loisirs. Il opère dans les métiers de l'exploitation de Domaines skiables et de l'exploitation de Parcs de loisirs. La société mère du Groupe est la Compagnie des Alpes SA dont le siège social est situé 89, rue Escudier à 92100 Boulogne.

Les états financiers consolidés de l'exercice 2009/2010 ont été arrêtés le 14 décembre 2010 par le Conseil d'administration qui en a autorisé la publication. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

1. Principes et méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à toutes les périodes présentées.

En 2009, le Groupe CDA a décidé de se désengager de ses activités de Domaines skiables en Suisse. Conformément à la norme IFRS 5, les comptes de ces activités ont été reclassés sur une ligne distincte « activités abandonnées ». Les opérations de cession ont été réalisées sur les exercices 2009 et 2010.

En 2010, le Groupe a décidé d'envisager la cession de certains Parcs de loisirs non stratégiques. Conformément à la norme IFRS, les comptes de ces sociétés ont été regroupés, pour la partie bilantielle, sur une ligne distincte « activités destinées à être cédées ». Contrairement aux activités abandonnées, l'activité (compte de résultat) est maintenue dans les comptes consolidés.

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés annuels au 30 septembre 2010 du Groupe Compagnie des Alpes ont été établis conformément au référentiel de normes internationales d'information financière (IAS/IFRS) tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 30 septembre 2010 et aux IFRS publiées par l'IASB.

Le Groupe Compagnie des Alpes a préparé ses comptes annuels au 30 septembre 2010 sur la base des principes de présentation, de reconnaissance et d'évaluation des normes IAS/IFRS et interprétations de l'IFRIC telles qu'elles étaient applicables à la date de préparation des comptes. Ils comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice clos le 30 septembre 2009 retraités selon les mêmes principes.

Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer de façon anticipée les normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne au 30 septembre 2010 ou les normes applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010.

Par ailleurs, la loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par la Contribution Economique Territoriale (CET) qui comprend deux nouvelles contributions :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle ;
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Le Groupe comptabilisait la taxe professionnelle en charges opérationnelles.

Le Groupe a conclu à ce stade que le changement fiscal mentionné ci-dessus consistait essentiellement en une modification des modalités de calcul de l'impôt local français, sans en changer globalement la nature. Le Groupe considère donc qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à la CVAE comme à la CFE un traitement comptable différent de celui de la taxe professionnelle. Ces deux nouvelles contributions sont donc classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport à celui retenu pour la taxe professionnelle.

Les états financiers ont été préparés en application de la convention du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation des actifs et passifs financiers (y compris instruments dérivés) qui ont été évalués à leur juste valeur.

Dans les normes mises en place par le Groupe au cours de l'exercice, il faut citer notamment la norme IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprises (cf. § 1.4) et IFRS 8 sur les secteurs opérationnels (cf. § 1.24). Ces normes n'ont pas entraîné de changement significatif sur les modalités d'évaluation et de présentation des comptes.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1er janvier 2010 ou postérieurement et qui n'ont pas été adoptés par anticipation par le Groupe, sont notamment :

- IAS 24 révisé – information relative aux parties liées applicable à compter du 1er janvier 2011.
- Les informations concernant les opérations avec les parties liées et notamment les rémunérations des principaux dirigeants sont communiquées au chapitre VI.4.
- Amendement IAS 1 et IAS 32 – instruments financiers remboursables au gré du porteur : non applicable pour le Groupe.
- IFRIC 19 – Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres : non applicable pour le Groupe.

1.1. Méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quel que soit le montant des intérêts minoritaires. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition (*goodwill*) - (cf. Note 1.5). Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement en compte de résultat.

Les transactions intra groupe, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés et elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Transactions avec les intérêts minoritaires

• Cessions

Les variations de pourcentage d'intérêt dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions de capitaux propres (c'est-à-dire des transactions avec d'autres actionnaires agissant en tant que tels). La valeur comptable des intérêts part du Groupe et des intérêts non contrôlés doit être ajustée en conséquence.

Toute cession qui entraîne une perte de contrôle exclusif, du contrôle conjoint, d'une perte d'influence notable ou d'une dilution, donnera lieu à un résultat de cession.

• Acquisitions

Les acquisitions complémentaires dans un contexte de contrôle exclusif ne se traduisent plus par la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire mais sont imputées sur des capitaux propres.

Lorsqu'une acquisition complémentaire conduit au maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable, elle donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire, comme dans les normes applicables à ce jour.

Lorsqu'une acquisition complémentaire des titres classés précédemment en titres destinés à la vente conduit à une première consolidation, quelle que soit la méthode, les titres antérieurement détenus sont réévalués par contrepartie du compte de résultat.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20% et 50% des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût. La participation du Groupe dans les entreprises associées comprend le *goodwill* (net de tout cumul de perte de valeur) identifié lors de l'acquisition (cf. Note 1.5).

La quote-part du Groupe dans le résultat net des entreprises associées postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations de capitaux propres (sans impact sur le résultat) postérieurement à l'acquisition est comptabilisée directement en capitaux propres. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé des variations postérieures à l'acquisition. Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure ou égale à sa participation dans cette entreprise, y compris toute créance non garantie, le Groupe ne comptabilise pas de pertes additionnelles, sauf s'il a encouru une obligation ou effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Les profits latents sur les transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminés en proportion de la participation du Groupe dans ces entreprises. Les pertes latentes sont également éliminées, à moins qu'en cas d'actif cédé la transaction n'indique une perte de valeur. Les méthodes comptables des entreprises associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin d'être alignées sur celles adoptées par le Groupe.

La liste des sociétés consolidées figure en Note 4.2.

1.2. Arrêté des comptes des sociétés consolidées

Les comptes consolidés couvrent une période de 12 mois, du 1er octobre 2009 au 30 septembre 2010 pour toutes les sociétés, à l'exception du Groupe Compagnie du Mont-Blanc consolidé sur la période du 1er septembre 2009 au 31 août 2010.

Les comptes des filiales dont la date de clôture n'est pas le 30 septembre sont ajustés en cas d'évènements ou de transactions significatives intervenant entre la date de clôture de la filiale et la date de clôture du Groupe.

1.3. Conversion des états financiers exprimés en devises

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyperinflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation (euro), sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan,
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates de transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions),
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger et d'emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont imputés aux capitaux propres lors de la consolidation.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Les transactions libellées en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates de transaction. Les pertes et profits de change découlant du dénouement de ces transactions et ceux découlant de la conversion aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat, sauf lorsqu'ils sont imputés directement en capitaux propres (soit au titre de couvertures de flux de trésorerie, soit au titre de couverture d'un investissement net dans une entité étrangère).

1.4. Regroupements d'entreprises

Depuis l'exercice 2009/2010, le Groupe applique les nouvelles normes révisées IFRS 3 – regroupement d'entreprises – et IAS 27 – Etats financiers consolidés et dividendes –.

En application de cette méthode, le Groupe comptabilise à leur juste valeur à la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à cette date.

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise.

Les frais relatifs à un regroupement d'entreprise ne font pas partie de la juste valeur échangée. Ils sont donc comptabilisés en charges et non plus intégrés dans le coût d'acquisition des titres.

Lorsque l'accord de regroupement d'entreprises prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'évènements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans le coût du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Dans le cadre de regroupements de sociétés détentrices de contrats de concession, une analyse et une valorisation de la juste valeur de ces contrats est effectuée en fonction du taux de rentabilité attendu sur la fin du contrat de concession et amorti selon sa durée.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré. Toute modification du prix d'acquisition (liée à un instrument de dette), effectuée en dehors du délai d'affectation, a pour contrepartie le résultat sans modification du coût d'acquisition ou du *goodwill*.

1.5. Ecart d'acquisition *(goodwill)*

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale/entreprise associée à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition lié à l'acquisition de filiales est présenté sur une ligne distincte. L'écart d'acquisition se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans les « participations dans les entreprises associées ». L'écart d'acquisition comptabilisé séparément est soumis à un

test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur de l'écart d'acquisition sont irréversibles. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'entité cédée.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation (cf. Note 1.10).

La version révisée d'IFRS 3 introduit une novation majeure puisque l'acquéreur a désormais le choix entre deux options pour l'évaluation des intérêts non assortis de contrôle (intérêts minoritaires) et donc pour l'évaluation de la valeur d'entrée d'ensemble de la cible :

- Option 1 : évaluation des intérêts non assortis de contrôle (minoritaires) à leur juste valeur, y compris le *goodwill* attaché à leurs titres (méthode du « *goodwill* complet ») ; la cible est alors comptabilisée à sa « juste valeur totale », égale à la somme de la juste valeur de la part acquise par le Groupe et de la juste valeur des intérêts minoritaires subsistant après la prise de contrôle :
- Option 2 : évaluation des intérêts non assortis de contrôle (minoritaires) à leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets identifiables, à l'exclusion de tout *goodwill* (méthode du « *goodwill* partiel », requise par la norme IFRS 3 actuelle).

Le choix se fait opération par opération.

Pour les opérations de l'exercice (DAL), le Groupe a opté pour le « *goodwill* partiel ».

1.6. Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les actifs incorporels acquis figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Lorsque le Groupe a valorisé des marques ou enseignes, après analyse, ces dernières ont été considérées à durée d'utilité indéterminée. Elles ne sont donc pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation (cf. Note 1.10). Elles sont comptabilisées sur la base de travaux d'experts indépendants, fondés sur des critères propres au secteur d'activité (généralement valorisées selon une approche multicritères tenant compte à la fois de leur notoriété et de la rentabilité qu'elles génèrent), permettant leur suivi ultérieur.

Les actifs incorporels et autres droits d'utilisation d'actifs dont la pérennité est directement liée à l'existence d'un contrat de concession ou de bail sont amortis jusqu'à la date d'expiration des contrats. Il s'agit en particulier :

- des droits incorporels représentatifs de l'exploitation des remontées mécaniques de la SMA (Les Arcs), de la SEVABEL (Les Menuires), de Serre Chevalier Valley, DSG (Flaine), STVI (Val d'Isère) et DAL (Les Deux Alpes),
- de la concession d'utilisation de l'échangeur autoroutier ouvrant l'accès au Parc Astérix.

Ces immobilisations sont amorties pour l'essentiel de façon linéaire.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes correspondant à leur durée d'utilité prévue.

1.7. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition et à leur coût de revient diminué des amortissements et des pertes de valeur. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

Les immobilisations corporelles en cours de construction sont comptabilisées au prix de revient. L'amortissement de ces actifs commence lorsque les actifs sont mis en service. Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composants, sur leur durée d'utilité estimée comme suit :

	Durées
Constructions	*20 à 30 ans*
Aménagements	*10 à 20 ans*
Remontées mécaniques	*15 à 30 ans*
Travaux de pistes	*40 ans*
Attractions	*10 à 40 ans*
Installations techniques (autres que les remontées mécaniques et les attractions)	*5 à 40 ans*
Autres immobilisations corporelles (y compris décors à thème et personnages du Musée Grévin)	*3 à 10 ans*

Les fourchettes constatées sur les durées d'amortissement résultent de la diversité des immobilisations concernées. Les durées minima concernent les composants à remplacer plus rapidement (ex. : décors sur les différents types d'attractions), les durées maxima s'appliquent aux infrastructures.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. Une harmonisation des durées (à matériel comparable) est effectuée sur l'ensemble du Groupe.

Conformément à l'IAS 36, lorsque des évènements ou modifications d'environnement des marchés ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations, celles-ci font l'objet d'un test de dépréciation (*impairment test*). Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Le Groupe utilise des actifs mis à sa disposition en vertu de contrats de location. Ces contrats sont analysés (en application de la norme IAS 17), pour déterminer s'il s'agit de contrats de location simple ou de contrats de location-financement.

Les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement pour tous les contrats significatifs et sont comptabilisés en immobilisations corporelles avec en contrepartie, des dettes financières (cf. Note 1.9).

1.8. Concessions

La Compagnie des Alpes est un acteur majeur du secteur des loisirs en Europe et notamment dans l'exploitation de domaines skiables. En France, l'exploitation des domaines skiables est organisée dans le cadre juridique de la Loi Montagne du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne. Ces domaines font pour l'essentiel l'objet de contrats de concession entre les filiales de CDA et les collectivités locales.

L'exploitant est titulaire d'un contrat conclu avec une commune ou un groupement de communes. Ces contrats définissent les relations entre le concédant et le concessionnaire sur l'ensemble des options d'exploitation du domaine (investissements, politiques commerciale et tarifaire, risques juridiques, etc.). A ce titre, il a la charge de réaliser, en cours de concession, les investissements nécessaires dans le but de maintenir les exploitations en bon état de fonctionnement et de mettre en œuvre sa politique commerciale et tarifaire. En contrepartie, le concessionnaire est autorisé à percevoir auprès des usagers, sur la base d'une grille tarifaire publique, le produit de la vente des titres de transport de remontées mécaniques.

L'une des interprétations des normes IFRS (IFRIC 12) vise le traitement des contrats de concession où le concessionnaire construit ou améliore une infrastructure servant à fournir un service public, et exploite et entretient cette infrastructure pendant une période déterminée.

Cette interprétation aurait pu être applicable pour la 1ère fois pour le Groupe Compagnie des Alpes à partir de l'exercice ouvert au 1er octobre 2009. Toutefois, au regard des caractéristiques de ses contrats et de la nature des services fournis, le Groupe Compagnie des Alpes considère qu'IFRIC 12 n'est pas applicable à ses activités dans les Domaines skiables.

Après échanges avec la Société, l'AMF a considéré que les critères énoncés par l'article 5 de l'interprétation de la norme IFRIC 12 n'étaient pas remplis et que, par conséquent, ladite norme était non applicable aux domaines skiables exploités par la Compagnie des Alpes dans le cadre de délégation de services publics.

Le Groupe CDA comptabilise en conséquence les actifs liés aux concessions de remontées mécaniques sur une ligne distincte du poste « immobilisations corporelles ». Ils sont décomposés et amortis en application d'IAS 16.

Dans les cas particuliers où le Groupe, lors de la reprise d'un domaine, paye un droit à la commune, ce bien est comptabilisé en immobilisation incorporelle et amorti sur la durée de la concession.

Domaines skiables

L'exploitation des Domaines skiables français s'effectue dans le cadre de contrats de concession. Les immobilisations corporelles sont classées en deux catégories : les biens en concession et les biens propres (cf. Note 5.3).

Les biens mis en concession sont :

- les biens apportés par le concédant et qui doivent lui revenir en fin de concession,
- les biens apportés par le concessionnaire et qui devront être remis à la disposition du concédant en fin de concession (contre une indemnisation du concessionnaire).

Les apports gratuits du concédant ainsi que les biens en affermage ne sont pas comptabilisés dans le bilan du Groupe. Les travaux d'entretien périodiques relatifs à ces installations sont provisionnés au passif (Provisions pour Gros Entretien). Les biens qui ne répondent pas à ces critères sont classés en biens propres du concessionnaire.

Parcs de loisirs

Les immobilisations corporelles des sociétés exploitant des Parcs de loisirs sont des biens propres.

1.8.1 Domaines skiables

Les principaux contrats de concession des sociétés intégrées du Groupe se résument comme suit :

- STGM : concession accordée par la commune de Tignes initialement pour la période du 5 septembre 1988 au 30 septembre 2016 (28 ans) et prolongée de 10 ans en 1998/1999 jusqu'au 31 mai 2026.

- SAP : concession accordée par le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP), initialement pour la période du 15 décembre 1987 au 10 juin 2017 (30 ans) et prolongée de 10 ans en 1998/1999 jusqu'au 10 juin 2027.

- SMA :
- concession accordée par la commune de Bourg-Saint-Maurice pour la période du 1er juin 1990 au 31 mai 2020 (30 ans),

- concession accordée par la commune de Villaroger pour la période du 1er juin 1998 au 31 mai 2020,

- concession accordée par la commune de Peisey-Nancroix pour la période du 1er janvier 1997 au 31 mai 2020.

- STAG : concession accordée par le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de Landry-Peisey-Nancroix pour la période du 18 octobre 1989 au 30 octobre 2019 (30 ans).

- SEVABEL :
- concession pour l'exploitation du domaine skiable de Saint-Martin-de-Belleville, accordée par la commune de Saint-Martin-de-Belleville initialement pour la période du 1er décembre 1990 au 1er octobre 2017 (27 ans) et prolongée le 16 mai 2001 de 4 ans jusqu'au 31 mai 2021,

- concession pour l'exploitation du domaine skiable des Menuires, accordée par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de Belleville (SYMAB) initialement pour la période du 1er décembre 1990 au 1er octobre 2017 (27 ans) et prolongée le 11 août 2000 de 4 ans jusqu'au 31 mai 2021.

- Méribel Alpina : concessions accordées respectivement par la commune des Allues pour la période du 18 décembre 1989 au 17 décembre 2019 (30 ans) et par celle de Brides-les-Bains pour la période du 30 juin 1992 au 17 décembre 2019 (27 ans).

- DSF :
- concession accordée par le département de Haute-Savoie pour la période du 9 janvier 1989 au 8 janvier 2019 (30 ans) pour les investissements réalisés jusqu'au 28 avril 1999,

- concession pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes accordée par la commune de Magland pour la période du 4 juillet 2000 au 30 avril 2025 (25 ans),

- concession pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes accordées par la commune d'Arâches-la-Frasse sur la partie de son territoire concernant Flaine pour la période du 8 juillet 2004 au 30 avril 2029 (25 ans).

- DSG :
- affermage avec la commune de Morillon pour la période du 1er décembre 1985 au 30 novembre 2015 (30 ans) pour les installations en service au 31 mai 2000,

- affermage pour l'exploitation du télésiège des Lanches avec le Syndicat Intercommunal Arâches-la-Frasse Morillon pour la période du 1er décembre 1988 au 30 novembre 2011 (23 ans),

- concession accordée pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes par la commune de Morillon pour la période du 8 juin 2000 au 30 avril 2025 (25 ans),

- concession accordée pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes par la commune de Samoëns pour la période du 1er septembre 2000 au 30 avril 2030 (30 ans),

- affermage avec la commune de Sixt Fer à Cheval pour la période du 1er octobre 1993 au 30 septembre 2011 (18 ans) pour les installations en service au 31 mai 2001,

- concession accordée pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes par la commune de Sixt Fer à Cheval pour la période du 16 mars 2001 au 30 avril 2025 (24 ans).

- Serre Chevalier Valley :
- concession accordée par la commune de Saint-Chaffrey pour la période du 1er décembre 2004 au 30 août 2034 (30 ans) pour la gestion et l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et du domaine skiable.

- concession accordée par le Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Exploitation des Domaines d'hiver et d'été de Serre-Chevalier 1400-1500 (SIGED) pour la période du 1er novembre 1998 au 31 octobre 2018 (20 ans) pour l'exploitation du service des pistes et des remontées mécaniques,

- affermage accordé par la commune de Briançon pour la période du 1er novembre 1998 au 31 octobre 2006 (8 ans) pour la gestion du domaine skiable du Prorel. A l'issue d'une procédure de délégation de service public, SCSD a été retenue en date du 15 décembre 2006 pour l'exploitation et la gestion du massif du Prorel jusqu'au 31 décembre 2034.

- STVI :
- concession accordée en mai 1982 par la Commune de

Val d'Isère initialement pour une période de 30 ans, prorogée de 8 ans en 1991 jusqu'au 20 juillet 2020,

- concession accordée en septembre 1970 par la Commune de Bonneval s/Arc initialement pour une période de 30 ans, prorogée de 18 ans en 1994 jusqu'au 16 décembre 2019.

- Deux Alpes Loisirs :
- Diverses conventions de concession ont été signées avec la commune de Mont-de-Lans entre 1961 et 1984. La dernière convention, datée du 21 juin 1993, accorde une concession de 30 ans à DAL.

- Concession accordée initialement le 8 février 1978 par la commune de Venosc. Une nouvelle convention, pour une durée de 30 ans, a été signée le 17 septembre 1994.

- Après une convention initiale de 1974, la commune de Saint Christophe-en-Oisans a accordé une nouvelle concession d'exploitation de 30 ans à dater du 21 septembre 1993.

Les contrats des sociétés mises en équivalence sont les suivants :

- Compagnie du Mont-Blanc : à la suite des opérations de fusion-absorption et de changement de nom réalisées au cours des exercices précédents, la nouvelle société Compagnie du Mont-Blanc s'est vue transférer par les concédants le bénéfice des conventions de concession conclues antérieurement par les sociétés absorbées :

- pour les exploitations de remontées mécaniques, concessions accordées par la commune de Chamonix pour l'exploitation du Téléphérique de l'Aiguille du Midi, du Domaine du Brévent, du Domaine des Grands Montets, du Domaine du Tour et du Domaine de La Flégère, pour une période de 30 ans du 6 janvier 1989 au 31 décembre 2018 (sauf Domaine des Grands Montets, du 23 décembre 1988 au 30 septembre 2018) ;

- pour l'exploitation du Tramway du Mont-Blanc et du Train du Montenvers, concessions accordées par le département de Haute-Savoie respectivement en 1988 et en 1993 pour une durée de 30 ans jusqu'au 31 décembre 2018 et 31 décembre 2023.

- SERMA : la société exploite une concession accordée par la Commune de Morzine à échéance du 13 juin 2023 et une concession accordée par la Commune de Montriond à échéance du 30 juin 2022.

- DSV : la société exploite une concession accordée par la Communauté de Communes de la Vallée d'Aigueblanche à échéance du 2 juin 2023.

- DSR : la société exploite une concession accordée par la Commune de La Rosière à échéance du 11 décembre 2032.

En vertu de ces contrats, les sociétés d'exploitation supportent, selon les cas, soit une redevance de concession, soit une taxe communale et départementale dite « taxe Loi Montagne », soit les deux. Ces redevances et taxes sont assises sur le chiffre d'affaires remontées mécaniques et sont calculées selon un pourcentage propre à chaque contrat.

Par exception dans le Groupe CDA, les communes de Saint-Martin de Belleville, Val d'Isère et Tignes ont conservé le service des pistes, pour lequel la SEVABEL, STVI et STGM versent une redevance spécifique.

Conditions de retour aux concédants

A l'échéance des contrats de concession, il est prévu, en général, que les biens en concession acquis par le concessionnaire seront repris par le concédant contre une indemnité égale au minimum à leur valeur nette comptable.

Par ailleurs, les contrats de concession peuvent prévoir des clauses de résiliation anticipée dans certaines conditions particulières (évènement de force majeure, motif d'intérêt général ou faute grave). Dans ces cas, le concessionnaire a droit à une indemnité sur les investissements non amortis. Il a droit également, dès que le préjudice est établi, à une indemnisation de son manque à gagner en cas de résiliation pour motif d'intérêt général.

Concessions d'aménagement

- La SMA et la SAP détiennent des concessions d'aménagement foncier accordées respectivement par la commune de Bourg-Saint-Maurice et par le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne ;

- la SEVABEL détient, par l'intermédiaire de sa filiale à 99,9%, SCIVABEL, la concession d'aménagement de la ZAC de Reberty aux Menuires ;

- DSF est par ailleurs propriétaire dans le Grand Massif, avec sa filiale à 99,99% la Société d'Aménagement ARVE-GIFFRE (SAG), de terrains à Flaine. Ce foncier est géré dans le cadre d'une convention d'aménagement touristique accordée par le Syndicat Intercommunal de Flaine.

Les coûts d'aménagement prévisionnels sont comptabilisés au prorata des droits à construire vendus dès la signature de l'acte de vente.

Certaines sociétés du Groupe CDA (STGM, SMA, SAP, SC Valley et DSG) ont encore à leur charge des redevances d'affermage sur des remontées mécaniques apportées par les concédants. Cependant, ce régime tend à disparaître au profit de la concession. En effet, les exploitants remplacent à leurs frais les installations affermées devenues obsolètes ; ces nouvelles installations entrent dans le régime de la concession.

1.8.2. Parcs de loisirs

Concession pour l'échangeur autoroutier d'accès au Parc Astérix

Le Parc Astérix dispose depuis l'Autoroute A1 d'un échangeur privé donnant accès au Parc : cette concession a été accordée par la SANEF (société concessionnaire de l'Autoroute A1) pour une durée de 99 ans (de 1987 à 2086).

Ce droit d'utilisation est comptabilisé dans les immobilisations incorporelles de la société Grévin & Cie (cf. Note 5.2) qui verse par ailleurs à la SANEF une redevance par véhicule et par passage. Cette redevance correspond au péage autoroutier non acquitté par les véhicules qui empruntent l'échangeur.

Contrat de licence avec les Éditions Albert-René (Éditeur de la bande dessinée « Astérix »)

En 1986, un contrat de licence est signé avec les Éditions Albert-René pour la durée légale de protection des droits d'auteur, soit 70 ans après le décès du dernier auteur survivant.

Ce contrat garantit à Grévin & Cie les droits d'exploitation des personnages de la bande dessinée et de son univers à l'intérieur du parc à thème.

Un avenant signé en mars 1996 fixe le taux de la redevance à 3% du chiffre d'affaires hors taxes du Parc Astérix avec un minimum forfaitaire de 1,7 M€.

Contrat d'exploitation du Bioscope

En 2009, EcoBioGestion a conclu un contrat d'exploitation du Parc du Bioscope avec SMVP (qui détient la concession) pour une durée de 12 ans.

1.9. Contrats de location

Un contrat de location-financement a pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et des risques inhérents à la propriété d'un bien, que la propriété soit ou non finalement transférée.

Les indicateurs utilisés pour classer des contrats comme location-financement sont :

- le transfert réel de la propriété du bien à terme,
- l'existence d'une option d'achat au terme à un prix suffisamment inférieur à la juste valeur,
- la durée du contrat couvrant la durée de vie économique,
- la valeur actualisée des paiements futurs par rapport à la juste valeur,
- la spécificité des actifs loués les rendant impropres à un autre usage que celui fait par le preneur.

Les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement pour tous les contrats dont la valeur d'origine est supérieure à 3 M€.

Ce retraitement répond aux objectifs suivants :

- faire apparaître au bilan les immobilisations financées par crédit-bail et l'endettement correspondant,
- comptabiliser, en conséquence, des dotations aux amortissements sur ces immobilisations et des charges financières sur l'endettement correspondant, en lieu et place des redevances de crédit-bail.

La durée d'amortissement correspond à celle des biens de même nature acquis par la Société.

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat.

1.10. Valeur recouvrable des immobilisations

La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité si celle-ci est supérieure. Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie ou groupes d'UGT qui correspondent à chaque site ou groupe de sites (Parcs de Loisirs ou Domaines skiables).

Ce test est effectué une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (catégorie limitée aux écarts d'acquisition, aux marques et enseignes). Il est réalisé par UGT ou ensemble d'UGT (cf. note 5.1).

Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Dans le cadre de nos activités, l'UGT correspond au site ou groupe de sites lorsque ceux-ci sont gérés de manière commune (ex. : ensemble de sites utilisant la marque Walibi) ou à un domaine skiable.

La méthode d'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations dans le cadre des tests de dépréciation des immobilisations corporelles et des écarts d'acquisition est approchée selon deux phases :

- en premier lieu, évaluation par référence à des flux futurs

de trésorerie nets, sur une durée maximale de cinq ans, actualisés avec prise en compte d'une valeur terminale basée sur une projection à l'infini des flux futurs générés par l'actif valorisé.

- le cas échéant, évaluation sur la base des multiples de l'EBO.

Si ces évaluations conduisent à une dépréciation, la dépréciation comptabilisée est basée sur la meilleure des deux évaluations calculées. La dépréciation est constatée dans le poste «Dépréciation d'actifs » du compte de résultat.

Conformément à la norme IAS 36, les dépréciations des écarts d'acquisition sont irréversibles. Les dépréciations relatives aux autres immobilisations corporelles et incorporelles sont quant à elles réversibles dès lors qu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif.

1.11. Actifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs financiers est définie par la norme IAS 39 «Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Les actifs financiers sont classés en trois grandes catégories définies par la norme IAS 39 :

- les dépôts à terme et les prêts à des sociétés non consolidées ont été classés dans la catégorie des prêts et créances émis par l'entreprise et sont donc enregistrés au bilan au coût amorti ; les obligations et les titres de créance négociables dont la particularité est d'être détenus jusqu'à l'échéance ont été classés dans cette catégorie et sont donc comptabilisés au bilan au coût amorti ;
- les actifs financiers détenus à des fins de transaction (objectif de revente à court terme) et ceux désignés à leur juste valeur en contrepartie du résultat lors de leurs comptabilisation initiale sont des actifs financiers à leur juste valeur. La contrepartie de la juste valeur est comptabilisée au résultat. Il s'agit, essentiellement, de placements à court terme ne satisfaisant pas aux critères d'équivalents de trésorerie (placements > 3 mois) ;
- les titres de participation non consolidés sont considérés comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont donc comptabilisés au bilan à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées en capitaux propres jusqu'à ce que le titre soit cédé.

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier. S'agissant d'instruments de capitaux propres classés dans les titres disponibles à la vente, la dépréciation éventuelle est comptabilisée en compte de résultat.

1.12. Actifs non courants disponibles à la vente et activités abandonnées

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », un actif sera classé en « actif disponible à la vente » seulement si la vente est hautement probable dans un horizon raisonnable, si l'actif est disponible en vue d'une vente immédiate dans son état actuel et si un plan de vente de l'actif a été engagé par la direction.

Une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte : ou
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

1.13. Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation (prix de marché diminué des frais de vente encourus). Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré.

1.14. Créances d'exploitation et autres

Les créances d'exploitation sont comptabilisées à leur juste valeur. Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de ne pas recouvrer l'intégralité des montants dus tels que prévus initialement. Le montant de la dépréciation est comptabilisé au résultat.

1.15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les rubriques trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements, d'échéance généralement inférieure à trois mois, sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable.

Les découverts bancaires figurent au passif du bilan, dans la partie « dettes financières courantes ».

1.16. Gestion du capital (IFRS 1)

L'objectif principal du Groupe en terme de gestion de son capital est de s'assurer le maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et des ratios sur capital sains,

de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur pour les actionnaires.

Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements eu égard à l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut ajuster le paiement des dividendes aux actionnaires, rembourser une partie du capital ou émettre de nouvelles actions. Les objectifs, politiques et procédures de gestion demeurent inchangés sur l'exercice 2009/2010.

Le Groupe gère son capital en utilisant un ratio égal à l'endettement net divisé par les capitaux propres. Le Groupe inclut dans l'endettement net les prêts et emprunts portant intérêt, la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les capitaux propres incluent les actions préférentielles convertibles, la part du Groupe dans le capital, ainsi que sur les gains et pertes latents enregistrés directement en capitaux propres.

1.17. Titres d'auto-contrôle

Les titres d'auto-contrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

1.18. Provisions

Provisions pour indemnités liées aux retraites

Les engagements du Groupe CDA en matière d'indemnités de départ à la retraite résultent des obligations légales et conventionnelles des pays d'appartenance des filiales du Groupe.

En France, les engagements des sociétés pour leurs salariés permanents et saisonniers donnent lieu, soit au versement d'une prime à une compagnie d'assurances, soit à la constitution d'une provision. Si la prime versée par une société ne couvre que partiellement ses engagements, une provision est constatée pour le complément.

Le montant de ces engagements est calculé sur la base des salaires actuels des salariés en chiffrant les indemnités qui seront versées aux salariés lors de leur départ à la retraite, compte tenu de l'ancienneté acquise à cette date.

L'indemnité, telle qu'elle ressort des obligations légales ou de conventions collectives, est pondérée par plusieurs coefficients :

- l'âge de départ à la retraite,
- la rotation du personnel,
- la mortalité,
- l'évolution des salaires,
- le taux d'actualisation (basé sur l'évolution de l'OAT 20 ans) : 2,92%.

Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles, ainsi que les impacts du changement de la réglementation, sont imputés sur les capitaux propres (amendement IAS 19).

Ce calcul concerne tous les salariés du Groupe en France à l'exception des salariés saisonniers de l'activité « Parcs de loisirs » dont la rotation est extrêmement importante. Leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite est considérée, de ce fait, comme peu probable.

Par anticipation à la mise en application de la nouvelle réglementation sur les retraites, les indemnités de départ à la retraite de l'ensemble des salariés sont calculées avec charges sociales sur la base d'un âge de départ moyen estimé à 62 ans.

Considérant que la modification de l'avantage introduit par la loi correspond à des écarts actuariels, les variations des engagements de retraite liés à la mise en œuvre de la nouvelle réglementation sont comptabilisées en capitaux propres, conformément à la méthode retenue par le Groupe pour l'ensemble des écarts actuariels.

Par ailleurs, des compléments de retraite accordés à des cadres de certaines filiales sont constitués dans le cadre de contrats souscrits auprès de compagnies d'assurance. Une valorisation de ces contrats est effectuée chaque année.

Les modalités de calcul de la provision pour les salariés permanents sont les suivantes : dotation chaque année d'un montant égal à un mois de salaire environ hors charges et actualisation des sommes provisionnées les années précédentes.

Dans les autres pays (Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Suisse et Grande-Bretagne) où le Groupe CDA est présent, les salariés ne perçoivent de leur entreprise aucune indemnité lors de leur départ à la retraite. Aucune provision n'est donc à constituer à ce titre. En revanche, les sociétés cotisent chaque année à des systèmes de prévoyance (fonds de pension) conformément aux lois locales. Une évaluation des obligations de la société vis-à-vis de ces contrats est effectuée chaque année.

Autres provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de

celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour restructurations sont comptabilisées lorsque le Groupe a un plan formalisé et détaillé pour la restructuration qui a été notifié aux parties affectées.

1.19. Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transactions encourus (frais et primes d'émission ou de remboursement déduits, ces retraitements étant pris en compte pour le calcul du taux d'intérêt effectif). Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.20. Instruments dérivés et opérations de couverture

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations ultérieures de juste valeur de l'instrument sont comptabilisées en fonction de la désignation, ou non, du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

L'utilisation par le Groupe d'instruments dérivés tels que des swaps de taux, des caps ou autres contrats à terme équivalents, a pour objectif la couverture des risques associés aux fluctuations des taux d'intérêts.

Ces instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur valeur de marché. Les variations de valeur de marché sont comptabilisées en résultat sauf pour les opérations qualifiées de couverture de flux futurs (flux liés à une dette à taux variable) pour lesquelles les variations de valeur sont enregistrées en capitaux propres.

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture.

Les éléments financiers couverts par des instruments dérivés suivent la comptabilité de couverture qui peut être de deux types :

- couverture de juste valeur *(fair value hedge)*, non utilisée par le Groupe,
- couverture de flux futurs *(cash flow hedge).*

Dans le cas d'une couverture de flux futurs (*cash flow hedge*), le passif financier couvert est enregistré au bilan au coût amorti. Les variations de valeur de l'instrument dérivé sont enregistrées en capitaux propres. Au fur et à mesure que les frais ou produits financiers au titre de l'élément couvert affectent le compte de résultat pour une période donnée, les frais ou produits financiers enregistrés en capitaux propres au titre de l'instrument dérivé pour la même période sont transférés dans le compte de résultat.

Lorsqu'un instrument dérivé ne satisfait pas aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

1.21. Impôts et impôts différés

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

En application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés. Les effets dus aux changements des taux d'impôts sont pris en compte lors de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires sauf si l'impôt différé est généré par un écart d'acquisition non déductible fiscalement ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises sous influence notable ou entreprises conjointes sauf sauf s'il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les déficits reportables que dans la mesure où leur récupération sur une durée raisonnable apparaît probable (la probabilité d'imputation est mesurée à partir des données prévisionnelles disponibles).

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf si elle concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés ne sont pas actualisés.

1.22. Paiement en actions

Le Groupe a mis en place des plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres (options sur actions et attribution gratuite d'actions). La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options et d'actions gratuites est comptabilisée en charges. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées évaluée selon le modèle binomial, sans tenir compte des conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché (telles que des objectifs de rentabilité et de croissance des ventes). Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'actions susceptibles de devenir exerçables. A chaque date de clôture, l'entité réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Six plans octroyés entre 2005 et 2010 entrent dans le périmètre de la norme IFRS 2. Il s'agit d'options de souscription réservées au personnel sous condition d'une présence effective au terme de la période d'acquisition des droits et de la réalisation d'objectifs économiques. Par ailleurs, depuis 2006, des plans d'attribution gratuite d'actions ont été mis en place (cf. Note 5.13.3).

1.23. Reconnaissance des produits

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intra-groupe. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés de la façon suivante :

Chiffre d'affaires

Les ventes de billets (titres de transport de remontées mécaniques, entrées dans les parcs) sont comptabilisées au cours de la période durant laquelle les clients bénéficient des installations du Groupe Compagnie des Alpes. Les billets pré-vendus (principalement pour l'entrée au Parc Astérix, valables 2 ans, l'année de leur émission et l'année suivante) et dont la consommation aura lieu sur l'exercice suivant ne seront pris en résultat qu'à l'entrée dans le parc. Les pré-ventes non consommées sont enregistrées en produits constatés d'avance. Les prestations de services sont comptabilisées en résultat lorsque le service est rendu.

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir le dividende est établi.

1.24. Secteurs opérationnels

Un secteur opérationnel est une composante d'une entreprise :

- qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et supporter des charges (y compris les produits et les charges liés aux transactions avec d'autres composantes de la même entité) ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances et,
- pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

Un secteur opérationnel peut être engagé dans des activités pour lesquelles il ne perçoit pas encore de produits. Par exemple, des opérations de démarrage d'activité peuvent être des secteurs opérationnels avant de percevoir des produits.

Le premier secteur opérationnel du Groupe est l'activité et le second est la zone géographique. Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées et gérées séparément suivant la nature des services rendus.

Les secteurs d'activité identifiés sont au nombre de deux :

- Domaines skiables : cette activité concerne pour l'essentiel l'exploitation des remontées mécaniques, les ventes foncières et une activité de restauration d'altitude.
- Parcs de loisirs : cette activité concerne l'exploitation de parcs d'attractions, de parcs animaliers, de parcs aquatiques et de sites touristiques. Elle prend en compte le chiffre d'affaires relatif aux billets d'entrée, à la restauration, à l'activité des commerces et à l'hébergement.
- La rubrique « autres » ne concerne que la holding CDA et sa filiale financière CDA Financement.

Les zones géographiques

Les montants présentés sont basés, conformément en note 13 d'IFRS 8, sur les informations financières employées pour produire les états financiers internes de l'entité. Une entité peut fournir, en plus des informations imposées par

le paragraphe précité, des sous-totaux d'informations géographiques concernant des groupes de pays.

Les zones géographiques identifiées dans le Groupe sont :

- France
- Europe (hors France).

Informations sur le résultat, les actifs et les passifs

Une entité présente pour chaque secteur opérationnel une évaluation :

- du résultat,
- du total des actifs,
- du total des passifs,

également par secteur opérationnel,

- le montant des participations dans les entreprises associées,
- la valeur des résultats des sociétés mises en équivalence,
- les variations (augmentations) des actifs non courants tels que les impôts différés, les avantages au personnel.

Cette information est à fournir dans la mesure où elle est régulièrement présentée à la Direction générale du Groupe.

Les actifs d'exploitation et le chiffre d'affaires sont détaillés par secteur d'activité et zone géographique (respectivement en notes 5.4 et 6.1).

Le résultat d'exploitation opérationnel est ventilé par secteur d'activité (note 6.2).

Les informations sont fournies, pour chaque zone géographique et secteur d'activité, nettes de transactions intra-secteur et intra-zone. En revanche, les transactions inter-secteur et inter-zone sont identifiées de façon distincte.

Aucune évaluation des passifs par secteur n'est fournie de façon régulière mais peut faire l'objet d'études ponctuelles.

1.25. Autres produits liés à l'activité

Ils correspondent aux autres produits liés à l'activité, tels que les plus ou moins-values de cession des immobilisations opérationnelles, les produits divers de gestion courante, les subventions d'exploitation.

1.26. Excédent brut opérationnel

Il comprend les revenus et charges d'exploitation. Il constitue un agrégat de gestion important, avant prise en compte des coûts de détention des actifs (amortissements et dépréciations des autres produits et charges opérationnels), du résultat financier et des impôts sur résultats.

1.27. Autres produits et charges opérationnels

Ils correspondent essentiellement aux résultats exceptionnels liés aux plus et moins values de cession de participations, au provisionnement des pertes de valeur (découlant des *impairment tests*) et toute autre opération significative non liée à l'exploitation.

1.28. Calcul du résultat par action

Les règles et méthodes comptables utilisées pour le calcul du résultat net par action et du résultat net dilué par action sont conformes à la norme IAS 33 « Résultat par action ». Le Groupe ne prend pas en compte pour le calcul du résultat net dilué, les plans d'actions non attribuées et non exercées par les bénéficiaires.

1.29. Dette nette consolidée

Dans le cadre du crédit syndiqué, certaines clauses d'exigibilité portant sur des agrégats financiers ont été mises en place.

Il s'agit, notamment, de l'endettement net consolidé. Celui-ci résulte des dettes financières courantes et non courantes, déduction faite de la trésorerie active.

2. Gestion des risques, estimations et jugements comptables

2.1. Gestion des risques

De par ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers (notamment risque de variation de valeur due au taux d'intérêt et risque de change).

Le Groupe a mis en place des instruments financiers dérivés pour couvrir certaines expositions aux risques.

2.1.1. Risque de flux de trésorerie et risque de prix sur taux d'intérêt

Le Groupe ne détient pas d'actifs significatifs portant intérêt ; aussi, son résultat et sa trésorerie opérationnelle sont-ils largement indépendants des fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt auquel le Groupe est exposé provient des emprunts à long terme et moyen terme. La dette du Groupe est essentiellement à taux variable.

Le Groupe gère son risque de flux de trésorerie sur taux d'intérêt en recourant à des contrats de garantie de taux plafonnés (caps) et à des swaps de taux variable contre fixe.

2.1.2. Risque de change

Les activités internationales du Groupe sont principalement réalisées dans la zone euro (à l'exception des activités en Suisse et en Grande-Bretagne ; ces dernières activités ne représentent qu'environ 1% de l'actif immobilisé) ; le Groupe est donc faiblement exposé au risque de change provenant de différentes expositions en devises.

2.1.3. Risque de variation des prix

Le Groupe est exposé au risque de prix affectant les instruments de capitaux propres en raison des participations qu'il détient, qui sont classés au bilan consolidé comme étant disponibles à la vente ou à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Le Groupe n'est pas exposé au risque de prix sur les marchandises.

2.1.4. Risque de crédit

Le Groupe n'a pas de concentration importante de risque de crédit. Il a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que les clients achetant ses produits ont un historique de risque de crédit approprié. Les ventes aux clients finaux sont réglées en espèces ou au moyen de cartes de crédit reconnues. Pour les instruments dérivés et les transactions se dénouant en trésorerie, les contreparties sont limitées à des institutions financières de grande qualité. En application des politiques du Groupe, le montant des expositions au risque de crédit auprès de chaque institution financière est plafonné.

2.1.5. Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées et d'être à même de dénouer ses positions sur le marché. Du fait du dynamisme des activités du Groupe, la Compagnie des Alpes a pour objectif de maintenir une flexibilité financière en conservant des lignes de crédit ouvertes mais non utilisées.

Une part significative des emprunts du Groupe est soumise à des covenants (cf. Note 5.14).

2.2. Estimations et jugements comptables

Les estimations utilisées dans le cadre des tests de dépréciation des actifs (cf. Note 1.10) sont fondées sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, tels que les anticipations d'évènements futurs, jugés raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Le taux d'actualisation utilisé pour les tests de dépréciation des écarts d'acquisition a été validé par un cabinet externe d'analyse financière.

3. Organigramme du Groupe Compagnie des Alpes

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE CDA
AU 30 SEPTEMBRE 2010

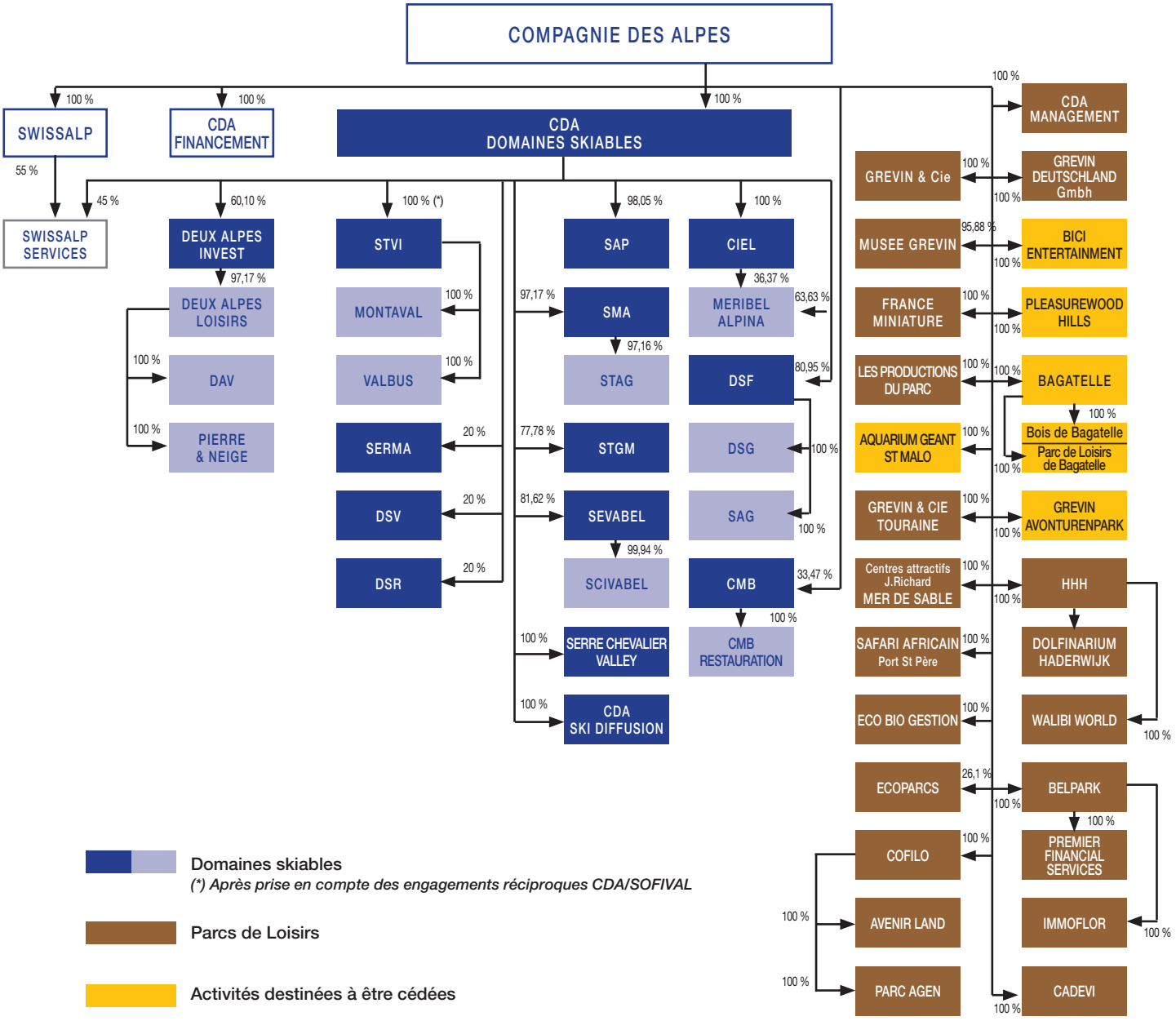

4. Périmètre de consolidation

4.1. Variations de périmètre

4.1.1. Variations au cours de l'exercice 2009/2010

• Saas Fee Bergbahnen (SFB)

En octobre 2009, le Groupe CDA a cédé la totalité de sa participation détenue dans sa filiale suisse (par l'intermédiaire de sa filiale SwissAlp détenue à 100%).

• Deux Alpes Loisirs (DAL)

En décembre 2009, le Groupe CDA, associé à des partenaires financiers, a acquis près de 90% du capital de la société Deux Alpes Loisirs (DAL), exploitante du domaine skiable des Deux Alpes (Isère). L'investissement a été réalisé via la holding Deux Alpes Investissement (DAI). CDA détient 60% du capital de DAI.

Au cours du second semestre, DAL a procédé au rachat partiel de certaines actions encore en circulation. Après réduction de capital, intervenue en septembre 2010, DAI détient 97,17% du capital de Deux Alpes Loisirs.

• Courmayeur (CMBF)

En mai 2010, le Groupe CDA (via CDA Domaines Skiables) a cédé la totalité de sa détention dans sa participation italienne.

Post-clôture, CDA a décidé d'engager un processus de cession de certains Parcs de loisirs non stratégiques. Il s'agit de l'Aquarium Géant de Saint-Malo, du Parc de Bagatelle, de l'Aquarium du Val-de-Loire, des Mini-Châteaux Val-de-Loire, de l'Aquaparc du Bouveret, d'Avonturenpark Hellendoorn et de Pleasurewood Hills. Compte tenu de cette décision, les soldes bilantiels au 30 septembre 2010 de ces sociétés ont été reclassés sur une ligne distincte « activités destinées à être cédées ».

4.1.2. Variations au cours de l'exercice 2008/2009

SELALP

SELALP, détenue à 100% par CDA-Domaines Skiables, détenait les participations du Groupe dans SAP (La Plagne) à hauteur de 97,8% et dans SMA (Les Arcs) à hauteur de 97,11%. Elle exploitait également le téléphérique « Vanoise Express » assurant la liaison entre les domaines des Arcs et de La Plagne.

A effet du 1er octobre 2008, SELALP a apporté son activité d'exploitation du « Vanoise Express » à la SAP. La société a ensuite été absorbée par CDA-Domaines Skiables, par le biais d'une TUP.

Serre Chevalier Valley

En décembre 2008 (avec effet au 1er octobre 2008), les deux sociétés d'exploitation de la station de Serre Chevalier (SCSD et SC 1350) détenues à 100% par le Groupe CDA ont fusionné. La nouvelle entité a pris le nom de Serre Chevalier Valley.

Courmayeur

En décembre 2008, la Compagnie du Mont Blanc (CMB) a pris une participation dans CMBF (Courmayeur) à hauteur de 27,3%. Associé à la détention de CDA-Domaines Skiables, le pourcentage d'intérêt économique du Groupe dans la société CMBF est passé de 29,8% à 38,9%.

Téléverbier

En juillet 2009, SwissAlp (filiale suisse à 100% de la CDA) a cédé la totalité de sa participation (soit 20,3%) dans le capital de Téléverbier.

SMVP

En septembre 2009, la Compagnie des Alpes qui détenait 51% du capital de SMVP (société portant les actifs du parc Bioscope) a cédé la totalité de sa participation à la Caisse des Dépôts.

Le Groupe CDA conserve l'exploitation du site par l'intermédiaire d'un contrat de gestion.

4.2. Liste des sociétés consolidées selon méthode et secteur d'activité au 30/09/2010

			N° RCS		
Maison-Mère Compagnie des Alpes 89, rue Escudier 92100 Boulogne Billancourt			349 577 908		
	Méthode de consolidation [1]	Forme juridique	N° RCS	% de contrôle	% d'intérêt
CDA Financement 92100 Boulogne Billancourt	IG	SNC	482 940 616	100	100
DOMAINES SKIABLES					
CDA-DS 92100 Boulogne Billancourt	IG	SAS	477 855 787	100	100
CDA Ski Diffusion 92100 Boulogne Billancourt	IG	SAS	499 967 362	100	100
STGM 73320 Tignes	IG	SA	076 920 024	77,79	77,79
SMA 73700 Bourg-Saint-Maurice	IG	SA	076 520 568	97,14	97,14
STAG 73210 Peisey-Nancroix	IG	SAS	353 262 025	100	97,14
SAP 73210 Macôt-La-Plagne	IG	SA	076 220 011	98,05	98,05
SEVABEL 73440 St-Martin-de-Belleville	IG	SAS	353 065 964	81,62	81,62
SCIVABEL 73440 St-Martin-de-Belleville	IG	SCI	775 665 508	100	81,62
CIEL 92100 Boulogne Billancourt	IG	SAS	324 685 437	100	100
Méribel Alpina 73550 Méribel-les-Allues	IG	SAS	075 520 064	100	100
DSF 74300 Flaine	IG	SA	602 056 012	80,95	80,95
DSG 74440 Morillon	IG	SA	320 316 334	99,97	80,93
SAG 74300 Flaine	IG	SA	326 020 195	99,99	80,93
Serre Chevalier Valley 05330 St Chaffrey	IG	SA	348 799 529	100	100
STVI 73150 Val d'Isère	IG	SAS	380 241 513	100	100
Montaval 73150 Val d'Isère	IG	SAS	324 717 792	100	100
Valbus 73150 Val d'Isère	IG	SAS	325 677 292	100	100
SERMA 74110 Morzine	ME	SAS	389 022 419	20	20
DSV 73420 Valmorel	ME	SAS	306 689 225	20	20
DSR 73700 Montvalezan	ME	SAS	444 425 169	20	20
Groupe Cie du Mont-Blanc 74400 Chamonix	ME	SA	605 520 584	33,47	33,47
SwissAlp Genève - Suisse	IG	SA	---	100	100
SwissAlp Services Genève - Suisse	IG	SA	---	100	100
Deux Alpes Invest (DAI) 92100 Boulogne-Billancourt	IG	SA	518 367 362	60,1	60,1
Deux Alpes Loisirs (DAL) 38860 Mont-de-Lans	IG	SA	064 501 406	97,17	58,4
Deux Alpes Voyages (DAV) 38860 Mont-de-Lans	IG	SA	319 687 380	100	58,4
Pierre et Neige 38860 Mont-de-Lans	IG	SA	429 253 339	100	58,4

	PARCS DE LOISIRS	Méthode de consolidation [1]	Forme juridique	N° RCS	% de contrôle	% d'intérêt
	Grévin & Cie 60128 Plailly	IG	SA	334 240 033	100	100
	Les Productions du Parc 92100 Boulogne Billancourt	IG	SAS	421 155 458	100	100
	CADEVI 92100 Boulogne Billancourt	IG	SAS	484 066 949	100	100
	EcoBioGestion 68190 Ungersheim	IG	SAS	488 918 970	100	100
(2)	Aquarium Géant de Saint-Malo 35400 Saint-Malo	IG	SAS	399 410 265	100	100
	Musée Grévin 75009 Paris	IG	SA	552 067 811	95,88	95,88
(2)	Bagatelle 62180 Rang du Fliers	IG	SAS	784 062 713	100	100
(2)	Bois de Bagatelle 62180 Rang du Fliers	IG	SCI	403 729 973	100	100
(2)	Parc de Loisirs Bagatelle 62155 Merlimont	IG	SCI	345 078 299	100	100
	France Miniature 78990 Elancourt	IG	SAS	348 677 196	100	100
(2)	Grévin & Cie Touraine 37400 Lussault s/Loire	IG	SAS	440 932 259	100	100
	Safari Africain de Port Saint-Père 44710 Port Saint-Père	IG	SA	382 269 330	100	100
	Centres Attractifs J. Richard La Mer de Sable 60950 Ermenonville	IG	SAS	775 670 706	100	100
	Harderwijk Hellendoorn Holding Harderwijk - Pays-Bas	IG	BV		100	100
	Dolfinarium Harderwijk Harderwijk - Pays-Bas	IG	BV		100	100
(2)	Grevin AvonturenPark Hellendoorn - Pays-Bas	IG	BV		100	100
	Grevin Deutschland Bestwig/Hochsauerland - Allemagne	IG	GmbH		100	100
(2)	BICI Entertainment Le Bouveret - Suisse	IG	SA		100	100
(2)	PleasurewoodHills Suffolk - Royaume Uni	IG	Ltd		100	100
	Walibi World Biddinghuizen - Pays-Bas	IG	BV		100	100
	Belpark BV 8902 Ieper - Belgique	IG	BV		100	100
	Immoflor NV 8902 Ieper - Belgique	IG	NV		100	100
	Premier Financial Services 8902 Ieper - Belgique	IG	BV		100	100
	COFILO 92100 Boulogne Billancourt	IG	SAS	383 926 532	100	100
	Avenir Land 38630 Les Avenières	IG	SAS	311 285 068	100	100
	Parc Agen 47310 Roquefort	IG	SAS	382 444 545	100	100
	ECOPARCS 68190 Ungersheim	ME	SA	342 384 880	26,1	26,1
	CDA Management 92100 Boulogne	IG	SAS	500 244 140	100	100

[1] IG = Intégration globale
ME = Mise en équivalence

[2] Activités destinées à être cédées

5. Informations sur le bilan consolidé

5.1. Ecarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Au 30/09/2008	**300 367**	**-1 051**	**299 316**
Variations de périmètre	70		70
Ecarts de conversion	-633	152	-481
Autres variations		-681	-681
Au 30/09/2009	**299 804**	**-1 580**	**298 224**
Variations de périmètre	3 630		3 630
Ecarts de conversion	643	-124	519
Autres variations		-2 899	-2 899
Activités destinées à être cédées	-9 234	4 597	-4 637
Au 30/09/2010	**294 843**	**-6**	**294 837**

Les variations de périmètre enregistrées au cours de l'exercice 2009/2010 résultent de l'intégration du groupe Deux Alpes Loisirs (DAL).
Les tests de dépréciation effectués au 30 septembre 2010 sur la valeur recouvrable des UGT ont conduit le Groupe à constater une dépréciation de 0,5 M€ sur le site de Pleasurewood Hills.

Par ailleurs, les négociations en cours sur la cession d'un groupe de sites de parcs de loisirs non stratégiques conduiraient, si elles étaient finalisées, à révéler une valeur de marché inférieure à la valeur qui figure dans les comptes du Groupe. En conséquence, un provisionnement de 2,4 M€ a été effectué pour ramener la valeur dans les comptes à cette estimation de valeur de marché.

Les écarts d'acquisition nets se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Domaines skiables	132 155	128 524
Parcs de loisirs	162 682	169 700
TOTAL	**294 837**	**298 224**

Tests de dépréciation des écarts d'acquisition

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie basés sur les budgets à cinq ans approuvés par la direction du Groupe. Au-delà de la période de cinq ans, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir d'un taux de croissance estimé de 1,5%. Ce taux de croissance est inférieur au taux de croissance moyen à long terme du secteur d'activité de l'unité génératrice de trésorerie. Les flux de trésorerie (nets d'impôts) ont été actualisés au taux de 6% (comme pour l'exercice précédent), reflétant le risque inhérent au portefeuille d'activités de la société (taux calculé par une expertise externe).

Des tests de sensibilité ont été faits avec un taux d'actualisation de 6,3% et avec un taux de croissance à l'infini de 1%, sans impact sur la justification des valeurs au bilan.

5.2. Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Total
Au 30/09/2008	**138 833**	**-53 029**	**85 804**
Acquisitions	2 169		2 169
Cessions	-333		-333
Amortissements et dépréciations		-5 355	-5 355
Ecart de conversion	57	0	57
Variations de périmètre et divers	-1 553	867	-686
Au 30/09/2009	**139 173**	**-57 517**	**81 656**
Acquisitions	2 386		2 386
Cessions	-1 317		-1 317
Amortissements et dépréciations		-5 657	-5 657
Ecart de conversion	163	10	173
Variations de périmètre et divers	8 309	-616	7 693
Autres variations	-242	7	-235
Activités destinées à être cédées	-1 537	50	-1 487
Au 30/09/2010	**146 935**	**-63 723**	**83 212**

Par nature, les actifs incorporels se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	30/09/2009	Acquisitions	Entrée de périmètre	Cessions	Dotations	Reprises	Ecarts de conversion	Autres variations	Actifs destinés à être cédés	30/09/2010
Valeurs brutes										
Droit d'usage de remontées mécaniques	81 202	67	8 007	-112			-10	-1 239		87 915
Fonds commerciaux	5 198		110	-457			173	108	-1 453	3 679
Enseigne Musée Grévin	9 000									9 000
Marque Walibi	20 300									20 300
Concession échangeur Parc Astérix	6 273									6 273
Autres immobilisations incorporelles	17 200	2 319	192	-748				889	-84	19 768
Sous-Total des valeurs brutes	**139 173**	**2 386**	**8 309**	**-1 317**	**0**	**0**	**163**	**-242**	**-1 537**	**146 935**
Amortissements et dépréciations										
Droit d'usage de remontées mécaniques	-41 720				-2 958	-3				-44 681
Fonds commerciaux	-2 361		-9	152						-2 218
Enseigne Musée Grévin										
Marque Walibi	-23				-13			-23		-59
Concession échangeur Parc Astérix	-1 254				-22					-1 276
Autres immobilisations incorporelles	-12 159		-607		-3 592	779	10	30	50	-15 489
Sous-Total des amortissements et dépréciations	**-57 517**	**0**	**-616**	**152**	**-6 585**	**776**	**10**	**7**	**50**	**-63 723**
VALEURS NETTES	**81 656**	**2 386**	**7 693**	**-1 165**	**-6 585**	**776**	**173**	**-235**	**-1 487**	**83 212**

Les principes relatifs à l'amortissement des actifs incorporels sont détaillés en Note 1.6.

Les acquisitions de l'exercice 2009/2010 sont constituées essentiellement d'investissements informatiques.

Les variations de périmètre de l'exercice résultent de l'intégration du groupe DAL.

L'enseigne Musée Grévin et la marque Walibi, qui ont été valorisées dans le cadre du processus d'affectation des écarts d'acquisition, sont considérées comme essentielles à l'exploitation des sites concernés sur une durée indéterminée. Elles font l'objet d'investissements réguliers.

La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée a été estimée sur la base des calculs de la valeur d'utilité.

Dans le cadre de la justification des valeurs recouvrables des immobilisations (cf. Note 1.10), un test de dépréciation est effectué régulièrement.

Les activités destinées à être cédées correspondent au reclassement des soldes de clôture des six sites non stratégiques (cf. Note 4.1.1).

5.3. Immobilisations corporelles (en propre et du domaine concédé)

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Total
Au 30/09/2008	**1 579 266**	**-776 741**	**802 525**
Acquisitions	80 677		80 677
Cessions	-18 943		-18 943
Amortissements et dépréciations		-60 322	-60 322
Variations de périmètre et divers	-153 284	90 709	-62 575
Au 30/09/2009	**1 487 716**	**-746 354**	**741 362**
Acquisitions	95 350		95 350
Cessions	-14 629		-14 629
Amortissements et dépréciations		-70 605	-70 605
Variations de périmètre et divers	157 324	-111 552	45 772
Activités destinées à être cédées	-64 730	37 489	-27 241
Au 30/09/2010	**1 661 031**	**-891 022**	**770 009**

Par nature, les actifs corporels se décomposent comme suit :

(en miliers d'euros)	30/09/2009	Acquisitions	Cessions	Dotations	Reprises	Variations périmètre	Autres	Activités destinées à être cédées	30/09/2010
Valeurs brutes									
Terrains et aménagements	45 674	855	373			2 028	1 297	-3 947	46 280
Travaux de pistes	72 108	818	-57			15 345	-8 542		79 672
Enneigement de culture	92 128	1 471	-332			5 247	3 547		102 061
Immeubles, bureaux, commerces, locaux	283 451	2 932	-875			41 890	13 736	-22 335	318 799
Remontées mécaniques	544 974	4 984	-3 460			77 648	32 305		656 451
Engins de damage	26 371	5 144	-4 147			6 325	-596		33 097
Attractions	194 782	11 667	-3 202				1 724	-29 377	175 594
Matériels et mobiliers	76 991	5 533	-1 317			5 218	2 913	-3 543	85 795
Autres immobilisations corporelles	120 283	5 129	-2 336			462	104	-5 138	118 504
Immobilisations corporelles en cours	30 831	56 806	724			617	-43 824	-386	44 768
Avances et acomptes versés sur immobilisations	123	12					-120	-5	10
Sous-Total des valeurs brutes	**1 487 716**	**95 351**	**-14 629**			**154 780**	**2 544**	**-64 731**	**1 661 031**
Amortissements									
Terrains et aménagements	-10 089			-577	-540	-525	-78		-11 809
Travaux de pistes	-17 380			-3 417	-223	-9 391	-39		-30 450
Enneigement de culture	-48 288			-7 490	331	-3 331	3 299		-55 479
Immeubles, bureaux, commerces, locaux	-171 325			-12 464	573	-11 944	-12 791	13 013	-194 938
Remontées mécaniques	-263 628			-28 095	3 174	-76 767	9 759		-355 557
Engins de damage	-18 170			-4 399	2 479	-3 245	2 199		-21 136
Attractions	-100 391			-13 565	2 826		-142	16 904	-94 368
Matériels et mobiliers	-45 616			-7 238	1 055	-5 276	-207	2 404	-54 878
Autres immobilisations corporelles	-71 467			-5 571	2 536		-3 073	5 168	-72 407
Sous-Total des amortissements	**-746 354**			**-82 816**	**12 211**	**-110 479**	**-1 073**	**37 489**	**-891 022**
VALEURS NETTES	**741 362**	**95 351**	**-14 629**	**-82 816**	**12 211**	**44 301**	**1 471**	**-27 242**	**770 009**
Valeurs brutes immobilisations en propre	668 763	46 140	-9 708			29 371	5 934	-64 731	675 769
Amortissements immobilisations en propre	-374 706			-40 692	7 914	-15 848	-2 585	37 489	-388 428
VALEURS NETTES IMMOBILISATIONS EN PROPRE	**294 057**	**46 140**	**-9 708**	**-40 692**	**7 914**	**13 523**	**3 349**	**-27 242**	**287 341**
Valeurs brutes immobilisations domaine concédé	818 951	49 210	-4 921			125 409	-3 389		985 260
Amortissements immobilisations domaine concédé	-371 646			-42 125	4 298	-94 631	1 512		-502 592
VALEURS NETTES IMMOBILISATIONS DOMAINE CONCEDE	**447 305**	**49 210**	**-4 921**	**-42 125**	**4 298**	**30 778**	**-1 877**		**482 668**
VALEURS NETTES	**741 362**	**95 350**	**-14 629**	**-82 817**	**12 212**	**44 301**	**1 472**	**-27 242**	**770 009**

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de la période s'analysent comme suit :

- pour les Domaines skiables (58 M€), il s'agit d'une part, de la fin des programmes d'investissement préalables à la saison 2009/2010 et, d'autre part, des premiers travaux relatifs à la saison 2010/2011. Ces investissements correspondent essentiellement à l'installation de nouvelles remontées mécaniques (24 M€), de neige de culture (16 M€) et de pistes (10 M€ y compris engins de damage) ;
- pour les Parcs de loisirs (38 M€), il s'agit des investissements mis en exploitation pour la saison 2010. Ils correspondent à des investissements de maintien (15 M€), d'attractivité (7 M€) et de développement (15 M€). Ils intègrent le début des travaux pour la nouvelle zone égyptienne du Parc Astérix et la réfection de l'Aqualibi (en Belgique).

Les variations de périmètre correspondent à l'intégration de l'activité des Deux Alpes au 1er décembre 2009 (activité remontées mécaniques essentiellement ainsi que des actifs liés aux activités de locations immobilières).

La colonne « Autres » prend en compte les reclassements d'immobilisations en cours en immobilisations mises en service et, par ailleurs, les mises au rebut.

Les activités destinées à être cédées correspondent au reclassement des soldes de clôture des six Parcs de loisirs dont la cession est envisagée (cf. Note 4.1.1).

5.4. Informations par secteur opérationnel et zone géographique pour les immobilisations incorporelles et corporelles (valeurs nettes)

REGION OU PAYS		Domaines Skiables	Parcs de Loisirs	Actifs destinés à être cédés	Autres	30/09/2010	30/09/2009
FRANCE		575 053	146 552	-14 159	2 356	709 802	671 094
dont biens en concessions		482 668				482 668	447 305
dont biens en crédit bail			2 523	-2 523		0	2 715
EUROPE (hors France)			157 988	-14 569		143 419	151 924
TOTAL des immobilisations corporelles et incorporelles		**575 053**	**304 540**	**-28 728**	**2 356**	**853 221**	**823 018**
Immobilisations incorporelles	*Note 5.2*			-1 487		83 212	81 656
Immobilisations corporelles	*Note 5.3*			-27 241		770 009	741 362
TOTAL des immobilisations corporelles et incorporelles au bilan		**575 053**	**304 540**	**-28 728**	**2 356**	**853 221**	**823 018**

5.5. Participations dans les entreprises associées

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Valeur des titres au début de la période	**57 852**	**70 267**
Variation de périmètre et écart de conversion	-1 613	-11 186
Résultat de l'exercice	3 296	277
Dividendes versés	-1 455	-1 506
Valeur des titres à la fin de la période	**58 080**	**57 852**

Sur l'exercice 2008/2009, les variations de périmètre étaient liées à la cession de Téléverbier et le résultat était grevé par la prise en compte de dépréciations pour perte de valeur (à hauteur de 1,9 M€).

Sur l'exercice 2009/2010, les variations de périmètre correspondent à la cession de CMBF (Courmayeur).

Au 30 septembre 2010, les écarts d'acquisition au titre des entreprises associées représentent 20 M€.

La société Compagnie du Mont-Blanc est cotée en Bourse. La valeur de la participation du Groupe dans cette société, valorisée au cours de bourse du 30 septembre 2010, représente 18 M€. Cette valorisation n'est pas significative au regard de la valeur d'utilité pour le Groupe, compte tenu de la faible liquidité des titres.

5.6. Autres actifs financiers non courants et dérivés

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Titres destinés à la vente	**1 745**	**2 135**
Prêts et créances rattachés à des participations	4 017	4 585
Dépôts et cautionnements	1 403	1 400
Autres actifs financiers	3 439	502
Valeurs brutes	**8 859**	**6 487**
Dépréciations	-691	-741
Actifs financiers non courants (net)	**8 168**	**5 746**

Les autres actifs financiers au 30 septembre 2010 incluent un séquestre mis en place en décembre 2009 et relatif à un complément de prix sur l'acquisition de DAL (pour 3 M€).

Les principaux titres immobilisés sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Pourcentage de détention 30/09/2010	Juste valeur au 30/09/2010	Capitaux propres yc résultat (dernier exercice clos)	Résultat dernier exercice clos
AIVB (Agence Immobilière de la Vallée des Belleville)	100%	938	329	22
FLAINE IMMOBILIER	90%	145	402	2
PLAGNE RENOV	15%	137	876	-81
SAGEST TIGNES DEVELOPPEMENT	10%	75	1 307	1
Divers		450		
TOTAL		**1 745**		

L'activité des sociétés ci-dessus concerne essentiellement des participations des Domaines skiables dans des agences immobilières et des services d'aménagement immobilier, qui sont non significatives au regard des comptes consolidés.

Le Groupe détient également des participations dans l'exploitation de restaurants d'altitude.

5.7 Stocks

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Valeurs brutes	5 753	6 230
Dépréciations	-148	-148
Stocks fonciers	**5 605**	**6 082**
Valeurs brutes	365	369
Dépréciations	-313	-317
Emplacements de stationnement	**52**	**52**
Valeurs brutes	12 506	10 962
Dépréciations	-449	-364
Stocks de matières premières, fournitures et marchandises	**12 057**	**10 598**
TOTAL	**17 714**	**16 732**

Les stocks fonciers concernent principalement les sociétés SMA (Les Arcs) et SAG (Flaine). Les sociétés viabilisent des terrains pour ensuite les commercialiser.

Les stocks de matières premières, fournitures et marchandises se rapportent à la fois à l'activité Domaines skiables (pièces détachées destinées aux remontées mécaniques) et à l'activité Parcs de loisirs (stocks boutiques, restauration et costumes pour 7 M€).

5.8. Créances d'exploitation et autres

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Avances et acomptes	2 257	1 559
Créances clients	23 506	31 402
Créances sociales et fiscales	14 620	12 631
Autres créances d'exploitation	3 184	2 801
Dépréciations	-668	-767
TOTAL	**42 899**	**47 626**

Les créances clients incluent, notamment, des créances sur ventes foncières dont le solde au 30 septembre 2010 représente environ 10 M€ (essentiellement sur SMA et SAG) sur un échéancier étalé sur 5 ans (2 M€ à moins d'un an, 8 M€ de un à cinq ans).

Les autres postes n'appellent pas de commentaire particulier.

5.9. Autres créances

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Créances diverses à court terme	667	974
Créances sur cessions d'immobilisations	1 144	2 460
Dépréciations		
Autres créances	**1 811**	**3 434**
Charges constatées d'avance	6 803	7 795
TOTAL	**8 614**	**11 229**

Au cours de l'exercice, la créance sur cession d'immobilisations d'1,2 M€ détenue par Serre Chevalier Valley auprès d'un concédant a été réglée.

5.10. Actifs financiers courants

(en milliers d'euros)	30/009/2010	30/09/2009
Créances court terme	567	116
Dépôts et cautionnements	99	95
Instruments financiers	140	140
TOTAL	**806**	**351**

5.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
OPCVM		2 711
Placements à terme	14 292	3 045
Comptes à vue	76 888	23 275
Caisse	2 178	2 760
Valeur brute	**93 358**	**31 791**
Dépréciations	- - -	- - -
TOTAL	**93 358**	**31 791**

A la clôture, la trésorerie des Parcs de loisirs est structurellement élevée du fait de leur cycle d'activité.
Au 30 septembre 2010, la trésorerie du Groupe est particulièrement importante en raison, d'une part, de la trésorerie positive du groupe DAL (effet de périmètre) et, d'autre part, de la mobilisation anticipée de trésorerie par le Groupe pour permettre le rachat anticipé du PUT sur minoritaires de STVI (opération intervenue post-clôture).

5.12. Capitaux propres

5.12.1. Titres d'autocontrôle

Au 30 septembre 2010, les titres CDA détenus par le Groupe représentent 45 938 titres acquis à une valeur moyenne de 23,31 € (soit 1 071 K€).

Au 30 septembre 2009, le Groupe détenait 45 179 titres acquis à une valeur moyenne de 26,11 € (soit 1 180 K€).

5.12.2. Réserves liées à la variation de juste valeur

	Couverture de taux	Autres
Situation au 30/09/2008	**2 913**	**36**
Variations exercice 2008/09	-7 012	-41
Situation au 30/09/2009	**-4 099**	**-5**
Variations exercice 2009/10	2 473	31
Situation au 30/09/2010	**-1 626**	**26**
dont - Part Groupe	-1 749	24
- Minoritaires	123	2

Le Groupe a uniquement recours à des instruments de couverture de flux de trésorerie qui concernent essentiellement la couverture de dettes à taux variable.

5.12.3. Stock-options

266 441 options de souscription d'actions Compagnie des Alpes (représentant 1,10% du capital) réservées au personnel, ne sont pas encore exercées au 30 septembre 2010. Par ailleurs, il existe 97 172 actions de performance (représentant 0,40% du capital) non encore définitivement attribuées au 30 septembre 2010. Il n'existe pas d'option d'achat d'action ; toutes les options et attributions en circulation sont réglées par capitaux propres.

Les principales caractéristiques des plans de souscription d'options et d'attribution d'actions de performance au 30 septembre 2010 sont décrites dans le tableau ci-après :

Plans d'options de souscription d'actions (A) combinés avec plan d'attribution d'actions de performance (B)*

	Plan n° 9		Plan n° 10		Plan n° 11		Plan n° 12		Plan n° 13	
Date de l'Assemblée	23/02/2006		28/02/2007		28/02/2007		28/02/2007		19/03/2009	
Date de mise en œuvre (décision du Directoire/ Conseil d'Administration)	24/02/2006		01/03/2007		21/02/2008		19/03/2009		18/03/2010	
	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B
Nombre d'actions pouvant être souscrites à l'origine	68 760	34 500	72 960	41 088	88 700	48 700	46 400	47 100		48 700
Dont membres du Directoire/ Conseil d'Administration	36 000	10 800	36 000	10 800	44 000	13 200	0	13 200		0
Nombre de bénéficiaires	31	167	35	116	35	129	29	119		110
Période de levée des options de souscription/ Date d'acquisition des actions de performance	du 24/02/2010 au 23/02/2011	25/03/2008	du 01/03/2011 au 29/02/2012	01/04/2009	du 21/02/2012 au 20/02/2013	20/03/2010	du 19/03/2013 au 18/03/2016	19/03/2011		18/03/2012
Nombre d'actions de performance définitivement acquises		12 940		0		44 200				
Prix de souscription des actions (en €)	31,25		36,24		31,93		23,17			
Options de souscription/actions de performance radiées ou annulées	6 720	21 560	5 200	41 088	4 600	4 500	3 400	2 200		0
Options de souscription/actions de performance restantes avant ajustement (23/07/2010)	62 040	0	67 760	0	84 100	0	43 000	44 900		48 700
Nombre d'actions créées par ajustement** (23/07/2010)	2 306	0	2 521	0	3 117	0	1 597	1 720		1 852
Options de souscription/actions de performance restantes	64 346	0	70 281	0	87 217	0	44 597	46 620		50 552

(*) dont l'octroi est lié à des conditions économiques.

(**) ajustement des droits au 23/07/2010 consécutif à l'augmentation de capital : coefficient d'ajustement de 3,689% ayant servi à ajuster, à la baisse le prix de souscription des options et, à la hausse, le nombre d'options de souscription, de même que le nombre de droits à actions de performance en circulation (arrondi à l'unité supérieure par bénéficiaire).

Le Plan n° 13 a été mis en œuvre par le Conseil d'administration du 18 mars 2010. Ce Plan porte sur 50 552 actions de performance et concerne 110 bénéficiaires. Une information détaillée portant sur les options de souscription d'actions et les actions de performance figure au chapitre V du Document de référence afférent au gouvernement d'entreprise (voir notamment Chapitre IV 4.2). Y sont décrites notamment les conditions de performance subordonnant l'acquisition définitive des actions de performance.

La juste valeur, au 30 septembre 2010 des actions de performance du Plan n° 13 représente 23,88 € (contre 21,75 € sur l'exercice précédent pour le Plan n° 12).

En cumul, l'évolution des options de souscription d'actions et des attributions d'actions de performance se résume comme suit :

Options de souscription d'actions	Nombre d'options	
	30/09/2010	30/09/2009
Droits attribués non exercés en début d'exercice	**372 086**	**417 794**
Options attribuées au cours de l'exercice	0	46 400
Options annulées au cours de l'exercice	-115 186	-92 108
Options attribuées par ajustement	9 541	0
Droits attribués non exercés en fin d'exercice	**266 441**	**372 086**
Options exerçables en fin de période	64 346	98 306

Attributions d'actions de performance	Nombre d'actions	
	30/09/2010	30/09/2009
Droits attribués en début de période	**93 800**	**88 748**
Droits attribués	48 700	47 100
Droits radiés	-4 700	42 048
Droits exercés	-44 200	0
Ajustements attributions	3 572	
Droits attribués en fin de période	**97 172**	**93 800**

La charge comptabilisée en résultat au titre des Plans d'options de souscription et d'attribution d'actions de performance est de 1 054 K€ au 30 septembre 2010 (843 K€ au 30 septembre 2009).

Les principaux paramètres retenus pour le calcul de la charge du Plan combiné de l'exercice sont :

Taux de distribution du résultat	3,00%
Volatilité des cours de bourse	25,00%
Taux de placement sans risque sur actions de performance (durée 2 ans)	1,04%
Taux de turnover	5,00%

Sur la base des Plans précédents, le pourcentage de réalisation d'attributions d'actions de performance est limité. L'évaluation retient une hypothèse de réalisation à hauteur de 50% pour les membres du Comité de direction et 75% pour les autres bénéficiaires.

La méthode d'évaluation de la juste valeur retenue (pour les options et les actions) est le modèle binomial.

5.13. Provisions à caractère non courant et courant

La variation des provisions à caractère non courant est constituée des éléments suivants :

	30/09/2009	Résultat Dotations	Reprises	Ecart de conversion	Variation périmètre	Autres	Activités destinées à être cédées	30/09/2010
Retraites	18 152	1 713	-1 019		1 862	2 482	-120	23 070
Autres risques non courants	8 369	415	-4 149		3 000			7 635
TOTAL	26 521	2 128	-5 168	0	4 862	2 482	-120	30 705

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite du métier Domaines skiables représentent l'essentiel du poste « retraites ».

Les provisions pour « Autres risques non courants » en début d'exercice couvraient, notamment, des contentieux liés à l'acquisition de participations et le plan de réorganisation de CDA. Les reprises de l'exercice correspondent à l'utilisation de la provision pour réorganisation de CDA (2,4 M€) et au dénouement du litige de la société Centres Attractifs Jean Richard (site de la Mer de Sable) avec l'un de ses anciens exploitants (1,7 M€).

La provision de 3 M€ en « autres mouvements » prend en compte une provision pour complément de prix, liée à l'acquisition de la société « Deux Alpes Loisirs » (DAL).

Analyse des provisions pour retraites :

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Engagements inscrits au bilan au titre :		
des prestations de retraite	23 070	18 152
des prestations médicales postérieures à l'emploi		
Montant imputé au compte de résultat au titre		
des prestations de retraite	1 972	1 860

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Valeur actualisée des obligations financées	26 262	21 084
Juste valeur des actifs du régime	-3 192	-2 932
Passif inscrit au bilan	**23 070**	**18 152**

Le montant des provisions pour retraites représente les engagements du Groupe sur les droits acquis par les salariés, nets de provisions pour versements effectués à des fonds d'assurance.

Le tableau ci-après indique les montants comptabilisés au compte de résultat :

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	1 153	1 139
Coût financier	905	857
Rendement attendu des actifs du régime	-86	-136
Montant total inclus dans les charges liées aux avantages du personnel	**1 972**	**1 860**

Les charges de l'année intègrent :

- les droits pour une année supplémentaire d'ancienneté,
- les intérêts crédités,
- le rendement attendu des fonds d'assurance retraite,
- le provisionnement, si nécessaire, du fonds de pension.

Les variations de l'exercice au titre des régimes de retraite à prestations définies sont détaillées ci-après :

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Coût des services rendus au cours de l'exercice	-1 156	-1 139
Coût financier	-906	-857
Rendement attendu des actifs	86	136
Pertes/gains actuariels	-2 482	-1 800
Prestations servies	1 083	1 274
Passifs assumés lors d'un regroupement d'entreprises	-1 862	0
Autres	200	532
Activités destinées à être cédées	120	
TOTAL	**-4 917**	**-1 854**

Les pertes/gains actuariels de l'exercice résultent, principalement, de l'évaluation du taux d'actualisation.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	30/09/2010	30/09/2009
Taux d'actualisation [1]	2,92%	4,09%
Rendement attendu des actifs des régimes de retraite	4,00%	4,50%

[1] basé sur évolution de l'OAT 20 ans

La variation des provisions à caractère courant est constituée des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	30/09/2009	Résultat		Ecart de conversion	Variation périmètre	Autres	Activités destinées à être cédées	30/09/2010
		Dotations	Reprises					
Provisions pour gros entretien	10 995	2 369	-3 436					9 928
Litiges et contentieux	1 770		-276		348			1 842
Autres risques courants	3 660	1 829	-1 334	6	818		-10	4 969
Provisions courantes	**16 425**	**4 198**	**-5 046**	**6**	**1 166**	**0**	**-10**	**16 739**

Les provisions pour gros entretien concernent uniquement les Domaines skiables ; elles sont destinées à couvrir les travaux relatifs aux remontées mécaniques en affermage.

Les variations de périmètre sont liées à l'intégration du Groupe Deux Alpes Loisirs (DAL).

5.14. Dettes financières

5.14.1. Décomposition des dettes financières brutes

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2010			Au 30/09/2009		
	Non courantes	Courantes	Total	Non courantes	Courantes	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	317 792	23 103	340 895	362 748	35 093	397 841
Autres emprunts et dettes assimilées	52 136	1 355	53 491	56 605	3 208	59 813
Crédits-bails			0	508	7	515
Intérêts courus		225	225		270	270
Soldes créditeurs de banques et assimilés		28 410	28 410		32 727	32 727
Participation des salariés	2 180	670	2 850	2 140	608	2 748
Divers	28	76	104	32	78	110
TOTAL	**372 136**	**53 839**	**425 975**	**422 033**	**71 991**	**494 024**

Les dettes financières brutes diminuent de 68 M€ au cours de l'exercice, en raison :

- du remboursement d'une partie des lignes de crédit syndiqué pour 63 M€,
- d'une légère diminution des recours aux découverts bancaires pour 5 M€.

Cette évolution résulte de l'affectation de l'augmentation de capital (réalisée en juillet 2010) au désendettement du Groupe, de l'autofinancement dégagé par l'exploitation et enfin, du reclassement des activités destinées à être cédées (l'ensemble des dettes de ces sociétés, 14 M€ financés par des crédits intermédiés au travers de CDA Financement, sera, en effet, remboursé lors de la cession).

Par ailleurs, l'incidence de la juste valeur des instruments de couverture est comptabilisée au niveau des emprunts auprès des établissements de crédit (à hauteur de 4,6 M€).

Les dettes financières se répartissent par échéance de la manière suivante :

Échéance des dettes financières	Total	- d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	+ 5 ans
(en millions d'euros)	426,0	53,8	14,0	21,5	21,1	311,1[1]	4,5

[1] Le Groupe CDA a acquis, au 1er octobre 2007, 60% du capital de la société STVI, le solde du capital devant être acquis d'ici 2013 par l'exercice d'options d'achat/vente croisées échangées entre CDA et Sofival. Cette option est comptabilisée en dettes financières (à hauteur de 57 M€ au 30 septembre 2010). Le taux actuariel annuel pris en compte est 5%.

Début novembre 2010, les partenaires ont réalisé par anticipation cette opération. Cette dernière sera financée par un tirage sur les lignes à moyen et long terme.

5.14.2. Structure de l'endettement

(en millions d'euros)	Au 30/09/2010		Au 30/09/2009	
	Montant	%	Montant	%
Dette à taux fixe	59,5	14,0%	58,7	11,9%
Dette à taux variable	363,0	85,2%	431,7	87,4%
Participation et divers	3,5	0,8%	3,6	0,7%
Total	**426,0**	**100%**	**494,0**	**100%**

La dette à taux fixe intègre l'option d'achat sur STVI.

Instruments de couverture

Parallèlement à la mise en place du crédit syndiqué, le Groupe a négocié des contrats de couverture de taux (strictement adossés à la dette).

Au 30 septembre 2010, la dette financière à taux variable est couverte à hauteur de 175 M€ (soit 69% de la dette à taux variable).Les instruments de couverture utilisés sont constitués de caps et de swaps à taux fixe :

- 1 cap représentant 20 M€ de dette couverte (à 2,85%),
- 6 swaps représentant 155 M€ de dette couverte (niveau compris entre 1,90% et 4,11%).

Compte-tenu de la mise en place d'un emprunt obligataire en octobre 2010, il était prévu que certains des instruments souscrits devaient être dénoués dans un délai assez proche. Ces contrats ont été, en conséquence, reclassés en *trading*.

Il s'agit de 4 swaps (pour 60 M€) et d'1 cap (pour 30 M€).

5.14.3. Informations sur les taux d'intérêt

	Au 30/09/2010		Au 30/09/2009	
	Montant	%	Montant	%
Taux fixe	59,5	5,05%	58,7	5,03%
Taux variable [1]	363,0	3,04%	431,7	3,04%
Crédit-bail	0,3	6,84%	0,5	6,84%
Participation et divers	3,2	-	3,1	
Total	**426,0**	**3,26%**	**494,0**	**3,21%**

[1] suite à l'émission en octobre 2010 de l'emprunt obligataire, un transfert sera effectué lors de la prochaine publication entre taux fixe et taux variable (pour 200 M€)

Au cours de l'exercice, compte tenu de la conjoncture économique, les taux d'intérêt sont restés faibles. Le Groupe bénéficie, pour partie, de ces évolutions même si les instruments de couverture de taux, mis en place à une période où les anticipations de taux étaient beaucoup trop élevées, limitent leur effet.

5.14.4. Informations sur les principales clauses d'exigibilité

Certains des financements mis en place par le Groupe impliquent le respect des principaux covenants financiers suivants :

	Covenant	Ratio au 30/09/2010
Dette nette consolidée/EBO consolidé	< 3,50	1,98
Dette nette consolidée/Capitaux propres totaux	< 1,25	0,45

Les covenants sont actualisés deux fois par an, au 31 mars et au 30 septembre.

Le montant de l'endettement financier soumis à ces clauses ressort à 267 M€ (dont 250M€ au titre du crédit syndiqué). Au 30 septembre 2010, ces ratios sont respectés.

Une clause de propriété (« ownership ») prévoit que le crédit devra être intégralement remboursé au cas où la Caisse des Dépôts cesse de détenir au moins 33,33% du capital et des droits de vote de la CDA ou si une ou plusieurs personnes agissant de concert, autres que la CDC, vient à acquérir au moins 33,33% du capital et des droits de vote de la CDA, si après une période de 15 jours, l'emprunteur et l'Agent, agissant sur instructions de l'unanimité des prêteurs, ne sont pas parvenus à un accord sur les modifications à la convention de crédits à effectuer.

5.15. Impôts différés

Total des actifs d'impôts différés au bilan	5 080
Total des passifs d'impôts différés au bilan	-26 924
Solde net des actifs et passifs d'impôts différés	-21 844

(en milliers d'€)	Reports déficitaires	Amortissements dérogatoires	Différences temporaires	Retraitements	Total Impôts différés
Situation nette au 30/09/2008	**15 926**	**-16 334**	**6 699**	**-26 138**	**-19 847**
Augmentations		-2 207	919	3 827	2 539
Diminutions	-6 448		287	390	-5 771
Variations de périmètre					
Divers	1 809		-217	-1 271	321
Situation nette au 30/09/2009	**11 287**	**-18 541**	**7 688**	**-23 192**	**-22 758**
Augmentations	1 677	-1 680		316	313
Diminutions		8	95	2 953	3 056
Variations de périmètre		-652	851	-4 359	-4 160
Divers	8		827	279	1 114
Activités destinées à être cédées	-60		-111	762	591
Situation nette au 30/09/2010	12 912	-20 865	9 350	-23 241	-21 844

La variation de l'exercice sur les reports déficitaires correspond, d'une part, à l'activation d'intérêts notionnels permis par le changement de législation fiscale en Belgique et, d'autre part, à l'utilisation de l'impôt sur les déficits antérieurement activés (notamment sur les filiales étrangères).

Les retraitements de l'exercice prennent en compte :

- l'incidence fiscale liée aux variations de juste valeur des instruments financiers,
- l'incidence de l'actualisation des retraitements sur le PUT de STVI,
- l'incidence des changements d'estimation sur reports déficitaires antérieurs liés aux intérêts notionnels (filiales belges).

Les variations de périmètre sont liées à l'intégration de DAL.

5.16. Dettes d'exploitation et autres dettes

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 296	57 738
Dettes fiscales et sociales	46 870	49 062
Autres dettes d'exploitation	11 843	10 059
Sous-Total « dettes d'exploitation »	**120 009**	**116 859**
Dettes sur immobilisations	22 273	24 327
Autres dettes diverses	5 870	5 238
Comptes de régularisation	12 015	14 998
Sous-Total « autres dettes »	**40 158**	**44 563**
TOTAL	**160 167**	**161 422**

6. Informations sur le compte de résultat consolidé

6.1. Chiffre d'affaires consolidé

(en milliers d'euros)

PAYS	Domaines skiables	Parcs de loisirs	Autres	Elimination intra-groupe	30/09/2010	30/09/2009
FRANCE	377 889	128 669	19 153	-33 040	492 671	463 336
EUROPE (hors France)	79	103 975		-122	103 932	112 640
Total au 30/09/2010	**377 968**	**232 644**	**19 153**	**-33 162**	**596 603**	
Total au 30/09/2009	339 485	248 290	18 005	-29 804		575 976

Le chiffre d'affaires Domaines skiables est pour l'essentiel constitué des ventes de titres de transport de remontées mécaniques (plus de 95% du chiffre d'affaires du métier). Le chiffre d'affaires des Parcs de loisirs est constitué pour l'essentiel des ventes de billets d'entrée (62% du chiffre d'affaires du métier). Il comprend également les activités restauration, boutiques, services marchands et diverses activités annexes (dont l'Hôtel des 3 Hiboux du Parc Astérix).

6.2. Résultat Opérationnel par secteur d'activité

(en milliers d'euros)	Domaines skiables		Parcs de loisirs		Autres		Elimination intra-groupe		TOTAL	
	30/09/10	30/09/09	30/09/10	30/09/09	30/09/10	30/09/09	30/09/10	30/09/09	30/09/10	30/09/09
Chiffre d'affaires	377 968	339 485	232 644	248 290	19 153	18 005	-33 162	-29 804	596 603	575 976
Autres produits liés à l'activité	93	201	908	1 355	1	1 041	-423	-1 248	579	1 349
Produits financiers liés à l'activité									0	
Total des produits des activités ordinaires	**378 061**	**339 686**	**233 552**	**249 645**	**19 154**	**19 046**	**-33 585**	**-31 052**	**597 182**	**577 325**
Achats	-32 029	-22 674	-33 724	-35 646	-285	-148	1 287	867	-64 751	-57 601
Services extérieurs	-62 437	-56 640	-72 020	-73 019	-6 957	-6 545	38 312	36 648	-103 102	-99 556
Impôts, taxes et versements assimilés	-26 870	-25 365	-4 074	-4 768	-556	-445			-31 500	-30 578
Charges de personnel, intéressement et participation	-103 380	-92 094	-74 724	-76 626	-13 636	-16 407	-6 014	-6 463	-197 754	-191 590
Autres produits et charges d'exploitation	-27 195	-25 729	-4 810	-5 284	-204	-437			-32 209	-31 450
Excédent Brut Opérationnel	**126 150**	**117 184**	**44 200**	**54 302**	**-2 484**	**-4 936**	**0**	**0**	**167 866**	**166 550**
Dotations nettes aux amortissements et provisions	-57 406	-49 583	-30 339	-31 654	-1 089	-1 191			-88 834	-82 428
Autres produits et charges opérationnels	1 689	46	-4 468	-809	-2	-325			-2 780	-1 088
Résultat Opérationnel	**70 433**	**67 647**	**9 393**	**21 839**	**-3 575**	**-6 452**	**0**	**0**	**76 252**	**83 034**

L'élimination des soldes intra-groupe correspond principalement aux refacturations des prestations réalisées par la Compagnie des Alpes au bénéfice des filiales du Groupe.

6.3. Coût de l'endettement, autres produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Charges d'intérêts sur emprunts	-17 186	-17 312
Autres revenus et charges financières	-855	-795
Produits de trésorerie et équivalent trésorerie	214	105
Coût de l'endettement net	**-17 827**	**-18 002**
Autres résultats financiers	-280	-988
Dotations/Reprises provisions financières	-2	33
Autres produits et charges financiers	**-282**	**-955**

Le coût de l'endettement net bénéficie à hauteur de 2,5M€ du désendettement du Groupe, suite à la génération de cash flow libre au cours de l'exercice et à l'augmentation de capital (à hauteur de 100 M€) réalisée en juillet 2010.

Cependant, ce poste prend en compte des coûts spécifiques liés à l'actualisation des retraitements sur le PUT de STVI (1,5 M€) et au solde des coûts du crédit syndiqué initial (0,8 M€).

Les autres revenus et charges financières représentent essentiellement la variation de la juste valeur des instruments financiers.

Les autres résultats financiers représentent essentiellement la quote-part de résultat de SNC non consolidées.

6.4. Charge d'impôt

L'impôt sur les sociétés se décompose ainsi :

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Impôt exigible	-20 474	-17 524
Impôt différé	4 606	-6 238
TOTAL	**-15 868**	**-23 762**

Le rapprochement entre le taux normal d'impôt en France et le taux effectif constaté est présenté ci-après : le taux effectif correspond au montant de l'impôt rapporté au résultat net des sociétés intégrées avant l'impôt.

	30/09/2010	30/09/2009
Taux normal	33,33%	33,33%
Incidence de la contribution sociale sur les bénéfices	0,67%	0,54%
Incidence des reports déficitaires non activés	0,80%	2,30%
Ecarts de taux	-2,93%	-0,97%
Incidence des changements d'estimation sur reports déficitaires antérieurs	-3,66%	
Divers	-0,92%	0,93%
Taux effectif	**27,29%**	**36,13%**

Les déficits reportables et amortissements réputés différés non comptabilisés (bases) au 30 septembre 2010 s'élèvent à environ 40 M€. Ils représentent, pour l'essentiel, les déficits non récupérables d'une société néerlandaise acquise en 2006 (la récupération des déficits est limitée à 9 ans selon la nouvelle législation fiscale locale).

L'incidence des changements d'estimation sur reports déficitaires antérieurs résulte de la prise en compte d'intérêts notionnels antérieurs désormais admise par la législation fiscale belge.

Sur l'exercice, le poste « divers » prend en compte notamment l'actualisation des retraitements sur le PUT de STVI.

6.5. Quote-part dans le résultat des sociétés associées

(en millions d'euros)

Sociétés	Pays	Total bilan	Produits	Résultat	Quote part résultat de sociétés associées
2010					
Groupe Cie du Mont-Blanc	France	146,8	56,3	4,4	1,6
CMBF[1]	Italie	-	-	-	-
SERMA (Avoriaz)	France	56,5	33,2	6,5	1,3
DSV (Valmorel)	France	19,3	11,1	0,7	0,1
DSR (La Rosière)	France	19,1	8,9	1,3	0,3
Ecoparcs	France	4,8	0,3	-0,1	0,0
TOTAL					**3,3**
2009					
Groupe Cie du Mont-Blanc	France	151,6	54,9	3,6	1,1
CMBF[1]	Italie	44,9	10,8	0,1	-1,4
SERMA (Avoriaz)	France	44,9	31,2	4,4	0,8
DSV (Valmorel)	France	17,0	10,8	0,2	-0,5
DSR (La Rosière)	France	16,2	9,0	1,4	0,3
Ecoparcs	France	5,1	0,2	-0,2	0,0
TOTAL					**0,3**

[1] La participation du Groupe dans CMBF a été cédée en avril 2010.

6.6. Résultat Net (part du Groupe) par action et Résultat Net dilué par action

Le Résultat Net Part du Groupe s'élève à 42 040 K€.

(en milliers d'euros)	2010	2009
Résultat Net Part du Groupe	42 040	40 155
Nombre d'actions en circulation	24 117 497	17 665 593
Résultat net par action Part du Groupe	**1,74**	**2,27**

(en milliers d'euros)	2010	2009
Résultat Net Part du Groupe utilisé pour la détermination du résultat dilué par action[1]	42 040	40 155
Nombre d'actions en circulation	24 117 497	17 665 592
Ajustement pour effet dilutif des options sur actions[2]	97 172	465 886
Résultat Net Part du Groupe dilué par action	**1,73**	**2,21**

[1] Conformément à la recommandation AMF, le résultat ne prend en compte aucun ajustement (l'exercice 2009 a été retraité en conséquence).
[2] Prend en compte les Plans ayant un effet dilutif par rapport au cours de clôture. En conséquence,en 2010, les plans de souscription d'actions 9, 10, 11 et 12 n'ont pas été inclus dans le calcul du résultat net dilué par action.

7. Informations sur le tableau des flux de trésorerie

7.1. Flux de trésorerie liés à l'exploitation

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Résultat Net Part du Groupe	42 040	40 155
Intérêts minoritaires	5 040	2 992
Résultat net global	**47 080**	**43 147**
Dotations et reprises sur amortissements et provisions (hors actif circulant)	88 061	85 187
Plus ou moins values de cession	-2 201	-290
Quote-Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-3 296	-277
Dividendes reçus (mises en équivalence et sociétés non consolidées)	1 455	1 768
Autres	2 611	1 544
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts	**133 710**	**131 079**
Coût de l'endettement net	17 829	18 002
Charge d'impôts	16 144	23 895
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts	**167 683**	**172 976**
Variation des créances et dettes sur opérations d'exploitation	4 159	-10 370
Autres éléments de trésorerie	-1 688	3 196
Impôt versé	-21 305	-17 220
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	**148 849**	**148 582**

Le détail des résultats des sociétés mises en équivalence est donné dans la note 6.5, le coût de l'endettement net est commenté en note 6.3.

7.2. Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles

(en milliers d'euros)		30/09/2010	30/09/2009
Acquisition d'immobilisations incorporelles	*Note 5.2*	2 386	2 169
Acquisition d'immobilisations corporelles	*Note 5.3*	95 350	80 677
Acquisition d'immobilisations		**97 736**	**82 846**
Variations dettes sur immobilisations et subventions		3 675	-2 460
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles au tableau des flux de trésorerie		**101 411**	**80 386**
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		4 822	1 779
Variation créances sur immobilisations		1 316	4 572
Cession d'immobilisations au tableau des flux de trésorerie		**6 138**	**6 351**

Le détail des investissements de l'exercice est commenté dans les notes 5.2 et 5.3.

7.3. Variation des dettes financières

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Dettes financières au bilan de l'exercice précédent	**494 024**	**586 672**
Emprunts auprès des établissements de crédit	-56 379	-30 804
Autres emprunts et dettes assimilées	3 761	9 489
Emprunts par crédit bail	-244	-249
Autres		-28
Variation des dettes financières dans le tableau des flux de trésorerie	**-52 862**	**-21 592**
Variation des soldes créditeurs de banque	-1 506	-36 900
Divers (essentiellement variation de périmètre)	567	-34 156
Variation totale (toutes les dettes financières)	-53 800	-92 648
Activitées destinées à être cédées	-14 249	
Dettes financières au bilan consolidé du 30/09/2010	**425 975**	**494 024**

La variation des emprunts auprès des établissements de crédit prend en compte la renégociation du crédit syndiqué de 550 M€. En terme de flux, seule la partie utilisée a été remboursée et remobilisée (453 M€).

7.4. Trésorerie nette

(en milliers d'euros)		30/09/2010	30/09/2009
Trésorerie à l'actif du bilan	*Note 5.11*	**93 358**	**31 791**
Soldes créditeurs de banques et assimilés	*Note 5.14*	-28 410	-32 727
Trésorerie nette dans le tableau des flux de trésorerie		**64 948**	**-936**

8. Autres informations

8.1. Effectifs du Groupe

	30/09/2010	30/09/2009
Effectif moyen		
France	3 359	3 109
Europe (hors France)	1 118	1 228
Total de l'effectif moyen	**4 477**	**4 337**

La hausse des effectifs provient notamment de l'intégration de Deux Alpes Loisirs (283 salariés).

Au 30 septembre 2010, l'effectif se répartit de la manière suivante :

- Domaines skiables 45%
- Parcs de loisirs 53%
- Autres 2%

L'effectif saisonnier des activités Domaines skiables est à son maximum au cours de la saison hivernale tandis que pour l'activité Parcs de loisirs, ce maximum se situe au cours de l'été.

A noter que les effectifs liés aux activités destinées à être cédées représentent 325 personnes (125 en France et 200 en Europe).

8.2. Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Avals et cautions	4 386	736
Redevances de crédit bail (sur contrats non retraités)	0	4
Autres (engagements sur travaux en cours)	6 518	7 585
Engagements donnés	**10 904**	**8 325**
Garanties de passif reçues	14 000	42 000
Cautions reçues	13 032	14 358
Engagements reçus	**27 032**	**56 358**

Les cautions reçues proviennent essentiellement des garanties données à SMA sur des opérations foncières.

A l'occasion de l'acquisition auprès de SOFIVAL (le vendeur), de 60% du capital et en date du 2 novembre 2010 (pour le solde du capital) de la société STVI ainsi que de 20% des sociétés SERMA, DSR et DSV, le vendeur a accordé une garantie de passif et d'actif dont le bénéfice indemnitaire est au profit de STVI pour les préjudices qu'elle pourrait supporter ou au profit de l'acquéreur pour les préjudices directs qui lui sont propres et pour les préjudices afférents à ses participations minoritaires dans les sociétés SERMA, DSR et DSV.

En 2009, ces garanties s'élevaient à 42 M€. La majeure partie arrivait à échéance en septembre 2010.

Ces garanties demeureront en vigueur, jusqu'à la fin de la prescription légale applicable en matière fiscale et sociale. Une caution bancaire à hauteur de 6 M€, à échéance du 1er octobre 2013, a été mise en place pour couvrir ces engagements.

Sont à signaler les engagements suivants :

• Les engagements du Groupe CDA en matière de loyers représentent, au 30 septembre 2010 les montants suivants :

(en milliers d'euros)	Total	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Locations simples	42 002	3 881	6 585	31 536
Affermages	23 626	3 590	17 200	2 836
TOTAL	**65 628**	**7 471**	**23 785**	**34 372**

• Certains contrats de travail prévoient, dans certaines conditions, le versement d'indemnités complémentaires en cas de rupture. Celles-ci varient de 1 à 2 ans du salaire brut selon les cas.

• Dans le cadre du développement de sa capacité d'hébergement résidentiel de la station, la SAP (La Plagne) a consenti des options de rachat à terme (20/12/2013) de parts de la SNC Résidence de Tourisme ASPEN pour un montant maximum de 6 M€ non indexable. Sur les bases des valeurs actuelles du marché, cet engagement est sans effet significatif (l'exercice de ces options étant improbable).

• En date du 28 septembre 2009, avec l'autorisation du Comité Syndical du Symbio, la CDA a cédé à la Caisse des Dépôts et Consignations la pleine propriété de 5 230 050 actions de la société SMVP, qu'elle détenait. A compter de cette date, la Caisse des Dépôts et Consignations est seule actionnaire de SMVP. A cette occasion, la CDA a accordé à la Caisse des Dépôts et Consignations, une garantie d'une durée de deux ans afférente aux éventuelles remises en cause et/ou demandes de remboursement des subventions perçues par SMVP dans le cadre de la DSP du Bioscope. Cette garantie porte sur 51% du montant qui serait effectivement remboursé ou non perçu avec un plancher de cent cinquante mille euros. Ladite cession a entrainé la résiliation de la garantie maison mère consentie par CDA au titre des obligations contractées par SMVP dans le cadre de la DSP. Dans le cadre de leurs nouvelles relations contractuelles afférentes au Parc du Bioscope, la CDA et la Caisse des Dépôts et Consignations ont convenu de ne pas procéder, à l'exception des cessions intra-Groupe, à des modifications dans l'actionnariat des sociétés SMVP et EBG sans l'accord préalable de l'autre partie.

• Garantie de passif Deux Alpes Loisirs

Lors de l'acquisition de DAL, en date du 8 décembre 2009, les vendeurs ont accordé une garantie de passif au profit de DAI pour les préjudices qui pourraient intervenir postérieurement à la transaction. Ces garanties sont accordées pour une période de 2 ans (sauf pour les litiges fiscaux et sociaux dont la garantie est étendue jusqu'au 1er mars 2013) avec un plafonnement dégressif (8 M€ en 2010, 6 M€ en 2011 et 3 M€ ensuite). Le financement de cette garantie a été mis sous séquestre.
Par ailleurs, DAI a, pour sa part, mis sous séquestre deux compléments de prix de 1,5 M€ chacun dans l'attente du dénouement de deux litiges en cours d'instruction au niveau de DAL.

• Engagements immobiliers du groupe Deux Alpes Loisirs

Deux Alpes Voyages s'est portée garante pour les loyers concernant les baux en cours à hauteur de 14 M€ et Deux Alpes Loisirs a donné un engagement de 6,5 M€ pour le rachat d'appartements.

9. Regroupements d'entreprises

Le 8 décembre 2009, le Groupe Compagnie des Alpes, associé à des partenaires financiers, a acquis près de 97,10% du capital de la société Deux Alpes Loisirs (DAL), exploitante du domaine skiable des Deux Alpes (Isère).

L'investissement a été réalisé via la holding Deux Alpes Invest (DAI) dont CDA est actionnaire à hauteur de 60%.

La société DAL et ses filiales (cf. note 4.1.2) sont intégrées dans les comptes consolidés de l'exercice 2009/2010 à partir de cette date.

Les comptes de ces sociétés sont établis conformément au référentiel de normes internationales d'informations financières (IFRS) adopté au niveau européen, et ont été harmonisés conformément aux principes comptables du Groupe CDA.

Les principaux impacts de cette opération sont indiqués ci-après.

- Bilan synthétique des sociétés intégrées acquises au 8 décembre 2009

Il s'agit de Deux Alpes Loisirs et de ses filiales DAV et Pierre & Neige.

Actif		
Actifs non courants		
• Immobilisations incorporelles	7,7	
• Immobilisations corporelles	44,3	
• Autres actifs non courants	0,9	
		52,9
• Trésorerie et équivalents		8,0
• Autres actifs courants		5,1
Total Actif		**66,0**
Passif		
Capitaux propres retraités		43,8
Passifs non courants		
• Provisions	3,0	
• Dettes financières non courantes	2,2	
• Passif d'impôts différés	4,7	
		9,9
Passifs courants		12,3
Total Passif		**66,0**

Le chiffre d'affaires annuel de l'exercice 2009 a représenté (en année pleine) environ 40 M€ pour un Excédent Brut Opérationnel de 9,5M€.

Le *goodwill* DAL au 8 décembre 2009 s'analyse comme suit :

Prix d'acquisition	46,2 M€
Juste valeur des actifs nets acquis	42,6 M€
Goodwill [1]	3,6 M€

[1] calculé selon la méthode du GW partiel, selon la norme IFRS 3 révisée

10. Activités destinées à être cédées

Le Groupe CDA envisage de se désengager de sept sites non stratégiques d'exploitation de Parcs de loisirs.

Il s'agit des sites suivants :

- Aquarium Géant de Saint-Malo
- Parc de Bagatelle
- Aquarium Val-de-Loire
- Mini-Châteaux Val-de-Loire
- Pleasurewood Hills
- Aquaparc du Bouveret
- AvonturenPark Hellendoorn

Les comptes au 30 septembre 2010 de ces filiales peuvent être résumés comme suit :

BILAN

Actif	(en milliers d'euros)
Actifs non courants	33 514
Actifs courants	4 779
Total Actifs	**38 293**
Passif	
Capitaux propres	17 157
Passifs non courants	8 612
Passifs courants	12 524
Total Passifs	**38 293**

COMPTE DE RÉSULTAT

	(en milliers d'euros)
Chiffre d'affaires	28 367
Excédent Brut d'Exploitation	5 497
Résultat opérationnel	-1 427[1]
Coût de l'endettement	-526
IS	-527
Résultat Net	-2 480
Résultat Net Part du Groupe	**-2 480**

[1] après prise en compte d'une provision de 2,4 M€

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	(en milliers d'euros)
Flux liés à l'activité	4 851
Flux d'investissements	-3 191
Flux de financement	-5 941
Autres mouvements	155
Variation de trésorerie	**-4 126**
Trésorerie à l'ouverture	3 422
Trésorerie à la clôture	-704

3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2010 sur :
- le contrôle des comptes consolidés de la société Compagnie des Alpes, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 1 – Principes et méthodes comptables » de l'annexe qui expose l'incidence des nouvelles normes IFRS applicables à compter du 1er octobre 2009.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 1.10 aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que les notes 1.10, 5.1 et 5.2 donnent une information appropriée sur ces éléments.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes également assurés que la note 1.8 aux comptes consolidés donne une information appropriée sur le traitement comptable retenu pour les contrats de concession et d'affermage.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 27 janvier 2011

Les Commissaires aux comptes,

Marc Ghiliotti
PricewaterhouseCoopers Audit

Guillaume Potel
MAZARS

Chapitre IV
Comptes sociaux

1. Annexe aux comptes sociaux de la Société Compagnie des Alpes au 30 septembre 2010	113
1.1. Principaux évènements survenus au cours de l'exercice	113
1.2. Principes, règles et méthodes comptables	113
1.3. Immobilisations corporelles et incorporelles	114
1.4. Immobilisations financières	115
1.5. Stocks	118
1.6. Créances d'exploitation	118
1.7. Trésorerie	118
1.8. Charges constatées d'avance	118
1.9. Produits à recevoir	118
1.10. Capitaux propres	119
1.11. Provisions pour risques et charges	120
1.12. Dettes financières	120
1.13. Dettes d'exploitation	121
1.14. Autres dettes et comptes de régularisation	121
1.15. Charges à payer	121
1.16. Résultat d'exploitation	121
1.17. Résultat exceptionnel	122
1.18. Impôts sur les sociétés	122
1.19. Opérations avec les entreprises liées et participations	122
1.20. Identité de la société consolidante	123
1.21. Effectifs	123
1.22. Informations concernant les risques de marché	123
1.23. Rémunération des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	123
1.24. Engagements hors bilan	123
1.25. Evènements postérieurs à la date de clôture	124
2. Résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	125
3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	126

Bilan social au 30 septembre 2010

Bilan Actif

(en milliers d'euros)	30/09/2010			30/09/2009
	Montants bruts	Amortissements et Provisions	Montants nets	Montants nets
Immobilisations incorporelles	3 188	2 223	965	1 891
Immobilisations corporelles	3 213	1 821	1 392	1 686
Immobilisations financières	734 269	31 528	702 741	708 007
Actif immobilisé	**740 670**	**35 572**	**705 098**	**711 584**
Stocks	148	148	0	0
Créances d'exploitation	4 159		4 159	4 813
Trésorerie	8		8	281
Actif circulant	**4 315**	**148**	**4 167**	**5 094**
Charges constatées d'avance	559	0	559	613
Total Actif	**745 544**	**35 720**	**709 824**	**717 291**

Bilan Passif

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Capital social	183 836	134 657
Prime d'émission & boni de fusion	263 018	200 738
Réserve légale	13 214	12 168
Autres réserves	3 781	4 118
Report à nouveau	109 851	107 592
Résultat de l'exercice	13 451	20 930
Provisions réglementées	150	110
Capitaux propres	**587 301**	**480 313**
Provisions pour risques et charges	0	2 430
Provisions pour risques et charges	**0**	**2 430**
Dettes financières	105 693	218 521
Dettes d'exploitation	12 988	12 159
Autres dettes et comptes de régularisation	3 842	3 868
Dettes	**122 523**	**234 548**
Total Passif	**709 824**	**717 291**

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Chiffre d'affaires hors taxes	**26 807**	**26 550**
Autres produits et transfert de charges	7	33
Reprises de provisions	2 430	0
Produits d'exploitation	**29 244**	**26 583**
Achats et charges externes	12 047	12 666
Impôts et taxes	1 092	1 007
Salaires et charges sociales	16 028	15 521
Dotations aux amortissements	1 089	1 190
Dotations aux provisions	0	2 430
Autres charges	161	92
Charges d'exploitation	**30 417**	**32 906**
Résultat d'Exploitation	**-1 173**	**-6 323**
Résultat financier	**8 258**	**16 192**
Résultat courant avant impôt	**7 085**	**9 869**
Résultat exceptionnel	**84**	**1 230**
Impôt sur les sociétés	6 282	9 831
Résultat net de l'exercice	**13 451**	**20 930**

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Résultat net	13 451	20 930
Dotations et reprises sur amortissements et provisions	20 252	4 465
Plus et moins values de cession	-266	4 101
Capacité d'autofinancement	**33 437**	**29 496**
Variation du BFR	-6 746	6 444
Elimination des charges financières et abandons de créance	4 992	9 491
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	**31 683**	**45 431**
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-1 702	-1 824
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 815	0
Acquisitions d'immobilisations financières	-8 124	-8 925
Cessions et remboursements d'immobilisations financières	380	9 487
Flux de trésorerie liés aux investissements	**-7 631**	**-1 262**
Augmentation de capital souscrite (y compris prime d'émission)	98 501	0
Souscription d'emprunts et avances d'associés	80 000	
Remboursement d'emprunts et d'avances d'associés	-199 488	-38 635
Variation des découverts	6 662	4 110
Décaissement des charges financières et abandon de créances	-4 970	-9 290
Variations des créances et dettes diverses	-26	3 605
Dividendes attribués aux actionnaires[1]	-5 004	-3 951
Flux de trésorerie liés aux financements	**-24 325**	**-44 161**
Variation de trésorerie	-273	8
Trésorerie à l'ouverture	281	273
Trésorerie à la clôture	8	281
Variation de la trésorerie	-273	8

(1) En 2010, le versement des dividendes (17 624 K€) a été effectué par un paiement partiel en actions à hauteur de 12 620 K€.

1. Annexe aux comptes sociaux de la Société Compagnie des Alpes au 30 septembre 2010

La présente annexe aux comptes sociaux de la SA Compagnie des Alpes pour l'exercice de douze mois clos le 30 septembre 2010 comporte les éléments d'information complémentaires au bilan, dont le total s'établit à 709 824 K€, et au compte de résultat dont le bénéfice s'élève à 13 451 K€.

1.1. Principaux évènements survenus au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice 2009-2010, la société a poursuivi ses activités de holding et de prestataire de services à ses filiales. Une nouvelle organisation a été mise en place au cours de l'exercice, entrainant le départ de certains salariés, ces coûts étant couverts par une provision de 2 330 K€ constituée à cet effet au 30 septembre 2009.

• Participations et financement

La Compagnie des Alpes a procédé à la recapitalisation de certaines de ses filiales pour assurer le financement de leur développement :

- EcoBioGestion ..... 4 000 K€
- Centres Attractifs Jean Richard ..... 4 000 K€

La filiale de Grévin & Cie, CADEVI (ex.- SNEPL) a été acquise par CDA au prix de 27 K€.

Un complément de prix de 256 K€ a été reçu en application de l'acte de cession au 29 septembre 2009 de la société SMVP à la Caisse des Dépôts.

• Organisation et ressources humaines

L'effectif moyen du personnel permanent passe de 91 à 98 personnes en équivalent temps plein (ETP). Cette évolution résulte de la mise en place de la nouvelle organisation, notamment en raison du reclassement de personnel entre CDA et sa filiale CDA Domaines skiables (reclassement sans effet sur le niveau des effectifs au niveau du Groupe).

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France et tiennent compte du règlement CRC 99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général, ainsi que des règlements publiés postérieurement à cette date et modifiant ou complétant le CRC 99-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses usuelles :

- continuité de l'exploitation

- permanence des méthodes comptables

- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes.

1.2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 1 an ou 3 ans en fonction de la durée d'utilisation prévue.

1.2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Leur amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations :

	Durée d'utilisation
• Installations générales	10 ans
• Matériel de transport	4 ans
• Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
• Mobilier de bureau	5 à 10 ans

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant le mode linéaire.

1.2.3. Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits à leur valeur d'acquisition.

Depuis le 1er octobre 2006, les coûts d'acquisition des titres de participations sont inclus dans le prix de revient des titres et font l'objet d'un amortissement dérogatoire linéaire sur cinq ans.

Des provisions pour dépréciation sont éventuellement constatées, celles-ci étant calculées en fonction de l'actif net, des perspectives d'évolution et de rentabilité des sociétés concernées, et de la valeur de réalisation estimée de ces participations. Les participations de la Compagnie des Alpes font ainsi l'objet d'évaluations (selon la méthode des flux de trésorerie nets actualisés) à partir des plans d'affaires sur 5 ans des sociétés.

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont évalués à leur valeur nominale, diminuée le cas échéant d'une dépréciation en fonction de la recouvrabilité de ces sommes.

1.2.4. Stocks

Les stocks sont inscrits à leur coût d'acquisition et dépréciés en fonction de leur valeur nette de réalisation.

1.2.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.2.6. Indemnités de départ à la retraite

Les engagements de la Compagnie des Alpes en matière d'indemnités de départ à la retraite sont valorisés et inscrits en hors bilan. Le mode de calcul est conforme aux dispositions collectives de la société entrées en vigueur le 1er juillet 2009.

L'évaluation de l'engagement s'effectue sur la base des salaires actuels (fixes et variables) en chiffrant les indemnités qui seront versées aux salariés lors de leur départ en retraite, compte tenu de l'ancienneté acquise à cette date. Considérée comme la plus probable, l'hypothèse d'un départ à 62 ans, à l'initiative du salarié, a été retenue. L'indemnité est pondérée par les coefficients suivants :

- probabilité de maintien dans l'entreprise jusqu'au départ à la retraite,
- probabilité de survie jusqu'à l'âge de la retraite basée sur les tables de mortalité de l'INSEE,
- évolution des rémunérations,
- actualisation basée sur l'évolution de l'OAT à 20 ans au taux de 2,92% par an.

1.3. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les postes d'immobilisations corporelles et incorporelles ont évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2009	Augmentations	Diminutions	Au 30/09/2010
Immobilisations incorporelles	4 085	1 344	-2 241	3 188
Amortissements s/incorporels	-2 194	-568	539	-2 223
Total net	**1 891**	**776**	**-1 702**	**965**

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2009	Augmentations	Diminutions	Au 30/09/2010
Immobilisations corporelles	3 141	358	-286	3 213
Amortissements s/corporels	-1 455	-521	155	-1 821
Total net	**1 686**	**-163**	**-131**	**1 392**

• Immobilisations incorporelles

Les investissements en développement d'applications informatiques représentent 1 344 K€ et concernent principalement les projets Sésame (refonte billetterie) XRT (gestion de trésorerie) et évolution Oracle (comptabilité).

• Immobilisations corporelles

Les acquisitions de l'exercice (358 K€) représentent essentiellement du matériel informatique et bureautique. La mise au rebut des agencements relatifs à l'ancien siège de Chambéry représente 36 K€.

Au cours de l'exercice, CDA a décidé de filialiser au sein de CADEVI les actifs spécifiques utilisés par les Parcs de loisirs. Cette structure a pour vocation de centraliser pour les Parcs de loisirs le pilotage des activités boutiques, restauration et informatique. Dans ce cadre, les logiciels et le matériel informatique liés à ces projets (immobilisations incorporelles) ont été transférés pour leur valeur nette comptable, soit 1 791 K€.

1.4. Immobilisations financières

L'évolution du poste immobilisations financières se synthétise comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2009	Augmentations	Diminutions	Au 30/09/2010
Titres de participation consolidés	715 605	8 027		723 632
Titres de participation non consolidés	324			324
Créances rattachées (et ICE)	453	77		530
Dividendes à recevoir	0	8 279		8 279
Autres titres immobilisés (et ICE)	0			0
Dépôts et cautionnements	326		-15	311
Actions auto-détenues	1 180		-109	1 071
Contrat de liquidités (et ICE)	95	27		122
Total brut	**717 983**	**16 410**	**-124**	**734 269**
Dépréciation des titres consolidés	-9 603	-21 587	0	-31 190
Dépréciation des titres non consolidés	-224	0	0	-224
Dépréciation des autres titres immobilisés	0		0	0
Dépréciation des actions auto-détenues	-149	-114	149	-114
Total net	**708 007**	**-5 291**	**25**	**702 741**

1.4.1. Titres de participations

L'augmentation des titres de participations consolidés (8 027 K€) provient des recapitalisations et acquisitions suivantes :

- **Souscription au capital social des sociétés :**
  - Centres Attractifs Jean Richard ..... 4 000 K€
  - EcoBioGestion ..... 4 000 K€
- **Acquisition de titres de participations**
  - CADEVI..... 27 K€

La valeur brute des titres de participation non consolidés (324 K€) n'a pas évolué durant l'exercice. Les principales données relatives aux filiales et participations dont les titres sont classés au bilan sous la rubrique « titres de participation » sont présentées dans le tableau ci-après.

1.4.2. Variation des dépréciations des immobilisations financières

Sur la base de valeurs d'entreprise déterminées à partir du plan d'affaires à moyen terme des filiales, la Compagnie des Alpes a enregistré des dépréciations complémentaires sur ses participations dans Les Productions du Parc (0,9 M€), EcoBioGestion (4 M€), Centres Attractifs Jean Richard – Mer de Sable (2,51 M€) et Grévin & Cie (11,6 M€). Les évaluations pratiquées confortent la valorisation des autres titres de participation.

Par ailleurs, le Groupe CDA a décidé de se désengager de participations non stratégiques. Les négociations en cours laissent augurer une valeur de marché inférieure à la valeur des sites au bilan. En conséquence, un provisionnement complémentaire de 2,6 M€ a été pris en compte.

TABLEAU-LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)

Filiales et participations	Informations financières	Forme juridique	Date du dernier exercice clos	Quote-part du capital détenue au 30/09/2010 (directe et indirecte)	Capital (a)
Filiales (50% au moins du capital détenu par la société)					
CI2S - n° SIREN 443140694 92 100 BOULOGNE BILLANCOURT		SAS	30/09/2010	100,00%	90
SWISSALP © GENEVE (SUISSE)		SA	30/09/2010	100,00%	7 225
CDA-DS - n° SIREN 477855787 92 100 BOULOGNE BILLANCOURT		SAS	30/09/2010	100,00%	198 531
GREVIN & CIE - n° SIREN 334240033 60 128 PLAILLY		SA	30/09/2010	100,00%	52 913
CDA FINANCEMENT - n° SIREN 482940616 92100 BOULOGNE BILLANCOURT		SNC	30/09/2010	100,00%	1 010
CENTRES ATTRACTIFS JEAN RICHARD - n° SIREN 775670706 60950 ERMENONVILLE		SAS	30/09/2010	100,00%	4 450
AQUARIUM GEANT SAINT MALO - n° SIREN 399410265 35400 SAINT MALO		SAS	30/09/2010	100,00%	564
LES PRODUCTIONS DU PARC- n° SIREN 421155458 92100 BOULOGNE BILLANCOURT		SAS	30/09/2010	100,00%	437
MUSEE GREVIN - n° SIREN 552067811 75009 PARIS		SA	30/09/2010	95,88%	4 603
FRANCE MINIATURE - n° SIREN 348677196 78990 ELANCOURT		SAS	30/09/2010	100,00%	678
BAGATELLE - n° SIREN 784 062 713 62100 RANG DE FLIERS		SAS	30/09/2010	100,00%	1 630
HARDERWIJK HELLENDOORN HOLDING NL 3840 - HARDERWIJK - PAYS BAS		BV	30/09/2010	100,00%	252
GREVIN DEUTSCHLAND D 59909 BESTWIG/HOCHSAUERLAND - Allemagne		GmbH	30/09/2010	100,00%	2 601
GREVIN & Cie TOURAINE - n° SIREN 440 932 259 37400 LUSSAULT S/LOIRE		SAS	30/09/2010	100,00%	518
HELLENDOORN AVONTURENPARK NL 7447 HELLENDOORN - PAYS BAS		BV	30/09/2010	100,00%	550
BICI ENTERTAINMENT (c) CH 1897 Le Bouveret - SUISSE		SA	30/09/2010	100,00%	1 720
PLEASUREWOOD HILLS (c) Lowestoft - Suffolk - ROYAUME UNI		Ltd	30/09/2010	100,00%	217
SAFARI AFRICAIN DE PORT ST PERE (PLANETE SAUVAGE)) n° SIREN 382269330 - 44710 PORT SAINT PERE		SA	30/09/2010	100,00%	1 116
ECOBIOGESTION - n° SIREN 488918970 68190 UNGERSHEIM		SAS	30/09/2010	100,00%	3 708
BELPARK B 8902 IEPER - Belgique		BV	30/09/2010	100,00%	122 164
COFILO - n° SIREN 383 926532 92100 BOULOGNE BILLANCOURT		SAS	30/09/2010	100,00%	713
CDA MANAGEMENT - n° SIREN 500 244 140 92100 BOULOGNE BILLANCOURT		SAS	9/30/2010	100,00%	37
CADEVI - N° SIREN 484 066 949 92100 BOULOGNE BILLANCOURT		SAS	30/09/2010	100,00%	37
Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)					
CMB - n° SIREN 605520584 74400 CHAMONIX		SA	31/05/2010	33,47%	6 886
ECOPARCS - n° SIREN 342 384 880 68190 Ungersheim		SA	30/09/2010	26,08%	4 145
PARC CARTHAGE 2035 Tunis Aéroport - Tunisie		SA	31/12/2009	12,50%	1 702

(a) dernier arrêté de comptes 30/09/10 pour les sociétés consolidées (b) montant en principal

(c) conversion pour 1€ : CHF 1,3287 - GBP 0,8599 - TND 1,9099

Capitaux propres autres que le capital yc résultat (a)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (b)	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes (a)	Résultat net (a)	Distributions versées à la CDA durant l'exercice	Valeur brute comptable des titres	Valeur nette comptable des titres
-13	0	- - -	0	-12	0	150	100
1 738	0	- - -	0	1 154	8 279	6 572	6 572
41 421	0	- - -	5 950	16 902	11 000	198 531	198 531
5 392	0	- - -	70 164	1 656	3 367	114 541	102 729
-344	0	- - -	0	-357	500	1 000	1 000
-165	0	- - -	6 654	-1 922	0	11 803	9 556
2 558	0	- - -	5 357	816	718	7 260	7 260
-37	0	- - -	1 096	-9	0	1 438	554
4 816	0	- - -	12 591	3 247	2 397	30 061	30 061
231	0	- - -	3 363	231	0	3 412	3 412
1 475	0	- - -	5 336	-321	428	2 660	1 478
115 351	0	- - -	0	5 437	5 000	105 478	105 478
-1 876	0	- - -	5 385	-484	0	6 123	6 123
958	0	- - -	1 721	89	52	1 789	1 600
1 225	0	- - -	5 777	-100	2 000	1 400	1 400
-225	0	- - -	7 584	104	0	1 233	1 233
-220	0	- - -	3 413	-359	0	3 694	0
1 281	0	- - -	5 041	-257	201	5 907	5 907
-4 018	0	- - -	3 163	-4 012	0	11 183	0
-10 297	0	- - -	41 269	2 415	0	167 545	167 545
3 296	0	- - -	0	1 532	0	16 850	16 850
-364	0	- - -	0	-360	0	37	37
101	0	- - -	2 246	111	0	27	27
49 437	0	- - -	55 053	4 210	846	24 376	24 376
-2 367	519	- - -	233	-351	0	713	713
-2 020	0	- - -	0	-2 020	0	174	0

1.4.3. Détail des créances rattachées aux participations

(en milliers d'euros)	Créances au 30/09/2009	Augmentations	Diminutions	Créances au 30/09/2010
Ecoparcs	449	70		519
Intérêts courus	4	11	-4	11
TOTAL	**453**	**81**	**-4**	**530**

Conjointement à la Caisse des Dépôts qui détient 24,9 % du capital de la société, CDA, qui en détient 26,1%, a octroyé une avance complémentaire de 70 K€ à Ecoparcs pour financer ses besoins de trésorerie.

Ces créances sont des créances court terme (échéance avril 2011).

1.4.4. Contrat de liquidités et actions auto-détenues

Depuis fin 2006, en application de l'évolution réglementaire, les actions auto-détenues et la trésorerie affectée au contrat de liquidités sont classées en « immobilisations financières ».

En exécution du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'Assemblée générale mixte du18 mars 2010, la CDA détenait au 30 septembre 2010, dans le cadre d'un contrat de liquidité :

- un encours de trésorerie de 122 K€ (en principal et intérêts courus),
- 45 938 actions soit 1 071 K€ en valeur comptable brute.

Au regard du cours de l'action CDA au 30 septembre 2010 qui s'établissait à 20,84 € et de la quantité d'actions détenues à cette date, le montant de la provision pour dépréciation des titres en auto-détention a été révisée. Il s'élève à 114 K€ (soit une reprise nette de 35 K€ par rapport à l'exercice précédent).

1.5. Stocks

La Compagnie des Alpes possède un terrain sis à Val d'Isère qui demeure déprécié à 100 % car sa constructibilité reste incertaine. Cette situation n'a pas évolué durant l'exercice.

1.6. Créances d'exploitation

Le poste « créances d'exploitation » s'établit à 4 159 K€. Il est composé :

- des créances clients : 2 571 K€
- des comptes courants intra groupe des filiales fiscalement intégrées : 892 K€
- des soldes débiteurs de TVA et autres débiteurs : 696 K€

1.7. Trésorerie

Au 30 septembre 2010, les soldes bancaires positifs représentent 8 K€.

1.8. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance (559 K€) correspondent aux charges d'exploitation portant sur l'exercice à venir. Les frais d'emprunts constatés d'avance figurant à la clôture de l'exercice précédent, ont été totalement apurés à la suite du remboursement anticipé du crédit syndiqué de 2006.

1.9. Produits à recevoir

Les produits à recevoir inclus dans les différents postes de créances du bilan sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2010	Au 30/09/2009
Créances financières (intérêts)	11	4
Créances d'exploitation	771	805
TOTAL	**782**	**809**

Ils prennent en compte les factures à établir et les intérêts courus non échus relatifs aux prêts aux filiales.

1.10. Capitaux propres

1.10.1. Composition du capital social

Au 30 septembre 2010, le capital est composé de 24 117 497 actions ordinaires sans valeur nominale unitaire affichée (contre 17 665 593 actions au 30 septembre 2009), cf. chapitre VI.3.2.

1.10.2. Capital potentiel

Les Plans d'option de souscription d'actions et d'attribution d'action de performance CDA en cours sont décrits dans les tableaux figurant au chapitre III - note 5.12.3 et au chapitre V.4.

Au titre de l'exercice 2009/2010, un nouveau Plan d'attribution d'actions de performance (plan n° 13) a été mis en œuvre le 18 mars 2010 par décision du Conseil d'Administration. Ce plan porte sur 48 700 actions de performance et concerne 110 bénéficiaires. Une information détaillée portant sur les options de souscription d'actions et les actions de performance figure au chapitre V du Document de référence afférent au gouvernement d'entreprise. Y sont décrites notamment les conditions de performance subordonnant l'acquisition définitive des actions de performance.

1.10.3. Variation des capitaux propres

L'évolution des capitaux propres s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Capital social	Prime d'émission & boni de fusion	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions régle-mentées	Capitaux propres
Au 30 septembre 2008	**130 161**	**192 159**	**15 573**	**111 075**	**14 256**	**68**	**463 292**
Affectation du résultat au 30/09/2008			713	-3 483	2 770		0
Distribution de dividendes					-17 026		-17 026
Augmentation de capital	4 496	8 579					13 075
Dotations et reprises de provisions réglementées						42	42
Résultat au 30/09/2009					20 930		20 930
Au 30 septembre 2009	**134 657**	**200 738**	**16 286**	**107 592**	**20 930**	**110**	**480 313**
Affectation du résultat au 30/09/2009			1 047	2 259	-3 306		0
Distribution de dividendes					-17 624		-17 624
Augmentation de capital	49 179	62 280	-338				111 121
Dotations et reprises de provisions réglementées						40	40
Résultat au 30/09/2010					13 451		13 451
Au 30 septembre 2010	**183 836**	**263 018**	**16 995**	**109 851**	**13 451**	**150**	**587 301**

L'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2009, décidée par l'Assemblée Générale du 18 mars 2010, a donné lieu à l'attribution d'un dividende de 17 624 K€ soit 1 € par action. L'option offerte aux actionnaires de paiement du dividende en actions s'est traduite par une augmentation de capital de 4 005 K€ en nominal assortie d'une prime d'émission de 8 615 K€, sur la base du prix unitaire d'émission des actions nouvelles qui a été fixé à 24,02 €.

Aucune levée d'options de souscription d'actions n'a été effectuée au cours de l'exercice.

Au cours du 1er semestre, le plan d'attribution d'actions de performance n° 11 s'est achevé donnant lieu à la création de 44 200 actions générant une augmentation de capital de 338 K€ (réalisée par prélèvement sur les réserves).

Le 21 juillet 2010, CDA a réalisé une augmentation de capital de 99 999 270 € correspondant à 5 882 310 actions nouvelles au prix de 17 €, soit pour une valeur nominale de 44 838 K€, assortie d'une prime d'émission de 55 161 K€. Les frais occasionnés par cette opération ont été déduits du montant de la prime d'émission à hauteur de 1 496 K€.

1.11. Provisions pour risques et charges

Dettes financières (en milliers d'euros)	Au 30/09/2009	Augmentation	Diminution	Au 30/09/2010
Provision pour réorganisation	2 330	0	-2 330	0
Provision pour litiges prud'homaux	100	0	-100	0
TOTAL	**2 430**	**0**	**-2 430**	**0**

En 2009, dans le cadre de la mise en place de la réorganisation du Groupe, une provision avait été comptabilisée pour couvrir les coûts de départs engagés.

De même, une provision pour litiges avait été constituée. Sur l'exercice 2010, ces provisions ont été reprises en contrepartie des coûts engagés.

1.12. Dettes financières

(en milliers d'euros)

Échéances des dettes financières	Échéance à moins d'un an	Échéance de un à cinq ans	Échéance à plus de cinq ans	Brut 30/09/2010
Emprunts bancaires	3 135	10 190		13 325
Intérêts courus sur emprunts bancaires	11			11
Prêt à terme	4 000	76 000		80 000
Intérêts courus sur emprunts CDA-Fi				0
Découverts bancaires	12 346			12 346
Encours de *cash pooling* CDA-Fi				0
Intérêts sur découverts bancaires	11			11
TOTAL	**19 503**	**86 190**	**0**	**105 693**

Suite à l'augmentation de capital du 21 juillet 2010, CDA a restructuré l'ensemble de sa dette avec CDA-Financement en remboursant ses anciens emprunts et en mobilisant un nouveau prêt à terme de 80 M€, d'une durée de 5 ans.

Au 30 septembre 2010, CDA utilisait 12,3 M€ de découvert sur une autorisation globale de 20 M€.

Les échéances des dettes financières de la CDA s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)

Échéances des dettes financières	Échéance à moins d'un an	Échéance de un à cinq ans	Échéance à plus de cinq ans	Brut 30/09/2010
Emprunts bancaires	3 135	10 190		13 325
Intérêts courus sur emprunts bancaires	11			11
Prêt à terme	4 000	76 000		80 000
Découverts bancaires	12 346			12 346
Intérêts sur découverts bancaires	11			11
TOTAL	**19 503**	**86 190**	**0**	**105 693**

L'endettement de la Compagnie des Alpes ne fait l'objet d'aucune garantie directe.

Les deux emprunts bancaires actuels sont assortis de clauses d'exigibilité identiques :

• Actionnariat

Participation directe ou indirecte de Caisse des Dépôts dans le capital de la Compagnie des Alpes supérieure ou égale à 33,33 % ; si, sans l'accord préalable de la banque, la Caisse des Dépôts venait à détenir directement ou indirectement moins de 33,33% du capital et des droits de vote de l'emprunteur, le prêteur pourrait demander l'exigibilité immédiate du prêt.

• Principaux covenants et ratios financiers

	Covenants	Ratios au 30/09/2010
Dette nette consolidée/ EBO consolidé	< 3,50	1,98
Dette nette consolidée/ Capitaux propres totaux	< 1,25	0,45

Au 30 septembre 2010, les principaux covenants et ratios financiers (assis sur les comptes consolidés du Groupe Compagnie des Alpes) s'établissent ainsi :

1.13. Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation (12 988 K€) sont principalement composées de :

- fournisseurs : ..... 3 794 K€
- personnel et organismes sociaux : ..... 5 113 K€
- dettes fiscales (TVA, impôts et taxes) : ..... 823 K€
- comptes courants d'intégration fiscale créditeurs : ..... 2 030 K€
- impôts sur les sociétés : ..... 1 228 K€

1.14. Autres dettes et comptes de régularisation

Ce poste, qui représente 3 842 K€ au 30 septembre 2010, comprend principalement les créditeurs divers, les dettes provisionnées (jetons de présence), les soldes créditeurs des comptes courants filiales et les produits constatés d'avance.

1.15. Charges à payer

Les charges à payer incluses dans les différents postes de dettes du bilan sont les suivantes :

Charges à payer (en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Dettes financières (intérêts)	22	15
Dettes d'exploitation	6 799	7 777
Autres dettes	175	107
TOTAL	6 996	7 899

1.16. Résultat d'exploitation

1.16.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 26 807 K€. Il comprend principalement l'assistance aux filiales (18 946 K€), la mise à disposition de personnel refacturée aux filiales (2 088 K€), de partenariats commerciaux (1 263 K€), de prestations informatiques (2 813 K€) et diverses refacturations (1 697 K€).

1.16.2. Reprises de provisions

Les provisions pour réorganisation (2 330 K€) et litige prud'homal (100 K€) enregistrées en 2008/2009 ont été reprises sur l'exercice.

1.16.3. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent à 30 417 K€ (en baisse de 2 489 K€ par rapport à l'exercice 2008-2009).

En 2009, elles incluaient des provisions exceptionnelles à hauteur de 2,4 M€. Sur l'exercice 2010, CDA holding a mis en place une politique très importante de maîtrise des coûts d'exploitation en différant ou en arbitrant certains projets.

1.16.4. Résultat financier

Le résultat financier s'établit à 8 258 K€ et s'analyse comme suit :

Produits financiers :

- dividendes reçus ..... 34 787 K€
- revenus de créances et autres produits financiers ..... 16 K€
- reprise (dotation) de provisions pour dépréciation des immobilisations financières ..... 149 K€

Charges financières :

- charges d'intérêts des emprunts et autres charges financières ..... 4 992 K€
- dépréciations des immobilisations financières ..... 21 702 K€

1.17. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'établit à 84 K€.

Il comprend un complément de prix reçu sur cession des titres SMVP de 256 K€, un mali (net) de rachat des actions auto-détenues au cours de l'exercice (83 K€), une moins-value de cession d'immobilisation (18 K€), une indemnité pour litige prud'homal versée (72 K€), une pénalité reçue dans le cadre d'un marché (42 K€) et la dotation aux amortissements dérogatoires (46 K€) concernant les coûts d'acquisition des titres de participations.

1.18. Impôts sur les sociétés

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2010, la Compagnie des Alpes est restée placée sous le régime de l'intégration fiscale. Le périmètre des sociétés filiales intégrées est le suivant :

- Grévin & Cie
- Musée Grévin
- France Miniature
- CDA-Domaines Skiables
- Compagnie Immobilière des 2 Savoie (CI2S)
- CDA Financement
- CADEVI (ex.- Société Nouvelle d'Exploitation de Parcs de Loisirs)
- Centres Attractifs Jean Richard
- Serre Chevalier Valley (ex. Serre Chevalier Ski Développement)
- Les Productions du Parc
- COFILO
- Parc Agen
- Avenir Land
- Société d'Aménagement de la station de La Plagne (SAP)
- EcoBioGestion
- Centrale Investissements et Loisirs (CIEL)
- Méribel Alpina
- CDA Ski Diffusion
- CDA Management
- Grévin & Cie Touraine
- Aquarium Géant de Saint-Malo
- Safari Africain de Port Saint-Père
- Bagatelle (devenue membre de l'intégration fiscale après transformation en SAS assujetie à l'IS).

Le régime d'intégration fiscale de la Compagnie des Alpes repose sur le principe général de neutralité, chaque filiale membre du groupe fiscal constatant l'impôt comme si elle n'avait pas été intégrée et la société mère enregistrant l'impôt global du groupe fiscal.

Le groupe fiscal dégage un bénéfice imposable d'ensemble de 9 167 K€. L'impôt sur les sociétés du groupe fiscal représente 3 119 K€.

Compte tenu des impôts collectés auprès des filiales fiscalement intégrées (10 146 K€), le produit comptable dégagé par l'intégration fiscale s'élève à 6 282 K€.

1.19. Opérations avec les entreprises liées et participations

• Montant des charges et produits financiers concernant les entreprises liées (en K€) :

- Revenus des titres de participation 34 787
- Revenus de créances rattachées aux participations..... 16
- Revenus des autres titres immobilisés..... 0
- Charges financières 4 377

• Montant des dettes et créances concernant les entreprises liées (en K€) :

- Dettes financières (y compris intérêts courus) .. 80 000
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés 833
- Comptes courants créditeurs (intégration fiscale) 892
- Créances rattachées aux participations (y compris intérêts courus) 530
- Dividendes à recevoir 8 279
- Créances clients et comptes rattachés..... 1 626
- Comptes courants débiteurs (intégration fiscale)..... 2 030

• Montant des produits d'exploitation concernant les entreprises liées (en K€) :

- Chiffre d'affaires 25 027
- Autres produits..... 1

• Charges d'exploitation avec les entreprises liées

- Achats, services et refacturations 3 101

1.20. Identité de la société consolidante

Les comptes de la Compagnie des Alpes sont consolidés, en intégration globale, par la Caisse des Dépôts (CDC).

1.21. Effectifs

La ventilation de l'effectif moyen est la suivante :

	2009/2010	2008/2009
• Cadres	97	90
• Employés	1	1
• Effectif total	98	91

L'augmentation des effectifs résulte de reclassements internes au Groupe (liés à la réorganisation initiée au 1er octobre 2009).

1.22. Informations concernant les risques de marché

La dette financière de la Compagnie des Alpes ne comprend pas d'emprunts en devises étrangères ; elle n'est donc pas exposée au risque de change. En revanche, elle est soumise au risque de variation des taux d'intérêt.

Au 30 septembre 2010, la dette financière de la Compagnie des Alpes comprend des emprunts bancaires (13 325 K€), des découverts bancaires et encours de cash pooling (12 342 K€) ainsi qu'un emprunt à terme de 80 000 K€ auprès de CDA-Financement. Ces différentes lignes de crédit sont rémunérées à taux variable.

La politique de la société (dans le cadre du Groupe CDA) est de limiter son degré d'exposition par la mise en place de contrats visant à plafonner les taux d'intérêt maximal pouvant être payés en fonction du poids de l'endettement variable dans le total de l'endettement : ainsi, depuis 2006, l'en-cours CDA-Financement bénéficie des instruments de couverture mis en place par cette société pour l'ensemble du Groupe CDA. Lors de la renégociation du crédit syndiqué par CDA-Financement, la même politique a été menée.

1.23. Rémunération des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

Les rémunérations et avantages de toute nature, en montants bruts, alloués aux membres du Directoire ou de la Direction générale par la Compagnie des Alpes et par les sociétés visées à l'article L. 233-16 du Code de Commerce au titre des deux derniers exercices, sont les suivants :

(en euros)	2009/2010	2008/2009
Président du Directoire/ Président-Directeur général	555 060 €	1 585 581 €
Autres membres du Directoire ou de la Direction générale	1 634 137 €	1 100 835 €

Pour 2008/2009, la ligne « Président… » cumulait les rémunérations des deux présidents successifs, ainsi que les indemnités de départ du président sortant.

L'évolution sur 2009/2010 des rémunérations des autres membres de la Direction générale résulte de l'intégration de deux nouveaux membres et de l'évolution des rémunérations validées par le Conseil d'Administration.

Aucune rémunération ou avantage de toute nature n'a été alloué aux membres du Conseil d'Administration par la Compagnie des Alpes et par les sociétés visées à l'article L. 233-16 du Code de Commerce durant les deux derniers exercices.

Concernant les jetons de présence alloués aux membres du Conseil de surveillance ou du Conseil d'Administration, la charge due par la Compagnie des Alpes au titre des deux derniers exercices a été provisionnée selon les conditions fixées par les Assemblées générales des 24 janvier 2006 et 19 mars 2009 et en fonction des présences effectives soit :

(en euros)	2009/2010	2008/2009
Membres du Conseil de Surveillance ou du Conseil d'Administration	160 500 €	92 000 €

1.24. Engagements hors bilan

1.24.1. Engagements de retraite

Le montant des engagements de la Compagnie des Alpes vis à vis de son personnel salarié s'élève à 1 963 K€.

Par ailleurs, depuis le 17 janvier 2006, CDA a mis en place à destination de certains de ses membres un régime de retraite mixte à cotisations et prestations définies (article L.9111 du code de Sécurité sociale) qui a pris effet le 1er mai 2006. Au 30 septembre 2010, l'engagement actuariel net est évalué à 988 K€. Il est couvert par les cotisations versées sur un fonds géré par la CNP.

1.24.2. Indemnités contractuelles

Certains contrats de travail prévoient, dans certaines conditions, le versement d'indemnités complémentaires en cas de rupture. Celles-ci varient de 1 à 2 ans du salaire brut selon les cas.

1.24.3. Engagements relatifs aux instruments financiers

Les clauses d'exigibilité anticipée de la dette et les instruments de couverture de taux sont détaillés en notes 1.12 et 1.22.

1.24.4. Eléments en sursis d'imposition

La Compagnie des Alpes ne prévoit aucune opération de nature à déclencher le paiement d'impôts correspondants.

1.24.5. Engagement « Bioscope »

Une délégation de service public (DSP) pour la conception, la réalisation et l'exploitation du parc à thème «Bioscope» a été consentie le 13 mars 2001 par le SYMBIO à la Société Mise en Valeur du Patrimoine («SMVP»). Cette DSP a fait l'objet d'une subdélégation de SMVP au profit de EBG en 2006.

En date du 25 septembre 2009, le Comité Syndical du Symbio, a approuvé la résiliation du contrat de subdélégation entre SMVP et EBG relatif au parc du Bioscope. A cette même date, SMVP et EBG ont signé un contrat d'exploitation du Bioscope par lequel SMVP confie à EBG la mission d'exploiter le parc du Bioscope à ses risques et périls. CDA s'est portée garante, dans le cadre d'une garantie maison mère, du respect par sa filiale EBG des obligations contractées à l'égard de SMVP au titre dudit contrat.

Par ailleurs, avec l'autorisation du Comité Syndical du Symbio, la CDA a, en date du 28 septembre 2009, cédé à la Caisse des Dépôts et Consignations la pleine propriété de 5 230 050 actions de la société SMVP, qu'elle détenait. A compter de cette date, la Caisse des Dépôts et Consignations est seule actionnaire de SMVP. A cette occasion, la CDA a accordé à la Caisse des Dépôts et Consignations, une garantie d'une durée de deux ans afférente aux éventuelles remises en cause et/ou demandes de remboursement des subventions perçues par SMVP dans le cadre de la DSP. Cette garantie porte sur 51 % du montant qui serait effectivement remboursé ou non perçu avec un plancher de cent cinquante mille euros.

1.24.6. Engagements reçus sous condition de retour à meilleure fortune

A l'issue de l'acquisition auprès de Grévin et Cie des titres de participations des sociétés : France Miniature, SMVP et Les Productions du Parc, les clauses de retour à meilleure fortune sur les abandons de créances antérieurement consentis par Grévin et Cie à ces filiales, ont été transférées à CDA. Ces engagements qui représentaient 220 K€ à échéance du 30/09/2009 et concernaient France Miniature, n'ont pas eu à s'appliquer.

A effet du 30 septembre 2007, CDA a consenti un abandon de créance de 2 000 K€ à sa filiale EcoBioGestion, sous condition résolutoire de retour à meilleure fortune caractérisée par la reconstitution de capitaux propres excédant 750 K€, à échéance du 30 septembre 2012.

A effet du 19 mars 2009, CDA a accordé un abandon de créance de 2 300 K€ à sa filiale PleasurewoodHills, sous condition de retour à meilleure fortune caractérisée par la reconstitution des capitaux propres pour un montant excédant 750 K£ à échéance du 30 septembre 2014.

1.24.7. Engagements donnés concernant le crédit syndiqué souscrit en 2010

La Compagnie des Alpes s'est portée caution solidaire de sa filiale CDA-Financement emprunteuse d'un encours maximal de 250 M€ dans le cadre d'un crédit syndiqué mis en place le 30 juin 2010.

1.25. Evènements postérieurs à la date de clôture

Le 8 octobre 2010, la Compagnie des Alpes a lancé avec succès une émission obligataire (d'une maturité de 7 ans à échéance octobre 2018) pour un montant total de 200 M€, au taux de 4,875%.

Cette émission obligataire fait suite au refinancement du crédit syndiqué et à l'augmentation de capital de 100 M€ réalisés en juin et juillet derniers. Le produit de l'emprunt viendra rembourser à due concurrence le prêt à terme du nouveau crédit syndiqué de juin 2010.

Le 14 janvier 2011, le Groupe CDA a pris une participation d'environ 45% dans la Société d'exploitation du Futuroscope. Il dispose de la majorité au sein du Conseil de Surveillance et des moyens lui permettant d'exercer le contrôle opérationnel et financier de la société.

L'opération s'est effectuée sur la base d'un prix global de 63 M€, soit un coût d'acquisition de 25,5 M€ pour le Groupe CDA. Le Futuroscope a accueilli 1,7 million de visiteurs en 2009 pour un chiffre d'affaires de 79,5 M€, un EBO de 11,2 M€ et un Résultat Net de 7,7 M€.

Le 2 novembre 2010, la Compagnie des Alpes et Sofival ont décidé conjointement d'anticiper la mise en œuvre de leurs accords de 2007, relatifs à la participation de 40% encore détenue par Sofival dans la Société des Téléphériques de Val d'Isère. L'accord initial prévoyait (par l'intermédiaire d'options d'achat/vente croisées) la reprise en 2013 par le Groupe CDA de cette participation.

Aucun autre événement postérieur à la clôture de nature à avoir une incidence significative sur les comptes sociaux n'est à signaler.

2. Résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS (montants en €)	30/09/2006	30/09/2007	30/09/2008	30/09/2009	30/09/2010
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	116 452 888	117 481 161	130 161 382	134 656 573	183 836 427
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	7 638 726	15 412 351	17 075 869	17 665 593	24 117 497
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	14 171 862	24 480 970	26 015 823	26 550 090	26 806 537
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	38 243 065	13 963 997	10 601 139	15 564 445	27 420 411
c) Impôt sur les bénéfices	-5 653 401	-6 195 167	-11 358 995	-9 831 253	-6 282 012
d) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	35 908 200	25 723 674	14 256 514	20 930 283	13 450 444
e) Résultats distribués	14 511 413	13 075 773	17 026 917	17 624 401	24 117 497
RESULTATS PAR ACTION					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	5,75	1,31	1,28	1,44	1,40
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4,70	1,67	0,83	1,18	0,56
c) Dividende attribué à chaque action	1,90	0,85	1,00	1,00	1,00 (*)
PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés	68	86	88	91	98
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	8 206 038	10 291 185	8 995 021	10 535 470	10 885 261
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	3 105 040	4 123 511	4 833 899	5 118 238	5 282 988

(*) dividende proposé :1,00 €

3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires

Compagnie des Alpes
89, rue Escudier
92772 Boulogne Billancourt

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Compagnie Des Alpes, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

- la justification de nos appréciations ;

- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'essentiel de l'actif de votre société est constitué de titres de participation qui sont évalués conformément à la méthode indiquée au paragraphe 1.2.3 de l'annexe aux comptes annuels. Sur la base des éléments qui nous ont été communiqués, nous avons revu l'approche retenue et les calculs effectués par la société et nous avons apprécié les évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur, la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 27 janvier 2011

Les commissaires aux comptes

Marc Ghiliotti	Guillaume Potel
PricewaterhouseCoopers Audit	Mazars

Chapitre V
Gouvernement d'entreprise

1. Nouvelle organisation du Groupe au 1er octobre 2009 129

2. Composition des organes d'administration et de direction 130

2.1. Composition des organes de direction 130

2.2. Composition des organes d'administration 131

2.3. Non-condamnation 136

2.4. Conflits d'intérêts 136

2.5. Contrats de service 136

3. Rémunérations et avantages 137

3.1. Direction générale 137

3.2. Conseil d'administration 140

4. Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de la Compagnie des Alpes 143

4.1. Options de souscription d'actions 143

4.2. Actions de performance 144

4.3. Options de souscription d'actions consenties durant l'exercice clos le 30 septembre 2010 aux mandataires sociaux ou levées par ces derniers 145

4.4. Options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux et levées par ces derniers au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2010 145

4.5. Actions de performance attribuées aux dix premiers salariés non mandataires au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2010 146

4.6. Contrats d'intéressement et de participation 146

5. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés 147

6. Rapport du Président du Conseil d'administration 150

6.1. Composition, Préparation et Organisation des travaux du Conseil 150

6.2. Principes et règles pour la détermination de la rémunération des mandataires sociaux 158

6.3. Dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques 161

7. Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code du commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration 166

1. Nouvelle organisation du Groupe au 1er octobre 2009

Le changement de mode de gouvernance intervenu en mars 2009 (passage de SA à Directoire et Conseil de surveillance à SA à Conseil d'administration avec cumul des fonctions de Président du Conseil et de Directeur général) s'est inscrit dans un processus plus global de mise en place, au 1er octobre 2009, d'une nouvelle organisation du Groupe.

Comme annoncé en mars 2009 par le Président-Directeur général, le changement du mode de gouvernance statutaire a été prolongé par une mutation en profondeur des conditions de pilotage du Groupe, passant notamment par une réorganisation des fonctions exercées par le siège ainsi que par un pilotage plus resserré des opérations.

Cette réorganisation a notamment pour objectif une gestion plus fluide et plus intégrée de la Société, afin qu'elle soit plus performante et qu'elle puisse mettre en œuvre une stratégie industrielle ambitieuse et créatrice de valeur. Elle doit permettre de faire jouer pleinement les complémentarités d'expertise et de compétences et de mettre en œuvre de manière déterminée les synergies industrielles au sein du Groupe.

Elle s'articule autour de trois piliers :

- Réduire les coûts de structure et raccourcir les circuits de décision ;
- Piloter le Groupe autour de ces deux leviers essentiels de création de valeur :
  - la dynamisation de la croissance organique, de l'agressivité commerciale et la recherche de tous les leviers de développement ;
  - la consolidation de l'excellence industrielle;
- Optimiser la performance opérationnelle, notamment à travers un pilotage rapproché des opérations et un contrôle de gestion renforcé.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration, sur proposition du Président-Directeur général, a nommé Monsieur Franck Silvent aux fonctions de **Directeur général délégué** du Groupe à compter du 1er octobre 2009.

Ainsi, depuis le 1er octobre 2009, Monsieur Franck Silvent assiste le Président-Directeur général dans le pilotage du Groupe, et est notamment à ce titre en charge de la mise en œuvre de sa transformation stratégique et organisationnelle. En outre, la Direction Finances, Stratégie et Services Supports qu'il dirige intègre désormais la Direction Juridique et la Direction des Systèmes d'Information.

Par ailleurs, pour répondre à ses nouvelles exigences stratégiques, le Groupe a mis en place un pilotage par grandes fonctions.

Deux directions transversales communes aux deux métiers ont ainsi été créées :

- La Direction du marketing, du développement et des produits, confiée à Monsieur Serge Naïm, Directeur général adjoint. Les principales missions de la Direction sont d'améliorer l'attractivité et la performance commerciale des sites et d'identifier toutes les opportunités de développement du Groupe.
- La Direction Industrielle, en charge des investissements, des achats, de la gestion des risques industriels et de la sécurité, ainsi que de la qualité et du développement durable. Cette Direction a été confiée à Monsieur Roland Didier, Directeur général adjoint, puis reprise, à compter du 1er décembre 2010, par Monsieur François Fassier.

Trois Directions des opérations ont été mises en place afin de piloter la performance opérationnelle des sites et veiller à la mise en œuvre des politiques du Groupe.

- Les deux Directions des Opérations sont assurées pour les Domaines skiables par Monsieur Jean-François Blas, Directeur général adjoint, et par Monsieur Bernard Chapuis.
- La Direction des Opérations des Parcs de loisirs est assurée par Monsieur Olivier Garaialde.

L'ensemble de ces responsables (Président-Directeur général, Directeur général délégué, les deux Directeurs de fonctions transverses et les trois Directeurs des Opérations) font partie du Comité Exécutif du Groupe.

Le Comité Exécutif, qui a pour vocation de mettre en œuvre la stratégie définie par le Conseil d'administration et d'assurer le pilotage opérationnel du Groupe, se réunit une fois par semaine.

2. Composition des organes d'administration et de direction

2.1. Composition des organes de direction

Dominique Marcel, Président-Directeur général

Nommé par l'Assemblée générale du 19 mars 2009 en qualité d'Administrateur et, par le Conseil d'administration du même jour en qualité de Président-Directeur général.

Echéance des mandats : 2013.

Né le 8 octobre 1955.

Inspecteur général des finances, il est titulaire d'un DEA de sciences économiques et diplômé de l'IEP de Paris. A sa sortie de l'ENA en 1983 (promotion Solidarité), il est nommé administrateur civil à la direction du Trésor. Puis il devient successivement conseiller technique au cabinet du Premier Ministre (1991), conseiller chargé des affaires monétaires, bancaires et financières au cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances (1992) et enfin conseiller économique à la Présidence de la République (1993). En 1995, il devient sous-directeur chargé de l'épargne, de la prévoyance et des marchés financiers à la direction du Trésor. En 1997, il est nommé directeur de cabinet de la Ministre de l'Emploi et de la Solidarité, puis directeur-adjoint au cabinet du Premier Ministre (2000). Il a exercé les fonctions de Directeur des Finances et de la Stratégie de la Caisse des dépôts de novembre 2003 à juin 2008. Il était Président du Conseil de surveillance et du Comité de la stratégie de la Compagnie des Alpes depuis 2005, avant d'être nommé Président du Directoire. Il est entré en fonction le 14 octobre 2008. Il assure les fonctions de Président-Directeur général depuis le 19 mars 2009 dans le cadre du nouveau dispositif de gouvernance. En qualité de Président du Conseil, il préside également le Comité de la stratégie.

Adresse professionnelle : Compagnie des Alpes,
89 rue Escudier – 92772 Boulogne-Billancourt

Mandats et fonctions :

Au sein du Groupe Compagnie des Alpes :

- Président de Compagnie des Alpes-Domaines Skiables SAS (CDA-DS)
- Administrateur de Grévin et Compagnie SA
- Représentant permanent de CDA au Conseil d'administration de la Compagnie du Mont-Blanc (CMB)

Autres mandats et fonctions hors Groupe :

- Administrateur d'Eiffage SA*
- Administrateur de la Société du Grand Théâtre des Champs Elysées SA

* Société cotée

Autres mandats occupés précédemment dont Monsieur Dominique Marcel n'est plus titulaire :

- Président Directeur général de Financière Transdev et représentant permanent de cette dernière au Conseil d'administration de Transdev
- Vice-président du Conseil d'administration de Dexia Crédit Local
- Président du Conseil de surveillance de CDC DI (Allemagne), Président-Directeur général et Administrateur de CDC Entreprises Capital Investissement et de CDC Infrastructures, Président du Conseil d'administration de Bac Participations, Membre du Conseil d'administration d'Accor, Membre du Conseil d'administration de Dexia Belgique, Membre du Conseil d'administration d'Icade , Membre du Conseil d'administration de CNP Assurances, Membre du Conseil d'administration de la Société Forestière de la CDC, Membre du Conseil d'administration de CDC Entreprises Portefeuille, Représentant permanent de CDC au Conseil de surveillance de la Société Nationale Immobilière.

Nombre d'actions CDA détenues : 7 054.

Franck Silvent, Directeur général délégué

Nommé par le Conseil d'administration à effet du 1er octobre 2009.

Echéance du mandat : 2013.

Né le 1er août 1972.

Ancien élève de l'ENA et inspecteur des finances, il a passé quatre années au service de l'Inspection Générale des Finances (1998-2002). Il a été Directeur adjoint de la Direction Finances et Stratégie du Groupe Caisse des dépôts de 2002 à 2005, année au cours de laquelle il a rejoint la CDA comme Directeur Finance Stratégie Développement et intégré le Directoire le 6 janvier 2005. Le 19 mars 2009, il est nommé Directeur général adjoint dans le cadre de la nouvelle gouvernance. Au 1er octobre 2009, il prend les fonctions de Directeur général délégué du Groupe. Par ailleurs, la Direction Finances, Stratégie et Développement qu'il dirige en plus de son mandat social intègre la Direction Juridique et la Direction des Systèmes d'Information, et il prend le titre de Directeur Finances, Stratégie et Services Supports (DF3S).

Adresse professionnelle : Compagnie des Alpes,
89 rue Escudier – 92772 Boulogne-Billancourt.

Mandats et fonctions :

Au sein du Groupe Compagnie des Alpes :

- Président de CI2S SAS
- Président de la CIEL - Centrale d'Investissements et de Loisirs SAS
- Représentant permanent de CDA au Conseil d'administration de Grévin et Compagnie SA
- Représentant permanent de CDA au Conseil d'administration de Musée Grévin SA*
- Représentant permanent du Gérant (CDA) de la Compagnie des Alpes-Financement (CDA-FI)
- Administrateur de la Compagnie du Mont-Blanc (CMB)*
- Administrateur de SwissAlp (Suisse)

Autres mandats et fonctions :

- Administrateur et membre du Comité d'audit de CNP Assurances*
- Administrateur de Lafuma SA*

* Sociétés cotées

Autres mandats occupés précédemment dont Monsieur Franck Silvent n'est plus titulaire :

- Président de Compagnie Financière de Loisirs (Cofilo) SAS
- Représentant permanent de CDA comme Administrateur de Belpark BV
- Administrateur de Premier Financial Services (PFS)
- Membre du Conseil de surveillance de Domaine skiable de Flaine (DSF) SA
- Membre du Conseil de surveillance de Domaine skiable du Giffre (DSG) SA

Nombre d'actions CDA détenues : 4 633.

2.2. Composition des organes d'administration

2.2.1. Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de douze membres.

Deux nouveaux administrateurs indépendants, Madame Rachel Picard et Monsieur Giorgio Frasca, ont intégré le Conseil le 15 décembre 2009, en remplacement de la Compagnie Européenne de Loisirs et de M. Philippe Nguyen.

Leur désignation, effectuée par voie de cooptation par le Conseil, a été ratifiée par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires réunie le 18 mars 2010.

Par ailleurs, depuis le 14 septembre 2010, BPCE siège au Conseil d'administration en remplacement de CE Participations (antérieurement dénommée Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance - CNCEP). En effet, les titres Compagnie des Alpes que détenait CE Participations/CNCEP ont été transférés à BPCE, organe central des réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne, dans le cadre des opérations de rapprochement entre ces deux réseaux et plus spécifiquement de la fusion-absorption de CE Participation par BPCE.

La composition du Conseil et des Comités, telle qu'indiquée ci-après, obéit aux principes de composition figurant dans la Charte de Gouvernement d'Entreprise de la Compagnie des Alpes. Ces principes sont décrits ci-après dans le rapport du Président au Chapitre V, section 6.1., la Charte étant par ailleurs consultable dans son intégralité sur le site internet de la Société.

Dominique Marcel,
Président du Conseil d'administration

Les informations relatives à Monsieur Dominique Marcel figurent ci-avant à la section 2.1.

Bernard Blas,
Vice-Président du Conseil d'administration

Né le 20 septembre 1925.

Diplômé de l'Ecole de Commerce de Paris, il est Président-Directeur général de Sofival depuis 1972, société principalement spécialisée dans l'exploitation des domaines skiables (Val d'Isère jusqu'en 2007, Avoriaz, Valmorel, La Rosière). Membre et Vice-Président du Conseil de surveillance de la Compagnie des Alpes depuis octobre 2007, il est nommé en qualité d'administrateur et de Vice-Président du Conseil d'administration le 19 mars 2009. Il est également membre du Comité de la stratégie, et depuis le 15 décembre 2009, du Comité d'audit et des comptes.

Echéance du mandat : 2013.

Adresse professionnelle : Sofival,
29 bis rue d'Astorg - 75008 Paris.

Mandats et fonctions :

- Président-Directeur général de la Société Financière de Val d'Isère SA (Sofival), représentant permanent de Sofival en qualité de Président de SERMA (Société des Remontées Mécaniques de Morzine-Avoriaz), DSV (Domaine Skiable de Valmorel), DSR (Domaine Skiable de la Rosière), Le Jardin Alpin,

Valmont, Val Capital, Valastorg et Labval SAS, Président du Conseil d'Administration de Valbus.

Nombre d'actions CDA détenues : 277 .

Alain Quinet, Administrateur

Né le 11 septembre 1961.

Inspecteur général des finances, diplômé de l'IEP de Paris et ancien élève de l'ENA (promotion Michel de Montaigne), Monsieur Alain Quinet a commencé sa carrière en 1988 comme économiste à la direction de la prévision du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, puis à l'OCDE (1992-1994). Chef du bureau des projections économiques à la direction de la prévision (1995-1997), il a été nommé chef du service des études macroéconomiques pour la France à la Banque de France. En 1999, il devient sous-directeur des synthèses macroéconomiques et financières à la direction de la prévision, et est nommé, en 2002, conseiller pour la macroéconomie puis conseiller économique et financier au cabinet du Premier ministre. En 2005, il est nommé directeur adjoint pour les affaires économiques du cabinet du Premier ministre. Il est inspecteur général des finances depuis avril 2007. Il est, depuis juin 2008, Directeur des finances et de la stratégie du Groupe Caisse des Dépôts. Il a intègré en qualité de membre le Conseil de surveillance de la Compagnie des Alpes le 14 octobre 2008, puis a été nommé en qualité d'Administrateur le 19 mars 2009. Il a également été nommé en octobre 2008 en qualité de membre du Comité de la stratégie, et en mars 2009 comme membre du Comité des nominations et des rémunérations. En date du 15 décembre 2010, il a démissionné de son mandat d'administrateurs ainsi que de ses deux mandats au sein des Comités spécialisés.

Fin du mandat : 15 décembre 2010.

Adresse professionnelle :
CDC, 56 rue de Lille - 75007 Paris.

Mandats et fonctions :

- Directeur des Finances et de la Stratégie de la Caisse des Dépôts et Consignations, Président-Directeur général de CDC Entreprises Capital Investissement (jusqu'au 21/12/2009) et de Financière Transdev, Président du Conseil d'administration d'Egis (depuis le 30/06/2010) et de CDC Infrastructure, Administrateur d'Accor (jusqu'au 05/05/2010),d'Eiffage, d'Icade, de CNP Assurances, de la Société Forestière de la CDC, de Dexia SA (société belge, jusqu'au 12/11/2009), représentant permanent de la Caisse des dépôts au Conseil d'administration de CDC International, et du Fonds Stratégique d'Investissement SA (jusqu'au 15/09/2010), représentant permanent de Financière Transdev au Conseil d'administration de Transdev.

Nombre d'actions CDA détenues : 1.

Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), Administrateur

Nommée le 5 juillet 2004 en qualité de membre du Conseil de surveillance, et le 19 mars 2009 en qualité d'Administrateur.

Echéance du mandat : 2013.

Le représentant de la CDC, Eric Flamarion, préside également le Comité d'audit et des comptes.

Nombre d'actions CDA détenues : 9 615 579.

Représentant permanent :

Eric Flamarion

Né le 18 mai 1958.

Adresse professionnelle :
CDC, 56 rue de Lille - 75007 Paris.

Mandats et fonctions :

- Président du Conseil d'administration de Bac Participation SA, Membre du Conseil de surveillance de la Société d'Epargne Forestière « Forêts durables », Administrateur de Ixis AEW Europe (ex CDC Ixis Immo), de CDC Placement et de CDC Entreprises Elan PME.

Francis Szpiner, Administrateur

Né le 22 mars 1954.

Francis Szpiner est avocat au barreau de Paris depuis 1975. Professeur à l'Ecole des Hautes Etudes Internationale (depuis 2000), il est également Maître de Conférences à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris depuis 2007. Il est membre du Conseil de surveillance de la Compagnie des Alpes, seul mandat qu'il détient, depuis janvier 2006. Il intègre le Conseil d'administration en qualité d'Administrateur le 19 mars 2009 dans le cadre du nouveau dispositif de gouvernance.

Echéance du mandat : 2013.

Adresse professionnelle : Cabinet Szpiner & Toby,
128 boulevard Saint-Germain - 75006 Paris.

Mandats et fonctions : aucun

Nombre d'actions CDA détenues : 120.

Crédit Agricole des Savoie, Administrateur

Nommé le 5 juillet 2004 en qualité de membre du Conseil de surveillance, et le 19 mars 2009 en qualité d'Administrateur.

Echéance du mandat : 2013.

Nombre d'actions CDA détenues : 1 771 685.

Représentant permanent :

Jean-Yves Barnavon

Né le 5 avril 1954.

Adresse professionnelle : Crédit Agricole des Savoie, Avenue de la Motte Servolex - 73034 Chambéry Cedex.

Mandats et fonctions :

- Directeur général du Crédit Agricole des Savoie (Sté Coopérative), Président de Crédit Agricole Financement Suisse (SA), représentant permanent du Crédit Agricole des Savoie en qualité de Président du Crédit Agricole Rhône Alpes (Sté coopérative) et de Deltager SA, représentant permanent du Crédit Agricole des Savoie aux Conseils d'administration de CA FriulAdria, CA Titres, et de CA Technologies (GIE), représentant permanent du Crédit Agricole des Savoie en qualité de Censeur au Conseil d'administration de Setam SA.

Banque Populaire des Alpes, Administrateur

Nommée le 5 juillet 2004 en qualité de membre du Conseil de surveillance, et le 19 mars 2009 en qualité d'Administrateur.

Echéance du mandat : 2013.

Nombre d'actions CDA détenues : 926 473.

Représentant permanent :

Pascal Marchetti

Né le 13 juin 1964.

Adresse professionnelle : Banque Populaire des Alpes, 2 avenue du Grésivaudan,
BP43 Corenc - 38707 La Tronche Cedex

Mandats et fonctions :

- Directeur général de la Banque Populaire des Alpes, représentant permanent de la Banque Populaire des Alpes en qualité d'Administrateur d'IBP, représentant permanent de la Banque Populaire des Alpes en qualité d'Administrateur délégué de PRIAM Banque Populaire, représentant permanent de la Banque Populaire des Alpes en qualité d'Administrateur de la Banque de Savoie, Administrateur de la Banque Marze, de la Banque Palatine (depuis le 26/05/2010) et de la Coface (depuis le 27/10/2010).

BPCE, Administrateur

Nommée le 14 septembre 2010 en qualité d'Administrateur, en remplacement de CE Participations - CNCE (délibération du Conseil d'administration du 14 septembre 2010 soumise à ratification de la prochaine Assemblée générale).

Echéance du mandat : 2013.

Nombre d'actions CDA détenues : 579 305.

Représentant permanent :

Jean-Philippe DIEHL

Né le 13 juin 1964.

Adresse professionnelle : Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, 42 boulevard Eugène Deruelle, 69003 Lyon

Mandats et fonctions :

- Membre du Directoire de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes en charge de l'ensemble de l'activité commerciale de diversification hors agences (depuis le 1er janvier 2010), Membre du Conseil de surveillance de la Société des Trois Vallées (S3V), représentant permanent de CERA au Conseil de surveillance de Siparex Croissance et de Rhône Alpes PME Gestion, représentant permanent de CERA en qualité d'Administrateur de la Société Anonyme de Construction de la Ville de Lyon (SACVL), représentant permanent de CERA en qualité de Censeur de Gaz et Electricité de Grenoble (GEG).

Gilles Chabert, Administrateur Indépendant

Né le 5 août 1952.

Gilles Chabert est Moniteur de Ski National (1977). Investi depuis 30 ans au Comité de Direction du Syndicat National des Moniteurs de Ski Français (SNMSF), il en est élu Président en 1994, fonction à laquelle il a été réélu 4 fois depuis. Il est le principal acteur de la construction de l'espace européen appliqué à l'enseignement du ski. Il a obtenu de la Commission européenne, en juillet 2000, la reconnaissance et la spécificité de la profession de moniteur de ski sur le plan européen en vue de garantir la sécurité des pratiquants. Enfin, c'est sous son impulsion qu'a été créée une plate-forme européenne unique de formation pour les professionnels de l'enseignement du ski afin de valider leurs compétences techniques (Eurotest) et en matière de sécurité (Eurosécurité). Il a fait partie de juillet 2004 au 19 mars 2009 du Conseil de surveillance de la Compagnie des Alpes en qualité de membre indépendant, avant d'intégrer le Conseil d'administration toujours en qualité d'Administrateur indépendant. Il est également membre du Comité des nominations et des rémunérations ainsi que du Comité de la stratégie.

Echéance du mandat : 2013.

Adresse professionnelle :
Les Clôts - 38250 Villard de Lans

Mandats et fonctions :

- Président du SNMSF (Syndicat National des Moniteurs du Ski Français), Président de l'association des Moniteurs Professionnels de l'Arc Alpin, représentant permanent du SNMSF au Conseil d'administration de France Montagnes et de l'Association des Maires des Stations de Montagne, représentant permanent du Conseil Supérieur de la Montagne au Conseil d'Administration du Conseil National de la Montagne, co-gérant de la SCI Montagnette, Administrateur de la Banque Populaire des Alpes.

Nombre d'actions CDA détenues : 2.

Jacques Maillot, Administrateur Indépendant

Né le 17 novembre 1941.

Licencié en Droit, Jacques Maillot est le Président-Fondateur de Nouvelles Frontières. En octobre 1967, il monte une association loi 1901 sous le nom de « Nouvelles Frontières » pour démocratiser le voyage et essayer d'apporter une dimension culturelle. En 1968, l'association devient une société anonyme dont le nom évoque la démocratisation du voyage pour de nombreux français, principalement vers les îles des DOM-TOM et la Corse. Il travaille à construire sa société sous une forme de réseau intégré comprenant 200 agences, deux compagnies aériennes, Corsair et Aérolyon et un parc hôtelier, principalement aux Antilles. Il quitte le Groupe en 2002 et garde des responsabilités d'administrateur et de consultant. En février 2003, il est nommé par le Ministre des transports administrateur de la SNCF en tant que représentant des voyageurs. D'avril 2004 à février 2005, il est Président-Directeur général d'Eurotunnel. Il a par ailleurs créé l'association humanitaire « Feu vert pour le développement ». Membre indépendant du Conseil de surveillance de la Compagnie des Alpes depuis juillet 2004, il intègre le Conseil d'administration le 19 mars 2009, à titre d'Administrateur indépendant. Il préside le Comité des nominations et des rémunérations et est membre du Comité de la stratégie.

Echéance du mandat : 2013.

Adresse professionnelle :
33, rue Maurice Ripoche - 75014 Paris

Mandats et fonctions :

- Administrateur de Generali Fr Assurances, Gérant de la SCP Feu Vert, Administrateur de Voyageurs du monde et Membre du Conseil de surveillance d'Easy Voyages.

Nombre d'actions CDA détenues : 837.

Rachel Picard, Administrateur Indépendant

Née le 11 décembre 1966.

Diplômée d'HEC, elle vient de rejoindre en novembre 2010 le groupe Thomas Cook en qualité de Directrice générale déléguée de la branche française en charge des activités de tour-operating. Jusque là, et depuis janvier 2007, Rachel Picard a dirigé en qualité de Directrice générale, Voyages-sncf.com, après en avoir été la Directrice générale adjointe en charge du marketing, des ventes et des opérations. Précédemment encore, elle a dirigé Les Editions Atlas Voyages (de 2000 et 2002), et, jusqu'en 2000, le Tour Operating Europe chez Frantour. Elle a également exercé des fonctions commerciales dans le secteur du ski, à Valle Nevado (Chili), et dans celui des Parcs de Loisirs (au sein d'Euro Disney Paris). Rachel Picard a intégré le Conseil d'administration de la Compagnie des Alpes le 15 décembre 2009 en qualité d'Administrateur indépendant. Elle est également membre du Comité de la stratégie.

Echéance du mandat : 2013.

Adresse professionnelle : Thomas Cook,
92-98 boulevard Victor Hugo – 92115 Clichy Cedex.

Mandats et fonctions :

- Au sein du groupe VSC (Voyage-sncf.com) et jusqu'à octobre 2010 : Directrice générale de Voyage-sncf.com SAS, de VSC Technologies SASU et de VFE Commerce SAS, Présidente de l'Agence Voyages-sncf.com SAS. Depuis novembre 2010, Directrice générale déléguée de Thomas Cook France.

Nombres d'actions CDA détenues : 98

Giorgio Frasca, Administrateur Indépendant

Né le 13 octobre 1941.

Docteur en Droit diplômé de l'Université de Rome, Professeur en Droit et Avocat, il a occupé depuis novembre 2006 et jusqu'en 2009 les fonctions de Vice-Chairman de Lazard International au sein de la Banque Lazard Frères. Précédemment, il a occupé d'importantes fonctions en particulier au sein du Groupe Fiat, en France et à l'international. Il a notamment présidé Fiat France de 1981 à 1985. Giorgio Frasca a intégré le Conseil d'administration de la Compagnie des Alpes le 15 décembre 2009 en qualité d'Administrateur indépendant. Il est également membre du Comité des nominations et des rémunérations ainsi que du Comité d'audit et des comptes.

Echéance du mandat : 2013.

Adresse professionnelle : 2 rue Greuze – 75116 Paris.

Mandats et fonctions :

- Gérant d'Aterno SARL.

Nombres d'actions CDA détenues : 5.

Administrateurs dont le mandat a pris fin pendant l'exercice :

CE Participations (Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance - CNCE)

Nommée le 5 juillet 2004 en qualité de membre du Conseil de surveillance, et le 19 mars 2009 en qualité d'Administrateur.

Fin du mandat : 14 septembre 2010 (remplacement par BPCE à qui la participation de CE Participations a été transférée)

Représentant permanent :

Olivier Klein

Né le 15 juin 1957.

Adresse professionnelle : BPCE,
50 avenue Pierre Mendès France, 75201 Paris Cedex 13

Mandats et fonctions :

- Membre du Directoire et Directeur général de BPCE, Administrateur de BPCE International et Outre-Mer, Administrateur de Natixis SA et de Natixis Financement, de Natixis Consumer Finance SA, de Natixis Global Asset Management, du Crédit Foncier de France, de CNP Assurances, de Neptune Technologies, de la Coface, membre du Conseil de surveillance de la Banque Palatine, de GCE Business Services GIE, Président de Socfim.

Philippe Nguyen

Né le 31 janvier 1958.

Diplômé de l'Institut d'étude Politique de Paris et ancien élève de l'ENA, ingénieur de l'Ecole Centrale des arts et manufactures de Paris (1981), Philippe Nguyen est Président d'Investors in Private Equity depuis 2002. Il est également Président d'IPE Ross Management, de la Compagnie Européenne de Loisirs, de la Compagnie Européenne de Luxe et Traditions, de la Compagnie Française de Promotion et gérant d'IPE Tank and Rail. Il est membre du Conseil de surveillance de la Compagnie des Alpes depuis juillet 2004. Le 19 mars 2009, il est nommé en qualité d'Administrateur dans le cadre de la nouvelle gouvernance. Il est également désigné en qualité de membre du Comité des nominations et des rémunérations ainsi que du Comité de la stratégie. A la suite de la cession en septembre 2009 par la Compagnie Européenne de Loisirs de sa participation dans le capital de la Compagnie des Alpes, Monsieur Philippe Nguyen a remis à disposition du Conseil son mandat.

Fin du mandat : 15 décembre 2009

Mandats et fonctions :

- La liste des mandats occupés par Monsieur Philippe Nguyen pendant l'exercice de son mandat figure dans le Document de référence 2009, pages 124-125.

Compagnie Européenne de Loisirs SA

Nommée le 5 juillet 2004 en qualité de membre du Conseil de surveillance, et le 19 mars 2009 en qualité d'Administrateur. Son représentant, François Nicoly, est alors également désigné en qualité de membre du Comité de la stratégie et du Comité d'audit et des comptes. A la suite de la cession en septembre 2009 par la Compagnie Européenne de Loisirs de sa participation dans le capital de la Compagnie des Alpes, cette dernière a remis à disposition du Conseil son mandat.

Fin du mandat : 15 décembre 2009.

Représentant permanent :

François Nicoly

Né le 27 février 1959.

Mandats et fonctions :

- La liste des mandats occupés par Monsieur François Nicoly pendant l'exercice de son mandat figure dans le Document de référence 2009, page 125.

2.2.2. Composition des Comités

La composition des trois Comités, **Comité de la stratégie**, **Comité des nominations et des rémunérations**, et **Comité d'audit et des comptes** est indiquée ci-après.

Les attributions et le mode de fonctionnement de ces Comités spécialisés assistant le Conseil d'administration dans ses travaux sont précisés dans la Charte de Gouvernement d'Entreprise et décrits dans le rapport du Président au Chapitre V, section 6.1.

Depuis le 15 décembre 2009, ces Comités sont composés de la manière suivante :

Comité d'audit et des comptes :

Eric Flamarion, représentant CDC, Président

Bernard Blas, représentant Sofival

Giorgio Frasca, administrateur indépendant

Comité des nominations et des rémunérations :

Jacques Maillot, administrateur indépendant, Président

Alain Quinet*, représentant CDC

Gilles Chabert, administrateur indépendant

Giorgio Frasca, administrateur indépendant

Comité de la stratégie :

Dominique Marcel, Président du Conseil et du Comité

Alain Quinet*, représentant CDC

Bernard Blas, représentant Sofival

Gilles Chabert, administrateur indépendant

Rachel Picard, administrateur indépendant

Jacques Maillot, administrateur indépendant

* jusqu'au 15 décembre 2010

2.3. Non-condamnation

A la connaissance de la Société, aucun des mandataires sociaux :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années ; et
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

2.4. Conflits d'intérêts

Monsieur Jean-François Blas, exerçant des mandats d'administrateur, et jusqu'au 14 novembre 2009 de Directeur général délégué de Sofival (actionnaire de la Société et de certaines de ses filiales et participations), a souscrit tant au titre de son mandat de membre du Directoire de la Société que de son contrat de travail, l'engagement :

- de se conformer en tous points à la Charte de Déontologie du Groupe CDA et aux règles de gouvernance de la Charte de Gouvernement d'Entreprise de CDA (cet engagement a également été souscrit par la société Sofival) ;
- d'exclusivité relative à ses activités professionnelles, c'est-à-dire de ne pas exercer d'autre activité professionnelle que celle résultant de l'exercice de ses mandats sociaux et de son contrat de travail de Directeur au sein du Groupe et de ses mandats au sein de Sofival ;
- de confidentialité relative aux informations dont il aura connaissance dans le cadre de ses fonctions au sein de CDA ;
- d'abstention dans tout processus décisionnel au sein du Groupe CDA mettant en cause les intérêts respectifs des Groupes CDA et Sofival ou faisant naître un conflit d'intérêts, même potentiel, entre eux.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres composant les organes de Direction, des membres du Conseil d'administration, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs, à l'exception de celui décrit ci-dessus pour lequel la Société a reçu des engagements express et écrits.

A l'exception des nominations de Messieurs Bernard et Jean-François Blas liées aux opérations d'acquisitions effectuées en octobre 2007 auprès de Sofival, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de pacte ou accord quelconque conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres aux termes duquel l'un des membres de la Direction générale ou du Conseil a été nommé en cette qualité.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucune restriction acceptée par les personnes visées aux sections 2.1 et 2.2 du présent Document de référence concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société.

2.5. Contrats de service

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre contrat de service conclu entre la Société et l'un des membres des organes de Direction ou du Conseil d'administration, que la convention de licence d'utilisation des dénominations sociales « Caisse des dépôts et consignations » et « Groupe Caisse des dépôts » (décrite au Chapitre VI, section 4).

3. Rémunérations et avantages

Les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux de la CDA par la CDA et par les sociétés contrôlées par la CDA au sens de l'article L. 233-16 du Code du commerce s'établissent comme indiqué ci-après, selon la présentation définie par le Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF telle que précisée par la Recommandation AMF du 22 décembre 2008.

Les principes et règles déterminant ces rémunérations sont par ailleurs présentés dans le rapport du Président (Chapitre V.6.2).

3.1. Direction générale

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux

Dominique Marcel, Président-Directeur général	Ex. 2008/2009	Ex. 2009/2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	467 383	555 060
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (cf. tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	48 038	-
TOTAL	515 421	555 060

Franck Silvent, Directeur général délégué	Ex. 2008/2009	Ex. 2009/2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	270 880	352 304
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (cf. tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	32 025	-
TOTAL	302 905	352 304

Ce premier tableau résume les rémunérations de Monsieur Dominique Marcel et de Monsieur Franck Silvent, dirigeants mandataires sociaux de la CDA, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2010.

La part variable des rémunérations du Président-Directeur général et du Directeur général délégué peut varier de 0% à 50%.

La composition de ces rémunérations et la description des éléments composant la partie variable sont précisées dans le rapport du Président (Chapitre V.6.2.1).

Il est précisé que la rémunération des membres du Comité Exécutif est également composée d'une partie fixe et d'une partie variable, la part variable pouvant varier entre 0 et 40% selon la réalisation (i) d'objectifs qualitatifs propres à chaque bénéficiaire et (ii) d'objectifs quantitatifs de performance du Groupe communs à l'ensemble des membres du Comité.

La rémunération totale due aux autres membres du Comité Exécutif hors dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2009/2010 s'élève à 1 281 833 euros (dont une partie fixe totale de 868 750 euros, et une part variable de 390 380 euros).

Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Montants au titre de l'exercice 2008/2009		Montants au titre de l'exercice 2009/2010	
	dus	versés	dus	versés
Dominique Marcel, Président-Directeur général				
- rémunération fixe	328 672	328 672	355 000	355 000
- rémunération variable	136 000	-	195 140	136 000
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	2 711	2 711	4 920	4 920
TOTAL	**467 383**	**331 383**	**555 060**	**495 920**
Franck Silvent, Directeur général délégué				
- rémunération fixe	180 000	180 000	235 000	235 000
- rémunération variable	87 186	85 885	113 381	87 881
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	3 694	3 694	3 923	3 923
TOTAL	**270 880**	**269 579**	**352 304**	**326 804**

Ce second tableau présente les rémunérations brutes versées durant les exercices clos les 30 septembre 2009 et 30 septembre 2010.

Les rémunérations variables comprennent les primes liées aux objectifs et l'intéressement (le Président-Directeur général étant éligible à l'accord d'intéressement de la Compagnie des Alpes à compter de l'exercice 2009/2010).

Les primes des dirigeants mandataires sociaux liées aux objectifs relatifs à un exercice sont arrêtées par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, en fonction de l'appréciation qui est faite de l'atteinte des objectifs fixés pour l'exercice concerné postérieurement à la clôture dudit exercice. Elles sont donc versées au cours de l'exercice suivant. Ainsi la part variable qui leur est due au titre de l'exercice 2009/2010 ne sera versée qu'en 2010/2011.

Les avantages en nature concernent les véhicules de fonction.

Les dirigeants mandataires sociaux de la Compagnie des Alpes, pas plus que les autres collaborateurs du Groupe Compagnie des Alpes, ne perçoivent de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par chaque société du Groupe.

NEANT. Le Plan n°13, dernier plan mis en œuvre au titre de l'exercice 2009/2010, ne comprend pas d'octroi d'options de souscriptions d'actions.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

NEANT.

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur ou par toute société du Groupe

NEANT. Aucune action de performance n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux de la CDA dans le cadre du dernier Plan mis en œuvre au titre de l'exercice 2009/2010, le Président-Directeur général et le Directeur général délégué ayant fait part de leur volonté de ne pas en bénéficier.

Hors dirigeants mandataires sociaux, les cinq autres membres du Comex se sont vus attribuer au total 10 200 actions de performance au titre de ce Plan n°13.

Actions de performance devenues disponibles

Actions de performance devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social (liste nominative)	N° et date de plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Dominique Marcel	-	Néant	
Franck Silvent	Plan n°9 - 24/02/2006	1 023	précisées ci-dessous

Les actions de performance attribuées ne sont définitivement acquises qu'à l'issue d'un délai d'acquisition, fixé à 25 mois pour les Plans n°9, 10 et 11, et à 24 mois pour les deux derniers Plans (n°12 et 13), sous réserve de réalisation des conditions de performance prévues auxdits Plans.

Elles sont soumises ensuite à une obligation de conservation d'une durée complémentaire de 24 mois à l'issue de laquelle les actions deviennent disponibles.

En conséquence, le 24 mars 2010, les premières actions de performance attribuées et définitivement acquises au titre du Plan n°9 sont devenues disponibles et sont donc cessibles par leurs bénéficiaires.

Pour mémoire, 42,64% des actions attribuées à l'origine au titre de ce Plan avaient été définitivement acquises en mars 2008, soit, après radiation des bénéficiaires ayant quitté le Groupe à la date d'acquisition, un nombre total de 12 940 actions.

Sur ce nombre, 1 023 actions ont été attribuées à Monsieur Franck Silvent.

Le rapport du Président (Chapitre V.6.2.1.) fait état de l'ensemble des règles complémentaires concernant l'attribution d'options de souscription et d'actions de performance aux dirigeants mandataires sociaux.

Notamment, depuis le 30 décembre 2006 et en application de l'amendement dit « Balladur », 20% des actions de performance définitivement acquises doivent être conservées par leurs bénéficiaires au-delà de la période de conservation et jusqu'à la cessation du mandat.

Concernant l'acquisition d'une quotité supplémentaire d'actions telle que préconisée par les recommandations AFEP-MEDEF de décembre 2008, le Conseil de surveillance du 22 janvier 2009 a retenu le principe selon lequel les actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux seront conditionnées à l'achat d'une quotité supplémentaire d'actions lors de la disponibilité des actions attribuées.

Cette règle a été mise en œuvre pour la première fois dans le règlement du Plan n°12 mis en œuvre au titre de l'exercice 2008/2009, cette quotité supplémentaire d'actions ayant alors été fixée à 10% des actions initialement attribuées et définitivement acquises.

Une quotité minimum n'a pas en revanche été fixée de manière rétroactive pour les plans antérieurs (Plans n°9 à 11).

Cette recommandation a néanmoins été appliquée par Monsieur Franck Silvent, qui a acquis, dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée en juillet 2010, un nombre de 1 130 actions.

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Ce tableau figure dans la section 4.1. ci-après « Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de la Compagnie des Alpes ».

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties pendant l'exercice aux dix premiers salariés non mandataires sociaux ou levées par ces derniers

Ce tableau figure dans la section 4.4. ci-après « Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de la Compagnie des Alpes ».

Suivi des Recommandations AFEP-MEDEF

Le tableau ci-après présente, conformément à la Recommandation AMF du 22 décembre 2008, la situation des dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice 2009/2010 au regard du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF.

Nom du dirigeant mandataire social	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Dominique Marcel Président-Directeur général		X	X		X			X
Franck Silvent Directeur général délégué	X		X		X			X

Les précisions et explications afférentes aux contrats de travail, au régime de retraite supplémentaire, aux indemnités de départ et indemnités de non-concurrence dont peuvent bénéficier les dirigeants mandataires sociaux sont données, conformément aux recommandations prévues au Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF, par le Président du Conseil dans son rapport prévu à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Les dirigeants mandataires sociaux et autres dirigeants de la Compagnie des Alpes bénéficient du contrat collectif à cotisations et à prestations définies mis en place par la société pour l'encadrement supérieur du Groupe, conforme aux dispositions de l'article L.911-1 du Code de la Sécurité Sociale.

Ses principales modalités sont :

- un régime à cotisations définies (droits individuels) égales à 7% de la rémunération annuelle pour chaque bénéficiaire (plafonnée à 5 fois le plafond de sécurité sociale, soit 173 100 € en base annuelle 2010), l'effort d'épargne étant réparti entre l'employeur à hauteur de 4% et le salarié à hauteur de 3% nonobstant le statut et l'âge du salarié.
- complété par un régime à prestations définies garantissant une retraite supplémentaire minimale égale à 1% par année d'ancienneté décompté à compter de la date de mise en place du régime avec un maximum de 10% du dernier salaire fixe + variable.

3.2. Conseil d'administration

L'Assemblée générale du 18 mars 2010 a réévalué le montant global maximal annuel des jetons de présence pouvant être alloués aux Administrateurs à la somme de 250 000 €, pour l'exercice 2009/2010 et chacun des exercices suivants jusqu'à décision contraire.

Les montants alloués au titre de l'exercice 2009/2010, versés en 2010/2011, s'élèvent à 160 500 €, contre un montant de 92 000 € l'exercice précédent.

Cette augmentation s'explique par l'évolution du mode de gouvernance et une fréquence accrue des réunions du Conseil et des Comités, le jeton unitaire alloué par présence au Conseil ou à un Comité ayant également été réévalué à 1 500 €.

Par ailleurs, la Charte de Gouvernement d'Entreprise invite désormais les Administrateurs à réinvestir en actions de la Société, au minimum la moitié du montant net des jetons effectivement perçus au titre d'un exercice, jusqu'à détenir un nombre minimum de 300 actions CDA. Les Administrateurs ne recevant pas personnellement de jetons ne sont pas soumis à ce dispositif.

Les Administrateurs ne perçoivent pas, au sein du Groupe, de rémunération autre que les jetons de présence, à l'exception de Monsieur Bernard BLAS, Vice-Président du Conseil, qui bénéficie au titre de sa fonction de Président de la société Valbus d'une voiture de fonction, d'un emplacement de parking, ainsi que d'une indemnité de mandat, dont les montants, versés par la société Valbus, s'élèvent respectivement à 6 000 €, 2 560 € et 1 600 €, soit au total, pour l'exercice 2009/2010, à 10 160 €.

Jetons de présence* et autres rémunérations perçues par les Administrateurs

Membres du Conseil (de surveillance/d'administration) et des Comités	Jetons versés en 2008/2009 (au titre de 2007/2008)	Jetons versés en 2009/2010 (au titre de 2008/2009)	Jetons alloués au titre de 2009/2010 (à verser en 2010/2011)
Dominique Marcel**	8 000	-	-
Président du Conseil de surveillance jusqu'au 14/10/2008			
Président du Conseil d'administration à compter du 19/03/2009			
Président du Comité de la stratégie jusqu'au 14/10/2008, puis à nouveau à compter du 19/03/2009			
Philippe Segretain**	7 000	9 000	-
Président du Conseil de surveillance du 14/10/2008 au 19/03/2009	-		
Membre représentant CDC du Comité des nominations et des rémunérations jusqu'au 19/03/2009			
Président du Comité de la stratégie du 14/10/2008 au 19/03/2009			
Alain Quinet**	-	9 000	16 500
Membre du Conseil de surveillance du 14/10/2008 au 19/03/2009			
Membre du Conseil d'administration à compter du 19/03/2009			
Membre représentant CDC du Comité de la stratégie à compter du 14/10/2008			
Membre représentant CDC du Comité des nominations et des rémunérations à compter du 19/03/2009			
Bernard Blas	8 000	10 000	22 500
Vice-Président du Conseil de surveillance jusqu'au 19/03/2009			
Vice-Président du Conseil d'administration à compter du 19/03/2009			
Membre représentant Sofival du Comité de la stratégie			
Caisse des Dépôts et Consignations (représentant : Eric Flamarion)	9 000	6 000	19 500
Membre du Conseil de surveillance jusqu'au 19/03/2009			
Membre du Conseil d'administration à compter du 19/03/2009			
Eric Flamarion, représentant CDC, Président du Comité d'audit et des comptes			
Eric Flamarion, membre représentant CDC du Comité de la stratégie jusqu'au 14/10/2008			
Francis Szpiner	4 000	4 000	9 000
Membre du Conseil de surveillance jusqu'au 19/03/2009			
Membre du Conseil d'administration à compter du 19/03/2009			
Philippe Nguyen	11 000	11 000	-
Membre du Conseil de surveillance jusqu'au 19/03/2009			
Membre du Conseil d'administration du 19/03/2009 au 15/12/2009			
Membre représentant CEL du Comité des nominations et des rémunérations, jusqu'au 15/12/2009			
Membre représentant CEL du Comité de la stratégie, jusqu'au 15/12/2009	-		
Compagnie Européenne de Loisirs (représentant : François Nicoly)	10 000	9 000	-
Membre du Conseil de surveillance jusqu'au 19/03/2009			
Membre du Conseil d'administration du 19/03/2009 au 15/12/2009			
François Nicoly, représentant CEL, membre du Comité d'audit et des comptes, jusqu'au 15/12/2009			
François Nicoly, représentant CEL, membre du Comité de la stratégie, jusqu'au 15/12/2009	-		

Membres du Conseil (de surveillance/d'administration) et des Comités	Jetons versés en 2008/2009 (au titre de 2007/2008)	Jetons versés en 2009/2010 (au titre de 2008/2009)	Jetons alloués au titre de 2009/2010 (à verser en 2010/2011)
Crédit Agricole des Savoie (représentant : Jean-Yves Barnavon) Membre du Conseil de surveillance jusqu'au 19/03/2009 Membre du Conseil d'administration à compter du 19/03/2009	5 000	2 000	10 500
Banque Populaire des Alpes (représentant : Pascal Marchetti) Membre du Conseil de surveillance jusqu'au 19/03/2009 Membre du Conseil d'administration à compter du 19/03/2009	3 000	3 000	9 000
Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (représentant : Olivier Klein) Membre du Conseil de surveillance jusqu'au 19/03/2009 Membre du Conseil d'administration à compter du 19/03/2009	2 000	4 000	4 500
Gilles Chabert Membre du Conseil de surveillance jusqu'au 19/03/2009 Membre du Conseil d'administration à compter du 19/03/2009 Membre indépendant du Comité des nominations et rémunérations Membre indépendant du Comité de la stratégie	11 000	14 000	22 500
Jacques Maillot Membre du Conseil de surveillance jusqu'au 19/03/2009 Membre du Conseil d'administration à compter du 19/03/2009 Président (membre indépendant) du Comité des nominations et rémunérations Membre indépendant du Comité d'audit et des comptes jusqu'au 15/12/2009 Membre indépendant du Comité de la stratégie à compter du 15/12/2009	10 000	11 000	22 500
Rachel Picard Membre du Conseil d'administration à compter du 15/12/2009 Membre indépendant du Comité de la stratégie à compter du 15/12/2009	-	-	9 000
Giorgio Frasca Membre du Conseil d'administration à compter du 15/12/2009 Membre indépendant du Comité d'audit et des comptes à compter du 15/12/2009 Membre indépendant du Comité des nominations et des rémunérations à compter du 15/12/2009	-	-	15 000
TOTAL	88 000	92 000	160 500

* Les jetons de présence alloués au titre d'un exercice sont versés au cours de l'exercice suivant. Ainsi les jetons versés en 2009/2010 sont ceux alloués au titre de l'exercice 2008/2009. Ceux alloués au titre des présences pendant l'exercice 2009/2010 seront versés au cours de l'exercice 2010/2011.

** Les jetons de présence liés à la participation aux réunions des Conseils et des Comités sont versés directement à la CDC, conformément aux règles en vigueur au sein du Groupe CDC.

4. Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de la Compagnie des Alpes

Ainsi qu'indiqué à la section 3 ci-dessus, aucune option de souscription d'action ni aucune action de performance n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux pendant l'exercice, le Plan n°13 mis en œuvre au titre de l'exercice 2009/2010 ne comprenant qu'un seul et unique volet « actions de performance » dont le Président-Directeur général et le Directeur général délégué ne sont pas bénéficiaires.

4.1. Options de souscription d'actions

Options de souscription d'actions attribuées au titre de l'exercice 2009/2010 aux salariés

Sur proposition de la Direction générale, et après avis du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a décidé de ne pas octroyer de nouvelles options au titre du dernier Plan mis en œuvre au titre de l'exercice écoulé, que ce soit au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux de la Compagnie des Alpes comme des autres dirigeants et salariés du Groupe.
En effet, dans un contexte de forte volatilité des cours, les liens entre la valorisation des options et la réalité des performances de l'entreprise comme celle des bénéficiaires des options s'avèrent insuffisants.

Ajustements des plans d'options consécutifs à l'augmentation de capital

Les données présentées ci-après tiennent compte des opérations d'ajustements intervenues dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée en juillet 2010 afin d'assurer la préservation des droits des bénéficiaires.

Ainsi, et en conformité avec la réglementation en vigueur et plus précisément par application de la méthode prévue à l'article R 228-91 1° a) du Code de Commerce, un coefficient d'ajustement de 3,689% (correspondant au rapport entre la valeur du droit préférentiel de souscription et la valeur de l'action après détachement de ce droit, telles qu'elles ressortent de la moyenne des premiers cours cotés durant toutes les séances de bourse incluses dans la période de souscription) a été appliqué afin d'ajuster le prix de souscription et le nombre d'options en circulation.

Situation des plans d'options de souscription d'actions en vigueur

La situation des plans d'options de souscription d'actions actuellement en vigueur ou venus à échéance au cours de l'exercice, mis en œuvre dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée générale est la suivante :

	Plan n°8	Plan n°9	Plan n°10	Plan n°11	Plan n°12
Date de l'Assemblée générale	10/03/2004	23/02/2006	28/02/2007	28/02/2007	28/02/2007
Date du Directoire/Conseil d'administration	25/01/2005	24/02/2006	01/03/2007	21/02/2008	19/03/2009
Nombre d'actions pouvant être souscrites à l'origine	256 280	68 760	72 960	88 700	46 400
Dont dirigeants mandataires sociaux de la CDA					
Dont Monsieur Dominique Marcel	néant	néant	néant	néant	néant
Dont Monsieur Franck Silvent	15 000	8 000	8 000	8 000	néant
Nombre de bénéficiaires	171	31	35	35	29
Période de levée des options	du 25/01/2009 au 24/01/2010	du 24/02/2010 au 23/02/2011	du 01/03/2011 au 29/02/2012	du 21/02/2012 au 20/02/2013	du 19/03/2013 au 18/03/2016
Prix de souscription des actions (en €) avant ajustement*	30,45	31,25	36,24	31,93	23,17
Prix de souscription des actions (en €) après ajustement*		30,10	34,9	30,75	22,32
Options de souscription levées au 30/09/2010	néant	N/A	N/A	N/A	N/A
Options de souscriptions radiées ou annulées	256 280	6 720	5 200	4 600	3 400
Options de souscription restantes au 30/09/2010 avant ajustement*	0	62 040	67 760	84 100	43 000
Options de souscription restantes au 30/09/2010 après ajustement*	0	64 346	70 281	87 217	44 597

*Ajustement des droits au 23 juillet 2010 à raison de l'augmentation de capital : application d'un coefficient d'ajustement de 3,689% à l'effet d'ajuster à la baisse le prix de souscription et, à la hausse le nombre d'options en circulation (arrondi à l'unité supérieure par bénéficiaire).

Au total, 533 100 options de souscription d'actions ont été attribuées dans le cadre des plans ci-dessus.

Aucune de ces options n'a été levée au 30 septembre 2010.

256 280 options, soit toutes les options octroyées au titre du Plan n°8 dont la période d'exercice est venue à échéance le 24 janvier 2010, ont été radiées. Au total et tous ces Plans confondus, 276 200 options de souscription ont été radiées ou annulées.

Après opérations d'ajustement, le nombre total des actions restant en circulation et pouvant, au 30 septembre 2010 être souscrites au titre des plans d'options en vigueur à cette date s'élevait donc à 261 441 actions, soit 1,08% du capital de la Compagnie des Alpes (contre 2,10% au 30 septembre 2009).

Les options consenties sont toutes émises par la Compagnie des Alpes, aucune autre Société du Groupe n'émettant d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit de ses collaborateurs ou dirigeants mandataires sociaux.

4.2. Actions de performance

Actions de performance attribuées au titre de l'exercice 2009/2010

Dans le cadre fixé par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 mars 2009, la Compagnie des Alpes a attribué, au titre de la période du 1er octobre 2009 au 30 septembre 2010 (Plan n°13), un total de 47 100 actions de performance à 109 collaborateurs du Groupe CDA, hors dirigeants mandataires sociaux de la Compagnie des Alpes.

Il s'agit du cinquième Plan comprenant un tel dispositif, ce Plan se différenciant des quatre Plans précédents qui combinaient à la fois actions de performance et options de souscriptions d'actions.

Au même titre que les Plans précédents, l'acquisition définitive des actions, en tout ou en partie, dépendra, à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, à la fois d'une condition de présence du bénéficiaire au sein du Groupe (sous réserve des départs en retraite) et de la réalisation d'une condition de performance.

Pour les salariés hors membres du COMEX, cette condition de performance sera évaluée, pour chaque bénéficiaire, en fonction de sa contribution à la vie du Groupe et de son comportement managérial appréciés sur deux ans (exercices 2009/2010 et 2010/2011).

Concernant les membres du COMEX, l'acquisition totale ou partielle des actions sera soumise à l'appréciation du Conseil d'administration et dépendra de la réalisation préalable d'objectifs économiques du Groupe. Cette condition de performance sera en principe mesurée sur la base de l'évolution du ROCE (rentabilité des capitaux employés), en fonction de son amélioration sur deux ans (2009/2010 et 2010/2011) rapportée aux deux années précédentes.

Sous réserve de leur acquisition définitive, ces actions devront ensuite être conservées par leurs bénéficiaires pendant une durée minimum de deux ans.

Les actions de performance sont évaluées à la juste valeur à leur date d'attribution sans réévaluation ultérieure. La juste valeur est déterminée par un calcul actuariel reposant sur le modèle binomial, après prise en compte de la probabilité de présence moyenne des bénéficiaires au terme de la période d'acquisition. La valeur unitaire de l'action en résultant est de 23,88 € pour le Plan n°13 du 18 mars 2010.

Acquisition définitive des actions de performance attribuées au titre du Plan n°11

Les actions de performance attribuées au titre du Plan n°11 mis en œuvre le 21 février 2008 ont été définitivement acquises par leurs bénéficiaires, l'objectif de performance économique lié à la progression de l'Autofinancement Disponible sur deux ans ayant été intégralement atteint.

Compte tenu des radiations effectuées à raison des départs de certains des bénéficiaires, 44 200 actions (sur un total de 48 700 actions attribuées à l'origine) ont ainsi été attribuées définitivement à 114 bénéficiaires dont :

- 13 200 actions aux anciens membres du Directoire, parmi lesquelles 2 400 ont été attribuées à Monsieur Franck SILVENT ;
- 31 000 à 109 cadres dirigeants et autres membres de l'encadrement du Groupe.

A compter de leur date d'acquisition (21 mars 2010), ces actions devront être conservées pendant une durée minimum de deux ans. Des conditions de conservation complémentaires exposées dans le rapport du Président (V.6.2.1.) s'appliquent aux dirigeants mandataires sociaux en application de l'amendement « Balladur ».

Ajustements sur les actions de performance en circulation consécutifs à l'augmentation de capital

De la même manière que pour les options de souscriptions d'actions et afin d'assurer la préservation des droits des bénéficiaires, des ajustements ont été effectués en juillet 2010 consécutivement à l'augmentation de capital sur les actions de performance.

Ainsi le même coefficient d'ajustement de 3,689% a été appliqué au nombre d'actions de performance en circulation, ce nombre ayant été ainsi ajusté légèrement à la hausse.

Situation des plans d'attribution d'actions de performance en vigueur

La situation des Plans en vigueur à la date de ce jour (Plans n°12 et n°13) et du Plan n°11 soldé pendant l'exercice est présentée dans le tableau suivant.

Il y fait mention également, pour mémoire, des Plans n°8 et 9, soldés en 2008 et 2009.

A ce titre, il est précisé que le 24 mars 2010, à l'issue de la période de conservation de deux ans, les actions définitivement acquises au titre du Plan n°9 sont devenues disponibles et donc cessibles par leurs bénéficiaires.

	Plan n°9	Plan n°10	Plan n°11	Plan n°12	Plan n°13
Date de l'Assemblée générale	23/02/2006	28/02/2007	28/02/2007	28/02/2007	19/03/2009
Date de mise en œuvre	24/02/2006	01/03/2007	21/02/2008	19/03/2009	18/03/2010
Nombre d'actions pouvant être gratuitement attribuées à l'origine	34 500	41 088	48 700	47 100	48 700
Dont Dirigeants mandataires sociaux de la CDA					
Dont Monsieur Dominique Marcel	néant	néant	néant	3 600	néant
Dont Monsieur Franck Silvent	2 400	2 400	2 400	2 400	néant
Nombre de bénéficiaires	167	116	129	119	109
Date d'attribution	24/02/2006	01/03/2007	21/02/2008	19/03/2009	18/03/2010
Date d'acquisition	24/03/2008	01/04/2009	21/03/2010	19/03/2011	18/03/2012
Fin du délai de conservation	24/03/2010	01/04/2011	21/03/2012	19/03/2013	18/03/2014
Actions définitivement acquises au 30/09/2010	12 940	0	44 200	néant	néant
Actions radiées au 30/09/2010	21 560	41 088	4 500	2 200	néant
Actions restantes au 30/09/2010 avant ajustement*	0	0	0	44 900	48 700
Actions restantes au 30/09/2010 après ajustement*	0	0	0	46 620	50 552

*** Ajustement des droits au 23 juillet 2010 à raison de l'augmentation de capital : application d'un coefficient d'ajustement de 3,689% à l'effet d'ajuster à la hausse le nombre de droits à actions gratuites restant en circulation (arrondi à l'unité supérieure par bénéficiaire)**

Au total et après opérations d'ajustement, 97 172 actions attribuées sous réserve de réalisation de conditions de performance restent en circulation au 30 septembre 2010, soit 0,39% du capital de la Compagnie des Alpes.

Les actions attribuées gratuitement au sein du Groupe sont toutes des actions Compagnie des Alpes, aucune autre Société du Groupe n'émettant de tels titres au profit de ses collaborateurs ou dirigeants mandataires sociaux.

A l'exception des Plans décrits ci-dessus, il n'existe pas d'autre instrument potentiellement dilutif.

4.3. Options de souscription d'actions consenties durant l'exercice clos le 30 septembre 2010 aux mandataires sociaux ou levées par ces derniers

Aucune option de souscription d'action n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux de la Compagnie des Alpes pendant l'exercice, le Plan n°13 ne comprenant qu'un seul volet « attribution d'actions de performance ».

Aucune option n'a par ailleurs été exercée.

4.4. Options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux et levées par ces derniers au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2010

NEANT (idem 4.3. ci-dessus)

4.5. Actions de performance attribuées aux dix premiers salariés non mandataires au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2010

Attribution gratuite d'actions CDA consentie aux dix premiers salariés non-mandataires	Nombre total d'actions attribuées*	Valorisation unitaire des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Plan n°
Attribution gratuite d'actions CDA consentie, durant l'exercice, par la CDA ou par toute autre société comprise dans le périmètre d'attribution gratuite d'actions, aux dix premiers salariés de la CDA et de toute autre société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé (attributions initiales)	14 417	23,88	13

* Nombre après opérations d'ajustement (augmentation de capital de juillet 2010)

4.6. Contrats d'intéressement et de participation

La politique du Groupe Compagnie des Alpes est de développer l'intéressement du personnel aux performances de leurs entreprises.

Au 30 septembre 2010, toutes les sociétés françaises du Groupe qui exploitent tant des Domaines skiables que des parcs de Loisirs disposent d'un accord d'intéressement et de participation en vigueur.

Les accords sont négociés au niveau de chaque entreprise.

Un accord d'intéressement a été conclu pour les sociétés CDA, CDA-DS, Les Productions du Parc et CADEVI.

L'ensemble des sommes versées par le Groupe au titre de l'intéressement et de la participation sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	2007/2008	2008/2009	2009/2010
Intéressement	4 546	5 130	4 650
Participation	4 274	4 468	4 139
TOTAL	**8 820**	**9 598**	**8 789**

5. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Investissement dans le Groupe Deux Alpes Loisirs (DAL) via la structure Deux Alpes Invest (DAI)

Votre société et sa filiale Compagnie des Alpes – Domaines Skiables (CDA-DS), détenue à 100%, ont signé un protocole d'accord consortial avec la Caisse des Dépôts, la Banque Populaire des Alpes et la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance en vue de constituer la société Deux Alpes Invest pour acquérir une participation dans le Groupe Deux Alpes Loisirs, le capital de Deux Alpes Invest étant détenu à hauteur de 60% par CDA-DS, 19% par la Caisse des Dépôts, 12,6% par la Banque Populaire des Alpes et 8,4% par la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance. Ce protocole confère à CDA-DS le contrôle opérationnel et financier de la société Deux Alpes Loisirs, tout en attribuant à ses partenaires des droits leur permettant de participer activement à la gouvernance, et de protéger leurs intérêts patrimoniaux essentiels.

Des dispositions spécifiques sont prévues en matière de transferts de titres et de rendement, qui visent à permettre à CDA-DS d'augmenter sa participation dans Deux Alpes Invest à moyen terme si elle le souhaite, tout en sécurisant l'investissement de ses partenaires.

L'investissement total de DAI aux fins de l'acquisition de DAL s'est élevé en 2009-2010 à 46,5 millions d'euros soit 27,9 millions d'euros pour la quote-part (60%) de CDA-DS dans l'investissement.

Administrateurs concernés : Caisse des Dépôts, Banque Populaire des Alpes, Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance, Monsieur Gilles Chabert.

Conseil d'administration du 9 novembre 2009

Clarification des modalités de mise en œuvre de l'engagement pris à l'égard du Président Directeur Général, Monsieur Dominique Marcel en cas de rupture de son mandat social avant le 30 septembre 2011

En cas de rupture entre le 1er octobre 2009 et le 30 septembre 2010, l'indemnité de rupture sera égale à deux fois la rémunération annuelle de référence si les conditions de performance individuelle et Groupe sont remplies en calculant les moyennes sur le dernier exercice clos et l'exercice en cours et sous réserve que le Conseil d'administration constate l'absence de faute grave ou de faute lourde (ces notions étant appréciées au regard des critères arrêtés par le code du travail).

En cas de rupture entre le 1er octobre 2010 et le 30 septembre 2011, l'indemnité de rupture sera égale à deux fois la rémunération annuelle de référence si les conditions de performance individuelle et Groupe sont remplies en calculant les moyennes sur les deux derniers exercices clos et sous réserve que le Conseil d'administration constate l'absence de faute grave ou de faute lourde (ces notions étant appréciées au regard des critères arrêtés par le code du travail).

Administrateur personne physique concerné : Monsieur Dominique Marcel

Conseil d'administration du 15 décembre 2009 (voir également les conventions antérieures autorisées par le Conseil de surveillance du 16 décembre 2008 et le Conseil d'administration du 19 mars 2009).

Révision du prix de cession des actions SMVP, cédées par CDA à la Caisse des Dépôts le 30 septembre 2009 dans le cadre de la réorganisation du schéma du Bioscope

Votre société a signé un avenant au contrat de cession à la Caisse des Dépôts de sa participation dans SMVP qui prévoit :

- une modification de la clause de révision du prix afin de rétablir l'esprit initial de l'accord, comme suit : révision du prix global de cession en fonction des variations constatées de la situation nette définitive de SMVP au 30 septembre 2009, hors subventions, telle que certifiée par les commissaires aux comptes ;
- une diminution du montant dû in fine, de la somme de 55 000 euros, afin de partager entre la Caisse des Dépôts et votre société certains honoraires antérieurs à la cession.

Un produit net de 256 000 euros a été comptabilisé à ce titre au cours de l'exercice.

Administrateur concerné : Caisse des Dépôts

Conseil d'administration du 18 mars 2010

Refinancement – conclusion d'un nouveau contrat de crédits syndiqués

Votre société intervenant en qualité de Débiteur, aux côtés de l'Emprunteur - sa filiale CDA-Financement, ainsi qu'en qualité de Caution, a signé un nouveau Contrat de Crédits pour un montant maximum de 550 millions d'euros composé d'un Crédit à Terme et d'un Crédit Renouvelable.

L'encours au 30 septembre 2010 de CDA-Financement correspondant à l'engagement de caution de votre société se monte à 310 millions d'euros dont 200 millions d'euros au titre du Crédit à Terme et 110 millions d'euros au titre du Crédit renouvelable.

Administrateurs concernés : Monsieur Dominique Marcel, Crédit Agricole des Savoie, Banque Populaire des Alpes, Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance.

Conseil d'administration du 25 mai 2010

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Conventions intervenues avec la Caisse des Dépôts dans le cadre de la réorganisation du schéma du Bioscope

Outre l'application de la clause de révision du prix de cession des actions SMVP telle qu'amendée (voir ci-dessus, conventions réglementées autorisées au cours de l'exercice), certains contrats et/ou accords conclus dans le cadre du protocole d'accord intervenu fin septembre 2009 entre votre société et la Caisse des Dépôts continuent d'être exécutés :

- Contrat d'exploitation conclu entre SMVP et Eco Bio Gestion (EBG) d'une durée de 12 ans en vue de commercialiser et d'exploiter le Parc du Bioscope ;
- Garantie maison-mère émise par votre société au profit de SMVP couvrant l'ensemble des obligations contractuelles d'EBG au titre du contrat d'exploitation susmentionné ;
- Contrat cadre d'études et de maîtrise d'ouvrage déléguée d'une durée de 12 ans conclu entre SMVP et Les Productions du Parc ;
- Agrément préalable des parties pour toute modification de leur actionnariat respectif dans les sociétés SMVP, EBG et Productions du Parc ;
- Engagement de renégociation des contrats d'exploitation et de maître d'œuvre ou études en cas de signature d'une nouvelle délégation de service public sur le parc du Bioscope et engagement de votre société de maintenir une garantie maison-mère envers SMVP en cas de renégociation du contrat d'exploitation.

Concernant la cession par votre société à la Caisse des Dépôts de 51% du capital social de SMVP:

- Révision du prix (cf ci-dessus) ;
- Déclarations et garanties usuelles, absence de garantie de passif à l'exception d'une garantie de deux ans afférente à une quote-part de 51% d'éventuelles remises en cause ou de rappels de subventions perçues par SMVP dans le cadre de la délégation de service public ;
- Concernant la cession par la Caisse des Dépôts à votre société de 3% du capital social d'EBG, clauses usuelles en la matière.

Pour l'exercice clos au 30 septembre 2010, au titre de l'exécution de ces contrats EBG a payé à SMVP 1 013 000 €.

Convention de licence avec la Caisse des Dépôts

Votre Société a conclu avec la Caisse des Dépôts une convention de licence d'utilisation des dénominations « Caisse des Dépôts » et « Groupe Caisse des Dépôts ». En contrepartie, la Compagnie des Alpes lui verse une redevance annuelle de 0,2% du chiffre d'affaires hors taxes consolidé de l'exercice, pondéré par application du pourcentage de détention de la Caisse des Dépôts dans le capital social de Compagnie des Alpes au 1er janvier de chaque exercice.

La charge en résultant pour votre Société, au titre de l'exercice, s'élève à 455 000 €.

Contrat de licence de marque avec Musée Grévin

Votre Société s'est subrogée dans les droits et obligations de Grévin & Cie au titre du contrat de licence de marque avec Musée Grévin. Ce dernier concède à votre Société pour une durée indéterminée la licence non exclusive d'exploitation de la marque Grévin et l'autorise à adopter le terme Grévin, seul ou accompagné d'autres mots, à titre de dénomination sociale, nom commercial et enseigne.

La charge annuelle à ce titre s'élève à 15 000 € et est intégralement refacturée à Grévin & Cie.

Adhésion au régime de retraite mixte à cotisations et à prestations définies du Président-Directeur général, Monsieur Dominique Marcel

En sa qualité de Président-Directeur général, Monsieur Dominique Marcel bénéficie du contrat d'assurance Groupe mis en place en matière de retraite supplémentaire pour l'encadrement supérieur du Groupe, composé d'un régime de retraite à prestations définies et d'un régime de retraite à cotisations définies.

Au 30 septembre 2010, l'engagement actuariel correspondant s'élève à 117 000 euros.

Adhésion au régime de retraite mixte à cotisations et à prestations définies du Directeur général délégué, Monsieur Franck Silvent

Monsieur Franck Silvent bénéficie du contrat d'assurance Groupe mis en place en matière de retraite supplémentaire pour l'encadrement supérieur du Groupe, composé d'un régime de retraite à prestations définies et d'un régime de retraite à cotisations définies.

Le bénéfice de ce contrat fait partie des éléments de rémunération attachés au contrat de travail de Monsieur Franck Silvent, tels que rappelés par le Conseil d'administration du 16 septembre 2009 lors de la nomination de l'intéressé à effet du 1er octobre 2009 aux fonctions de Directeur général délégué.

Au 30 septembre 2010, l'engagement actuariel correspondant s'élève à 13 000 euros.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 27 janvier 2011

Les Commissaires aux comptes,

Marc Ghiliotti	**Guillaume Potel**
PricewaterhouseCoopers Audit	MAZARS

6. Rapport du Président du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration rend compte, dans le présent rapport, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil (section I), des principes et règles adoptés par celui-ci pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux (section II), ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société (section III).

Le présent rapport, établi sous la responsabilité du Président du Conseil, a été approuvé par le Conseil.

La Compagnie des Alpes s'attache à analyser de manière continue les meilleures pratiques en matière de Gouvernement d'entreprise, et bien évidemment, dans la mesure du possible, à les mettre en œuvre.

La CDA déclare se référer en la matière au Code AFEP-MEDEF dans sa version consolidée, ledit code pouvant notamment être consulté via le lien URL **http://www.code-afep-medef.com**.
Le présent rapport précise les dispositions du Code AFEP-MEDEF qui ont été écartées et les raisons de ce choix.

6.1. Composition, Préparation et Organisation des travaux du Conseil

6.1.1. La Charte de Gouvernement d'Entreprise de la Compagnie des Alpes

La Compagnie des Alpes a été créée au sein du groupe Caisse des Dépôts – Développement (C3D), qui en est resté l'actionnaire majoritaire jusqu'au 13 mai 2004.

A cette date, la Compagnie des Alpes a été privatisée et connaît depuis un actionnariat diversifié ne comprenant aucun actionnaire majoritaire en capital ou en droit de vote, la Caisse des Dépôts restant toutefois l'Actionnaire de référence (au sens de la Charte tel que précisé ci-après) avec une détention qui reste stable autour de 39%.

Cette évolution a conduit ses dirigeants, avec l'appui des principaux actionnaires, à mettre en place un gouvernement d'entreprise rénové, rendu à la fois nécessaire de par (i) l'organisation interne du Groupe, (ii) son statut de société cotée (au regard des évolutions internationales et nationales en matière de « gouvernement d'entreprise ») et (iii) la présence d'un Actionnaire de référence.

Un règlement intérieur, adopté le 27 mai 2004 à la suite de la privatisation de la Société et entré en vigueur à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires du 5 juillet 2004 sous le nom de « **Charte de Gouvernement d'Entreprise** » (la « Charte de Gouvernement d'Entreprise » ou la « **Charte** »), a complété les statuts, défini les principes régissant la composition du Conseil de surveillance et ses règles de fonctionnement, et organisé les relations dudit Conseil avec le Directoire, la Société fonctionnant alors sous forme de société anonyme à Conseil de surveillance et Directoire.

Depuis son entrée en vigueur, la Charte de Gouvernement d'Entreprise a été revue et amendée à plusieurs reprises :

- En octobre 2007, afin d'être adaptée à la modification de l'actionnariat intervenue à la suite de la réalisation de l'opération d'acquisition des participations dans les sociétés STVI, SERMA, DSV et DSR et l'entrée au capital de Sofival, et à l'évolution du contexte général en matière de gouvernance,
- En mars 2009, à l'occasion de l'adoption de la formule de société anonyme à Conseil d'administration, le changement de gouvernance ayant rendu nécessaire l'adaptation de la Charte. Depuis cette date, la Charte de Gouvernement d'Entreprise constitue le règlement intérieur du Conseil d'administration et régit les relations entre le Conseil d'administration et les membres de la Direction Générale, mandataires sociaux ou non, à savoir le Président-Directeur général, le Directeur général délégué et les Directeurs généraux adjoints,
- En décembre 2009, à la suite de la cession par la Compagnie Européenne de Loisirs (CEL) de sa participation au capital de la Compagnie des Alpes, et de la nomination telle que proposée par le Comité des nominations et des rémunérations de deux nouveaux Administrateurs Indépendants. A cette occasion, certaines règles gouvernant la composition du Conseil et des Comités ont été amendées, notamment le nombre d'Administrateurs Indépendants composant le Conseil qui est désormais de quatre (4), soit un tiers (1/3) des membres,
- Enfin, quelques amendements mineurs ont été apportés à la Charte en décembre 2010 afin d'intégrer notamment un dispositif de détention minimum d'un certain quota d'actions par les Administrateurs.

La Charte est disponible dans son intégralité sur le site internet de la CDA à l'adresse suivante : **www.compagniedesalpes.com**, dans la rubrique « Groupe » et sous-rubrique « Organisation ».

6.1.2. Les modalités d'exercice et limitations de pouvoirs de la Direction générale

Depuis le 19 mars 2009, la Compagnie des Alpes est administrée par le Conseil d'administration.

Par décision du même jour, le Conseil d'administration a décidé que la Direction générale de la Société serait assumée, sous sa responsabilité, par le Président du Conseil d'administration portant le titre de Président-Directeur Général.

Sous réserve (i) des pouvoirs que la loi ou les statuts attribuent expressément aux assemblées d'actionnaires, (ii) des pouvoirs qu'ils réservent de façon spéciale au Conseil d'administration ainsi que (iii) des dispositions de la Charte, le Président-Directeur général est investi, dans la limite de l'objet social, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Les décisions du Conseil d'administration limitant les pouvoirs du Président-Directeur général sont inopposables aux tiers.

Conformément à l'article 13.3 des statuts, le Conseil d'administration peut, sur proposition du Président-Directeur général, nommer des directeurs généraux délégués (les « Directeurs généraux délégués »).

Le Conseil a ainsi nommé un Directeur général délégué, Monsieur Franck Silvent, le 1er octobre 2009.

Le Président-Directeur général peut en outre nommer des directeurs généraux adjoints (les « Directeurs généraux adjoints ») auxquels il peut, au nom et pour le compte de la Société, consentir des délégations de pouvoir portant sur un ou plusieurs objets déterminés. Il consulte le Conseil d'administration sur la nomination, la rémunération et la définition des fonctions des personnes qu'il entend nommer en qualité de Directeur général adjoint.

Il existe à ce jour deux Directeurs généraux adjoints, Monsieur Jean-François Blas et Monsieur Serge Naïm.

Lorsque des Directeurs généraux délégués et/ou des Directeurs généraux adjoints ont été nommés, les dispositions de la Charte relatives au Président-Directeur général leur sont applicables.

Certaines décisions du Président-Directeur général relatives au Groupe Compagnie des Alpes ne peuvent être adoptées et certains actes ou engagements relatifs au Groupe ne peuvent être conclus par le Président-Directeur général s'ils n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable, ou d'une délégation de pouvoirs du Conseil d'administration.

Ces limitations de pouvoirs sont précisées à l'article II.2.3. de la Charte.

Par ailleurs, en application des dispositions légales et de l'article 13.4. des nouveaux statuts de la Société, le Conseil d'administration a autorisé le Président-Directeur général, avec faculté de subdélégation et sous réserve de lui en rendre compte, à consentir des cautions, avals et autres garanties dans la limite d'un plafond global de quinze millions d'euros.

6.1.3. La composition du Conseil et des Comités

Principes de la Charte de Gouvernement d'Entreprise de la CDA relatifs à la composition du Conseil et des Comités

La composition du Conseil d'administration et de ses Comités obéit à plusieurs principes exposés ci-dessous et figurant dans la Charte dans sa version telle qu'amendée le 15 décembre 2009 (Pour la composition du Conseil et des Comités antérieure à cette date, voir Document de référence 2009 – Chapitre V.2.2. et V.6.1.).

Ces principes visent à promouvoir, en présence d'un Actionnaire de référence, une représentativité démocratique et collective de l'ensemble des actionnaires et la prise en compte de l'ensemble de leurs intérêts assurée notamment au moyen de la présence d'Administrateurs Indépendants.

L'Actionnaire de référence, au sens de la Charte, est la Caisse des Dépôts, qui détient plus du tiers du capital et des droits de vote de la Société.

Principes de composition du Conseil :

Principe n°1 : Le Conseil d'administration propose, sur le fondement des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations, à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie des Alpes, une liste de candidats choisis conformément aux principes de la Charte, en raison de leur compétence et de la contribution qu'ils peuvent apporter aux travaux du Conseil d'administration.

Principe n°2 : La composition du Conseil d'administration reflète la composition de l'actionnariat, dans la limite de 8 membres, comme résumé ci-dessous :

Participation (droits de vote détenus par un actionnaire agissant seul)		Nombre d'administrateurs représentant ou désignés par l'actionnaire
Actionnaire de référence	Supérieure ou égale à un tiers	Quatre administrateurs, dont le Président-Directeur général
Catégorie A	Supérieure ou égale à 5 %	Un administrateur
Catégorie B	< à 5 %	Un possible mais sans garantie (Principe n°3)

Les actionnaires entrant dans les catégories ci-dessus et souhaitant être représentés au Conseil en vertu du présent Principe n°2 doivent faire part de leur demande au Président-Directeur général.

Principe n°3 : Principe de Plafonnement

Le Conseil d'administration est, sauf décision de l'Assemblée générale souveraine des actionnaires de la Compagnie des Alpes, composé de douze membres, dont quatre Administrateurs Indépendants.

Principe n°4 : Représentation des actionnaires en cas de franchissement de seuil en cours de mandat

(a) De manière à respecter le Principe de Plafonnement (n°3), sauf vacance d'un poste, le droit d'un actionnaire franchissant à la hausse les seuils mentionnés au Principe n°2 de demander la désignation d'une personne choisie par lui, conformément audit Principe, naît à la date du premier renouvellement total ou partiel des Administrateurs suivant le dépassement de seuil.

Cet actionnaire peut toutefois demander au Conseil d'administration de désigner un censeur, qu'il aura préalablement choisi. Le censeur assistera aux réunions du Conseil d'administration dans les conditions fixées dans les statuts et au III.4 de la Charte.

(b) Réciproquement, un actionnaire franchissant à la baisse l'un des seuils mentionnés ci-dessus au Principe n°2 ne sera pas immédiatement tenu d'ajuster en conséquence sa représentation au Conseil d'administration. Ledit ajustement devra toutefois intervenir lors du premier renouvellement total ou partiel des Administrateurs suivant le franchissement de seuil, sauf si ce franchissement de seuil résulte d'une disposition par l'actionnaire de tout ou partie de sa participation au profit d'un tiers, auquel cas sa représentation sera immédiatement ajustée en faveur, le cas échéant, de tout actionnaire se trouvant dans la situation visée au (a) ci-dessus.

En cas de difficulté d'application de ce qui précède, le Comité des nominations et des rémunérations présentera au Conseil d'administration ses recommandations et pourra proposer des suggestions dans le respect du Principe de Plafonnement (n°3) et du présent Principe n°4.

Principe n°5 : Résolution des conflits entre le Principe n°2 et le Principe n°3

Lors du premier renouvellement partiel ou total des Administrateurs suivant le dépassement d'un des seuils visés au Principe n°2, dans l'hypothèse où par application dudit Principe n°2, le nombre de candidatures proposées par des actionnaires aboutirait à un nombre total de candidatures supérieur à huit (hors Administrateurs Indépendants) par l'application des règles susvisées :

(i) les représentations issues du Principe n°2 seraient pourvues en commençant par l'Actionnaire de référence, puis la catégorie A, puis la catégorie B ;

(ii) s'agissant des catégories A et B au sein desquelles le nombre de candidatures légitimes au regard du Principe n°2 qui ne pourraient le cas échéant pas être retenues après application des mécanismes de priorité visés ci-dessus, eu égard au Principe de Plafonnement (n°3), le Comité des nominations et des rémunérations présentera au Conseil d'administration ses recommandations et pourra proposer des suggestions (incluant le cas échéant, des suggestions d'alternance membre/censeur) dans le respect dudit Principe de Plafonnement ;

(iii) le Conseil d'administration proposera alors à l'Assemblée générale des actionnaires une liste de candidats choisis conformément aux principes de la Charte en veillant notamment à respecter une représentation équitable au vu notamment des participations respectives des actionnaires concernés et du Principe de Plafonnement.

Les mêmes principes s'appliqueront si le dépassement du nombre de membres provenait du passage d'actionnaires d'une catégorie (visée au Principe n°2 ci-dessus) à une autre.

Principe n°6 :
Désignation d'autres Administrateurs Indépendants

Dans l'hypothèse où l'application des Principes ci-dessus ne permettrait pas la désignation de huit membres en vertu du Principe n°2, les postes vacants seraient pourvus par d'autres Administrateurs Indépendants répondant aux critères définis par la Charte.

Principe n°7 :
Augmentation du nombre d'Administrateurs

Dans l'hypothèse où les actionnaires de la Compagnie des Alpes décideraient, en Assemblée générale, par exception au Principe de Plafonnement (n°3), d'augmenter le nombre d'Administrateurs (notamment en cas d'application des articles L. 225-23 et L. 225-27 et suivants du Code de commerce), la Charte serait amendée de manière à adapter en conséquence les Principes 1 à 6 ci-dessus.

Principe n°8 : Désignation du Président du Conseil d'administration

Le président du Conseil d'administration est désigné parmi les membres représentant (ou désignés par) l'Actionnaire de référence.

Principes de composition des Comités :

Le **Comité de la stratégie** est composé de six membres, dont (i) le Président-Directeur général qui assure de droit la présidence dudit Comité, (ii) un Administrateur représentant, ou désigné par l'Actionnaire de référence, (iii) un Administrateur représentant, ou désigné par le deuxième actionnaire représenté au Conseil (dans chaque cas, la participation d'un actionnaire étant prise en nombre de titres de capital détenus par une personne et son Groupe, sans considération de toute action de concert à laquelle il pourrait participer), et (iii) trois Administrateurs Indépendants.

Le Comité d'audit et des comptes est composé de trois membres non dirigeants, dont (i) un Administrateur représentant, ou désigné par l'Actionnaire de référence et qui assure de droit la présidence dudit Comité, (ii) un Administrateur représentant, ou désigné par le second actionnaire représenté au Conseil, et (iii) un Administrateur Indépendant devant présenter des compétences particulières en matière financière ou comptable.

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de quatre membres non Dirigeants, dont (i) un Administrateur représentant, ou désigné par l'Actionnaire de référence, et (ii) trois Administrateurs Indépendants. Il est présidé par un Administrateur Indépendant.

Définition des Administrateurs Indépendants

Conformément aux principes et bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise exposés dans la Charte, le Conseil d'administration et chacun des Comités comprennent des Administrateurs Indépendants élus ou cooptés en tant que tels. Pour être éligible au statut d'Administrateur Indépendant, une personne (qu'elle soit administrateur en son nom propre ou représentant d'un administrateur personne morale) doit être compétente et indépendante ;

a. Compétence : un Administrateur Indépendant doit avoir l'expérience et les compétences de nature à lui permettre d'exercer ses fonctions de manière pleine et entière, au sein du Conseil d'administration et des Comités dans lesquels il est susceptible de siéger. Les Administrateurs Indépendants doivent en particulier être « actifs, présents et impliqués », aux termes du Code AFEP-MEDEF.

b. Indépendance : un Administrateur Indépendant doit présenter un certain nombre de qualités d'indépendance par rapport aux actionnaires de la Compagnie des Alpes et au Groupe Compagnie des Alpes. Les Administrateurs Indépendants veillent à préserver en toutes circonstances leur indépendance de jugement, de décision et d'action. Ils s'interdisent d'être influencés par tout élément étranger à l'intérêt social qu'ils ont pour mission de défendre ;

c. L'examen de la candidature d'un Administrateur Indépendant doit s'attacher à vérifier que celui-ci n'entretienne ou ne soit objectivement tenté d'entretenir, dans le cadre de son activité professionnelle, une relation avec la Compagnie des Alpes, le Groupe Compagnie des Alpes ou ses actionnaires, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ; dans l'examen de ces critères, pourront être prises en compte les caractéristiques objectives suivantes, sans que celles-ci ne constituent individuellement ou même cumulativement une cause automatique d'exclusion :

   (a) ne pas être salarié ou mandataire social (autrement qu'à raison du mandat d'administrateur) de la Compagnie des Alpes, ne pas être salarié de l'une de ses Filiales, ne pas être salarié et/ou administrateur d'un des actionnaires de la Compagnie des Alpes détenant plus de cinq pour cent (5%) du capital de cette dernière, et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;

   (b) ne pas être administrateur de la Compagnie des Alpes depuis plus de douze ans ;

   (c) ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Compagnie des Alpes détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Compagnie des Alpes (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur;

   (d) ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif du Groupe Compagnie des Alpes, ou dont le Groupe Compagnie des Alpes représente une part significative de l'activité ;

   (e) ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social d'une société du Groupe Compagnie des Alpes ;

   (f) ne pas avoir été commissaire aux comptes d'une société du Groupe Compagnie des Alpes au cours des cinq années précédentes.

d. La durée de cinq ans visée en (a) et (c) ci dessus ne disqualifie pas les Administrateurs Indépendants qui exerçaient, antérieurement à leur désignation en cette qualité, des fonctions de membre indépendant de l'ancien Conseil de surveillance de la Société ou de membre indépendant d'un organe de gestion d'une société du Groupe CDA ou d'un actionnaire de la Compagnie des Alpes détenant plus de cinq pour cent (5%) du capital de cette dernière

e. La qualification d'Administrateur Indépendant est évaluée régulièrement par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Nominations et Rémunérations.

Quatre Administrateurs sont considérés par le Conseil comme remplissant l'ensemble des critères ci-dessus et font ainsi partie du Conseil en qualité d'Administrateurs Indépendants. Il s'agit de Messieurs Gilles Chabert, Jacques Maillot, Giorgio Frasca, et de Madame Rachel Picard.

Expertise en matière financière et comptable

En application du Code AFEP-MEDEF, le Comité d'audit et des comptes de la CDA comprend un Administrateur Indépendant présentant des compétences particulières en matière financière ou comptable.

L'Administrateur dont la candidature a été retenue à ce titre est Monsieur Giorgio Frasca, ancien Vice-Chairman de Lazard International au sein de la Banque d'affaires Lazard Frères, et qui a également occupé d'importantes fonctions à l'international au sein du groupe Fiat et présidé Fiat France.

Les deux autres Administrateurs non dirigeants composant ce Comité, à savoir Monsieur Eric Flamarion et Monsieur Bernard Blas, sont également dotés de toutes les compétences requises en la matière.

Autres règles relatives aux Administrateurs

Limite d'âge : Les nouveaux statuts adoptés par l'Assemblée générale du 19 mars 2009 ont par ailleurs fixé une nouvelle règle concernant la limite d'âge des Administrateurs, plus cohérente avec la nouvelle règlementation en matière de mise à la retraite. Ainsi, deux tiers (2/3) au minimum des membres du Conseil doivent être âgés de moins de soixante-dix (70) ans, contre 68 ans auparavant.

Durée des mandats : Aux termes des nouveaux statuts, la durée des mandats des Administrateurs a été ramenée à quatre (4) ans, en conformité avec le Code AFEP-MEDEF.

Participation au capital de la Société : Dans sa séance du 27 janvier 2010, le Conseil d'administration a acté le principe d'une détention minimum d'actions par les Administrateurs par voie de réinvestissement d'une partie des jetons de présence si nécessaire. Lors de sa réunion du 14 décembre 2010 et sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil a intégré à cet effet un dispositif spécifique dans la Charte de Gouvernement d'Entreprise.

Ce dispositif est le suivant :

A l'exception des membres du Conseil ne percevant pas personnellement de jetons de présence et afin de démontrer leur engagement au sein de la Compagnie des Alpes, chaque Administrateur doit être actionnaire à titre personnel et détenir un nombre minimum de 300 actions de la Société. Les Administrateurs réinvestiront si nécessaire en actions de la Société partie des jetons de présence qu'ils auront perçus, à hauteur de la moitié minimum du montant net desdits jetons au titre d'un exercice, jusqu'à atteindre le quota susvisé.

Dans un souci de transparence, il est en outre recommandé aux Administrateurs de mettre toutes leurs actions en compte nominatif pur ou administré, et au minimum les 300 actions ci-dessus.

Composition du Conseil et des Comités

La composition du Conseil d'administration répond aux principes visés dans la Charte tels qu'exposés ci-dessus.

Ainsi, depuis le 15 décembre 2009, le Conseil est composé de douze Administrateurs dont huit reflétant la géographie du capital, et quatre Administrateurs Indépendants.

Actionnaire	Catégorie	Nombre	Membres
Caisse des Dépôts (CDC)	Actionnaire de référence	4	Dominique Marcel, Président-Directeur général Alain Quinet** Francis Szpiner CDC, représentée par Eric Flamarion
SOFIVAL	A	1	Bernard Blas, Vice-Président
Crédit Agricole des Savoie (CADS)	A	1	CADS, représentée par Jean-Yves Barnavon
CNCE/BPCE	B	1	CNCEP, représentée par Olivier Klein*
Banque Populaire des Alpes (BPA)	B	1	BPA, représentée par Pascal Marchetti
Administrateurs indépendants		4	Gilles Chabert Jacques Maillot Giorgio Frasca Rachel Picard

* Jusqu'au 15 décembre 2010

** En date du 14 septembre 2010, la CNCEP (CE Participations), représentée par Monsieur Olivier Klein, a été remplacée par BPCE, représentée par Monsieur Jean-Philippe DIEHL.

Cette composition, ainsi que la liste des mandats et fonctions des Administrateurs, est détaillée au Chapitre V, section 2.2. ci-avant. La composition des Comités y est également précisée.

Dix de ces Administrateurs ont été désignés directement par l'Assemblée générale du 19 mars 2009 pour une durée de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire à tenir en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice devant se clôturer le 30 septembre 2012.

Madame Rachel Picard et Monsieur Giorgio Frasca ont été nommés en décembre 2009 par cooptation du Conseil pour la même durée, et ces nominations ont été ratifiées par l'Assemblée générale du 18 mars 2010.

La BPCE a également été cooptée par le Conseil, en remplacement de CE Participations (CNCEP) et cette nomination sera soumise à ratification de la prochaine Assemblée générale.

Il est précisé que Monsieur Bernard BLAS, Vice-président du Conseil, est le père de Monsieur Jean-François BLAS, membre du Directoire jusqu'au 19 mars 2009 puis Directeur général adjoint. A cette exception, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil et les membres de la Direction générale.

Dispositions du Code AFEP-MEDEF non retenues par la Société

La composition du Comité d'Audit et des Comptes

Le Code AFEP-MEDEF préconise que le Comité d'audit et des comptes comprenne au moins deux tiers d'Administrateurs Indépendants.

Le Comité d'audit et des comptes de la CDA est composé de trois membres, dont un seul Administrateur Indépendant.

Il en résulte que la recommandation AFEP-MEDEF en la matière n'est pas appliquée stricto sensu.

La composition du Comité d'audit et des comptes se trouve directement influencée par la logique de représentation démocratique et collective de l'ensemble des actionnaires, et le souhait de privilégier dans cette instance les compétences techniques des membres.

Aussi, seule la composition du Comité d'audit et des comptes n'est pas en tout point conforme à la recommandation susvisée. La révision de la Charte en décembre 2009 a en effet montré un renforcement significatif de la présence des Administrateurs Indépendants, avec un Conseil comprenant désormais un tiers d'Administrateurs Indépendants et un Comité des nominations et des rémunérations comprenant deux Administrateurs Indépendants sur un total de trois membres.

6.1.4. Les conditions de préparations et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Le Président, ou le Vice-Président en cas d'absence, convoque le Conseil et dirige les débats.

L'ordre du jour est préparé par le Président du Conseil d'administration en concertation avec les membres de la Direction générale et, sauf cas d'urgence, communiqué aux membres du Conseil au moins cinq jours avant la réunion. Un dossier détaillant le contenu des sujets à l'ordre du jour, préparé par la Direction générale, est remis avant la séance.

Le projet de procès-verbal est transmis aux membres du Conseil pour recueillir leurs observations. Le procès-verbal définitif est approuvé lors de la séance suivante.

Le Conseil d'administration est assisté de trois Comités permanents dont la composition au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2010 figure au Chapitre V, section 2.2., et dont les attributions et le mode de fonctionnement sont précisés par la Charte de Gouvernement d'Entreprise:

- **Le Comité de la stratégie**, dont les attributions, renforcées en mars 2009, comprennent notamment l'examen des orientations stratégiques, l'établissement de recommandations sur les objectifs stratégiques et le développement externe, les budgets annuels consolidés, les programmes d'investissements industriels, la politique de dividende. Le Comité assure également une fonction de contrôle des engagements de la Société pour lesquels la délibération du Conseil est préalablement requise.
- **Le Comité d'audit et des comptes**, dont les missions également renforcées en mars 2009 sous l'impact de l'Ordonnance du 8 décembre 2008 prise en application de la 8ème Directive, comprennent notamment l'examen des comptes, l'examen de la performance du système de contrôle interne, des méthodes d'identification et de gestion des risques. Il examine le programme d'intervention des Commissaires aux comptes dont il valide la procédure de sélection lors du renouvellement de leurs mandats.
- **Le Comité des nominations et des rémunérations**, dont les attributions ont été redéfinies et précisées en mars 2009 en relation avec le Code AFEP-MEDEF, et qui comprennent notamment la formulation de toute recommandation ou proposition en matière (i) de nomination d'Administrateurs ; (ii) de nomination, de révocation, et de rémunération du Président-Directeur général et le cas échéant des Directeurs généraux délégués, (iii) de politique générale d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions et/ou d'actions de performance au sein du Groupe. Le Comité des nomi-

nations et des rémunérations est également informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux du Groupe et peut émettre toute observation à ce sujet. Il est aussi chargé, en liaison avec le Président-Directeur général, de formuler des propositions sur la mise en œuvre des principes de gouvernement d'entreprise et de préparer l'évaluation des travaux du Conseil.

Toute délibération du Conseil d'administration portant sur un domaine de compétence d'un Comité devra avoir été précédée de la saisine dudit Comité compétent et ne pourra être prise qu'après la remise par le Comité compétent de ses recommandations ou propositions.

Toutefois, dans l'hypothèse où (i) l'un des Comités a adopté un avis négatif sur un projet soumis à délibération, ou (ii) le Comité saisi n'a pas pu se réunir ou délibérer, une majorité qualifiée de huit douzièmes (8/12èmes) des Administrateurs présents ou représentés est requise pour adopter la décision relative audit projet.

Cette consultation des Comités ne peut avoir pour objet de leur déléguer les pouvoirs qui sont attribués au Conseil d'administration ou à la Direction générale.

Conformément aux statuts de la Compagnie des Alpes, les décisions du Conseil d'administration sont prises, sous réserve des stipulations ci-dessus, à la majorité simple des membres présents, chaque membre disposant d'une voix. La voix du Président de séance est prépondérante en cas de partage des voix.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration de la Compagnie des Alpes s'est réuni dix fois. Ce nombre de réunions, plus élevé qu'au cours des exercices précédents, est dû notamment aux opérations de refinancement (augmentation de capital, émission obligataire, renégociation du crédit syndiqué).

Sur toute la durée de l'exercice, chacun des trois Comités, Comité de la stratégie, Comité d'audit et des comptes, et Comité des nominations et des rémunérations, s'est réuni trois fois.

Le taux moyen de présence effective des membres du Conseil aux réunions du Conseil et des Comités s'est élevé à 79%. Le taux de présence effective des membres indépendants aux réunions du Conseil et des Comités s'est élevé à 89%.

Assistent également aux réunions du Conseil, les représentants du Comité d'Entreprise et les Commissaires aux comptes de la Société à l'occasion des Conseils d'arrêté semestriel et annuel des comptes.

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a notamment traité des points suivants :

- examen du budget de l'exercice 2009/2010,
- examen des comptes sociaux et consolidés annuels au 30 septembre 2009 et du rapport de gestion,
- approbation du rapport du Président prévu à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce,
- documents de gestion prévisionnels (article L. 232-2 du Code de commerce),
- précisions relatives à l'indemnité contractuelle de rupture en cas de fin du mandat social du Président-Directeur général,
- nomination de deux nouveaux Administrateurs Indépendants,
- révision de la Charte de Gouvernement d'Entreprise et recomposition des différents Comités,
- rémunération des dirigeants mandataires sociaux,
- autorisations et délégations permanentes à donner au Président-Directeur général,
- autorisation d'un nouveau plan d'attribution d'actions de performance,
- procédure de renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes,
- préparation de l'Assemblée générale des actionnaires et du projet de résolutions,
- mise en œuvre d'un nouveau programme de rachat d'actions à l'issue de l'Assemblée générale,
- examen des comptes consolidés semestriels au 31/03/2010 et du rapport financier semestriel,
- constatation de l'augmentation de capital consécutive à l'option pour le paiement du dividende 2009 en actions,
- points sur l'activité,
- structure financière de la CDA : augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, émission obligataire, signature d'un nouveau contrat de crédits syndiqués auquel CDA intervient en qualité de débiteur et de caution,
- opérations stratégiques de développement externe et d'arbitrage d'actifs, notamment (i) l'acquisition du groupe Deux Alpes Loisirs, (ii) la cession de la participation détenue dans CMBF (Courmayeur), (iii) la prise de participation dans le Futuroscope,
- évaluation du Conseil.

Les Comités du Conseil ont été régulièrement saisis des sujets relevant de leur compétence et le Conseil a suivi leurs recommandations.

Concernant plus spécifiquement le **Comité d'audit et des comptes**, la Société, après avoir procédé à une analyse

du rapport du groupe de travail de l'AMF sur le comité d'audit publié le 22 juillet 2010, s'appuie sur les recommandations dudit rapport.

Aussi est-il précisé que la plupart des recommandations issues dudit rapport sont d'ores et déjà mises en œuvre. La Société entend toutefois à l'avenir accroître la fréquence des réunions du Comité d'audit et des comptes afin de mieux répartir son programme de travail. A ce titre il est précisé que sur l'exercice 2009/2010, le Comité d'audit et des comptes s'est réuni trois fois et a traité notamment des sujets suivants : comptes annuels sociaux et consolidés, comptes semestriels, examen du rapport d'activité de la Direction de l'audit interne, exposition aux risques et engagements hors bilan significatifs, procédure de renouvellement des Commissaires aux comptes.

Les informations et documents et les explications nécessaires au Conseil et aux membres des Comités pour l'exercice de leurs missions ont été donnés dans la plus grande transparence par la Direction générale.

Aux termes de la Charte (Article II.2.5.), le Conseil a inscrit dans son règlement intérieur un mécanisme d'évaluation de son fonctionnement tel que préconisé par le Code AFEP-MEDEF.

Cette évaluation par le Conseil de sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires vise trois objectifs : (i) faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil ; (ii) vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ; (iii) mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil et des Comités dont il serait membre, du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

En 2009/2010, le Conseil a estimé que son fonctionnement, qui s'opère en conformité avec les règles de bonne gouvernance qu'il a adoptées aux termes de la Charte, est globalement satisfaisant.

Sur proposition du Président, il a aussi estimé opportun de procéder sur l'exercice 2010/2011 à une évaluation plus complète et formalisée portant à la fois sur le fonctionnement du Conseil et sur celui des Comités. Ce dispositif est maintenant initié. Il est placé sous l'égide du Comité des nominations et des rémunérations.

6.1.5. Le contrôle

La composition du Conseil d'administration obéit aux principes décrits ci-dessus (6.1.3.), lesquels visent à promouvoir, en présence d'un Actionnaire de référence (la Caisse des Dépôts), une représentativité démocratique et collective de l'ensemble des actionnaires et la prise en compte de l'ensemble de leurs intérêts assurée notamment au moyen de la présence d'au moins quatre Administrateurs Indépendants.

L'Actionnaire de référence, qui détient 39,87% du capital et intègre globalement la CDA dans ses comptes consolidés, ne dispose que de quatre sièges sur un total de douze au Conseil, d'un siège sur trois au Comité d'audit et des comptes, d'un siège sur quatre au Comité des nominations et des rémunérations, et de deux sur six au Comité de la stratégie.

La composition des organes sociaux assure ainsi que le contrôle de la Société n'est pas susceptible d'être exercé de manière préjudiciable à la Société.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord ou engagement liant un ou plusieurs actionnaires ou dont la mise en œuvre pourrait entraîner à une date ultérieure un changement de son contrôle.

6.1.6. La participation aux Assemblées générales

La participation des actionnaires à l'Assemblée générale de la Société s'effectue dans les conditions prévues par la loi et les dispositions des articles 14 à 18 des statuts de la Société et de l'article 15 en particulier.

6.1.7. Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce sont exposées dans le présent document, tel qu'indiqué ci-après :

- structure du capital de la Société : Chapitre VI.3 ;
- restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 : Chapitre V.2.4 et Chapitre VI.2 ;
- participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 : Chapitre VI.3.2 ;
- règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société : Chapitre V.6.1.3. et Chapitre V.2.4 ;
- pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions : Chapitre VI.3 ;
- accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique : Chapitre V.3 et V.6.2.

En ce qui concerne les accords conclus par la Société pouvant être modifiés ou prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société, trois contrats ou types

de contrats comportant une clause dite « d'*ownership* » ont été identifiés :

- le nouveau contrat de crédits syndiqué, lequel contient, comme le précédent, une clause de propriété précisée en Annexe aux comptes consolidés (Chapitre III, note 5.14.4.) ;
- le contrat de licence d'utilisation de dénominations sociales « Caisse des dépôts et consignations » et « Groupe Caisse des dépôts », que la CDC est en droit de résilier en cas de cessation d'appartenance de la Compagnie des Alpes au Groupe CDC ;
- certains contrats de concessions prévoient par ailleurs, sous diverses formes, des clauses de changement de contrôle du délégataire (essentiellement afférentes à la participation du Groupe Caisse des dépôts), lesquelles requièrent l'accord préalable de l'autorité concédante.

6.2. Principes et règles pour la détermination de la rémunération des mandataires sociaux

La détermination de la rémunération de Monsieur Dominique Marcel, Président-Directeur général, et de Monsieur Franck Silvent, Directeur général délégué, est placée sous la responsabilité du Conseil d'administration.

Le Conseil s'appuie sur les avis et recommandations du Comité des nominations et des rémunérations en la matière.

6.2.1. La rémunération des dirigeants mandataires sociaux : Président-Directeur général et Directeur général délégué

Rémunération fixe et variable

La rémunération du Président-Directeur général et du Directeur général délégué telle que fixée par le Conseil d'administration du 27 janvier 2010 comprend une part fixe et une part variable soumise à des critères qualitatifs et des critères quantitatifs, l'ensemble concourant à l'intérêt général de l'entreprise.

Rémunération fixe :

La part fixe de la rémunération est déterminée par le Conseil, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, en considération des qualités personnelles des bénéficiaires, des pratiques de marché, et de l'échelle des rémunérations des dirigeants du groupe CDC auquel est rattachée la Société.

Cette partie fixe a été augmentée de 20 000 euros en 2009/2010 tant pour le Président-Directeur général que pour le Directeur général délégué, en considération notamment de l'évolution du mode de gouvernance et des responsabilités accrues qu'ils assument dans le cadre de leurs nouvelles fonctions.

Rémunération variable :

Le plafond de la rémunération variable du Président-Directeur général et du Directeur général délégué a été porté pour l'exercice 2009/2010 de 40% à 50%, la part variable de la rémunération pouvant ainsi varier de 0 à 50% contre 0 à 40% auparavant.

- Appréciation de la rémunération variable à verser au titre de l'exercice 2008/2009 :

Le Conseil d'administration du 15 décembre 2009, suivant les recommandations du Comité des nominations et des rémunérations, a arrêté, pour chacun des dirigeants mandataires sociaux, le montant de la part variable (pouvant varier de 0 à 40%) à verser au titre de l'exercice 2008/2009, par voie d'appréciation des critères qualitatifs et d'application des critères quantitatifs fixés antérieurement pour ledit exercice tels que mentionnés dans le Document de référence 2009, page 153.

Le Conseil a à ce titre constaté que l'ensemble des objectifs déterminés avaient été atteints et même dépassés.

Ainsi il a été décidé d'allouer le taux maximum de prime pouvant être attribué sur les critères qualitatifs, soit 20%.

La part quantitative étant indexée sur la réalisation de l'EBO et de l'AFD (Auto Financement Disponible) et le niveau de ceux-ci étant supérieur aux montants budgétés, la part quantitative a également atteint la valeur maximale, soit 20%.

En conséquence, le Conseil a décidé que la part variable des dirigeants mandataires sociaux au titre des résultats 2008/2009 serait fixée à 40% de la rémunération fixe annuelle de référence.

- Fixation de la rémunération variable due au titre de l'exercice 2009/2010 :

Le Conseil d'administration du 27 janvier 2010 a par ailleurs décidé, au titre de l'exercice 2009/2010, que la rémunération variable (pouvant varier de 0 à 50%) des dirigeants mandataires sociaux serait déterminée selon les dispositions ci-dessous :

- De 0 à 25% de la rémunération fixe annuelle de référence, selon des critères qualitatifs tenant notamment à la déclinaison de la stratégie de financement, de développement, et d'optimisation de la performance du Groupe, dans le cadre de priorités définies par le Conseil ;
- De 0 à 25% de la rémunération fixe annuelle de référence, selon des critères quantitatifs liés au niveau d'EBO, d'Autofinancement disponible et de Rentabilité

sur Capitaux Engagés (ROCE) dégagés par le Groupe au cours de l'exercice.

Il est précisé que la rémunération de Monsieur Dominique Marcel est attachée à l'exercice de la Direction générale, et non à la Présidence du Conseil qui ne fait pas l'objet de rémunération spécifique, le Président ne percevant pas de jetons de présence.

La rémunération décrite ci-dessus concernant Monsieur Franck Silvent est attachée à son contrat de travail de Directeur Finances Stratégie et Services Supports (DF3S), le Conseil ayant par ailleurs décidé d'allouer à ce dernier, au titre de son mandat de Directeur général délégué, une indemnité forfaitaire annuelle brute de 40 000 euros. Aussi cette indemnité n'est pas comprise dans la rémunération annuelle de référence devant servir de base au calcul de l'indemnité de rupture attachée à la rupture du contrat de travail et au calcul de la part variable.

Autres éléments

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficient par ailleurs :

- d'avantages en nature, sous forme d'une voiture de fonction ;
- du contrat d'assurance Groupe, composé d'une adhésion au régime de retraite à prestations définies et d'une adhésion au régime de retraite à cotisations définies, conforme aux dispositions de l'article L. 911-1 du Code de la Sécurité Sociale (les modalités de ce contrat étant précisées au Chapitre V) ;
- de l'accord d'intéressement (auquel le Président-Directeur général n'est éligible qu'à compter de l'exercice 2009/2010).

En revanche, conformément à leur souhait et contrairement aux pratiques antérieures, ni le Président-Directeur général ni le Directeur général délégué de la CDA ne se sont vus attribuer d'actions de performance au titre du dernier Plan mis en œuvre au titre de l'exercice 2009/2010.

Ils ne perçoivent par ailleurs aucun jeton de présence au titre des mandats exercés dans l'ensemble des sociétés du Groupe.

Cumul éventuel avec un contrat de travail

Monsieur Dominique Marcel, Président-Directeur général, est mandataire social et ne dispose d'aucun contrat de travail.

En revanche, en conformité avec les recommandations AFEP-MEDEF, Monsieur Franck Silvent, Directeur général délégué depuis le 1er octobre 2009, dispose toujours de son contrat de travail en qualité de Directeur Finances Stratégie et Services Supports (DF3S).

Absence d'indemnités de départ abusives (« parachutes dorés »)

Indemnité de départ de Monsieur Dominique Marcel, Président-Directeur général

Conformément aux décisions prises par le Conseil en la matière, une indemnité de rupture sera versée par la Société à Monsieur Dominique MARCEL dans les conditions suivantes :

(a) En cas de sortie définitive de la Société (le mandataire ne demeurant ni salarié ni mandataire social de la Société ou d'une des sociétés de son Groupe) par suite :

- de révocation ou de non renouvellement de son mandat social de Président-Directeur général, hors cas de faute grave ou de faute lourde (ces notions étant appréciées au regard des critères arrêtés par le Code du travail),
- ou de démission intervenant dans les 12 mois d'un changement de contrôle (hypothèse où une ou plusieurs personnes agissant seule ou de concert, vient ou viennent à acquérir ou détenir le contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce), à l'exclusion de tout autre cas de sortie (et notamment démission en dehors du cas cité ci-dessus, mise ou départ à la retraite, force majeure).

(b) Le versement de cette indemnité de rupture est soumis à une condition de performance individuelle et à une condition de performance du Groupe. La réalisation des conditions de performance sera appréciée à la date de la rupture du mandat social de la façon suivante :

- condition de performance individuelle : elle sera réalisée si en moyenne sur les trois derniers exercices clos, le montant moyen de bonus attribué par le Conseil à Monsieur Dominique MARCEL est supérieur à 30% du bonus maximum attribuable ;
- condition de performance du Groupe : elle sera réalisée si en moyenne sur les trois derniers exercices clos, et sur la base des comptes consolidés, le rapport EBO/chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 20% à périmètre constant.

Ces conditions de performance seront toutefois révisables par le Conseil lors de chaque renouvellement de mandat.

(c) Le montant de cette indemnité de rupture sera égal à deux fois la « rémunération annuelle de référence » de Monsieur Dominique Marcel.

La « rémunération annuelle de référence » sera sa dernière rémunération brute annuelle de base y compris le montant brut de la prime d'objectifs qui lui aura été versée au titre du dernier exercice social clos, à l'exclusion du montant des avantages en nature, des remboursements de frais professionnels et des instruments financiers et options de souscription qui auraient pu être octroyés au bénéficiaire durant cette période.

(d) Par exception, au cas où la rupture du mandat social interviendrait entre le 1er octobre 2010 et le 30 septembre 2011, l'indemnité de rupture sera égale à deux fois la rémunération annuelle de référence si les conditions de performance individuelle et Groupe sont remplies en calculant les moyennes sur les deux derniers exercices clos et sous réserve que le Conseil d'administration constate l'absence de faute grave ou de faute lourde (ces notions étant appréciées au regard des critères arrêtés par le Code du travail).

Cependant, l'indemnité de rupture ne sera définitivement acquise qu'après vérification par le Conseil d'administration de la Compagnie des Alpes que les critères ci-dessus sont remplis. Elle sera réputée inclure l'éventuelle indemnité qui serait due pour absence de justes motifs de révocation.

La Société considère que les conditions de versement de l'indemnité de rupture du Président-Directeur général sont conformes aux recommandations AFEP-MEDEF en la matière.

En effet :

- D'une part, le versement de cette indemnité, est subordonné à un départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Cette notion générique de départ contraint doit nécessairement être interprétée en considération des spécificités de la société concernée et notamment de son mode de direction et de son actionnariat. Ainsi, la Société organisée sous forme de société anonyme à conseil d'administration, considère que la révocation ou le non renouvellement de mandat, pour un cas autre qu'une faute grave ou qu'une faute lourde, et outre le cas du changement de contrôle, témoigne nécessairement de l'existence d'un désaccord stratégique entre le reste du conseil et/ou ses principaux actionnaires et le Président-Directeur général. Par ailleurs, elle considère que la notion de « départ contraint » visée par l'AFEP-MEDEF permet que ledit départ puisse prendre la forme juridique d'une démission formellement remise par le Président-Directeur général, en particulier consécutivement à un changement de contrôle. C'est la raison pour laquelle la Société a apporté cette précision et strictement limité le versement de l'indemnité au cas de démission consécutive à un changement de contrôle.
- D'autre part et dans tous les cas, le versement de cette indemnité est soumis à une condition de performance individuelle et à une condition de performance du Groupe, ce qui exclut son versement, comme le recommande l'AFEP-MEDEF, si le dirigeant ou la société est en situation d'échec.

Indemnité de départ de Monsieur Franck Silvent au titre de son contrat de travail

Le contrat de travail de Monsieur Franck Silvent, Directeur général délégué, prévoit le versement d'une indemnité en cas de rupture dudit contrat à l'initiative de l'employeur, sauf cas de faute grave ou lourde et dont le versement est subordonné à des conditions de performance individuelle et collective.

Cette indemnité est égale à deux fois la « rémunération annuelle de référence » du bénéficiaire, la « rémunération annuelle de référence » étant sa rémunération brute annuelle de base y compris le montant brut de la prime d'objectifs, à l'exclusion du montant des avantages en nature, des remboursements de frais professionnels et des instruments financiers qui auraient pu être octroyés au bénéficiaire durant cette période.

Cette indemnité de départ résulte exclusivement des termes du contrat de travail, distinct des fonctions de Directeur général délégué confiées par la suite à Monsieur Franck Silvent, aucune indemnité n'étant par ailleurs versée à ce dernier en cas de perte de son mandat social.

L'encadrement des régimes de retraite supplémentaires

Le Conseil de surveillance du 17 janvier 2006 a approuvé la mise en place d'un contrat d'assurance Groupe, composé d'un règlement au régime de retraite à prestations définies et d'un règlement au régime de retraite à cotisations définies, conforme aux dispositions de l'article L. 911-1 du Code de la Sécurité Sociale. Ses principales modalités sont décrites au Chapitre V Section 2 du Document de référence.

Le régime supplémentaire à cotisations définies bénéficie à l'ensemble du personnel de la Compagnie des Alpes (CDA holding) y compris ses mandataires sociaux (91 bénéficiaires au 30 septembre 2010). Le régime à prestations définies est ouvert aux mandataires sociaux, cadres dirigeants et cadres CIII de la Compagnie des Alpes (48 bénéficiaires).

La fixation de règles complémentaires pour les options d'achat ou de souscription d'actions et l'attribution d'actions de performance

Attribution

Dans le cadre de sa politique de rémunération et d'intéressement de ses dirigeants et de ses salariés, le Groupe CDA a mis en place, il y a plusieurs années, un dispositif d'octroi annuel d'options de souscription d'actions, combiné de 2006 à 2009 avec un dispositif d'attribution gratuite d'actions dites de performance.

Pour la première fois depuis quatre ans, le Plan mis en œuvre au titre de l'exercice 2009/2010 n'a compris qu'un seul et unique volet « attribution d'actions de performance » à l'exclusion de tout octroi d'options de souscription d'actions.

Par ailleurs, et pour la première fois également, les dirigeants mandataires sociaux n'en n'ont pas bénéficié, étant précisé que pour le Plan précédent mis en œuvre au titre de l'exercice 2008/2009, ils n'avaient bénéficié que du volet « actions de performance » à l'exclusion de tout octroi d'options.

Prix

Le prix d'exercice des options de souscription d'actions octroyées au titre des Plans antérieurs est égal à la moyenne des 20 derniers cours de bourse sans décote.

La société n'a jamais mis en place d'instruments de couverture des options.

Exercice des options

L'exercice des options de souscription d'actions n'est pas autorisé avant l'expiration du délai d'indisponibilité fiscale de 4 ans.

Les dirigeants mandataires sociaux font partie de la liste d'initiés de la CDA et à ce titre, en application du Code des marchés financiers, ils ne peuvent réaliser d'opérations financières sur les titres CDA (y compris sur les options de souscription d'actions) quand ils détiennent une information privilégiée au sens de l'article 621-1 du Règlement Général de l'AMF.

Conditions de performance subordonnant l'acquisition définitive des actions de performance

Toutes les actions de performance attribuées au titre des précédents Plans l'ont été sous réserve de réalisation de conditions de performance.

Celles-ci sont décrites, pour chaque Plan, dans les Documents de référence afférents à l'exercice en question dans le Chapitre « Gouvernement d'entreprise ».

Les conditions de performance du dernier Plan mis en œuvre au titre de 2009/2010 (dont ne bénéficient pas les dirigeants mandataires sociaux mais dont bénéficient les autres membres du Comex et autres membres de l'encadrement du Groupe) sont décrites au Chapitre V.4.

Conservation des actions acquises

Les plans combinés mis en œuvre depuis l'entrée en vigueur de la loi du 30 décembre 2006 (amendement « Balladur ») prévoient, pour leur volet applicable aux dirigeants mandataires sociaux, que :

- 20% des actions issues de l'exercice des options de souscription d'actions seront conservées au nominatif jusqu'à la cessation du mandat ;
- 20% des actions attribuées gratuitement et définitivement acquises seront conservées au nominatif au-delà de la période de conservation, jusqu'à la cessation du mandat.

Acquisition d'une quotité d'actions supplémentaires

En application du Code AFEP-MEDEF, le Conseil de surveillance du 22 janvier 2009 a retenu le principe selon lequel les actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux seront conditionnées à l'achat d'une quotité supplémentaire d'actions lors de la disponibilité des actions attribuées.

Cette quotité a été fixée pour la première fois dans le règlement du Plan n°12 mis en œuvre au titre de l'exercice 2008/2009. Elle est égale à 10% des actions initialement attribuées et définitivement acquises.

La transparence sur tous les éléments de la rémunération

Le détail des rémunérations des mandataires sociaux, présenté selon le Code AFEP-MEDEF tel que précisé et complété par la recommandation AMF du 22 décembre 2008, figure au Chapitre V, section 3.

6.2.2. La rémunération des membres du Conseil

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent pas au sein du Groupe, sauf cas exceptionnel, d'autre rémunération que celle représentée par les jetons de présence. Ceux-ci sont alloués par l'Assemblée générale et sont répartis par le Conseil. Cette répartition entre les membres du Conseil est faite sur la base d'un montant forfaitaire par présence effective aux réunions du Conseil ou des Comités. Ces éléments figurent au Chapitre V, section 3.

6.3. Dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques

Dans le cadre de sa démarche permanente d'amélioration du contrôle interne, la Compagnie des Alpes s'appuie sur le cadre de référence sur la gestion des risques et le contrôle interne publié par l'AMF en juin 2010 et a utilisé, pour l'établissement du présent Rapport, le guide de mise en œuvre de cette recommandation par les valeurs petites et moyennes publié en juin 2010.

6.3.1. Le dispositif de contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif mis en œuvre par la Direction générale, les dirigeants et les collaborateurs

du Groupe, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur,
- l'application des instructions et orientations de la Direction générale,
- la réalisation et l'optimisation des opérations, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs du Groupe,
- la fiabilité des informations financières.

Le dispositif s'appuie sur 5 composantes :

- une organisation, c'est-à-dire une définition claire des responsabilités, des ressources et compétences adéquates s'appuyant sur des règles et procédures, des outils et systèmes d'information
- la diffusion d'informations pertinentes
- un dispositif d'analyse des risques
- des activités de contrôle proportionnées aux enjeux
- un dispositif de surveillance

6.3.1.1. L'organisation du Groupe : les responsabilités et compétences

Les activités du Groupe sont localisées dans les Alpes pour le métier Domaines skiables et dans six pays d'Europe, avec une forte concentration en Ile de France, en Belgique et en Hollande, pour le métier Parcs de loisirs.

Le pilotage du Groupe est placé sous la responsabilité du Président-Directeur général, assisté d'un Directeur Général Délégué.

Sont rattachés directement au Président-Directeur Général les Ressources humaines, la Communication et l'Audit interne.

Trois directions fonctionnelles transverses, qui couvrent l'ensemble des processus, sont responsables de la conception des politiques, des normes et du cadrage des plans d'actions pour l'ensemble du Groupe. Ce sont :

- la Direction Finances, Stratégie et Services Support (DF3S), qui regroupe l'ensemble des fonctions corporate, directement rattachées au Directeur Général Délégué. Outre ses missions de conduite des grands projets et de support aux opérations, elle est responsable de la production de l'information comptable et financière, assure les revues de performance et d'activité, la gestion de la vie sociale et de la gouvernance, et coordonne les actions visant à assurer la conformité tant au regard des lois et règlements que des normes et procédures internes ;
- la Direction Marketing, Développement et produits (DMDP), qui pilote le processus marketing et ventes, les projets commerciaux et de développement, et est le garant de la politique de contenu des produits ;
- la Direction Industrielle (DI), qui pilote les processus achats, investissements, qualité et sécurité. Le processus sécurité concerne les risques sur la santé des personnes, sur l'intégrité du patrimoine corporel, et sur l'environnement.

Trois directions opérationnelles, deux pour les Domaines skiables et une pour les Parcs de loisirs, pilotent la mise en œuvre des plans d'action et portent les objectifs et les résultats de l'exploitation, du management et de la gestion des ressources humaines dans les entités opérationnelles.

Le Président-Directeur général, le Directeur Général Délégué, les Directeurs fonctionnels et opérationnels composent le Comité exécutif du Groupe qui se réunit hebdomadairement pour examiner le niveau d'activité et est consulté sur toutes les décisions importantes concernant la vie du Groupe, notamment en termes d'investissements.

6.3.1.2. Les principales chartes du Groupe

Des chartes diffusent à tous les collaborateurs les valeurs du Groupe :

- La Charte de Gouvernement d'Entreprise définit les domaines pour lesquels les décisions de la Direction Générale sont subordonnées à une autorisation préalable du Conseil d'administration et les conditions de délivrance de ces autorisations. Elle précise en outre les missions et prérogatives des différents comités du Conseil d'administration, et notamment du Comité d'audit et des comptes. La Charte est disponible sur le site internet de la société **http://www.compagnie-desalpes.com**.
- La Charte de Déontologie rappelle les valeurs et principes d'action du Groupe Compagnie des Alpes, qui concerne l'ensemble des collaborateurs. Elle fournit un guide de comportement professionnel, rappelle notamment les principes de déontologie boursière qui s'imposent à chacun, explicite les risques de conflits d'intérêts et définit les comportements adaptés. Elle est annexée au contrat de travail des cadres dirigeants. Ce principe est en cours de généralisation pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe afin d'acter son caractère d'opposabilité.
- Une Charte d'utilisation des ressources du Système d'Information (SI), laquelle, comme la Charte de Déontologie, elle est progressivement rendue opposable à l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

6.3.1.3. Les processus stratégiques

Les principaux processus matriciels sont :

- Le processus contractualisation, qui assure la cohérence des rôles et responsabilités et garantit la bonne communication des objectifs fixés par la Direction générale ;
- Le processus des revues de performance et d'activité, qui constitue le support central de pilotage et d'arbitrage, animé par la Direction du contrôle de gestion, entité rattachée à la DF3S ;
- Le processus investissements, qui vise à assurer la maîtrise du flux d'investissements en cohérence avec la stratégie, les objectifs de qualité et les ressources financières, animé par la DI ;
- Le processus de gestion des risques industriels et de la sécurité, qui vise à assurer la sécurité maximale des personnes et des biens, également animé par la DI. Des responsables qualité, sécurité, environnement ont été mis en place dans chacune des filiales Domaines skiables (toutes certifiées ISO 9001 (Qualité) / OHSAS 18001 (Sécurité) / ISO 14001 (Environnement)). Ces responsables veillent au respect des procédures définies, ainsi qu'au bon déroulement du processus d'obtention et de renouvellement de la certification ;
- Le processus plan marketing et vente, qui vise à optimiser l'allocation du budget marketing et ventes et à définir des plans d'actions et une stratégie tarifaire en relation avec la stratégie commerciale, animé par la DMDP ;
- Le processus budget-plan, qui constitue un processus essentiel du pilotage financier.

6.3.2. Le processus relatif à l'élaboration de l'information comptable et financière

6.3.2.1. L'organisation comptable et financière et processus

La Direction Finances, Stratégie et Services Support du Groupe (DF3S) est responsable des processus suivants :

- formalisation des méthodes et procédures réunies autour du référentiel des principes comptables du Groupe, actualisé dans le cadre des évolutions des normes IFRS. Ce référentiel précise notamment les principes spécifiques au traitement des immobilisations utilisées par le Groupe en fonction de leurs caractéristiques techniques et règlementaires ;
- processus budgétaire et du plan moyen terme du Groupe, comprenant la communication d'objectifs, la préparation, l'examen et la validation des budgets annuels et des plans à cinq ans de l'ensemble des sociétés consolidées par intégration globale ;
- processus de reporting, permettant de réaliser un suivi de l'activité et de la trésorerie sur base hebdomadaire, des charges opérationnelles, financières et des investissements sur base mensuelle. Ces informations sont comparées au budget et aux résultats de l'exercice précédent ;
- processus de préparation et de contrôle des états financiers consolidés et de l'information financière règlementée, et de la documentation nécessaire à la présentation des comptes au Conseil d'administration et à la communication financière.
- communication financière mise en œuvre par la Direction de la Communication. L'information règlementée donne lieu à l'établissement d'un calendrier prévisionnel communiqué au marché.
- processus d'établissement du document de référence.

Les calendriers de production des données comptables sont publiés annuellement. Les directions des sociétés entrant dans le périmètre des comptes consolidés sont responsables de l'établissement des comptes sociaux et de la préparation des liasses de consolidation. Elles mettent en place un contrôle de premier niveau.

La Direction de la comptabilité, au sein de DF3S, assiste les directeurs financiers des sociétés pour l'application des principes comptables et assure les contrôles de cohérence.

Le processus de retraitement des comptes sociaux est assuré sous la responsabilité de la Direction de la comptabilité. Les outils de consolidation permettent d'identifier ces retraitements.

6.3.2.2. Les systèmes d'information comptables et financiers

Les systèmes d'information comptables et financiers du Groupe sont des standards du marché et satisfont aux exigences de fiabilité, de disponibilité et de pertinence de l'information comptable et financière. Les systèmes communs à plusieurs entités sont maintenus par la Direction des Systèmes d'Information du Groupe, qui veille également au bon fonctionnement des interfaces permettant de les alimenter.

Le Groupe veille à ce qu'ils soient adaptés et améliorés pour évoluer avec ses besoins. Des ressources de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre sont en place à cet effet et disposent de budgets pour remplir cette mission.

La nécessité d'assurer l'intégrité et la sécurité des systèmes d'information comptables et financiers est prise en compte dans le dispositif de contrôle interne spécifique

à la sécurité des systèmes d'information du Groupe. Le respect des obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques est mis en oeuvre sous la responsabilité des directions des entités concernées et fait l'objet de contrôles.

6.3.2.3. Les activités de contrôle

La DF3S a mis en place un dispositif de communication avec les directions financières des filiales qui a vocation à lui permettre d'identifier les risques portant sur la qualité de l'information comptable et financière et/ou sur le respect des calendriers. Elle met en place le cas échéant les plans d'actions visant à les maîtriser.

Les procédures et les bonnes pratiques diffusées parmi les acteurs de la fonction Finance permettent de réduire les risques d'erreurs ou de fraudes :

- moyens de paiement et autorisations de les mettre en œuvre pilotés, au sein de DF3S, par la Direction Financements et Trésorerie ;
- automatisation progressive des opérations de rapprochement bancaire ;
- procédures d'inventaire et de conservation qui visent à préserver les actifs ;
- contrôle de points sensibles, notamment les caisses, les émissions de billets et de forfaits, les marges sur achats pour les ventes de produits en boutiques ou la restauration.

Lors de la préparation des états financiers, les instructions données et les contrôles réalisés visent à garantir un processus standard et homogène de formalisation des liasses et des analyses complémentaires ; les informations sont préparées sous la responsabilité des filiales, qui s'engagent de manière formalisée sur l'image fidèle qu'elles doivent donner.

En matière d'arrêté des comptes, toutes les sociétés contrôlées appliquent les mêmes procédures.

6.3.2.4. La surveillance du processus

Le Conseil d'administration est responsable de la publication d'une information comptable et financière fiable et pertinente, permettant aux investisseurs de se faire une opinion précise sur la situation financière du Groupe.

L'information comptable et financière fait l'objet d'un processus de validation impliquant la Direction Générale, les Commissaires aux comptes et le Conseil d'administration, notamment via son Comité d'audit et des comptes.

Ce dernier examine les comptes semestriels et annuels préparés par la Société ainsi que le rapport de gestion sur les comptes consolidés, en présence des Commissaires aux comptes, qui présentent leur propre rapport sur le déroulement du processus d'arrêté des comptes, ainsi que sur les principales options comptables, sur les évènements ayant eu une incidence significative sur la situation financière et sur les remarques qu'ils ont à formuler.

Les changements de principes comptables sont examinés par le Comité d'audit et des comptes.

L'examen des comptes par le Comité d'audit et des comptes porte sur l'intégralité du Rapport annuel, incluant l'ensemble des Annexes aux comptes consolidés et aux comptes sociaux de la Société.

Il intervient lorsque les Commissaires aux comptes ont suffisamment avancé leurs travaux pour être en mesure de se prononcer.

Les comptes sont arrêtés par le Conseil d'administration de façon détaillée lors de chaque arrêté de comptes publié.

6.3.3. Le dispositif de gestion des risques

La gestion des risques, qui complète le dispositif de contrôle interne du Groupe, est un dispositif dynamique qui contribue à :

- préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe,
- sécuriser les prises de décision et les processus afin de favoriser l'atteinte des objectifs,
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société,
- mobiliser les collaborateurs du Groupe autour d'une vision commune des risques.

Ce dispositif s'appuie sur :

- une organisation définissant les rôles et responsabilités, et les procédures,
- une politique de gestion des risques qui formalise les objectifs de la gestion des risques,
- la diffusion des informations en interne.

L'organisation de la gestion des risques repose sur l'existence d'un Comité des risques Groupe, présidé par le Président-Directeur Général, et d'un Comité des risques pour chacun des deux métiers, Parcs de loisirs et Domaines skiables, auxquels participent les dirigeants opérationnels.

Le Groupe a engagé en 2007/2008 une démarche de renforcement de son dispositif d'évaluation des risques susceptibles d'impacter ses activités et sa situation patrimoniale. La méthode d'évaluation se focalise sur les impacts potentiels sur la situation du Groupe, la probabilité d'occurrence et le niveau de maîtrise que les activités de contrôle ou les plans d'actions permettent d'assurer.

Les risques évalués sont rattachés à des processus, en distinguant :

- les processus opérationnels, qui ont pour objet principalement l'exploitation des installations au service de la clientèle, la promotion et la réalisation des ventes,
- les processus support aux opérations, qui comprennent notamment la gestion des ressources humaines, des systèmes d'information, les achats, la gestion comptable et financière,
- et les processus support au développement du Groupe, qui comprennent le dispositif de pilotage, la gouvernance, la protection du patrimoine et la croissance externe.

Cette démarche vise à permettre aux responsables des entités opérationnelles comme aux responsables des activités support mutualisées d'analyser et de mieux maîtriser les risques placés sous leur responsabilité, et à la Direction générale de disposer d'une vision d'ensemble et de piloter le dispositif.

Au cours de l'exercice 2008/2009, la méthode et le référentiel de risques ont été finalisés et ont permis le développement d'un Système d'Information de Gestion des Risques. Un programme de formation des collaborateurs concernés a été mis au point.

Il est prévu que la plupart des entités opérationnelles aient mis en œuvre cette démarche d'ici fin 2010. La finalisation du programme aura lieu début 2011. La formation des collaborateurs concernés a commencé d'être déployée fin 2009.

Le Comité des Risques Groupe assure la revue des risques majeurs et fixe les objectifs d'amélioration.

Les Comités des Risques métiers suivent régulièrement la situation des risques industriels et de la sécurité, analysent les rapports d'incidents, définissent les plans d'action et en suivent l'exécution.

6.3.4. Le dispositif de surveillance

6.3.4.1. L'Audit Interne

L'Audit interne effectue des missions qui ont pour objet de s'assurer du respect des règles et procédures internes, de vérifier leur efficience ou d'identifier les insuffisances, et de détecter d'éventuelles fraudes.

Les missions d'Audit sont menées dans le respect de la Charte de l'Audit Interne du Groupe Compagnie des Alpes, qui décrit les finalités et objectifs de l'Audit Interne, les modalités de conduite de missions et les obligations respectives des auditeurs et des audités.

Chaque année, le plan d'Audit est approuvé par le Comité Exécutif et un rapport d'activité est présenté au Comité d'audit et des comptes du Conseil d'administration.

Des missions non prévues au plan d'Audit peuvent être réalisées à la demande du Président Directeur-Général ou du Comité d'audit et des comptes, notamment en urgence dans le cas de risque imminent ou avéré.

En mai 2009, la Direction de l'Audit Interne de la Compagnie des Alpes a obtenu la Certification IFACI.

6.3.4.2. Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et contrôle la gestion. Il est assisté par trois Comités spécialisés dont les missions sont précisées au 6.1.4. du présent rapport.

7. Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code du commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société COMPAGNIE DES ALPES et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 21 janvier 2011

Les Commissaires aux comptes,

Marc Ghiliotti	**Guillaume Potel**
PricewaterhouseCoopers Audit	MAZARS

Chapitre VI
Renseignements à caractère général

1. Renseignements concernant la Compagnie des Alpes 169

2. Conventions entre actionnaires 170

3. Evolution du capital de la Société au cours des cinq dernières années 171

3.1. Evolution du capital de la Société au cours des cinq dernières années 171

3.2. Evolution de la répartition du capital et des droits de vote 173

3.3. Personnes morales ou physiques pouvant exercer un contrôle 173

3.4. Part du capital de la Société faisant l'objet de nantissement ou d'autres restrictions 174

3.5. Développement de l'actionnariat personnes physiques 174

3.6. Actionnariat des salariés 174

3.7. Participations et opérations sur titres des mandataires sociaux et dirigeants 174

3.8. Rachat d'actions 175

3.9. Autorisations d'augmenter le capital social 176

4. Opérations avec les parties liées 178

5. Marché des titres de la Compagnie des Alpes 180

6. Politique d'information 181

6.1. Documents d'information 181

6.2. Communiqués de presse 181

7. Responsables du document de référence et du rapport financier annuel 183

8. Responsables du contrôle des comptes 184

9. Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux 184

10. Tableau de concordance du document de référence 185

11. Tableau de concordance du rapport financier annuel 190

1. Renseignements concernant la Compagnie des Alpes

Dénomination sociale : Compagnie des Alpes.

Siège social :
89 rue Escudier, 92100 Boulogne-Billancourt.

Forme juridique : Société Anonyme de droit français, constituée le 26 janvier 1989.

D'abord régie par la forme de société anonyme à Conseil d'administration et Président-Directeur général jusqu'au 25 février 2000, elle a à cette date adopté la forme de SA à Conseil de surveillance et Directoire. Le 19 mars 2009, l'Assemblée générale a décidé de modifier le mode de gouvernance en revenant à la formule société anonyme à Conseil d'administration.

A cette occasion de nouveaux statuts ont été adoptés par les actionnaires, adaptés sans modification majeure des statuts existants.

Durée : fixée à 99 ans à compter de la date d'immatriculation, elle expirera le 12 février 2088.

Objet social (article 2 des statuts)

La Compagnie des Alpes a pour objet, en France comme à l'étranger :

- l'acquisition, la détention, la gestion et l'aliénation de toute valeur mobilière et de toute participation dans toutes les entreprises françaises ou étrangères sous quelque forme que ce soit, et notamment celles ayant des activités dans le tourisme de montagne ; la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations se rattachant à l'objet précité, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, souscription ou achats de titres ou droits sociaux, fusion, association en participation ou autrement tant en France qu'à l'étranger, comme l'octroi de financements sous quelque forme que ce soit aux dites entreprises ;
- et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet social, similaire ou connexe.

R.C.S. : la Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 349 577 908.

A.P.E. : 7010 Z (Activités des sièges sociaux)

Lieu où peuvent être consultés les documents juridiques : les statuts, comptes et rapports des contrôleurs légaux, procès-verbaux d'Assemblées générales peuvent être consultés au siège social de la Société.

Exercice social : du 1er octobre au 30 septembre.

Droits attachés aux actions (article 8.4. des statuts)

Toutes les actions sont de même catégorie et bénéficient des mêmes droits tant dans la répartition des bénéfices que dans le boni de liquidation. Lors de la tenue des Assemblées, chaque action donne droit à une voix. Aucun actionnaire ne bénéficie donc de droit de vote double. Les dividendes et acomptes sur dividendes mis en paiement se prescrivent par 5 ans au profit de l'Etat.

Répartition statutaire des bénéfices (articles 21 et 22 des statuts)

Sur les bénéfices de chaque exercice, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social.

Après affectation à la réserve légale, l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, peut prélever toutes sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être affectées à un ou plusieurs fonds de réserves, facultatives, ordinaires ou extraordinaires.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserves en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Après approbation des comptes et constatation des sommes distribuables, l'Assemblée générale détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividende. L'Assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés en priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée générale ou, à défaut, par le Conseil d'administration.

L'Assemblée peut notamment accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou acompte sur dividende mis en distribution une option entre le paiement en numéraire ou en action.

Assemblées Générales (articles 14 à 18 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Chaque action donne le droit de participer, dans les conditions fixées par la loi, aux Assemblées générales et aux votes.

Franchissement de seuil (article 8.5. des statuts)

Toute personne physique ou morale venant à posséder, seule ou de concert, une fraction de 2,5% au moins du capital ou des droits de vote de la Société, ou un multiple de ce pourcentage, doit informer la Société, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions et de droits de vote de celle-ci qu'elle possède, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social. Elle doit fournir la même information, dans le même délai, à l'Autorité des Marchés Financiers.
L'obligation d'information prévue ci-dessus s'applique également lors du franchissement à la baisse de chaque seuil de 2,5% du capital ou des droits de vote de la Société.

A défaut d'avoir été déclarés dans les conditions ci-dessus énoncées, les actions ou les droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privés du droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires, si le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2,5% du capital en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale.

Les dispositions ci-dessus s'appliquent sans préjudice des déclarations de franchissements de seuils prévues par la loi.

2. Conventions entre actionnaires

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires, de pacte de préférence, ou d'autre accord dont la mise en oeuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

3. Evolution du capital de la Société au cours des cinq dernières années

Au 30 septembre 2010, le capital de la Compagnie des Alpes s'élevait à 183 836 427,02 €. Il était composé de 24 117 497 actions sans valeur nominale, entièrement libérées.

3.1. Evolution du capital de la Société au cours des cinq dernières années

Année	Nature de l'opération	Montant des variations de capital		Montants successifs du capital	Nombre d'actions à l'issue de l'opération
		Nominal	Prime		
D'octobre 2005 à octobre 2006	Levées d'options de souscription d'actions	792 911,17	1 290 233,63	116 452 888,54	7 638 726
D'octobre 2006 au 25 mai 2007	Levées d'options de souscription d'actions	803 232,08	2 024 789,73	117 256 120,62	7 691 414
25 mai 2007	Division par deux du nominal des actions	-	-	117 256 120,62	15 382 828
Du 25 mai 2007 au 30 septembre 2007	Levées d'options de souscription d'actions	225 040,05	497 311,62	117 481 160,67	15 412 351
1er octobre 2007	Augmentation de capital en numéraire	10 126 337,47	35 041 778,53	127 607 498,14	16 740 825
28 février 2008	Augmentation de capital en numéraire	1 649 493,36	5 708 006,64	129 256 991,50	16 957 222
25 mars 2008	Acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement	98 635,58	-	129 355 627,08	16 970 162
Du 1er octobre 2007 au 30 septembre 2008	Levées d'options de souscription d'actions	805 755,14	1 584 287,78	130 161 382,22	17 075 869
27 avril 2009	Augmentation de capital (paiement du dividende en actions)	4 495 190,90	8 578 990,18	134 656 573,12	17 665 593
22 mars 2010	Acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement	336 915,98	-	134 993 489,10	17 709 793
26 avril 2010	Augmentation de capital (paiement du dividende en actions)	4 004 833,33	8 615 130,55	138 998 322,43	18 235 187
21 juillet 2010	Augmentation de capital en numéraire	44 838 104,59	55 161 165,41	183 836 427,02	24 117 497

Au cours de l'exercice 2009/2010, trois opérations ont eu pour effet d'augmenter le montant du capital social et d'entraîner ainsi une modification de l'article 6 des statuts.

Augmentation de capital consécutive à l'acquisition définitive d'actions de performance attribuée au titre du Plan n° 11

En date du 22 mars 2010, le Président-Directeur général, agissant sur délégation du Conseil d'administration, a constaté l'acquisition définitive des actions de performance restant en circulation attribuées au titre du Plan N°11.

Le capital a ainsi été augmenté de 336 915,98 €, par émission au nominal de 44 200 actions nouvelles libérées par incorporation spéciale de réserves. Des précisions concernant cette acquisition définitive d'actions de performance figurent au Chapitre V.4.

En revanche, il n'a été constaté aucune levée d'options de souscription d'action au cours de l'exercice 2009/2010, ni depuis l'ouverture de l'exercice en cours et jusqu'à ce jour.

Augmentation de capital consécutive à l'option pour le paiement du dividende en actions

Une augmentation de capital social de 4 004 833,33 € est intervenue le 26 avril 2010 en raison de l'exercice par certains actionnaires de l'option pour le paiement du dividende afférent à l'exercice 2008/2009 en actions (soit un dividende de 1 euro par action). Cette option avait été approuvée pour la deuxième année consécutive par l'Assemblée générale du 18 mars 2010.

Le prix d'émission des actions nouvelles a été fixé à la moyenne des derniers cours cotés de l'action lors des vingt séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée (25,02 €), diminuée du montant net du dividende (1 €), soit à 24,02 €.

La période d'exercice de l'option s'est ouverte le 26 mars 2010 pour s'achever le 16 avril 2010 après bourse, et le dividende a été mis en paiement le 26 avril 2010.

Cette année encore, cette opération a rencontré un franc succès puisque 72% du montant total du dividende a fait l'objet d'un paiement en actions CDA.

Au total 525 394 actions nouvelles ont été créées, représentant une augmentation de capital de 4 004 833,33 € de nominal, la différence entre le montant total de l'émission (12 619 963,88 €) et le nominal des titres (4 004 833,33 €) émis constituant une prime d'émission d'un montant de 8 615 130,55 €.

Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant brut de 99 999 270 €

Le 24 juin 2010, la Compagnie des Alpes a lancé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant brut de 99 999 270 €, laquelle a rencontré un grand succès avec une demande totale d'environ 143,9 M€, soit un taux de souscription de 143,9%.

Au total, 5 882 310 actions nouvelles, soit la totalité de l'augmentation de capital, ont donc été émises, au prix de 17 €, dont 5 786 380 souscrites à titre irréductible (soit 98,37%). Les souscriptions à titre réductible, qui ont porté sur 2 680 877 actions, n'ont donc été que partiellement allouées, à hauteur de 95 930 actions.

Ainsi, au 21 juillet 2010, le capital a été augmenté de 44 838 104,59 € en nominal, outre une prime d'émission de 55 161 165,41 €.

Cette opération a fait l'objet :

- d'un prospectus ayant reçu le visa n°10-197 de l'AMF en date du 23 juin 2010 (prospectus composé du document de référence 2009, du rapport financier semestriel publié le 26 mai 2010, et d'une note d'opération incluant le résumé du prospectus),
- d'un rapport complémentaire du Conseil d'administration établi dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-129-5 du Code de commerce et présenté à la Section 3.9 ci-après du présent Chapitre.

Ces documents sont consultables dans leur intégralité sur le site internet de la Société, rubrique « Informations réglementées ».

Il est fait état également de cette opération dans la section 3.9 ci-après du présent Chapitre.

3.2. Evolution de la répartition du capital et des droits de vote

(sources : Etudes TPI et actionnaires nominatifs)

	30/09/2008	%	30/09/2009	%	30/09/2010	%
Caisse des Dépôts	6 668 932	39,05%	6 979 739	39,51%	9 615 579	39,87%
Compagnie Européenne de Loisirs	2 087 862	12,23%	0	0,00%	0	0,00%
Sofival	1 451 353	8,50%	1 516 817	8,59%	2 110 806	8,75%
Crédit Agricole des Savoie	1 230 523	7,21%	1 286 026	7,28%	1 681 985	6,97%
Crédit Agricole Rhône Alpes (Capida)	0	0,00%	0	0,00%	89 700	0,37%
Banque Populaire des Alpes	717 634	4,20%	750 003	4,25%	926 473	3,84%
BPCE (depuis août 2010) - auparavant CNCEP	520 638	3,05%	544 121	3,08%	579 305	2,40%
Caisse d'Epargne Rhône Alpes	371 448	2,18%	388 202	2,20%	422 182	1,75%
Public et autres, dont :	3 990 081	23,37%	6 155 506	34,84%	8 644 977	35,85%
Autres sociétés françaises	44 582	0,26%	208 481	1,18%	216 699	0,90%
OPCVM français	790 838	4,63%	2 292 322	12,98%	3 116 138	12,92%
dont FCP CDA Actionnariat	396 046	2,32%	411 581	2,33%	412 944	1,71%
Autres OPCVM et fonds d'investissement	394 792	2,31%	1 880 741	10,65%	2 749 684	11,40%
Intermédiaires financiers hors France	2 043 940	11,97%	2 426 263	13,73%	3 480 640	14,43%
dont M & G Investments (Prudential)	1 559 817	9,13%	1 973 790	11,17%	2 702 865	11,21%
Actionnaires individuels	1 110 721	6,50%	1 228 440	6,95%	1 831 500	7,59%
Actions autodétenues	37 398	0,22%	45 179	0,26%	46 490	0,19%
Total	**17 075 869**	**100%**	**17 665 593**	**100%**	**24 117 497**	**100%**

Au cours de l'exercice, la répartition du capital entre les principaux actionnaires est restée globalement stable, sans évolution significative.

Ainsi, dans le cadre des opérations de paiement optionnel du dividende en actions et de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'avril et de juillet 2010, les principaux actionnaires ont à peu près tous maintenu leurs niveaux de participation.

Ainsi aucun seuil légal n'a été déclaré comme ayant été franchi à la hausse ou à la baisse au cours de l'exercice.

BPCE a déclaré avoir franchi passivement à la baisse, à la suite de l'augmentation de capital de l'été 2010, le seuil statutaire de 2,5% avec une participation passant de 3,08% à 2,40%.

La part du flottant, qui s'élève à 35,85%, continue d'augmenter très légèrement, après une hausse de plus de 10% sur 2008/2009. On notera en particulier une augmentation de l'actionnariat étranger.

3.3. Personnes morales ou physiques pouvant exercer un contrôle

Tel qu'indiqué ci-après à la section 4 du présent Chapitre (Opérations avec les parties liées), le groupe Caisse des Dépôts, actionnaire de référence à 39,87%, déclare contrôler la Compagnie des Alpes et est de ce fait considéré comme une partie liée au sens de la norme IAS 24. Les comptes du Groupe CDA sont ainsi consolidés par intégration globale dans les comptes consolidés de la Caisse des Dépôts.

Néanmoins, tel qu'indiqué au Chapitre V.6.1.6. (Contrôle), la composition du Conseil est basée sur une logique démocratique de représentation de l'actionnariat de la Société, qui, avec la présence des administrateurs indépendants, assure que le contrôle n'est pas susceptible d'être exercé de manière abusive ou préjudiciable à cette dernière.

3.4. Part du capital de la Société faisant l'objet de nantissement ou d'autres restrictions

A la connaissance de la Société, 64 824 actions, soit 0,27% du capital sont nanties ou font l'objet d'autres restrictions à la date du 30 septembre 2010.

Il s'agit d'actions provisoirement indisponibles et inscrites en compte nominatif auprès de la Société Générale, gestionnaire des Plans d'options et d'actions de performances CDA.

3.5. Développement de l'actionnariat personnes physiques

Créé en septembre 2005, le Club des actionnaires a pour objet de favoriser la connaissance du Groupe par les actionnaires de la Compagnie des Alpes. L'adhésion au Club est gratuite et ouverte à tout actionnaire détenant au moins une action. Elle permet aux membres de bénéficier de services (lettre de la CDA, invitations à des rencontres et des salons) et, sous réserve de la détention d'un minimum de 200 actions le 30 septembre de chaque année, de bénéficier d'offres commerciales sur des forfaits de remontées mécaniques ou d'entrées dans certains Parcs du Groupe.

La documentation détaillant le dispositif est téléchargeable sur le site internet ou disponible sur simple demande au siège de la Société.

La Compagnie des Alpes est aussi la première valeur moyenne cotée à Paris à avoir mis en place un comité consultatif des actionnaires, dont il est fait état au Chapitre VI.6.2.

3.6. Actionnariat des salariés

Depuis 1995, la Compagnie des Alpes a mis en place un Plan d'Epargne Groupe avec notamment pour objectif d'associer tous les salariés du Groupe CDA à la progression des résultats au travers de l'augmentation du cours de l'action CDA. Dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe, les salariés peuvent en effet investir dans un Fonds Commun de Placement «CDA Actionnariat» dont la vocation est de détenir exclusivement des titres CDA.

Au 30 septembre 2010, le Fonds Commun de Placement « CDA Actionnariat » détenait 1,7% du capital de la CDA.

Les cadres dirigeants ainsi qu'une partie des membres du personnel d'encadrement du Groupe sont par ailleurs éligibles aux plans d'options de souscription d'actions et/ou d'attribution gratuite d'actions de performance mis en œuvre par la CDA.

3.7. Participations et opérations sur titres des mandataires sociaux et dirigeants

Participations des administrateurs dans le capital de l'émetteur

Le nombre d'actions détenues par chaque administrateur est indiqué au Chapitre V (Gouvernement d'entreprise) – Section 2 (composition des organes d'administration et de direction).

Opérations sur titres de la Société réalisées par les administrateurs et personnes qui leur sont liées

Conformément à l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, les opérations sur les titres Compagnie des Alpes réalisées en 2009/2010 par les administrateurs et déclarées en application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier sont précisées dans le tableau ci-dessous.

Déclarant	Fonction	Instrument financier	Nature de l'opération	Date	Prix unitaire (en €)	Montant de l'opération (en €)
Caisse des Dépôts et Consignations	Administrateur	Actions	Acquisition*	26/04/2010	24,02	6 979 731,60
Sofival	Personne morale dirigée par Bernard Blas, Administrateur	DPS	Acquisition**	01/07/2010	0,806	127 325,82
Caisse d'Epargne Rhône Alpes	Personne morale liée à Olivier Klein, Président du Directoire de la CERA jusqu'au 30/06/2010 et représentant permanent de CNCE/BPCE au Conseil d'administration de la CDA (jusqu'au 14/09/2010)	DPS	Cession**	du 28/06 au 07/07/2010	0,670	189 567,00
Caisse d'Epargne Rhône Alpes		Actions	Souscription**	12/07/2010	17	577 660,00
Sofival	Personne morale dirigée par Bernard Blas, Administrateur	Actions	Souscription**	21/07/2010	17	10 097 813,00
Caisse des Dépôts et Consignations	Administrateur	Actions	Souscription**	21/07/2010	17	39 869 420,00
Jacques Maillot	Administrateur	Actions	Souscription**	21/07/2010	17	6 103,00
Banque Populaire des Alpes	Administrateur	Actions	Souscription**	21/07/2010	17	2 999 990,00

* Perception du dividende en actions ** Augmentation de capital avec DPS

Opérations sur titres de la Société réalisées par les dirigeants mandataires sociaux et autres responsables

Le tableau ci-après présente les opérations sur titres réalisées et déclarées par le Président-Directeur général, le Directeur général délégué, et les autres responsables visés à l'article L. 621-18-2 b) du Code monétaire et financier.

Déclarant	Fonction	Instrument financier	Nature de l'opération	Date	Prix unitaire (en €)	Montant de l'opération (en €)
Franck Silvent	Directeur général délégué	Actions	Acquisition*	26/04/2010	24,02	912,76
Roland Didier	Directeur général adjoint, membre du Comex	DPS	Cession**	30/06/2010	0,864	10 828,51
Dominique Marcel	Président-Directeur général	DPS	Acquisition**	09/07/2010	1,002	12 039,38
Serge Naïm	Directeur général adjoint, membre du Comex	DPS	Acquisition**	09/07/2010	0,985	11,82
Franck Silvent	Directeur général délégué	Actions	Souscription**	21/07/2010	17	19 210,00
Dominique Marcel	Président-Directeur général	Actions	Souscription**	21/07/2010	17	79 050,00
Serge Naïm	Directeur général adjoint, membre du Comex	Actions	Souscription**	21/07/2010	17	19 040,00
Jean-François Blas	Directeur général adjoint, membre du Comex	Actions	Souscription**	21/07/2010	17	14 569,00
Bernard Chapuis	Directeur des opérations, membre du Comex	Actions	Souscription**	21/07/2010	17	62 050

* Perception du dividende en actions
** Augmentation de capital avec DPS

3.8. Rachat d'actions

Du 1er octobre 2009 au 30 septembre 2010, deux programmes de rachat d'actions se sont succédés dans le cadre des autorisations délivrées par l'Assemblée générale à l'effet de permettre à la Société de racheter ses propres titres dans la limite d'un pourcentage d'actions en auto-détention de 10% du capital social :

- le programme déjà en vigueur au cours de l'exercice précédent, mis en œuvre le 19 mars 2009 par le Conseil d'administration sur la base de l'autorisation qui lui a été donnée le même jour par l'Assemblée générale ordinaire ;
- un nouveau programme de rachat d'actions, mis en œuvre par le Conseil le 18 mars 2010 à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire et sur la base de l'autorisation renouvelée par cette dernière.

Cette dernière autorisation a été donnée au Conseil d'administration pour une nouvelle période de 18 mois, soit jusqu'au 17 septembre 2011.

Le nouveau programme, actuellement en cours, est entré en vigueur le 19 mars 2010, jour de la diffusion de son descriptif.

Conformément aux articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'AMF et du Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, ce descriptif précise les objectifs et modalités du programme, identiques à ceux du programme précédent. Il présente également le bilan de l'utilisation du programme précédent.

Un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers est en vigueur depuis le 7 juillet 2005 avec SG Securities, dans le cadre d'un encours de trésorerie porté à 1,5 M€, consacré à l'animation de marché du titre CDA.

Le bilan des opérations de rachat d'actions, sur la période du 1er octobre 2009 au 30 septembre 2010, est le suivant :

- pourcentage de capital auto-détenu de manière directe ou indirecte..... non significatif
- nombre d'actions annulées au cours des derniers 24 mois ..... néant
- nombre de titres détenus en portefeuille au 30 septembre 2010.....45 938
- valeur comptable du portefeuille au 30 septembre 2010 (en milliers d'euros) 1 071
- valeur du marché du portefeuille au 30 septembre 2010 (en milliers d'euros) 957

Flux bruts cumulés au 30 septembre 2010

	Achats	Ventes	Transferts
Nombre de titres	26 101	25 342	0
Cours moyen de la transaction (en euros)	23,69	23,91	0
Prix d'exercice moyen (en euros)	23,33	23,92	0
Montants (en milliers d'euros)	609	606	0

Au 31 décembre 2010, la Société détenait 42 031 actions propres pour une valeur comptable de 965 K€, acquises au titre de l'objectif d'animation du titre.

Au 31 décembre 2010, les flux bruts cumulés représentaient, depuis le 1er octobre 2009, un montant d'achats de 711 K€, et de ventes de 798 K€.

Tous les mouvements mentionnés dans le tableau de flux bruts cumulés ci-dessus ont été réalisés dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec SG Securities.

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés.

3.9. Autorisations d'augmenter le capital social

Privant d'effet les délégations précédentes ayant le même objet pour leur partie non utilisée, l'Assemblée générale extraordinaire du 18 mars 2010 a renouvelé l'ensemble des autorisations précédemment données par l'Assemblée générale du 19 mars 2009.

De nouvelles autorisations ont par ailleurs été données par cette dernière Assemblée.

Toutes les délégations données par l'Assemblée générale du 18 mars 2010 ont été données pour une durée de 26 mois et sont donc valables jusqu'au 17 mai 2012.

Compte tenu de la décision de ne pas recourir en 2009/2010 à l'octroi d'options de souscriptions d'actions, il n'a pas été demandé à l'Assemblée générale de délivrer de nouvelle autorisation dans ce domaine. Toutefois la précédente autorisation délivrée le 19 mars 2009 et non utilisée reste en principe valable jusqu'au 18 mars 2011.

Les délégations dont dispose le Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital et l'usage qui en a été fait, le cas échéant, sont précisées dans le tableau de synthèse ci-après :

Objet de la délégation	Date de l'AGE	Échéance	Montant nominal maximal autorisé	Utilisations	Solde de l'autorisation au 30/09/2010
Délégation pour augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (émissions réservées aux actionnaires)	18/03/2010 (16ème résolution)	26 mois (soit jusqu'au 17/05/2012)	Actions : 45 M€ ; Titres de créances : 100 M€	Actions : 44,84 M€ ; Titres de créances : 0	Actions : 0,16 M€ ; Titres de créances : 100 M€
Délégation pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public	18/03/2010 (17ème résolution)	26 mois (soit jusqu'au 17/05/2012)	Actions : 30 M€ ; Titres de créances : 100 M€	Néant	Actions : 30 M€ ; Titres de créances : 100 M€
Délégation pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre de placement privé	18/03/2010 (18ème résolution)	26 mois (soit jusqu'au 17/05/2012)	20% du capital (soit, actuellement 36,77 M€)	Néant	20% du capital (soit, actuellement, 27,8 M€)
Délégation pour augmenter le montant des émissions décidées en cas de demandes excédentaires	18/03/2010 (19ème résolution)	26 mois (soit jusqu'au 17/05/2012)	15% de l'émission initiale	Néant	15% de l'émission initiale
Délégation pour augmenter le capital sans droit préférentiel de souscription pour rémunérer des apports en nature de titres	18/03/2010 (20ème résolution)	26 mois (soit jusqu'au 17/05/2012)	10% du capital (soit, actuellement 18,38 M€)	Néant	10% du capital (soit, actuellement 13,9 M€)
Délégation pour augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	18/03/2010 (21ème résolution)	26 mois (soit jusqu'au 17/05/2012)	Actions : 30 M€	Néant	Actions : 30 M€
Délégation pour augmenter le capital par émission réservée aux salariées dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe	18/03/2010 (22ème résolution)	26 mois (soit jusqu'au 17/05/2012)	Actions : 500K€	Néant	Actions : 500K€
Autorisation à l'effet d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe	18/03/2010 (15ème résolution)	26 mois (soit jusqu'au 17/05/2012)	2% du capital au jour de la décision d'attribution, outre un maximum de 7% du capital pour l'ensemble des actions gratuites et options de souscription en circulation	Néant	2% du capital / Solde du plafond maximum : 5,49% (le nombre d'actions gratuites et d'options de souscription en circulation représentant 1,51% du capital)
Autorisation à l'effet d'octroyer des options de soucription d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe	19/03/2009 (26ème résolution)	26 mois (soit jusqu'au 18/05/2011)	7% du capital pour l'ensemble des actions gratuites et options de souscription en circulation	Néant	Solde du plafond maximum : 5,49% (le nombre d'actions gratuites et d'options de souscription en circulation représentant 1,51% du capital)
Plafond nominal total, toutes autorisations confondues				Actions : 50 M€ ; Titres de créances : 200 M€	Actions : 4,16 M€ ; Titres de créances : 200 M€

Seule la première des autorisations ci-dessus a été utilisée par le Conseil, à l'effet de réaliser au cours de l'été 2010 l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 99 999 270 € mentionnée à la section 3.1. ci-avant.

Cette utilisation a fait l'objet d'un rapport complémentaire établi par le Conseil d'administration dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-129-5 du Code de commerce.

Usant de la délégation de compétence qui lui a été consentie, le Conseil d'administration a subdélégué ses pouvoirs au Président-Directeur général de la Société, lequel a décidé, en date du 23 juin 2010, d'augmenter le capital social d'un montant, prime d'émission incluse, de 99 999 270 € par émission de 5 882 310 actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription, à souscrire et à libérer en numéraire, du 28 juin 2010 au 9 juillet 2010 inclus.

La souscription des actions nouvelles était réservée, par préférence, aux propriétaires des actions existantes et aux cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription qui pouvaient souscrire à titre irréductible, 10 actions nouvelles pour 31 actions existantes.

En même temps qu'ils déposaient leurs souscriptions à titre irréductible, les actionnaires et les cessionnaires pouvaient souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils souhaitaient, en sus du nombre d'actions nouvelles résultant de l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription à titre irréductible.

Dans le cadre de l'augmentation de capital, la Caisse des Dépôts et Consignations, Sofival, Groupe Crédit Agricole de Savoie, Banque Populaire des Alpes, Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, Caisse d'Epargne Participations et Jacques Maillot, actionnaires de la Société (les «Actionnaires de Référence») s'étaient engagés à souscrire à l'augmentation de capital, à titre irréductible et/ou réductible.

Au total, les engagements de souscription des Actionnaires de Référence portaient sur 100% de l'émission, soit plus des trois-quarts de l'augmentation de capital, ce qui en garantissait d'ores et déjà sa réalisation.

Le placement des actions nouvelles a fait l'objet d'un contrat de direction conclu entre la Société et un syndicat bancaire composé de Natixis en qualité de Chef de File et Teneur de Livre Associé et Société Générale Corporate & Investment Banking en qualité de Teneur de Livre Associé. Aux termes de ce contrat, le Chef de File et les Teneurs de Livre Associés, agissant en qualité de Prestataires de Service d'Investissement de la Société ont assuré la coordination et la direction de l'émission.

Les actions nouvelles ont été émises au prix de 17 € par action (prime d'émission incluse).

Le montant nominal total des souscriptions recueillies s'est élevé à 44 838 104,59 €, outre une prime d'émission d'un montant total de 55 161 165,41 €, couvrant ainsi la totalité de l'augmentation de capital.

Toutes les souscriptions ont été libérées en numéraire et les fonds ont été déposés auprès de l'établissement CACEIS.

Au vu de ce certificat, le Conseil d'administration a constaté :

- la libération intégrale des 5 882 310 actions nouvelles intervenue en date du 21 juillet 2010 du fait du règlement-livraison,
- la réalisation définitive, à cette même date, de l'augmentation de capital à hauteur de 44 838 104,59 €, par émission de 5 882 310 actions nouvelles, portant le montant du capital social de la Société à 183 836 427,02 €, outre la prime d'émission relative aux actions nouvelles d'un montant de 55 161 165,41 €.

Les actions nouvelles sont des actions de même catégorie que les actions existantes, soumises à toutes les stipulations statutaires. Elles portent jouissance courante et confèrent à leurs titulaires tous les droits attachés aux actions.

4. Opérations avec les parties liées

Dans le cadre de ses comptes consolidés, la Société a retenu comme parties liées, au sens de la norme IAS 24 :

- d'une part l'actionnaire qui contrôle la Société (soit la Caisse des Dépôts),
- d'autre part les filiales contrôlées exclusivement et les sociétés dans lesquelles la Compagnie des Alpes exerce une influence notable,
- et, les principaux dirigeants comprenant, outre les membres du Conseil, les sept membres du Comex dont le Président-Directeur général, le Directeur général délégué, et les trois Directeurs généraux adjoints.

Caisse des dépôts et consignations (CDC)

En décembre 2010, la Compagnie des Alpes, par l'intermédiaire de Compagnie des Alpes-Domaines Skiables, s'est associée à la CDC ainsi qu'à la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes (CERA) et à la Banque Populaire des Alpes (BPA), à l'effet d'acquérir, via leur filiale commune Deux Alpes Invest créée à cet effet, près de 90% de la société et du groupe Deux Alpes Loisirs, qui exploite le Domaine skiable des Deux Alpes.

Deux Alpes Invest est détenue à hauteur de 60% par la Compagnie des Alpes, 19% par la CDC, 12,6% par BPA et 8,4% par CERA.

A la suite de diverses opérations de rachats, la participation de Deux Alpes Invest dans Deux Alpes Loisirs a été portée au 30 septembre 2010 à 97,17%.

Par ailleurs, les accords intervenus fin septembre 2009 avec la CDC concernant la réorganisation du schéma du

Bioscope se sont poursuivis normalement, avec toutefois un amendement apporté concernant le prix de cession à la CDC des actions SMVP (avenant modifiant la clause de révision de prix décrit dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes au Chapitre V.5).

Enfin, la convention de licence d'utilisation des dénominations sociales « Caisse des dépôts et consignations » et « Groupe Caisse des Dépôts », autorisée au cours de l'exercice 2005, s'est poursuivie normalement.

Sociétés contrôlées

Les transactions entre la Société et ses filiales contrôlées sont éliminées en consolidation et ne sont donc pas détaillées dans le présent document.

Les produits d'exploitation de la SA CDA proviennent essentiellement des prestations de services réalisées pour ses filiales dans le cadre de conventions libres conclues à des conditions courantes.

Au 30 septembre 2010, l'encours de financement de CDA-Financement (filiale de la Compagnie des Alpes) avec les sociétés contrôlées s'élève à 354,5 M€.

Entités associées

Les flux financiers entre la SA Compagnie des Alpes et les entités associées n'ont pas de caractère significatif.

Principaux dirigeants

Les rémunérations globales allouées aux principaux dirigeants au titre de leurs fonctions dans le Groupe telles que visées par la norme IAS 24.16 sont les suivantes :

En milliers d'euros

Conseil d'administration	**171**
Comité Exécutif Groupe	
Avantages à court terme	
Eléments de salaire	2 008
Autres avantages à court terme	395
Avantages à long terme	87
Indemnités de fin de contrat*	3 708
Paiement fondé sur des actions	126

* établi sur la base des maxima théoriques

Une information détaillée sur les rémunérations figure par ailleurs au Chapitre V – Section 3.

5. Marché des titres de la Compagnie des Alpes

La Compagnie des Alpes a été introduite en Bourse le 18 novembre 1994 à un cours de 13,03 € (après prise en compte de la division par 2 du nominal intervenue en 2007). L'action Compagnie des Alpes est cotée au compartiment B de l'Eurolist NYSE Euronext. Elle fait partie des indices SBF 250, CAC Mid100 et CAC Mid & Small190.

Depuis le 26 mai 2010, l'action CDA bénéficie du statut « SRD long-seulement », ce qui signifie que la valeur est exigible au SRD à l'achat seulement. Cette évolution du SRD, obtenue auprès de l'Autorité des Marchés Financiers par la société NYSE Euronext, prévoit une extension de la liste des valeurs exigibles au SRD dans des conditions techniques précises. Ce nouveau dispositif permet aux investisseurs de bénéficier d'un l'effet de levier sur l'action CDA.

Date	Plus Haut Cours	Date du Plus Haut Cours	Plus Bas Cours	Date du Plus Bas Cours	Dernier Cours	Cours Moyen (ouverture)	Cours Moyen (clôture)	Nombre de titres échangés	Capitaux en M€	Nbre de séances de cotation
juil. 2009	23,128	31 juil.	18,896	09 juil.	22,941	20,064	20,211	56 315	1,24	23
août-09	23,409	août-10	21,312	août-10	23,334	22,447	22,602	30 311	0,73	21
sept. 2009	23,334	1er sept.	20,787	23 sept.	21,349	22,431	22,391	2 376 098	50,36	22
oct. 2009	23,784	28 oct.	21,078	1er oct.	23,409	22,803	22,786	376 256	9,15	21
nov. 2009	24,430	26 nov.	23,175	03 nov.	23,878	23,750	23,713	392 503	9,87	21
déc. 2009	24,814	18 déc.	23,784	02 déc.	24,720	24,408	24,378	174 325	4,55	22
janv. 2010	25,142	29 janv.	23,887	29 janv.	24,439	24,629	24,555	149 453	3,94	20
févr. 2010	24,795	1er févr.	22,520	10 févr.	23,128	23,286	23,251	50 601	1,25	20
mars. 2010	25,488	25 mars	22,819	1er mars	23,784	23,796	23,810	222 515	5,64	23
avr. 2010	24,327	12 avr.	21,555	22 avr.	22,951	23,522	23,472	138 106	3,46	20
mai. 2010	23,597	4 mai	20,694	7 mai	22,941	22,674	22,731	148 209	3,59	21
juin. 2010	23,344	1er juin	19,780	30 juin	20,460	22,518	22,334	161 426	3,70	22
juil. 2010	21,380	20 juil.	19,000	05 juil.	20,200	20,306	20,222	290 612	5,86	22
août. 2010	20,770	3 août	19,630	24 août	19,650	20,353	20,260	80 787	1,64	22
sept. 2010	20,870	30 sept.	19,630	1er sept.	20,840	20,228	20,220	94 168	1,91	22
oct. 2010	22,300	28 oct.	20,350	13 oct.	22,020	21,262	21,278	135 325	2,87	21
nov. 2010	23,900	30 nov.	21,950	1er nov.	23,900	22,491	22,560	209 122	4,73	22
déc. 2010	23,900	07 déc.	21,810	16 déc.	23,490	23,376	23,365	195 181	4,53	23

Au cours de l'exercice 2009/2010, le volume moyen de titres échangés s'est élevé à environ 8 900 titres par jour de cotation contre près de 3 300 titres par jour l'exercice précédent (hors opération de reclassement de 11,8% du capital par la Compagnie Européenne de Loisirs les 20 et 21 septembre 2009). Cet accroissement s'explique notamment par plusieurs mois de transactions soutenues. En octobre et novembre 2009, près de 18 000 titres en moyenne par jour ont été échangés en raison d'un flux d'informations important (négociations pour l'acquisition des 2Alpes, reprise des actifs du Bioscope, cession de la participation du Groupe dans Saas Fee Bergbahnen, et annonce du chiffre d'affaires annuel). Le mois de mars 2010 a également été soutenu avec près de 10 000 titres jour en moyenne suite à l'Assemblée générale annuelle et à l'option de paiement du dividende en titres CDA. Enfin, plus de 13 000 titres (moyenne jour) ont été traités en juillet 2010 dans le cadre de l'augmentation de capital. Le cours moyen sur l'exercice 2009/2010 (capitaux échangés / nombre de titres échangés) ressort à 23,94 € contre 22,70 € par action sur l'exercice précédent.

A la clôture de l'exercice, le 30 septembre 2010, l'action Compagnie des Alpes cotait 20,78 € et la capitalisation boursière de la Compagnie des Alpes s'élevait à 501,2 millions d'euros.

Etablissement assurant le service financier : la Compagnie des Alpes a mandaté la société CACEIS pour assurer le service financier. Pour la gestion des titres inscrits au nominatif pur, il convient de s'adresser à :

- **CACEIS Corporate Trust**
  14, rue Rouget de Lisle
  92 862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09

Prestataire de services d'investissement assurant l'animation du titre dans le cadre du programme de rachat d'actions :

- **SG Securities**
  Tour Société Générale, 17 cours Valmy
  92 987 Paris La Défense Cedex

6. Politique d'information

La communication financière de la Compagnie des Alpes s'attache à diffuser une information complète, sincère et transparente.

La Compagnie des Alpes met ainsi à la disposition du public des publications variées, participe à des rencontres avec les actionnaires individuels et institutionnels, et répond à toutes les demandes des actionnaires avec une grande réactivité. La personnalisation des échanges se fait naturellement toujours dans le plus grand respect des règles d'équité d'accès à l'information. Le titre Compagnie des Alpes est par ailleurs régulièrement suivi par 7 grands cabinets d'analystes français.

6.1. Documents d'information

La Compagnie des Alpes met à la disposition du public, en français et en anglais, les documents et informations requises par la réglementation et notamment l'information dite réglementée telle que :

- Documents de référence déposés / rapports financiers annuels,
- Rapports financiers semestriels,
- Information financière trimestrielle,
- Avis financiers et communiqués de presse diffusés par l'intermédiaire d'un prestataire agréé (Les Echoswire) en application de la Directive Transparence de l'Union Européenne,
- Notes d'opérations financières enregistrées par l'AMF s'il y a lieu.

Elle met également à disposition du public les statuts, la Charte de Gouvernement d'Entreprise ou d'autres documents tels que :

- Une brochure de présentation du Groupe, résumée et illustrée,
- Une lettre périodique, adressée à tous les actionnaires membres du club des actionnaires et à ceux qui en font la demande. Sur l'exercice 2009-2010, deux lettres ont été publiées en novembre 2009 (N°23) et en septembre 2010 (N°24),
- Le guide du club des actionnaires.

Ces documents et informations sont disponibles sur simple demande au siège social, ou accessibles et téléchargeables en intégralité depuis le site internet du Groupe.

6.2. Communiqués de presse

Les informations suivantes ont été publiées depuis le 1er octobre 2009 :

2 octobre 2009

La Compagnie des Alpes en négociations pour l'acquisition d'une participation majoritaire dans Deux Alpes Loisirs.

Reprise des actifs du Bioscope par la Caisse des Dépôts.

22 octobre 2009

Cession de la participation du Groupe dans Saas Fee Bergbahnen.

27 octobre 2009

Chiffre d'affaire annuel : un exercice 2008-2009 qui illustre l'attractivité des actifs du Groupe et la solidité de son modèle économique.

8 décembre 2009

La Compagnie des Alpes et ses partenaires acquièrent près de 90% du capital de Deux Alpes Loisirs.

15 décembre 2009

Résultat net part du Groupe : +11%,

Cash flow libre : niveau record de 57 M€,

Forte réduction de l'endettement net : -100 M€.

12 janvier 2010

Bilan semestriel du contrat de liquidité Compagnie des Alpes contracté avec la société SG Securities (Paris).

21 janvier 2010

Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2009/2010. Stabilité à périmètre réel (+0,4%) ; léger recul à périmètre comparable (-1,8%).

12 avril 2010

Cession de la participation de Compagnie des Alpes dans Courmayeur (CMBF).

22 avril 2010

Chiffre d'affaires du 1er semestre 2009/2010 : +10% à périmètre réel ; +0,3% à périmètre comparable.

30 avril 2010

La Compagnie des Alpes en négociations pour devenir l'actionnaire de référence du Futuroscope.

17 mai 2010

Réalisation de l'opération de cession de la participation de CDA dans CMBF (Courmayeur).

26 mai 2010

Résultats du premier semestre 2009/2010 : en progression à périmètre réel et comparable.

Augmentation de la génération de cash flow libre.

24 juin 2010

CDA met en place une stratégie financière globale visant à accroître la flexibilité du Groupe dans la perspective d'une accélération offensive de son projet stratégique.

Refinancement par anticipation de la dette moyen/long terme sécurisant la liquidité du Groupe pour 5 ans dans des conditions optimisées.

Lancement d'une augmentation de capital en numéraire d'environ 100 M€ avec maintien du droit préférentiel de souscription.

01 juillet 2010

La Compagnie des Alpes finalise la mise en place de son refinancement bancaire.

19 juillet 2010

Succès de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 100 millions d'euros de Compagnie des Alpes.

27 juillet 2010

Chiffre d'affaires consolidé du Groupe sur les trois premiers trimestres de l'exercice 2009/2010 : +6,1% à périmètre réel et -2,0% à périmètre comparable.

Premier projet de développement international « asset light » : signature d'un contrat d'assistance globale et de licensing pour le parc Sindibad au Maroc.

8 octobre 2010

Compagnie des Alpes fait appel pour la première fois de son histoire aux marchés de capitaux en procédant à une émission obligataire de 200 M€.

18 octobre 2010

Finalisation des accords sur l'adossement du Futuroscope au Groupe Compagnie des Alpes.

26 octobre 2010

Chiffre d'affaires de l'exercice 2009/2010 : 596,6 M€, soit +4,1% à périmètre réel et -2,6% à périmètre comparable (hors Aqualibi).

2 novembre 2010

La Compagnie des Alpes devient l'actionnaire unique de la Société des Téléphériques de Val d'Isère.

15 décembre 2010

Résultat Net Part du Groupe de l'exercice 2009/2010 : +4,7% à 42 M€ (-2% à périmètre comparable).

Génération de cash flow libre de 38,5 M€.
Projet de distribution d'un dividende en numéraire de 1 euro par action.
Projet de cession d'un ensemble de parcs de loisirs.

10 janvier 2011

Bilan semestriel du contrat de liquidité Compagnie des Alpes contracté avec la société SG Securities (Paris).

14 janvier 2011

Signature officielle des contrats permettant la mise en œuvre de l'opération d'adossement du Futuroscope.

20 janvier 2011

Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2010/2011 : +1,4% à périmètre réel (+0,8% à périmètre comparable).

L'intégralité des communiqués est consultable et téléchargeable depuis le site internet du Groupe.

Site internet :
www.compagniedesalpes.com
Le site Internet de la Compagnie des Alpes tient à jour l'ensemble des informations utiles à l'actionnaire. Bilingue, il permet de télécharger les documents officiels et tous les communiqués de presse via le lien URL suivant :
http://www.compagniedesalpes.com/fr/amf.asp

Comité consultatif des actionnaires

Il a été créé en novembre 2005. La Compagnie des Alpes est la première valeur moyenne à avoir mis en place un Comité consultatif des actionnaires pour renforcer et améliorer la qualité de sa communication avec les actionnaires individuels. Reflétant la diversité de son actionnariat individuel, ce comité réunit, deux à trois fois par an, six personnes recrutées en fonction de leur qualification et de leur représentativité. La liste des membres est disponible sur le site internet du Groupe. Au cours de l'exercice,

ce comité s'est réuni le 10 mars 2010 et le 19 novembre 2010. Il a été consulté notamment sur le contenu et l'organisation des informations de la brochure institutionnelle. Il a également participé à la réflexion sur diverses thématiques, à titre d'exemple structure et contenu de la lettre aux actionnaires, Assemblées générales, sans compter les points à date réguliers sur des sujets d'actualité importants de la CDA, et ses axes stratégiques.

Contact actionnaires

Début 2008, et sur recommandation du Comité consultatif, la Compagnie des Alpes a mis à la disposition des actionnaires un numéro vert :

N° Vert 0 805 999 000
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

En appelant ce numéro, les actionnaires individuels peuvent obtenir les informations publiées sur les activités du Groupe ainsi que toutes les informations pratiques relevant de la gestion de leurs titres et de leurs avantages.

Réunions publiques

Les dirigeants de la Compagnie des Alpes participent régulièrement à des réunions de présentation du Groupe à Paris, en Province et à l'étranger. Le calendrier de ces réunions est annoncé à l'avance dans la presse locale et sur le site internet de la Société. Pour la dixième année consécutive elle a participé au salon Actionaria à Paris, les 19 et 20 novembre 2010. Au cours de ces rencontres plusieurs dizaines de personnes sont venues poser leurs questions et écouter les différentes interventions de dirigeants du Groupe.

Agenda 2010/2011

20 janvier 2011

Chiffre d'affaires du 1er trimestre de l'exercice 2010/2011

17 mars 2011

Assemblée générale annuelle des actionnaires, à Paris

28 avril 2011

Chiffre d'affaires du 2ème trimestre de l'exercice 2010/2011

24 mai 2011

Résultats du 1er semestre de l'exercice 2010/2011

26 juillet 2011

Chiffre d'affaires du 3ème trimestre de l'exercice 2010/2011

30 septembre 2011

Clôture de l'exercice 2010/2011

27 octobre 2011

Chiffre d'affaires annuel de l'exercice 2010/2011

14 décembre 2011

Résultats annuels de l'exercice 2010/2011

7. Responsables du document de référence et du rapport financier annuel

Monsieur Dominique MARCEL,
Président-Directeur général,
et
Monsieur Franck SILVENT,
Directeur général délégué, en charge des Finances, de la Stratégie et des Services Supports.

Attestation

« Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.
Nous attestons qu'à notre connaissance les comptes présentés sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion compris dans le présent Document de référence présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.
Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble dudit Document. »
Les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2010 présentés dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant au Chapitre III.3, qui contient une observation afin d'attirer l'attention sur la note « 1. Principes et méthodes comptables » de l'annexe. Cette note précise que les nouvelles normes IFRS appliquées à compter du 1er octobre 2009 n'ont pas entraîné de changement significatif sur les modalités d'évaluation et de présentation des comptes.

Fait à Boulogne-Billancourt le 31 janvier 2011

Dominique MARCEL	Franck SILVENT
Président-Directeur général	Directeur général délégué

Contacts investisseurs

Responsables de l'information
et de la communication financière

Sandra Picard-Ramé,
Directrice de la communication CDA
Tél & Fax : +33 1 46 84 88 53
courriel : sandra.picard@compagniedesalpes.fr

Claire Monteil-Robert,
Communication financière, relations investisseurs
Tel & Fax : +33 1 46 84 88 79
courriel : claire.monteil-robert@compagniedesalpes.fr

Martine Blain,
Relations avec les actionnaires,
gestion du Club des actionnaires
Tél & Fax : +33 1 46 84 88 09
courriel : martine.blain@compagniedesalpes.fr

8. Responsables du contrôle des comptes

PricewaterhouseCoopers Audit SA 63, rue de Villiers 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	Commissaire aux comptes titulaire, représenté par Monsieur Marc Ghiliotti. Nommé le 23 février 2006. Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010/2011.
M. Yves Nicolas 63, rue de Villiers 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	Commissaire aux comptes suppléant. Nommé le 23 février 2006. Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010/2011.
Cabinet Mazars Exaltis 61, rue Henri Régnault 92075 PARIS LE DEFENSE CEDEX	Commissaire aux comptes titulaire, représenté par M. Guillaume Potel. Nommé le 18 mars 2010 (renouvellement de mandat). Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014/2015.
M. Raymond Pétroni Exaltis 61, rue Henri Régnault 92075 PARIS LE DEFENSE CEDEX	Commissaire aux comptes suppléant. Nommé le 18 mars 2010 (en remplacement de Monsieur Guillaume Potel dont le mandat est venu à expiration). Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014/2015.

9. Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

	Mazars				PricewaterhouseCoopers Audit S.A.			
	Montants		%		Montants		%	
Montants en milliers d'euros	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	165	180	23%	30%	165	180	22%	23%
Filiales intégrées globalement	378	400	51%	67%	497	577	68%	72%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur	193		26%	0%	73		10%	0%
Filiales intégrées globalement		20	0%	3%		32	0%	4%
Sous-total	736	600	100%	100%	735	789	100%	99%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social						9		1%
Autres								
Sous-total	0		0,00	0%	0	9	0%	1%
TOTAL	**736**	**600**	**100%**	**100%**	**735**	**798**	**100%**	**100%**

10. Tableau de concordance du document de référence

Règlement CE N°809-2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004

Figurent dans le présent tableau de concordance, en regard de chacune des rubriques prévues par l'annexe I du règlement (CE) numéro 809/2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004 (le « règlement »), les numéros du ou des paragraphes du présent document de référence dans lesquels sont mentionnées les informations relatives à chacune des rubriques du règlement.

Annexe I du règlement CE N°809/2004		Document de référence Chapitre(s) Section(s)	Page(s)
I.	**Personnes responsables**		
1.	Personnes responsables des informations contenues dans le document de référence	VI/7	183
2.	Déclaration des personnes responsables du document de référence	VI/7	183
II.	**Contrôleurs légaux des comptes**		
1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur	VI/8	184
2.	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés	VI/8	184
III.	**Informations financières sélectionnées**		
1.	Informations financières historiques sélectionnées	I/2; II/7.4	5-8; 55
2.	Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires et données comparatives couvrant les mêmes périodes de l'exercice précédent	N/A	N/A
IV.	**Facteurs de risques**	**II/6.1**	**45-52**
V.	**Informations concernant l'émetteur**		
1.	Histoire et évolution de la Société		
1.1.	Raison sociale et nom commercial	VI/1	169
1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	VI/1	169
1.3.	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	VI/1	169
1.4.	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone	VI/1; II/6.2.1; III/2.1.8	165; 48; 65-68
1.5.	Evénements importants dans le développement de l'activité de l'émetteur	I/3; II/2	9; 27-28
2.	Investissements		
2.1.	Principaux investissements réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques	II/1.7; III/2.5.2 à III/2.5.4 ; III/2.7.2	26; 81-84; 100
2.2.	Principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours	III/3.2.2; III/2.5.2 à III/2.5.4; II/2	29; 81-84; 27
2.3.	Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et faisant l'objet d'engagements fermes	I/4.3; II/3	19; 27-29

VI. Aperçu des activités

1.	Principales activités		
	1.1. Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	I/4; II/7.1	10-19; 53
	1.2. Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	II/3.2.2	29
2.	Principaux marchés	I/4	10-19
3.	Evénements ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points VI.1 et VI.2	N/A	N/A
4.	Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	N/A	N/A
5.	Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	I/4	10-19

VII. Organigramme

1.	Description du Groupe et place occupée par l'émetteur	I/4; II/7.1; III/2.3	1-19 53-54; 75
2.	Liste des filiales importantes de l'émetteur	III/2.4.2	78-79

VIII. Propriétés immobilières, usines et équipements

1.	Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	I/4.3 ; III/2.1.7 III/2.1.8; III/2.5.3; 2.5.4	19; 64; 65-68; 82-84
2.	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	II/5	38-45

IX. Examen de la situation financière et du résultat

1.	Situation financière	II/1	21-27
2.	Résultat d'exploitation	II/1	21-27
	2.1. Situation financière de l'émetteur, évolution de cette situation financière et résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées	II/1	21-27
	2.2. Evolution et explication de l'évolution du chiffre d'affaires	II/1	21-27
	2.3. Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	N/A	N/A

X. Trésorerie et capitaux

1.	Informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	II/1.7; III/1	26-27; 57
2.	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	II/1.7 ; III/1; III/2.7	26; 59; 100-101
3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	II/1.7 ; III/2.5.14	26-27; 92-94
4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux	II/1.7; III/2.5.14	26-27 92-94
5.	Informations concernant les sources de financement des investissements futurs et des immobilisations corporelles	II/1.7; II/.6.1; III/2.5.14	26-27; 46-47 92-94

XI. Recherche et développement, brevets et licences — N/A — N/A

XII. Information sur les tendances

1.	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document de référence	II/3.2	28-29
2.	Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	II/2; II/3.2; IV/1.2.5	27-28; 28-29; 124

XIII. Prévision ou estimation du bénéfice

1.	Principales hypothèses de la prévision	N/A	N/A
2.	Rapport des contrôleurs légaux indépendants sur les prévisions	N/A	N/A
3.	Elaboration des prévisions sur une base comparable aux informations financières historiques	N/A	N/A
4.	Actualité des prévisions faites dans un prospectus pendant	N/A	N/A

XIV. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale

1.	Informations sur les activités, l'absence de condamnation et les mandats sociaux	V/1; V/2; V/6.1.3	129-136; 151-155
2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	V/2.4	136
	Arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au point XIV.1 a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale	V/2.4	136
	Détail de toute restriction acceptée par les personnes visées au point XIV.1 concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur	V/6.2.1; VI/2	161; 170

XV. Rémunération et avantages des personnes visées au point XIV.1

1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par l'émetteur ou ses filiales	IV/1.23; V/3	123; 137-142
2.	Montant total de sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	V/3; V/5; V/6.2.1;VI/4	140; 149; 160; 179

XVI. Fonctionnement des organes d'administration et de direction

1.	Date d'expiration du mandat actuel des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	V/2 ; V/6.1.3	130-136; 155
2.	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de l'émetteur ou à l'une de ses filiales	V/2.5 ; V/5 ; VI/4	136; 149;179
3.	Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	V/2.2.2 ; V/6.1	135; 150-157
4.	Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	V/6	150-165

XVII. Salariés

1.	Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques ou nombre moyen durant chaque exercice de cette période et répartition des salariés	II/4 ; III/2.8.1	30; 102

2.	Participations et stock-options : pour chacune des personnes visées au point XIV.1, informations concernant la participation qu'elle détient dans le capital social de l'émetteur et toute option existant sur ses actions	V/2 ; V/3 ; V/4 ; V/6.1.3 ; VI/3.7	130-136; 139-140; 143-146; 154; 174
3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	V/4	143-146

XVIII. Principaux actionnaires

1.	Nom de toute personne non-membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable	VI/3.2	173
2.	Différences entre les droits de vote des principaux actionnaires	N/A	N/A
3.	Détention ou contrôle de l'émetteur et mesures prises pour éviter un exercice abusif de ce contrôle	V/6.1.5 ; VI/3.3	157; 173
4.	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société	N/A	N/A

XIX. Opérations avec des apparentés

III/2.1; VI/4; IV/1.24.5; V/5 — **61; 62; 178-179; 124; 147-149**

XX. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

1.	Informations financières historiques	I/2; II/7.4 ; III ; IV	5-8 ; 55; 56-105; 108-125
2.	Informations financières pro-forma et description de l'influence de la restructuration	N/A	N/A
3.	Etats financiers annuels (comptes sociaux et comptes consolidés)	III ; IV	56-105; 108-125
4.	Vérification des informations financières historiques annuelles		
4.1.	Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	III/3 ; IV/3	106-107; 126-127
4.2.	Autres informations contenues dans le document de référence vérifiées par les contrôleurs légaux	V/5 ; V/7	147-149; 166
4.3.	Lorsque des informations financières figurant dans le document de référence ne sont pas tirées des états financiers vérifiés par l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été vérifiées	N/A	N/A
5.	Date des dernières informations financières vérifiées		30/09/2010
6.	Informations financières intermédiaires et autres	II/3.2.3	29
7.	Politique de distribution de dividendes	II/7.3	54
7.1.	Dividende par action	II/7.3 ; IV/2	54; 125
8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	II/6.2.2	48-50
9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice	II/2	27-28

XXI. Informations complémentaires

1.	Capital social	IV/1.10; VI/3	119; 171-176
1.1.	Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	VI/3	171
1.2.	Actions non représentatives du capital	N/A	N/A
1.3.	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	VI/3.8	175-176
1.4.	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	N/A	N/A
1.5.	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	VI/3.9	176-178
1.6.	Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option	II/2; IV/2.1.25	27; 124
1.7.	Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	VI/3.1	171
2.	Acte constitutif des statuts		
2.1.	Objet social de l'émetteur	VI/1	169
2.2.	Dispositions contenues dans les statuts ou un règlement concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	V/6.1	150-161
2.3.	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	VI/1	169
2.4.	Nombre d'actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	N/A	N/A
2.5.	Convocation et admission aux assemblées générales annuelles et aux assemblées générales extraordinaires des actionnaires	V/6.1.6 ; VI/1	157; 169
2.6.	Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle	N/A	N/A
2.7.	Disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	VI/1	170
2.8.	Conditions imposées par les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	N/A	N/A

XXII. Contrats importants — III/2.1.8 — 65 ; 68

XXIII. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

1.	Identité des experts	N/A	N/A
2.	Attestation concernant les informations provenant d'une tierce partie	N/A	N/A

XXIV. Documents accessibles au public — VI/6 — 181-183

XXV. Informations sur les participations

Informations concernant les entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une fraction du capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats	II/2 ; III/2.4.2 ; IV/1.4.1	27; 78; 116-117

11. Tableau de concordance du rapport financier annuel

Le présent document de référence comprend tous les éléments du Rapport Financier Annuel visé aux articles L. 451-1-2 I du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement Général de l'AMF. La table de concordance suivante renvoie aux extraits du Document de référence correspondant aux différentes rubriques du Rapport Financier Annuel.

Rapport Financier Annuel		Document de référence Chapitre(s) Section(s)	Page(s)
1.	**Comptes annuels de la Société**	**IV**	**108-125**
2.	**Comptes consolidés du Groupe**	**III**	**56-105**
3.	**Rapport de gestion comprenant au minimum les informations mentionnées aux articles L. 225-100, L. 225-102, L. 225-100-3 et L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce**		
3.1	**Informations visées aux articles L. 225-100 et L. 225-102 du Code de commerce :**		
	- Analyse de l'évolution du chiffre d'affaires	II/1	21-27
	- Analyse des résultats	II/1	21-27
	- Analyse de la situation financière	II/1	21-27
	- Indicateurs clés des ressources humaines et environnementaux	II/4; II/5	30-37; 38-45
	- Principaux risques et incertitudes	II/6	45-52
	- Délégations en cours de validité en matière d'augmentation de capital	VI/3.9	176-178
3.2	**Informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce :**		
	- Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	V/6.1.7	157
3.3	**Informations visées à l'article L. 225-211 du Code de commerce :**		
	- Rachat par la Société de ses propres actions	VI/3.8	175-176
4.	**Déclaration des personnes responsables du rapport financier annuel**	**VI/7**	**183**
5.	**Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés**	**IV/3 ; III/3**	**126-127; 106-107**
6.	**Honoraires des Commissaires aux comptes**	**VI/9**	**184**
7.	**Rapport du Président du Conseil d'administration sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques**	**V/6**	**150-165**
8.	**Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration**	**V/7**	**166**

Notes

Notes

Création et réalisation de la couverture : agence edg
Crédits photos : Compagnie des Alpes, GraphicObession et Istock.com

Compagnie des Alpes
Domaines skiables et Parcs de loisirs

88, rue Escudier F-92772 Boulogne-Billancourt
Tél. : +33 1 46 84 88 00
E-mail : communication@compagniedesalpes.fr

Compagniedesalpes.com